

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 16 (1864)

Anhang: L'arbre de la vie (légende)Appendice
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

APPENDICE.

VIE DE SAMUEL-GOTTLIEB GROSS,

Brigadier au service de Naples,

par R. DE STEIGER.

Encore un membre de cette phalange sacrée qui, dans le combat de la vie, marche toujours en avant pour l'exemple et le salut du monde ! Chacun de ces hardis soldats a son cri de guerre : celui-ci la patrie, celui-là la famille, cet autre l'humanité ; mais tous suivent le même drapeau, celui du devoir ; pour tous règne la même loi divine, celle du dévouement. Aimer quelque chose plus que soi-même, là est le secret de tout ce qui est grand ; savoir vivre en dehors de sa personne, là est le but de tout instinct généreux. EMILE SOUVESTRE.

La Société jurassienne d'émulation se réunissant le 27 septembre 1864 à Neuveville, il nous est venu l'idée de lui offrir une biographie qui semble avoir pour cette ville un intérêt particulier. Il s'agit de la vie de Samuel-Amédée Gross, Brigadier au service de Naples. Les sources auxquelles nous avons puisé seraient un peu longues à énumérer. Nous les indiquerons en peu de mots. Ce sont : *l'état des services* du héros de notre narration, le *Journal de sa défense de Castellamare*, tout ce que nous avons pu lire sur les événements de Palerme en 1848, soit du côté des Napolitains, soit du côté des Siciliens, la *collection des Actes du*

comité général de Sicile, l'Histoire de la relation du voyage de Pie IX à Gaëte, par M^{me} la comtesse de Spaur, la *Révolution de Rome*, par Balleydier, et des notices écrites ou verbales, dont nous remercions ici les personnes à l'obligeance desquelles nous les devons.

Commençons par donner quelques renseignements sur la famille Gross.

Daniel Gros quitta Charrain en Dauphiné lors de la révocation de l'édit de Nantes, vers la fin du XVII^e siècle; il fixa son domicile à Neuchâtel et devint bourgeois de Chavannes, entre Neuveville et Gléresse.

Son fils, qui s'appelait aussi Daniel et dont la famille donna probablement dès lors à son nom la tournure plus allemande de Gross, acquit la bourgeoisie de Neuveville.

Jean-Jacques, le second fils de ce dernier, naquit dans cette ville en 1740, aida d'abord ses parents dans les travaux de la campagne, puis exerça l'horlogerie jusqu'à l'âge de 21 ans; il embrassa alors la théologie et devint successivement aumônier du régiment étranger de Montfort au service du Piémont, suffragant à Moutier-Grandval, enfin pasteur à Court, puis à Diesse. Il laissa la réputation d'un prédicateur distingué, publia une traduction des Fables de Phèdre en vers français, ainsi que des Cantiques adaptés à la doctrine et à la méthode du Catéchisme de Heidelberg, et composa même une tragédie d'Absalon. Il se lia intimement avec le comte de Narbonne, ancien ministre de la guerre en France et réfugié pendant la Terreur à Chavannes.

Jean-Jacques Gross mourut le 10 juin 1797, à Lausanne, des suites d'une attaque d'apoplexie et chez son ami le professeur Dapples. Il laissa de sa femme, une demoiselle François de cette ville, cinq fils nommés Salomon, Frédéric, Charles, Emmanuel et Gottlieb (Amédée), comme on l'appelait dans sa famille. Il leur avait donné le choix entre les deux seules vocations qu'ils ont embrassées : celle de la chaire et celle des armes.

Samuel-Gottlieb, le plus jeune de tous, est celui dont nous allons nous occuper. Né à Court, à l'entrée sud de la vallée de Moutier, le 18 novembre 1779, il paraît avoir reçu sa première éducation dans la maison paternelle avec quelques pensionnaires. Le 18 juillet 1793, il entra au service de Prusse comme cadet avec rang d'officier (*Porte-épée, Fæhnrich*). Il avait alors 14 ans et était fortement constitué. Il servit d'abord dans la brigade de fusiliers de Magdebourg, primitivement formée du régiment suisse de Müller et devenue plus tard celle de Westphalie.

Son frère Frédéric, plus âgé que lui de neuf ans, fut aussi officier dans ce corps depuis 1787 jusqu'en 1801, époque où il quitta le service. Il lui servit de mentor et paraît avoir été un homme de mérite. Gottlieb fit ainsi sur le Rhin la campagne de 1793, sous le duc de Brunswick, et combattit à Steinbach et Pechingen, puis celle de 1794, sous le feld-maréchal Möllendorf, en assistant aux affaires de Weidenhall, Schenzel, Battenberg et Moorlautern. Le 18 novembre de cette dernière année, il devint second lieutenant.

En 1800, il faisait partie du 1^{er} bataillon, dont le général-major d'Ernst, de Berne, était le chef, tout en ayant la brigade sous ses ordres. En 1805 il figurait au 3^e, commandé par le colonel de Sobbe et en garnison à Wesel. Ce bataillon, d'abord à l'avant-garde du corps du lieutenant-général de Blücher en Westphalie, passa avec lui dans celui du lieutenant-général de Rüchel, et fut détruit le 14 octobre 1806, en combattant dans le défilé de Kapellendorf, à la fin de la bataille de Jena. C'est avec ses débris incorporés dans d'autres corps, que Gross prit part en 1807, à la défense de Königsberg et échappa à cette occasion à la captivité. Il se trouvait à Memel, le jour même de la conclusion de la paix de Tilsitt.

En juin 1808 on le nomma 1^{er} lieutenant dans le bataillon de fusiliers du 1^{er} régiment poméranien. Mais la réduction de l'armée lui ôtant toute chance d'avancement, Gross obtint, le 4 mars 1810, sa démission avec le grade de capitaine et dans les termes les plus honorables. En effet, le général de cava-

lerie de Blücher, gouverneur de la Poméranie et de la Nouvelle-Marche, lui rendait le témoignage qu'il avait été un officier plein de talents et d'instruction et s'était distingué devant l'ennemi surtout en 1793 et 1794. Le général d'infanterie de Rüchel mentionnait, dans un certificat, la distinction et la bravoure avec lesquelles il avait servi et surtout la bonne volonté qu'il avait mise à rester sous les drapeaux après les revers du pays. Le général-major d'Ivernois rendait enfin justice à sa conduite distinguée à tous égards. Une circonstance vient confirmer ces éloges. Il avait été proposé pour la croix du Mérite à deux reprises et la seconde fois il avait eu pour réponse qu'on ne donnerait pas de décorations à la suite d'une campagne malheureuse.

Après avoir ainsi passé 17 ans dans cette armée, il passa au service de Murat, roi de Naples, sans changer précisément de cause, la Prusse subissant alors comme une grande partie de l'Europe la volonté de Napoléon. Nous n'avons cependant pas pu apprendre avec quelque certitude comment l'idée lui en vint. Seulement son frère Charles était capitaine dans le 1^{er} régiment suisse, au service de France, alors employé dans ce royaume. Il est permis de supposer qu'il attira Gottlieb dans ces parages et l'aida à se placer au 2^e régiment de ligne napolitain à cette époque en garnison dans ce Gaëte, dont notre héros devait devenir un jour gouverneur.

Il fit la campagne de 1813 en Italie et de nouveau contre la France; dans celle de 1815 contre les alliés de 1813, il se distingua le 12 avril dans la division d'Ambrosio, aux combats d'Occhiobello sur le Pô, ce qui lui valut le grade de chef de bataillon honoraire. Deux mois plus tard, son frère Frédéric, établi et naturalisé dans l'Ostfrise, où il s'était marié avec une Vissering, et avait repris du service, succombait le 16 juin à St-Amand aux blessures reçues par lui à Ligny, à la tête du 1^{er} bataillon du 3^e régiment de landwehr westphalienne. Il était âgé de 45 ans et servait ainsi la cause opposée.

Les Bourbons, rentrés à Naples, plaçaient le 5 août Gottlieb comme capitaine avec rang de major dans le régiment étran-

ger, qu'on forma de tous les Suisses et étrangers sortant alors de l'armée napolitaine de Murat et de celle revenue de Sicile avec la cour. Dès le mois de janvier 1816, ce corps fit partie d'un cordon sanitaire établi autour de Noja, port de l'Adriatique dans la province de Bari, que la peste ravagea pendant six mois et demi. Le 1^{er} bataillon, auquel appartenait notre compatriote, aida ensuite à purger, successivement sous les ordres des généraux Roth et Church, cette province et celle d'Otrante, du brigandage dont les infestait la secte politique des Decisi.

Le 23 janvier 1818, on le nomma capitaine directeur des milices de la province de Bari et, le 31 octobre 1819, chevalier de la croix de grâce de l'ordre de Saint-Georges de la Réunion. Le 4 décembre 1820 il fut incorporé, avec les débris de son bataillon étranger, dans le 12^e régiment de ligne napolitain, dont il commanda le 3^e bataillon sans avancer pour cela. Ce régiment fut entraîné dans la déroute de l'armée, lors de cette nouvelle invasion autrichienne dans le royaume, mais 200 de ces soldats étrangers furent les seuls qui restèrent sous ses drapeaux.

A la suite d'une nouvelle réorganisation de l'armée, Gross passa le 1^{er} juin 1821 au dépôt des troupes étrangères, dont la plupart des officiers durent se contenter d'un subside mensuel jusqu'après l'avènement de Ferdinand II en 1830. Mais lui fut placé, le 2 décembre 1823, au 8^e régiment de ligne Calabria, dans lequel il devint major le 18 juillet 1828. Il doit avoir ensuite fait sans succès quelques démarches pour obtenir cet emploi au régiment, dont le canton de Berne négociait la levée à cette époque. Le 30 mai 1831, il fut promu lieutenant-colonel au 5^e de ligne Borbone. C'est en cette qualité que les officiers bernois firent sa connaissance, faisant ensemble partie de la garnison de Capoue.

En 1837, un mouvement insurrectionnel éclata dans la partie orientale de la Sicile. Le colonel Santanello, qui commandait la province de Catane, ne prit pas les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre dans cette ville, y laissa

désarmer deux compagnies et abandonna son poste au moment du danger. On le traduisit devant un conseil de guerre présidé successivement par les généraux Caraffa di Noja et de Sonnenberg. Ce dernier, qui était lui-même Suisse, déclara alors à son aide-de-camp qu'il comptait comme sur lui-même sur la droiture et la parfaite honorabilité du colonel Gross, qui figurait parmi les juges, et cela pour la juste appréciation de ses devoirs envers sa conscience dans un jugement et une position aussi difficiles que délicats. Il n'en disait pas autant de ses collègues.

En dehors de son service, Gross jouissait cependant d'une considération assez relative à cette époque et sa position n'avait rien de brillant. Les officiers napolitains, qui le connaissaient et dont il était généralement aimé, s'égayaient un peu sur son compte, parodiaient sa vie privée, bien que ses mœurs fussent régulières. Ils s'amusaient surtout de sa grande intimité avec son domestique Philippe Wolf, qui devait le dominer dans son intérieur et avec lequel on prétendait même qu'il chopinait le soir, ce qu'expliquaient jusqu'à un certain point la communauté de vieux souvenirs et l'isolement de ces deux vieillards au milieu d'une armée et d'une nation à laquelle naissance, caractère, langue et mœurs les signalaient comme étrangers. Ce domestique, natif de la Bavière-Rhénane, était un ancien soldat du régiment étranger d'Isemburg, au service de Napoléon I^{er}. Il avait à peu près son âge et était, du reste, un parfait honnête homme.

D'un autre côté, on reprochait à Gross un excès de droiture qui le portait à des excès de zèle. Il existait dans les régiments napolitains des abus comme partout ailleurs. Lui voulait tout redresser, et il adressait aux supérieurs des plaintes qui se renouvelaient souvent, parce qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient pas y faire droit.

Sa qualité de protestant et d'étranger nuisit-elle aussi à son avancement? Sûr est-il que le 4 septembre de cette année, il fut gradé colonel, mais frustré du commandement de son régiment, malgré son ancienneté, et placé sous un autre colonel.

nommé Martinez, homme très grossier, pour faire le service du grade immédiatement inférieur. Son amour-propre souffrait de sa position. Mais Gross prenait son mal en patience, attendant peut-être le moment d'obtenir un poste sédentaire. Au moment dont nous parlons, il était à Catane, où il trouvait quelque soulagement dans la lecture des classiques français, que le hasard lui avait probablement fait tomber entre les mains. Sans être proprement un homme lettré, il savait également bien le français, sa langue maternelle, et le bon allemand, qu'il avait appris en Prusse. Il ne fut pas, de même force sur l'italien ni sur le patois napolitain.

Le 1^{er} mars 1839 il fut enfin nommé colonel effectif dans le cadre des troupes sédentaires et lieutenant de roi au fort de Castellamare à Palerme. Le 16 mai suivant, il en devenait commandant. Ce poste était au fond une espèce d'exil pour lui, d'autant plus qu'il n'avait dès lors plus aucun avancement à espérer. Il avait 60 ans et il croyait réellement sa carrière terminée, si bien qu'en 1842 il prit un congé pour revoir une dernière fois sa patrie et les siens. Mais les deux frères, qui lui restaient, lui rendirent sa visite en 1845. Puis il était bien loin de se croire destiné à devenir encore un personnage historique. Il n'avait nullement cette ambition. C'est ainsi qu'il passa neuf ans dans une tranquillité profonde, recevant de temps à autre la visite d'un compatriote, qui venait voir Palerme et se contentant d'un nombre très restreint de relations sociales. Elles se composaient essentiellement de M. Morel, d'Yverdon, qui était négociant, et du prince de Radali, ancien officier hanovrien du nom de Wilding et héritier de son frère, mort prince de Butera.

En attendant, l'année 1848 approchait, grosse de révolutions. Or, pour faciliter l'intelligence des faits qui vont suivre, jetons un coup d'œil sur Palerme et surtout sur le fort de Castellamare.

La capitale de la Sicile est baignée par la mer du côté du nord-est. Elle s'étend dans la direction du sud-ouest et est entourée de trois côtés par une plaine riante et fertile que domine à une distance inégale un demi-cercle de montagnes

arides. Vers l'ouest, cette chaîne se termine à la mer au Monte Pellegrino ; vers l'est, au Monte Catalfano. A trois milles du premier, à neuf du second, Palerme est dans une belle position et offre des aspects délicieux et pittoresques. Elle est entourée d'un vieux mur d'enceinte percé de 15 portes et garni de six bastions de différentes grandeurs. Elle est divisée en quatre parties égales par deux rues principales et toutes droites, qui forment à leur croisement la place des Quattro-Cantoni. La rue du Cassaro ou de Tolède court sur une longueur d'une petite demi-lieue de la Porta Felice à la Porta Nuova. La rue Macqueda ou Strada Nuova, plus courte et plus large que la précédente, relie la Porta Sant'Antonino à la Porta Macqueda. Plusieurs faubourgs sont groupés aux abords de la ville, qui avait alors une population d'environ 180,000 âmes.

Le fort de Castellamare doit son nom au voisinage de la mer, qui baigne de trois côtés les rochers sur lesquels il est bâti. Elevé par les Sarrasins, restauré par les Normands et Charles-Quint, il avait été doté par Ferdinand II de nouvelles fortifications. On l'envisageait comme la citadelle de Palerme. Il commandait du côté du sud-est l'entrée du port, qu'il séparait d'un autre petit port appelé la Cale. Il croisait ses feux en conséquence avec la batterie du Môle et le fort de la Garita, dont nous parlerons plus loin. Il présentait du côté de la ville deux bastions reliés ensemble par une courtine, le tout couvert par un fossé profond. Le bastion de gauche s'appelait San Pasquale, celui de droite San Pietro. Leur courtine, dans laquelle se trouvait l'entrée principale, était couverte par un cavalier ou tambour de défense en maçonnerie avec deux rangs de feux. Le glacis était exceptionnellement couronné par un mur à la Carnot percé de meurtrières, qui couvrait tout ce front et était longé en arrière par un chemin couvert. Cette partie du fort était la mieux armée. En arrière du bastion San Pietro, une longue courtine à crémaillère, à chemin de ronde et à meurtrières, faisait face au port ; mais le ravelin qui la couvrait avait été abandonné.

Cette courtine avait à son extrémité la batterie Catena. La courtine opposée longeait la Cale.

Au quatrième côté de l'enceinte primitive, on avait ajouté un ouvrage à corne, qui faisait face à la haute mer et avait pour base une espèce de fausse-braie en légère maçonnerie. Cet ouvrage était beaucoup moins élevé que le reste du fort, afin de couvrir probablement la porte de mer et de permettre à un feu de mousqueterie tiré à fleur d'eau d'empêcher une surprise nocturne de ce côté. Tel était le front de mer.

A l'entour de la place intérieure du fort, se trouvaient le corps-de-garde des officiers, celui des soldats, puis, en partant de la gauche, la caserne, le petit arsenal, les magasins, les prisons, la maison occupée par le commandant et les familles, puis le magasin à poudre.

Castellamare n'était pas en état de soutenir une attaque sérieuse. C'est ce que le colonel Gross avait démontré dans des rapports, où il insistait si vivement pour qu'on pourvût aux besoins les plus urgents, qu'il fatigua le général Filangieri, alors directeur des corps dits facultatifs. Il lui demanda même de faire raser le quartier de la ville qui avoisinait et dominait de beaucoup le front de terre, afin de dégager ses abords selon les règles de la guerre. N'ayant pas non plus obtenu ce point, il considéra, dit-on, ce général comme son ennemi, d'autant plus qu'il s'en savait taxé d'extravagance.

Il n'y avait donc au fort ni affûts de rechange, ni ustensiles pour les travaux du génie. Les ouvrages avancés étaient en très mauvais état. Si la poudre abondait, les artifices manquaient et les projectiles creux n'étaient pas chargés. Quant aux vivres, le riz, les pâtes et le biscuit pouvaient suffire à la consommation de 3 à 400 hommes seulement pendant 20 jours, et si le vin était bon, la viande salée était immangeable.

Donnons maintenant une idée de la vue dont on jouissait sur Palerme au fort de Castellamare.

En partant de la gauche, le petit fort de la Garita formait un promontoire à l'entrée de la Cale et renfermait les bureaux de la Sanità. Il empêchait de voir le quai de la Marine, à

l'extrémité duquel se trouvait la batterie de côte de Sant' Erasmo. Ces deux ouvrages paraissent n'avoir pas été gardés et armés à cette époque.

Sur la droite de la Garita, est l'établissement des Enfants-Trouvés, dont le prolongement masque l'église de la Catena, contiguë elle-même à la porte Doganella. Entre cette porte et la porte Carbone se trouve la Douane. En arrière de la porte Carbone, on apercevait un peu la toiture de la Banque appelée vulgairement le Palais des finances, dont la façade principale donne sur le Cassaro, à l'extrémité ouest de la Piazza Marina. Une rangée de maisons bordait le reste de la cale jusqu'à l'église de Piédigrotte, au pied du bastion San Pasquale.

Le front de terre étant dominé, on ne voyait de la ville que quelques clochers ou coupoles et l'Observatoire, qui surmonte la Porta Nuova. Cette porte relie le Palais-Royal à la caserne de San Giacomo et aux bâtiments du commandement général.

Le bastion San Pietro enfilait et battait la route, qui longe le mur d'enceinte nord de Palerme jusqu'à la porte Carini, d'où un vieux bastion la faisait dévier à droite.

Des jardins et des maisons, entr'autres celles du Borgo, couvraient le terrain plus à droite, en laissant voir plus au loin les casernes des Quattro-Venti, point de départ de la rue du Môle, qui longe le fond du port et est bordée par le bain et l'arsenal de marine. Le castel du Môle marque l'origine de ce bel ouvrage, qui porte à son extrémité un phare, puis une batterie casematée à deux rangs de feu ; elle s'appelle la batterie du Môle et ferme le port de ce côté.

Cette portion du panorama a pour fond le Monte Pellegrino, que la belle plaine de la Conca di Oro sépare des monts qui encadrent la plaine de Palerme.

La distance de Castellamare au Palais-Royal, à la Porte Carini, aux Quattro-Venti est en ligne directe d'à peu près une demi-lieue. Ce fort est à cinq minutes tout au plus du Palais des Finances.

Signalé par les réformes libérales accordées par le Pape, le grand-duc de Toscane et le roi de Sardaigne à leurs Etats, le

mouvement italien avait gagné les Deux-Siciles. Le 1^{er} septembre 1847, un soulèvement fut réprimé à Reggio et à Messine. On sait que, selon l'expression de M. de Mazade, le parti libéral se renferma dès lors dans une agitation pacifique et chercha à ramener son action et ses vœux à un but et à des procédés plus pratiques et de nature à décourager ou à compromettre la réaction. Il tourna ses hostilités contre le ministère et le confesseur du roi.

Nous n'entrerons pas dans l'énumération des griefs plus ou moins fondés de la Sicile contre le gouvernement napolitain. Ils nous mèneraient trop loin et seraient déplacés dans ce travail biographique.

Le maréchal-de-camp Vial, natif de Nice, et commandant d'armes de la place et province de Palerme, dirigeait la police. Dès la fin d'août, il eut vent des machinations des ennemis de l'ordre de choses établi et procéda avec l'inflexible roideur d'un gendarme à des arrestations ainsi qu'à des actes généralement décriés par l'opinion publique en Sicile.

Le lieutenant-général marquis de Majo, duc de San-Pietro, exerçait alors les fonctions de vice-roi de l'île et de ses dépendances. Ancien officier de Murat, il était âgé et d'une ineptie absolue, conséquemment fort peu estimé. Le 4 septembre il rassembla un conseil de généraux, qui ne forma aucun plan d'attaque, de défense et de retraite et se contenta de fournir aux troupes des vivres pour quinze jours et de les tenir jour et nuit en haleine, tout en leur désignant pourtant des positions à occuper en cas d'alarme.

Le colonel Gross prit de son côté toutes les mesures propres à mettre Castellamare à l'abri d'un coup de main. Il avait sous ses ordres deux officiers supérieurs, trois capitaines et un officier subalterne d'artillerie, ce dernier, chargé du matériel et des travaux de l'arsenal, enfin un lieutenant du génie ; trois compagnies du 1^{er} régiment de grenadiers de la garde royale et 88 artilleurs lui constituaient une garnison évidemment insuffisante.

Celle de Palerme consistait dans un peu plus de sept batail-

lons d'infanterie, dans le 3^e dragons, et 4 compagnies d'artillerie. En y comprenant le détachement dont nous venons de parler, c'était un effectif de 5000 hommes sur les 12,000 qui occupaient la Sicile.

Sur ces entrefaites, la presse clandestine publiait des mémoires sur la nécessité absolue de certaines réformes. A la suite d'une première démonstration pacifique à Naples, Palerme et d'autres villes de Sicile suivirent cet exemple à la fin de novembre. Le peuple commença à s'agiter et les autorités remarquèrent sur les côtes de l'île un va et vient de vapeurs anglais, qui avait quelque chose de suspect. Le mois de décembre s'écoula toutefois sans troubles. Mais la noblesse en profita pour fréquenter les salons du marquis de Majo et pour lui faire sa cour. Celui-ci, par simplicité ou malice, chercha à s'attacher davantage ces nouveaux amis. Il se mit à condamner même les actes du général Vial et à jurer sur leur parole que toute la Sicile était fidèle et innocente. Tandis que le général Vial dévoilait au roi le danger de la situation, son chef dépeignait tout sous les couleurs les plus riantes.

Des proclamations révolutionnaires furent enfin affichées à Piazza, à Termini, à Cefalù, à Misilmeri, à la Bagheria. La plus répandue annonça le 9 janvier 1848 aux Palermitains, que le 12, à l'aube, l'ère de la liberté universelle commencerait pour la Sicile. Le lieutenant-général de Majo cessa de rire et crut cette fois la chose sérieuse. Il se borna cependant à ordonner aux familles des officiers de la garnison de Castellamare de s'établir dans ce fort. La nuit suivante, le général Vial, voulant encore faire acte d'autorité, y fit également enfermer les onze personnages suivants : le prêtre Giuseppe Fiorenza, le professeur Emerico Amari, Gabriele Amari, Francesco Ferrara, Léopoldo Pizzuto, Gioacchino d'Ondes, Emmanuele et Giuseppe Sessa, le duc de Villarosa et Francesco Paterniti. Ces hommes, tous considérés, avaient figuré parmi les promoteurs des démonstrations pacifiques. Le gouvernement crut ainsi avoir mis la main sur les chefs du mouvement. Mais leur arrestation devint en définitive la goutte qui fit déborder le vase.

Notre première idée était de nous enfermer nous-mêmes dans Castellamare et de raconter d'une manière détaillée la plus belle page de la vie du colonel Gross, d'autant plus qu'elle n'a jamais été écrite. Puis nous avons réfléchi, que le récit minutieux d'une lutte moins dramatique que tant d'autres, entraînerait à des détails d'un intérêt purement secondaire, surtout pour un public qui n'est pas exclusivement militaire. Nous nous sommes donc décidé à mettre en relief la position personnelle à laquelle notre héros a dû toute la gloire de sa défense et mérité le respect de ceux mêmes qui ne sympathiseraient pas avec la cause servie par lui à cette époque. Nous faisons suivre comme note la traduction du Journal de ses opérations ; il fait lui aussi l'éloge de l'homme, en montrant la manière dont il a conduit le service de la place.

Le colonel Gross, alors âgé de 69 ans, était d'une grande stature et avait de larges épaules, sans que sa tournure eût rien de bien élégant. Les traits de sa figure appartenaient à un type qui s'est retrouvé chez plusieurs membres de sa famille. Le regard de ses yeux bleus avait parfois quelque chose d'étonné et lançait des éclairs dans les moments de vivacité. Son front était chauve et poli, sa moustache et ses favoris, primitivement blonds, étaient gris et peu fournis. Sa voix rauque, cassée, un peu voilée, procédait par éclats, suivant les dispositions de son esprit et les mouvements de son âme.

Son caractère était d'une parfaite droiture, d'une grande délicatesse de sentiments et d'une extrême franchise. Il y avait dans son cœur un grand fonds de bonhomie, d'humanité, même de tendresse. Son âme était fortement trempée. Son activité était celle de l'homme consciencieux. Sa moralité n'avait rien perdu de sa pureté première, au milieu d'une atmosphère qui avait bel et bien quelque chose de dissolvant et d'énervant. Il était demeuré inaccessible aux tentations du grand monde, fidèle à la foi de ses pères et profondément religieux. Incapable de se familiariser avec les nouvelles idées, il était d'une nature trop conciliante pour leur témoigner une véritable hostilité. Tout en restant bon Suisse, il avait conservé une légère teinte

prussienne, dernier reflet d'une jeunesse heureuse, et dont le souvenir lui a toujours souri.

La garnison de Castellamare était donc habituée à voir en lui un chef bienveillant et juste, un étranger, mais un étranger qui avait emprunté des officiers napolitains cette espèce de familiarité inconnue dans les autres armées. La fidélité et la bravoure suisses étaient connues d'ancienne date à Naples et en Sicile. Le prestige de la nation à laquelle Gross appartenait par la naissance, était encore entier et les événements allaient lui donner un nouveau lustre.

En décrivant ainsi l'homme et son caractère, nous croyons avoir donné d'avance la clef de ses actes dans les moments qui vont suivre.

Le 12 janvier, à l'aube, ce fut le colonel Gross qui tira les premiers coups de canon; mais c'était pour célébrer l'anniversaire de la naissance du roi.

Il pleuvait. Bien que la tranquillité ne fût pas d'abord troublée dans la ville et avant même que le poète La Masa appelât le peuple aux armes, les troupes occupaient les positions prescrites en cas d'alarme.

Le 3^e dragons s'établit sur la place de Santa Teresa, couvrant ses deux quartiers, qui commandaient les routes de Monreale et des Porrazzi. Le reste du régiment des grenadiers de la garde royale et le 1^{er} de ligne Re, formant la brigade Pronio, occupèrent le Palais-Royal, où résidait le marquis de Majo, et tous ses abords. Ils étaient soutenus par l'artillerie des deux bastions qui défendaient cette résidence, et par celle d'une batterie de campagne. Le bataillon du 9^e de ligne Puglia, les deux du 10^e Abruzzo et une demi-batterie de campagne, sous le brigadier del Giudice, prirent position devant les casernes des Quattro-Venti, en se gardant du côté de la ville et en renforçant les postes du voisinage.

Le colonel Nagle, du 2^e de ligne Regina, prit position avec trois compagnies de son régiment sur le glacis de Castellamare, en poussant des avant-postes vers la ville, de San Sebastiano à Piédigrotte. Il renforça d'une compagnie la garde du

Palais des Finances, où le colonel Gross envoya de son côté un sergent et deux artilleurs avec 100 grenades à main. Deux autres compagnies de ce bataillon étaient détachées, l'une à la Bagheria et l'autre à Monreale. Enfin, la compagnie de gendarmerie à pied se tint renfermée dans sa caserne, en arrière de la porte Carbone.

On assure que dans cette matinée, le vapeur anglais le *Bull-dog* jeta l'ancre devant Castellamare, et fut suivi le lendemain par le vapeur de guerre *Vengeance*, commandé par le commodore Etienne Lushington. En même temps ou plus tard, arrivèrent deux autres vapeurs, le *Gladiator* et le *Rosamund*.

Nous n'aurons à faire qu'avec les deux premiers.

Vers une heure après midi, une corvée rentrait au fort, après avoir été attaquée et mise en fuite. En même temps, une fusillade s'engageait dans la direction du Palais-Royal et celle du Palais des Finances. Le colonel Gross comprit que la révolution commençait effectivement et se mit en demeure de faire face à tout événement.

Le lieutenant-colonel Fergola commandait son artillerie et préluda dès lors au rôle glorieux qu'il devait jouer lui-même douze ans plus tard comme commandant de la citadelle de Messine, contre un ennemi auquel personne ne songeait alors à Naples. Castellamare devenait de fort un poste avancé, une grand'garde, qui reliait le Palais-Royal aux Quattro-Venti et à la mer, tenait la ville en respect et gardait le Palais des Finances avec ses batteries.

En attendant, au lieu d'occuper militairement Palerme et de resserrer l'insurrection avec l'énergie nécessaire pour l'étouffer dans son principe, les troupes restèrent dans leurs positions, et leurs casernes ne tardèrent pas à être isolées les unes des autres : Castellamare ne pouvait déjà plus communiquer directement avec le Palais-Royal.

Le lieutenant-général fit balayer le Cassaro dans toute sa longueur par deux pièces braquées sous le séminaire de l'archevêché, occupé par les soldats. Il signala le mouvement à

Naples, demandant des renforts, qu'il jugeait déjà nécessaires, et des vivres, dont il manquait aussi. Peu après, le peuple abattit le télégraphe à bras.

Le soir, l'insurrection comptait seulement, 40 hommes armés, qui se retirèrent alors sur la place de Pieravecchia, où le Palais prétorien était devenu leur quartier-général dès le matin et dont les abords furent barricadés. Le comité provisoire, qui s'y organisa, appela les campagnes aux armes. La ville passa cette première nuit dans l'allégresse et le 13 au matin, 300 hommes étaient en armes et furent successivement renforcés par des bandes soudoyées, qu'on appela squadres.

Vers 4 heures du matin, les sentinelles de Castellamare faisaient feu, mais ce n'était qu'une première fausse alerte. Plus tard, le peuple commença à tirer contre la caserne du Novizgiato, près la porte d'Ossuna, et sur celle de San Francesco di Paola, s'empara du Palais des Tribunaux, sur la Piazza Marina, et des commissariats de police, menaça celui qui était voisin de cette place et inquiéta dès lors la garde du Palais des Finances. De gros rassemblements stationnaient sur cette place et sous la Porte Doganella. On distribuait des munitions dans le Palais Niscemi et dans le voisinage.

Sur la demande du commissaire de police de ce quartier de la ville, le colonel Gross lança 18 premières bombes dans cette direction, à de longs intervalles et jusqu'à la tombée de la nuit, moment où il retira derrière le mur à la Carnot les trois compagnies, qui avaient passé sur le glacis du fort deux jours et une nuit sous les armes.

Le 14, après une heure du matin, la fusillade retentit dans l'obscurité sur tous les points de la ville et se mêla au son du tocsin et au bruit des signaux de ralliement. On entendait le canon du côté du Palais-Royal. De vigoureuses attaques, dirigées contre le Palais des Finances, obligèrent le colonel Gross de balayer avec de nouvelles bombes la Piazza Marina et d'envoyer dans cette direction d'autres projectiles. Après 7 heures, ce poste fut attaqué avec de l'artillerie et, vers midi, il fallut le renforcer par la compagnie de grenadiers présente du 2^e de

ligne, et le ravitailler, opération qui se répéta souvent dans la suite. Une version napolitaine prétend que ce renfort aida même les gendarmes à rentrer dans leur caserne, d'où ils s'étaient repliés sur Castellamare.

Dans la soirée, un officier envoyé par le brigadier Nicoletti, qui arrivait de Naples, apporta à Gross un ordre du roi, portant de faire tout son possible pour maintenir sa communication avec le Palais des Finances et veiller à la conservation de cet édifice, où étaient déposés entr'autres 2 1/2 millions appartenant à la couronne. Le souverain l'en rendait responsable.

Tout cela se passait tandis que le brigand Miceli faisait capituler la compagnie détachée à Monreale, et que le comité général de Palerme se fondait en quatre comités généraux chargés de diriger les différentes branches du service public.

Les nuits, qui suivirent, furent généralement tranquilles. L'insurrection les passait dans les tavernes, où elle se préparait aux luttes du lendemain.

Le 15 était un dimanche. Vers 8 heures du matin, le colonel Gross reçut, par un détachement revenant des Quattro-Venti, un informe morceau de papier, que le lieutenant-général de Majo avait expédié du Palais-Royal, cinq heures auparavant. C'était un nouvel ordre portant que, dès qu'il apercevrait un drapeau hissé sur l'Observatoire de la Porta Nuova, il devait lancer des bombes sur différents points de la ville, en épargnant autant que possible la rue Butera et la place de la Porta Macqueda et de continuer ainsi toutes les cinq minutes jusqu'à la disparition du signal.

Le colonel Gross savait maintenant ce qu'il avait à faire. Son devoir et son rôle étaient tout tracés. Toutefois, l'heure suprême eût sonné pour Palerme, si, poussé par son sentiment d'humanité, il ne s'était pas mis en opposition contre son conseil de défense presque entier. Il prit sur lui de limiter le feu de sa batterie de 6 mortiers à la Piazza Marina afin d'empêcher le peuple de s'y attrouper et d'attaquer le Palais des Finances. Une heure après, le drapeau était déjà visible. A ce moment, une canonnade et une fusillade retentissaient avec une égale vi-

vacité dans la direction du Palais-Royal et des Finances pour ne cesser que vers 2 heures. On prétend que Gross allongea jusqu'à 10 minutes et même jusqu'à un quart d'heure l'intervalle d'une bombe à l'autre.

Il ne devait cependant pas tarder à se voir traverser dans l'exécution de sa consigne. Les sympathies de l'Angleterre pour la cause de l'insurrection n'étaient l'objet d'aucun doute. Il est vrai que La Masa et huit d'entre les premiers négociants de Palerme avaient prié le commandant du *Bull-dog* de leur céder ou de leur vendre un peu de poudre, et que celui-ci, tout en témoignant la meilleure volonté, s'y était refusé, alléguant les ordres positifs et formels de son gouvernement.

Mais à trois heures après midi, le commodore Lushington faisait remettre une lettre au colonel Gross par un officier de ce vapeur. Les consuls étrangers lui avaient demandé à être garantis des bombes par leurs drapeaux nationaux, ce à quoi l'ordre du lieutenant-général et les officiers de l'artillerie du fort avaient déjà pourvu, du moins en partie. Le commodore lui-même allait plus loin. Il demandait la suspension du bombardement pour pouvoir recueillir les sujets anglais à son bord. Le lieutenant-général seul pouvait accorder la chose. A son tour, le colonel Gross pria par écrit le commodore de mettre son vaisseau hors de la portée de son canon, afin d'éviter tout accident, si le fort venait à être attaqué.

Tel fut le commencement d'une officieuse et malencontreuse intervention de la marine anglaise, sur laquelle nous aurons occasion de revenir.

Peu après, le colonel Gross se trouva dans le cas d'envoyer quelques boulets contre le couvent le plus voisin de l'église de la Catena. Après y avoir puisé des munitions, les insurgés attaquèrent les Finances avec une nouvelle vigueur, aidés de deux pièces de canon braquées, l'une sous l'Arco Partanna, derrière un retranchement de pierres et de briques, l'autre sous une porte cochère qui faisait suite au café Oreto et dont on fermait les battants après chaque décharge. Bien que l'artillerie du fort eût redoublé son action, la grille d'entrée du Palais fut brisée,

la porte principale abattue. Un assaut devenant possible, Gross envoya le major Milon du 2^e de ligne, avec une compagnie de ce régiment, une de la garde royale et deux pièces de 4, et obtint du général del Giudice leur remplacement au fort par deux compagnies du 9^e de ligne.

A 5 heures, il recevait par un officier accompagné du consul suisse Hirzel, l'ordre de ne pas reprendre le bombardement, qui avait cessé deux heures auparavant au signal convenu. Le lieutenant-général l'avait suspendu pour 24 heures, sur les représentations de MM. Bresson, Musso, Wedeking, Fiamingo, Goodwin et Marston, consuls de France, de Sardaigne, de Prusse et Hanovre, de Russie et des Etats-Unis d'Amérique, enfin de celui dont nous venons de parler. Comme on l'a vu dans toutes les villes bombardées ou menacées de l'être, pour s'être soulevées contre les autorités, le corps consulaire se mettait du côté de la population, par sympathie, par intérêt et sans y être toujours autorisé par les gouvernements respectifs. C'était ici, du moins, assez problématique à l'endroit de l'Autriche, de la Prusse, du Hanovre et de la Russie. En tout cas, l'intervention officieuse de ces Messieurs devait tourner au détriment des chefs militaires, auxquels elle suscita sa part d'embarras.

Mais tandis que le peuple s'emparait de la préfecture de police et que le frère du brigand Scordato arrivait de la Bagheria, où la compagnie du 2^e de ligne avait dû se rendre prisonnière de guerre après deux heures de combat, les choses allaient changer un moment de face.

En effet, vers cinq heures du soir, une escadre napolitaine, partie la veille de Naples, venait de jeter l'ancre devant Palerme. Elle était forte de 9 bâtiments à vapeur et commandée par le prince Louis, comte d'Aquila, frère du roi, qui l'avait chargé d'accueillir au besoin les demandes de l'insurrection et d'offrir sa médiation. Elle débarqua de nuit au Môle une division, composée de sept bataillons de chasseurs, véritable élite de l'infanterie napolitaine, d'un du 8^e de ligne et de celui des pionniers, enfin de deux batteries de montagne, en tout

5,090 hommes. Tandis que l'escadre resta embossée devant la ville, pour flanquer au besoin les opérations de l'armée, deux bataillons de chasseurs furent immédiatement dirigés sur le Palais-Royal, et le reste des troupes opéra sa jonction avec la brigade del Giudice. Il en résulta pour la position des Quattro-Venti un effectif de 7,253 hommes, 45 dragons et gendarmes à cheval, et 20 bouches à feu.

Devant cet appareil de forces, les chefs du mouvement furent saisis d'une véritable panique et se réfugièrent à bord des navires étrangers, en maudissant les libéraux de Naples de n'avoir pas empêché l'expédition en prenant les armes le 12, comme c'était concerté entre le comité de cette capitale et celui de Palerme. 100 à 200 combattants gagnèrent également la campagne.

Il semblait impossible à tout homme raisonnable que l'insurrection eût encore une chance de succès. Tel était le sentiment général.

Les premières fautes et la première indécision du marquis de Majo semblaient réparées, et la prompte entrée des troupes dans la ville y eût ramené le calme, même sans effusion de sang, comme le désirait le roi.

En effet, tout en songeant à réprimer une levée de boucliers aussi inattendue, il n'avait pas perdu tout espoir d'atteindre son but sans user de rigueur, car tout en ayant passé sa vie de préférence au milieu de cette armée, qu'il pouvait considérer comme son ouvrage et sa création, il avait le cœur plus humain que véritablement guerrier. Pour le moment, son ministère n'entraît, au reste, pas en ligne de compte. A la veille d'une crise politique de plus en plus probable, il manquait de solidité, d'énergie et de pouvoir.

Le roi avait condamné implicitement les premiers actes du général Vial et du marquis de Majo. Il remplaça le premier par le brigadier Pronio, et le second par le maréchal de camp de Sauget, auquel il confia non la lieutenance générale, mais le commandement général des armes en Sicile et dans ses dépendances, avec pleins-pouvoirs. Il est vrai qu'il modifia

cette disposition en prescrivant de bouche au nouveau chef d'attendre pour entrer dans ces fonctions que les événements rendissent la chose indispensable.

Le général de Sauget, Irlandais d'origine, avait suivi la cour en Sicile, de 1806 à 1815, et appartenait ainsi à une catégorie d'officiers à laquelle on accordait en haut lieu plus de confiance qu'aux anciens serviteurs de Joseph et de Murat. Il avait un bel extérieur, paraissait jouir depuis longtemps de la faveur royale, passait pour le meilleur manœuvrier de l'armée, et commandait en conséquence la brigade d'instruction stationnée à Nocera. On attendait donc de son commandement des résultats bien différents de ceux qui vont se dérouler sous nos yeux.

Avec les 18 bataillons, le régiment de dragons, et 32 pièces de campagne et de montagne, qui allaient se trouver réunis à Palerme, le général de Sauget avait pour instruction d'agir avec la plus grande énergie, de détacher une partie de ses troupes contre les points de l'île, qui suivraient l'exemple de cette ville, de sévir contre les coupables et d'exiger des officiers et des soldats la plus stricte discipline.

Le gouvernement doutait si peu de la répression du mouvement que, d'après une déclaration faite postérieurement par lui au général, l'apparition d'une formidable escadre, *la vigueur déployée par le commandant de Castellamare*, la belle contenance des troupes, et leur emploi prompt, bien entendu et courageux dès le 16 et le 17, devaient la rendre infaillible. Le roi et son ministre de la guerre, le brigadier Garzia, pensaient en effet, que le général de Sauget occuperait les principaux accès de Palerme, pour lui couper l'eau et les vivres, établirait une ligne de communication sûre entre le Palais-Royal et les Quattro-Venti, en appuyant sa droite au premier point, sa gauche au second; qu'il s'aboucherait fréquemment avec le marquis de Majo et donnerait ainsi aux opérations tout l'ensemble nécessaire.

Le lendemain 16 était encore un jour anniversaire, celui du prince héréditaire, duc de Calabre (François II). Le colo-

nel Gross fit encore tirer la salve de rigueur ; puis, prévoyant sans doute des événements graves, peut-être même décisifs, il voulut se débarrasser d'une centaine de bouches inutiles, et demanda au général Vial, dont il ignorait naturellement le remplacement, l'embarquement des familles et des blessés, mais sans l'obtenir du comte d'Aquila et du général de Sauget. Si l'arrivée de nouveaux chefs et de nouvelles troupes remontait, momentanément du moins, le moral de la garnison de Castellamare, nous ne tarderons pas à voir le peu d'avantages qu'elle lui procura en définitive. Tout en lui prêtant son appui matériel, elle allait, au contraire, lui susciter plus d'embarras qu'il n'en pouvait raisonnablement prévoir.

La ville, plongée dans un silence profond, prenait en effet chaque son de trompette, chaque coup de tambour que lui amenait le vent, comme l'annonce de l'entrée des troupes dans ses murs, tandis qu'elles se reposaient tranquillement de leur traversée aux Quattro-Venti, recevaient de la flotte quelques vivres et se bornaient à renforcer les avant-postes. Cette nouvelle hésitation décida une seconde fois les événements et enhardit les esprits dans Palerme, où la Masa rappela le peuple aux armes.

Le général de Sauget jugea cependant de son devoir d'ouvrir et d'activer ses communications avec le Palais-Royal pour annoncer au lieutenant-général l'arrivée de ses troupes, ainsi que leur destination, et demander ses ordres.

Vers une heure après midi, le brigadier Nicoletti se mit donc en marche avec 4 bataillons, 4 pièces de campagne et un peloton de cavalerie. A la suite d'une escarmouche, il laissa un bataillon à la villa Filippina, vis-à-vis la Porte Carini, et accomplit sa mission. Il trouva le lieutenant-général manquant de tout et sans aucune relation avec la campagne.

En attendant, les consuls d'Autriche, de France et de Sardaigne n'obtenaient ni du comte d'Aquila, ni du général de Sauget la suspension des hostilités, dont l'insurrection avait pris de nouveau l'initiative. Ils se présentèrent alors au comité général, exagérant le chiffre des forces royales, offrant leur

intercession et promettant le pardon du roi. Il leur fut répondu que la Sicile réclamait ses anciennes libertés et que le coupable n'était pas le peuple, mais bien le parjure et rebelle Ferdinand II. A ce moment les insurgés, conduits par Giuseppe Scordato allèrent s'embusquer de nouveau pour attaquer à couvert le général Nicoletti, à son retour du Palais-Royal et à son passage devant les portes d'Ossuna, Carini et Macqueda. Ses troupes étaient à peine rentrées aux Quattro-Venti, que le lieutenant-général de Majo demandait par le télégraphe un renfort de deux bataillons et faisait hisser de nouveau le drapeau sur la Porta Nuova.

Mais le général de Sauget avait communiqué au colonel Gross un ordre du roi, qui lui défendait absolument de lancer des bombes à moins que la défense du fort ne rendît cette mesure indispensable. Siciliens et étrangers avaient au reste attribué à ce projectile des dégâts évidemment exagérés, et à les entendre, ses effets avaient exaspéré la population sans lui imposer. C'était si peu vrai, qu'on n'avait pu retenir les campagnards dans la ville qu'en leur promettant d'obtenir la cessation de ce feu.

En attendant, la longue inaction du matin, les escarmouches de l'après-midi et l'ordre du roi n'étaient pas de nature à faire présager à Gross quelque chose de bon. Les nouveaux supérieurs, arrivés de Naples, fléchissaient déjà comme le marquis de Majo avait lui-même fléchi. On ne pouvait déjà plus espérer de mesures énergiques de leur part, ni aucun appui moral bien réel.

Dans la nuit qui suivit, l'insurrection abattait le télégraphe du Monte-Pellegrino, sur les derrières mêmes de la position des Quattro-Venti, et celui de la Bagheria, qui venait d'annoncer que le fort Termini était fortement menacé. En revanche, le général del Giudice atteignait sans obstacles le Palais-Royal avec trois bataillons et 4 pièces d'artillerie.

De son côté, le comte d'Aquila emportait le matin du 17 à Naples le premier rapport du général de Sauget et celui-ci jetait une compagnie dans le fort de Termini, tandis qu'en re-

tirant le bataillon qui avait passé 24 heures sans être inquiété dans la villa Filippina, il interceptait toutes ses communications avec le Palais-Royal. C'en était fait désormais de toute unité de commandement.

L'insurrection y vit nécessairement un nouveau symptôme de faiblesse chez ses adversaires, d'autant plus que le lieutenant-général, quoique renforcé de 3 bataillons de chasseurs et de 5 pièces de 4, écrivit au préteur de la ville, marquis de Spedalotto, un billet des plus humbles portant que toute effusion du sang citoyen était bien douloureuse et que s'il pouvait se rendre chez lui, Son Excellence pourrait lui proposer quelques moyens d'éviter le mal autant que possible. Le tout était signé par *son ami* de Majo.

Mais la veille ou l'avant-veille, le préteur avait été assailli à coups de fusil, en se retirant du Palais-Royal avec le consul d'Autriche, sous l'escorte d'un drapeau parlementaire, et de même les autres consuls étrangers, qui se rendaient au même endroit, précédés de deux drapeaux blancs. Ces deux faits, dont l'explication nous manque, avaient naturellement excité les esprits.

De son côté, le colonel Gross recueillait à midi le piquet du 2^e de ligne, forcé d'évacuer entièrement le quartier de Santa Zita, contigu à la Porte San Giorgio. Il était obligé d'envoyer quatre bombes et quelques boulets dans la direction de cette caserne et celle du Palais des Finances, où il entendait une fusillade. Une heure après, à 5 heures, un incendie se déclara dans la direction du tir, qui pouvait l'avoir occasionné. C'était celui du Mont-de-Piété de Santa Rosalia, où la classe pauvre perdit ainsi pour 3,750,000 fr. d'effets. Le même jour, l'insurrection avait occupé l'hôpital civil et le monastère de Santa Elisabetta, situés vis-à-vis du Palais-Royal, contre lequel elle ouvrit de nouveau le feu.

Croyant l'insurrection découragée et l'anarchie complète, le général de Saugé jugeait le moment venu de rassurer les esprits par la douceur, tandis qu'aux officiers qui lui demandaient la clef de son inaction, il alléguait les ordres du comte

d'Aquila. Mais eux ne pouvaient pas croire qu'on les eût parqués là pour les y faire tuer sans utilité. Le fait est qu'au lieu de dompter l'insurrection avec énergie, on reculait devant des dangers imaginaires, tandis que le colonel Gross envoyait quelques bombes du côté de la rue Cosciari, où une fusillade inquiétait de nouveau le poste des Finances.

Une autre circonstance vint ajouter à la force morale de l'insurrection. L'intervention officieuse de la marine anglaise fit un pas de plus, car nous lisons dans un bulletin du comité général de Palerme ce qui suit : « Un gentilhomme anglais, qui, par pure modestie, veut laisser ignorer son nom, a mis à la disposition des comités de défense et de sûreté publiques, toutes les munitions de guerre, qui se trouvent à bord de son vaisseau et a déclaré solennellement dans les termes les plus magnanimes qu'il était prêt à exciter les sympathies de sa puissante nation et du monde entier pour la vertu et le courage héroïque avec lesquels un peuple a secoué le joug qui l'opprimait. »

C'était parler assez clair. Seulement le colonel Gross paraît avoir ignoré ce détail qui l'eût fort intéressé.

Ce n'était pas tout, malheureusement. L'horizon politique s'assombrissait aussi à Naples et le comte d'Aquila avait trouvé le terrain bien changé. Dès le 16, le roi avait cédé aux conseils réitérés de la France. Le départ pour Palerme des sept bataillons de chasseurs, qui composaient en dernier lieu la brigade d'instruction de Nocera, avait privé de sa réserve naturelle la garnison de la capitale, dont les quatre régiments suisses, sauf quatre compagnies, faisaient pourtant partie. Le roi avait donc accordé quelques concessions libérales, qui ne satisfirent personne, parce qu'elles étaient tardives et manquaient de spontanéité. Le parti libéral mit dès lors une constitution sur le tapis, encouragé comme il l'était par la contenance des Palermitains et la consternation dans laquelle elle jetait la cour. L'opinion du pays et ses manifestations étaient dirigées par un comité supérieur, qui résidait à Naples et correspondait directement avec deux autres comités à Messine

et à Palerme. Il était présidé par le chevalier Bozzelli, alors un des plus chauds promoteurs de la séparation politique de la Sicile d'avec le continent. Il en avait fait la condition *sine quâ non* de son alliance avec les comités siciliens.

Tandis que l'esprit des provinces répondait à celui de Naples, la camarilla maudissait Pie IX, Léopold II, Charles Albert, qu'elle accusait de tout le mal attribué par elle à leurs réformes.

Sur les représentations du comte d'Aquila, et à la suite des décrets du 16, on en vit paraître le 18 quatre autres qui ajoutaient de nouvelles attributions à celles des consultes de Naples et de Sicile, proclamaient l'indépendance judiciaire réciproque des deux parties du royaume, donnaient à l'île un nouveau lieutenant-général dans la personne même du comte d'Aquila avec un ministère sicilien. Le 19, un cinquième décret concédait à la presse une liberté analogue à celle dont jouissaient les autres Etats italiens et le roi accordait une amnistie générale pour tous les détenus politiques de ses Etats.

Le même jour, ceux des consuls étrangers qui, le 15, avaient obtenu la suspension du bombardement, envoyèrent au lieutenant-général de Majo une adresse où ils protestaient d'avance de toutes leurs forces et au nom de leurs gouvernements contre un nouveau bombardement qui exciterait à jamais l'exécration du monde civilisé. Elle imposa peut-être au pusillanime Majo, mais là se borna son effet. On se rappelle que les quelques bombes lancées depuis le 16 étaient positivement imposées au colonel Gross par la défense du palais des Finances. En attendant, le marquis de Majo écrivit de nouveau au préteur, que pour mettre le plus promptement possible fin aux hostilités, il fallait que le roi apprît ce que désirait le peuple de Palerme, qu'autrement il serait impossible de s'entendre. Il ajoutait qu'il enverrait un vapeur à Naples et espérait que les demandes seraient modérées. En attendant la réponse, il ferait cesser le feu pourvu qu'il y eût réciprocité ; sans une réponse du roi, il ne pouvait rien décider de lui-même, n'ayant d'autre faculté

que celle de se sacrifier pour lui. Il signait cette fois : votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le lieutenant-général apprit alors du préteur et du comité général, que le peuple de Palerme ne déposerait les armes que quand la Sicile, réunie en parlement général à Palerme, adapterait aux temps la constitution possédée depuis plusieurs siècles, jurée par ses rois, réformée sous l'influence de l'Angleterre en 1812, implicitement confirmée par décret du 11 décembre 1816, ensuite du Congrès de Vienne, sans qu'on eût jamais pu la retirer ouvertement au pays.

Le lieutenant-général se déclara content de savoir enfin les intentions du peuple sicilien, et c'était après huit jours de lutte. De son côté, le général de Sauget continuait à pencher pour les voies de la douceur et le colonel Gross sentait l'appui de tous les deux lui faire de plus en plus défaut.

Le lendemain 20, l'insurrection commença à travailler le moral de la garnison de Castellamare. Des bruits alarmants et plus ou moins ridicules, puis des lettres anonymes firent mention d'une mine dont le conseil de défense du fort constata la non-existence. L'insurrection menaçant aussi de faire sauter la poudrière, le colonel Gross doit s'être établi dès lors à portée de ce local, avec les deux pistolets chargés, qu'il portait à la ceinture et déclara qu'il y mettrait lui-même le feu au premier symptôme de trahison ou même de mécontentement. Mais en même temps, il demanda du renfort au général de Sauget, sa communication avec les Finances pouvant être interrompue le plus facilement du monde.

Dès le premier jour, au reste, et bien qu'il eût pleine confiance dans ses officiers, il porta constamment sur lui le trousseau de toutes les clefs du fort, ouvrit et ferma chaque porte de sa propre main, reçut et accompagna à la première avance chaque officier, chaque détachement, chaque parlementaire. Il passa toutes les nuits, par quelque temps qu'il fit, soit assis, soit sur une chaise au corps de garde, soit à faire des rondes, soit à préparer les convois de vivres qu'il avait à expédier aux braves défenseurs du Palais des Finances.

Dans l'après-midi du même jour, on lui annonça qu'on barriquadait la Porte Carbone, le seul passage pour arriver à ce palais par le quai, où l'on ne pouvait essuyer que le feu d'une rangée de maisons au lieu de deux. Gross fit jouer une pièce de 36. Mais dans un excès de zèle, un officier d'artillerie dirigea si mal ce tir qu'au troisième coup, un détachement des Finances vint demander l'objet de cette canonnade, assurant et prouvant par sa présence même que la Porte Carbone n'avait pas cessé d'être praticable. Le colonel fit de vifs reproches à qui de droit et fut profondément affecté de cet incident, à cause des dommages inutiles qui pouvaient en résulter.

A cette époque, les troupes semblaient paralysées dans les autres positions qui étaient coupées les unes des autres ou à peu près, tandis qu'au dire d'un officier anglais, il paraissait difficile de déloger de la ville sans un bombardement général le peuple, renforcé de nouveau par les campagnards. Aussi le général de Sauget déclarait au roi que son projet d'affamer Palerme n'était plus exécutable, qu'il ne lui restait plus qu'à se concentrer aux Quattro-Venti, qu'il connaissait sa responsabilité mais qu'il s'agissait de choses trop graves pour assumer une autorité qu'il n'avait pas. Il conseillait déjà de rendre le Palais-Royal afin de lui éviter un sac trop humiliant. Il convenait enfin que ces résultats avaient été amenés par une foule de sottises, dont il était trop tard de parler. D'après lui, la troupe commençait à se décourager et était extrêmement fatiguée.

Le 21, la situation des troupes empirait réellement. Les vivres diminuaient d'une manière sensible au Palais-Royal et aux Quattro-Venti. Les insurgés avaient de plus détourné l'eau de toutes les positions, sauf Castellamare. La garde des Finances manquait d'ailleurs de bois depuis 9 jours et souffrait du froid devenu rigoureux. Elle avait également passé plusieurs nuits dans l'obscurité, faute d'huile. Le comité général repoussait de son côté l'amnistie et les décrets du 18, ces derniers comme propositions stériles, non satisfaisantes et n'offrant d'autre garantie que la volonté absolue du souverain; il persistait dans sa précédente déclaration. L'insurrection devint

dès lors plus résolue et plus acharnée, organisa la défense de Palerme en 8 quartiers militaires et attaqua de nouveau le Palais-Royal. A ce moment, les officiers d'artillerie Longo et Orsini, grâciés par le roi, après un procès politique, passaient à l'ennemi.

En attendant, le général de Sauget recevait, en date du 19 et dans l'hypothèse du rejet des décrets du 18, de nouvelles propositions aux termes desquelles il devait bloquer la ville, en lui coupant l'eau et les vivres. Si cela ne suffisait pas, il devait, moyennant un vigoureux effort, enlever du Palais des Finances les valeurs qui s'y trouvaient déposées, conduire cette opération en silence et, s'il le jugeait à propos, de nuit plutôt que de jour, y procéder de manière à éviter le vol de la monnaie, l'argent de la banque étant un dépôt sacré mis sous la garantie de la foi publique et de la probité du gouvernement. Si la tentative réussissait, le tout devait être transporté par mer dans la citadelle de Messine, et la chose recevoir la plus grande publicité. Ces instructions lui ordonnaient en outre de désarmer le Palais-Royal, d'embarquer la grosse artillerie de Palerme, les malades, les blessés, les femmes et les enfants qui voudraient quitter cette ville par dévouement au roi et de se retirer avec les troupes sur Messine par terre ou par mer. On verrait de bon œil un établissement militaire se former soit à Termini, soit à Melazzo, afin de maintenir l'ordre et la tranquillité dans la plus grande partie possible de la Sicile. En cas d'embarquement, il devait renforcer ou relever la garnison de Castellamare, la pourvoir de munitions ainsi que d'une ambulance bien organisée, faire en sorte enfin que l'insurrection ne pût pas tirer de la place de Trapani l'artillerie nécessaire pour battre celle du colonel Gross.

Tout cela prouve bien l'importance que le gouvernement napolitain mettait à la conservation de ce fort. Mais il va sans dire que son commandant ignore également toutes les instructions dont nous faisons mention ici et plus loin.

Malheureusement la partie pouvait être déjà considérée comme perdue, puisqu'il était question de se retirer ; cepen-

dant les troupes avaient occupé de nouveau le couvent de Santa Elisabetta , et le lieutenant-général venait de recevoir des Quattro-Venti un quatrième bataillon, de l'argent et des fourrages.

De son côté, le colonel Gross envoyait, entre 9 et 10 heures du soir, 4 ou 5 boulets dans la direction du Palais des Finances et une bombe sur la Piazza Marina , à propos d'une fusillade.

Le 22, le général de Sauget demanda au roi l'envoi de 4 ou 5 bataillons et de quelque artillerie de campagne qui seraient disponibles à Naples, si les décrets y avaient été acceptés ; il assura que leur débarquement au sud de Palerme finirait tout dans l'espace de peu de jours. Sinon, il conseilla d'envoyer également au plus vite un ministre étranger ou un personnage d'autorité pour garantir les concessions faites et négocier. En tout cas , il lui fallait du vin, de l'argent, de la viande fraîche et de l'huile.

Mais en même temps , il se mit en communication avec le comité général dans l'intention d'amener une suspension des hostilités, qui lui permit d'évacuer le Palais-Royal, mais il n'y parvint pas.

Le 23 , de nouvelles instructions, datées de la veille, insistèrent sur l'évacuation des valeurs de la banque et lui signifièrent de mettre Castellamare et le fort de Termini en état de tenir jusqu'au retour de l'escadre de son premier voyage de Messine, époque où on les évacuerait également en brûlant ce qu'on ne pourrait sauver. Il devait, avant tout, désarmer et évacuer Trapani , puis occuper Malazzo et les trois provinces orientales de l'île. Enfin le ministre de la guerre lui manifesta que le roi n'avait pas approuvé le bombardement des derniers jours, ne croyant pas cette mesure d'un effet utile.

Or, il s'agissait là des 4 bombes du 17, dont l'une devait avoir mis le feu au Mont-de-Piété, et qui n'avaient été lancées que pour la défense des Finances. Le roi ne pouvait rien savoir encore de la bombe de la veille et poussait son humanité jusqu'à entraver l'exécution de ses propres ordres.

Sur ces entrefaites, le marquis de Majo descendait jusqu'à faire expliquer par un officier supérieur au comité général de Palerme, avec prière d'en donner connaissance au peuple, la conduite des troupes vis-à-vis de ce dernier et *vice versa*, dans les journées du 21 et du 22. Mais le préteur lui répondit non sans dignité que la lutte une fois terminée, l'histoire jugerait les procédés des deux partis. C'était au moment où les quatre comités se constituaient en comité général de défense et de sûreté publique, sous la présidence de l'ancien amiral Ruggiero Settimo, et recevaient de Naples même une adresse de sympathie ainsi qu'une violente proclamation au peuple des Deux-Siciles.

Dans la nuit suivante, les troupes perdaient encore du terrain, en évacuant la caserne du Noviziato, ce qui permit à l'insurrection de resserrer le Palais-Royal de plus près,

Aussi, le lendemain, 24, le général de Sauget représenta au roi la position des troupes comme devenant de plus en plus triste et son isolement comme étant toujours le même. Il croyait à contre cœur devoir abandonner le Palais-Royal et avait communiqué au marquis de Majo les instructions reçues pour cette évacuation en cas de nécessité, en insistant à plusieurs reprises sur l'envoi des blessés et des familles aux Quattro-Venti. Tandis que l'insurrection répétait ses attaques contre les différentes positions des troupes, il avait envoyé une compagnie à Trapani, qui était en grande fermentation. Il déclarait que l'évacuation de la Banque entraînerait nécessairement des désordres et que si elle réussissait, elle aggraverait les torts du gouvernement aux yeux de l'insurrection.

Les consuls étrangers lui avaient fait visite, tantôt pour un motif, tantôt pour un autre, à l'exception du consul anglais, détail qui méritait considération.

Mais on n'était pas au bout, car le 25 à 5 heures du matin, le marquis de Majo dictait une lettre adressée au roi, sans qu'elle soit partie. Il lui déclarait que, sans les secours et les vivres fournis par le général Sauget, il aurait déjà été obligé de capituler et qu'il ne pouvait plus se retirer aux Quattro-

Venti. Il lui donnait à réfléchir comment on y placerait chevaux, chariots et troupes, en ne perdant pas de vue qu'on y serait attaqué de toutes parts par l'insurrection maîtresse du Palais-Royal et de Castellamare. Seulement Castellamare était loin d'être pris. Cette lettre prouve au reste la profonde démoralisation à laquelle le lieutenant-général était alors en proie. Et il n'était pas encore au bout de ses tribulations.

En effet, de 9 heures 1/2 du matin à 2 heures après midi, l'insurrection sembla diriger tous ses efforts contre le Palais-Royal et ses dépendances, dont la détresse était probablement loin d'être un secret dans Palerme. Elle finit par s'emparer définitivement de l'hôpital civil et du couvent de Santa Elisabetta.

Quant au colonel Gross, il se voyait enlever, par le peuple, deux artilleurs qui s'étaient éloignés de l'escorte d'un convoi envoyé aux Quattro-Venti. Il ne communiqua plus dès lors avec le quartier général que par mer.

Dans l'après-midi, le Palais des Finances étant de nouveau menacé, il tira de son côté 8 coups de canon et lança 3 ou 4 bombes. A la tombée de la nuit, quatre compagnies du 2^{me} bataillon de chasseurs, envoyées des Quattro-Venti, dégagèrent ce poste sur lequel les gendarmes évacuaient dans la même soirée leur caserne incendiée par les insurgés.

Tandis que le comité général de défense et de sûreté publiques invitait toute la Sicile à suivre l'exemple de sa capitale, dans deux proclamations, qui contenaient tout son programme révolutionnaire, de nouvelles instructions reprochaient enfin au général de Sauget la manière dont il avait agi jusque-là et insistaient une troisième fois sur l'évacuation de la Banque, qu'il devait regarder comme la première et la plus importante de ses opérations ; elles portaient qu'il devait tout faire pour amener une conférence avec le lieutenant-général. Elles le rendaient entièrement responsable de l'inexécution des instructions du 19 et du 22. On lui avait envoyé de l'argent, de la viande fraîche et une ambulance. Toutefois, bien que les affaires permissent un envoi de troupes, on y renonçait, l'usage

qu'il avait fait des siennes ne permettant plus aucun résultat heureux.

Là-dessus, le général de Sauget écrivit dans la soirée pour présenter au lieutenant-général un projet de réunir les troupes en avant du Palais-Royal et de marcher sur Termini sous la protection de la flotte. Mais les événements allaient se précipiter, car à la suite d'un conseil de généraux, le lieutenant-général évacuait, le 26 à trois heures du matin, le Palais-Royal par la Porta Nuova, en y abandonnant 960 malades, blessés, femmes et enfants, une partie de ses bagages et de son artillerie. Ses troupes, harcelées par les insurgés, firent une désastreuse retraite à travers les villas de l'Olivuzza, rencontrèrent le détachement qui escortait la lettre du général de Sauget et arrivèrent en désordre aux Quattro-Venti.

Fortes de 4,618 hommes, 623 chevaux et 7 bouches à feu, elles opérèrent leur jonction avec les 3,983 hommes, 202 chevaux et 16 pièces de canon qui occupaient cette position. Il en résulta un effectif total de 8,801 hommes, 825 chevaux et 23 pièces d'artillerie.

C'est alors seulement que le marquis de Majo remit le commandement général de la Sicile au général de Sauget, aux termes d'un décret ministériel du 22, qui proscrivait de nouveau l'emploi des bombes contre la ville. Un officier d'état-major fut envoyé à Naples, pour y faire connaître l'état des affaires et prévenir de faux rapports.

Quant à Gross, il allait avoir à faire à deux supérieurs, dont l'un abandonnait les périls de l'entreprise à l'autre tout aussi démoralisé que lui. En attendant, à 8 heures du matin, les signaux de détresse du Palais des Finances l'obligeaient de lancer quelques boulets et deux bombes dans cette direction.

A ce moment, le lieutenant-général lui annonça qu'il avait évacué le Palais-Royal et remis le commandement. Il n'était pourtant pas encore à court de turpitudes, car, voulant apaiser l'indignation du comité général à l'endroit du bombardement de la ville, il était descendu jusqu'à s'excuser et à lui déclarer sur son honneur, que, le 15, il avait révoqué son ordre d'une

manière absolue et définitive. Il demandait donc au colonel Gross compte d'une transgression, dont il prétendait ne pas pouvoir supposer capable un vieux et loyal militaire comme lui. Il niait donc avoir ordonné le 16 la reprise du bombardement, à laquelle le roi lui-même s'était opposé, sans qu'il eût demandé alors à Gross compte de sa désobéissance apparente. Ce dernier, que nous avons vu prendre sur lui seul de rendre son feu moins nuisible, faisait maintenant la découverte que ni son chef primitif, ni l'insurrection, ne lui avaient su le moindre gré de sa modération.

Il répondit immédiatement au marquis de Majo pour lui témoigner toute sa surprise et lui rappeler en face de la nation sicilienne et de l'Europe entière que lui, lieutenant-général, avait le 16 fait hisser de nouveau le drapeau sur la Porta Nuova, signal dont il n'avait plus tenu compte, se bornant à défendre le Palais des Finances selon les instructions du roi, et à jeter des bombes sur la Piazza Marina, ainsi que dans la rue Cosciari, chaque fois que cet édifice lui avait paru fortement attaqué.

En présence de cette franche explication, l'insurrection a toutefois persisté à soutenir que le bombardement avait continué sur tous les points de la ville après le 15 et que, par conséquent, le marquis de Majo et Gross se sont réciproquement démentis en invoquant la sainteté de leur propre honneur. Quant à nous, nous savons de quel côté a été la vérité.

Plus tard, dans la journée, le colonel Gross communiqua au quartier-général les dépêches par lesquelles les consuls anglais et américain réclamaient le transport libre des marchandises déposées par leurs nationaux à la Sanità et leur libre passage sur les barques portant leur pavillon respectif. Il n'avait pu y faire droit 36 heures auparavant et cédait maintenant à de nouvelles demandes et protestations de ces messieurs. Il paraît avoir supposé que les caisses contenaient au lieu de marchandises des munitions de guerre destinées à l'insurrection, et la veille, le général de Sauget l'avait prévenu que la ville n'étant pas déclarée en état de blocus, on ne

pouvait empêcher les étrangers de se livrer à leur commerce.

D'un autre côté, Palermitains et Anglais, désirant affranchir des bombes le voisinage des Finances, avaient demandé à plusieurs reprises, que ce poste leur fût remis sous la garantie britannique, mais sans obtenir du général de Sauget une réponse positive. Le comité général fit ce jour-là proposer au major Milon de rendre son poste. Celui-ci en référa au colonel Gross, dont il dépendait, et qui apprit à son tour du général de Sauget que le commodore Lushington était chargé de négocier cette reddition.

A cette nouvelle, le comité général suspendit les hostilités, mais l'Anglais ne se présentant pas, la fusillade recommença et le Palais des Finances fut investi. Croyant probablement à un méentendu, le colonel Gross fit cesser le feu de deux pièces, qui avait commencé contre sa volonté. Vers 6 heures du soir, il entendit de nouveau une fusillade très vive et accompagnée de coups de canon, mais aucun signal de détresse, puis un profond silence. A ce moment, le colonel Gross recevait du marquis de Majo l'ordre de rendre les Finances. Mais il ne jugea pas convenable de l'envoyer au major Milon à cause de l'heure avancée. Une grande foule d'hommes armés stationnait sur la Piazza Marina, attendant toujours le résultat d'une négociation. Comme elle criait *pace ! pace !* les soldats la laissèrent s'approcher insensiblement. Dans l'obscurité, la porte s'ouvrit sans qu'on ait su comment, et le peuple pénétra dans le Palais, qu'il ne saccagea pas, mais dont il fit la garnison prisonnière.

Ce triste événement venait de rendre inutiles tous les efforts faits par le colonel Gross pour conserver cet édifice au gouvernement et de sacrifier la troupe, qui l'avait héroïquement défendu pendant 14 jours et 13 nuits. La garde primitive avait été successivement renforcée d'une compagnie de la garde royale, de trois du 2^e de ligne et de celle de gendarmerie. Castellamare avait ravitaillé cette garnison onze fois, soutenu sa défense à 14 reprises et recueilli ses 6 morts et ses 14 blessés. Le général de Sauget a du reste accepté la respon-

sabilité de ce dénouement, qu'il avait eu trois fois ordre de prévenir, comme nous l'avons vu.

Le roi ne possédait plus rien dans la ville et la besogne de Castellamare était singulièrement simplifiée. Une catastrophe décisive était néanmoins devenue prochaine et inévitable.

Cependant, investi du commandement en chef, le général de Sauget, était devenu libre de ses résolutions. La position des Quattro-Venti était protégée sur sa gauche par la flotte à l'ancre dans le port, par les deux ouvrages du Môle et par Castellamare, sur sa droite par le grand et massif édifice des nouvelles prisons. Mais il ne voyait pas d'autre moyen de rentrer dans Palerme que de bombarder cette ville, ce qui lui était interdit par le souverain lui-même, ou que d'y jeter des fusées à la congrève et il n'en avait pas. Renonçant à incendier ou à démolir sans utilité cette magnifique cité, il pria, le 27, le commodore anglais de faire savoir de sa part au comité général qu'il laisserait la ville tranquille, s'il pouvait embarquer ses troupes sans être inquiété, et il ne pouvait être sérieusement inquiété, comme nous venons de le voir. Il lui fut répondu que ses troupes devant être dirigées contre les autres villes soulevées, on devait empêcher *leur fuite* ; que toutefois on consentait à l'armistice proposé par lui s'il rendait les onze détenus politiques de Castellamare, ce fort lui-même et les prisons. Mais la remise de Castellamare excédait les pouvoirs du général, et le commodore anglais ne parvint pas à faire demander au roi, par les deux partis, d'abandonner ce fort sans le détruire.

En attendant, de nouvelles instructions parvenaient encore de Naples au quartier-général. Elles revenaient une quatrième fois sur l'évacuation de la Banque et du Palais-Royal, mais trop tard. Elles ordonnaient l'abandon temporaire de Palerme, puisque le général de Sauget n'avait rien fait pour y rétablir l'ordre. Elles lui rappelaient encore d'empêcher la reddition du castel de Termini, du fort de Castellamare et de la place de Trapani, afin de ne pas renforcer l'artillerie insurgée.

Après 4 heures, l'insurrection attaqua vivement, mais sans

succès, les avant-postes napolitains. Elle occupa définitivement le Borgo et acheva de couper ainsi la communication de Castellamare avec les Quattro-Venti par terre. Ses pièces battirent cette fois la place de la Consolazione et la position des troupes. Le poste de Santa Lucia fut investi au point qu'il fallut le canon de la flotte même pour le couvrir. Le colonel Gross ne resta pas inactif et envoya 6 boulets dans la direction du combat, et pour répondre aussi à la fusillade de son voisinage immédiat, qui l'incommodait. Le feu cessa à la nuit tombante, mais tout semblait annoncer une nouvelle attaque des Quattro-Venti pour le lendemain.

Le colonel Gross dut remettre de l'artillerie et des munitions au général de Sauget, qui le ravitailla une dernière fois, et il obtint le remplacement d'une compagnie du 9^e de ligne, rappelée au corps, par deux de chasseurs. Il ne tarda pas non plus à apercevoir la lueur d'un embrasement sur la batterie du Môle qu'on désarmait ainsi que le castel voisin. On y brûlait des affûts et des chariots, on détruisait des munitions et des vivres, on enclouait les canons et on embarquait près de là les blessés, les familles, les bagages et la batterie de campagne.

Alors, le général de Sauget, après avoir ordonné d'une manière ostensible l'embarquement des troupes pour le lendemain, convoqua dans la soirée tous les généraux en conseil chez le marquis de Majo. Dans cette réunion, on renonça à embarquer les troupes parce que le nombre des vapeurs de guerre et des autres bâtiments ne suffisait pas pour les transporter toutes à la fois. On se décida donc à marcher immédiatement sur Messine en longeant la côte nord de l'île, d'autant plus que le gouvernement avait déclaré d'avance ce parti le plus honorable pour l'armée. L'escadre devait côtoyer le mouvement, ayant à bord bagages, vivres et munitions.

Vers 10 heures du soir, le colonel Gross fut autorisé par une missive du lieutenant-général de Majo à échanger les détenus politiques, dont le comité général lui avait aussi demandé la liberté dans l'après-midi, contre les familles des

militaires, dont lui-même avait réclamé l'embarquement dès le matin. C'est ainsi qu'il apprit en outre le départ des troupes et de l'escadre, qui allait le réduire à ses seules forces. Trouvant toutefois les dispositions de cet échange insuffisantes, il fit représenter au marquis toute l'injustice qu'il y avait à exclure les combattants d'un traitement auquel ils avaient plus droit que les familles. Il eut le bonheur d'obtenir l'autorisation d'échanger aussi les prisonniers de guerre. L'officier chargé de cette commission trouva le lieutenant-général déjà à bord du vapeur qui devait le transporter à Naples avec le général Vial.

Le 28, à minuit, le général de Sauget rassembla ses troupes sur la place, qui, par une sanglante ironie du sort, portait le nom de Consolazione. A deux heures du matin, il les mit en marche dans le plus grand silence, avec des vivres pour deux jours. Un détachement devait être laissé pour la garde de l'arsenal et des prisons, arborer le matin le drapeau blanc, remettre les détenus aux autorités palermitaines, et rejoindre ou s'embarquer. Les feux des bivouacs restèrent allumés. Les troupes tournèrent Palerme par les hauteurs, furent harcelées par les insurgés dès le village de Bocca di Falco avec un acharnement inexplicable, s'arrêtèrent à la Guadagna pour bivouaquer ensuite au-dessus de Villabate, après y avoir pris trois canons à l'ennemi, qui combattait, au reste, toujours à couvert. En atteignant, le soir du 29, les hauteurs de Casteldaccio, au-dessus de Solanto, elles y trouvèrent la flotte à l'ancre dans le golfe de Termini avec l'ordre du roi de les embarquer pour Naples, opération qui eut lieu sur la plage d'Altavilla et se prolongea sous le feu des insurgés jusqu'au matin du 31. Le 1^{er} février vit rentrer dans le golfe de Naples cette armée si indignement sacrifiée et véritablement digne d'un meilleur sort.

Le colonel Gross se voyait désormais seul avec une poignée d'hommes en face d'une grande ville où l'insurrection triomphait de fait et d'un soulèvement qui allait rapidement se propager dans toute la Sicile. Sa mission grandissait avec son iso-

lement, mais avec elle sa responsabilité. Sa position était effectivement bien exceptionnelle. Rappelons-nous d'abord sa qualité d'étranger, non seulement vis-à-vis de la nation qu'il combattait, mais encore de la garnison qu'il avait sous ses ordres. Puis, le gouvernement qu'il servait ne pouvait plus rien faire pour le soutenir, vu les événements. Nous dirons plus : tout se reposait sur lui et lui seul, le général de Sauget, le ministère, le roi lui-même. Le colonel Gross était devenu le seul espoir de l'Etat, à cette heure lugubre, où tout dans ces parages semblait désespéré. Toutefois, il était évident que la partie était perdue et l'époque où elle pourrait être reprise, bien difficile à prévoir. Le rôle de Castellamare, contre lequel l'insurrection allait concentrer tous ses efforts, ne pouvait lui-même se prolonger longtemps sans aboutir à une nouvelle catastrophe, qui, à l'insu de son commandant, allait devenir inutile. Quoiqu'il en soit, le colonel Gross conserva toute sa force d'âme, qui lui aida à remonter, dans ce moment d'abandon surtout, le moral de ses subordonnés. Son devoir était tout tracé. Il avait dans son honneur un phare bien plus sûr que celui qu'il voyait briller la nuit sur le Môle de Palerme, et, en dernier ressort, Dieu lui restait toujours.

Les troupes venaient de partir, quand il entendit de grandes clameurs et des cris de *Viva Santa-Rosalía* sortir d'une foule qui semblait se porter du Borgo vers la porte San-Giorgio. Ses artilleurs voulurent faire feu, mais il s'y opposa, n'entendant point partir dans cette direction un seul coup de fusil. Il y eut cette fois un commencement d'émeute qu'il étouffa immédiatement par l'énergie de sa parole et de sa contenance.

La garde des prisons et de l'arsenal ayant déjà été retirée, le géôlier de ce dernier local, se voyant seul, avait dans sa peur ouvert les portes aux 5 à 6,000 galériens du bagne, qui s'empressèrent de délivrer les détenus des prisons voisines. C'étaient ces gens qui, comme on l'apprit plus tard, allaient demander au comité général des vivres et des armes.

On raconte qu'après cette alerte, le colonel Gross annonça à sa garnison rassemblée qu'avant de quitter les Quattro-Venti,

le général de Sauget lui avait témoigné, dans un ordre du jour, les éloges mérités par elle, et l'avait chargé de lui payer cinq jours de double paie. Cette ouverture fut accueillie par le cri trois fois répété de *Viva il Re !*

A la pointe du jour, il envoya au comité général une copie de la dernière réponse du marquis de Majo. Ici, le Journal de la défense de Castellamare se trouve en contradiction avec un bulletin de la correspondance échangée entre Gross et le Prince de Pantellaria, président du comité de la guerre. Ce bulletin porte que, pour prévenir tous les désastres à venir, le commandant du fort proposait de rendre à l'insurrection tous les officiers majors (supérieurs), les familles et tous les ustensiles de la troupe. La réponse fut négative. Nous penchons de nouveau pour la version officielle de notre compatriote, à moins qu'on ne veuille tenir aucun compte des instances faites la veille par lui pour que les prisonniers de guerre fussent compris dans l'échange des détenus politiques. Or, les officiers n'y étaient pas spécifiés. Quoiqu'il en soit, le caporal du 2^e de ligne, envoyé pour cet objet en parlementaire, descendait les escaliers du Palais prétorien, quand le peuple l'obligea d'accepter un drapeau tricolore, en le menaçant d'une centaine de stilets et en lui déclarant, que s'il ne flottait pas sur le fort jusqu'au coucher du soleil, lui le payerait de sa vie, où que ce fût. Parvenu dans le voisinage de Castellamare, le caporal cacha ce drapeau sous sa capote et le remit en particulier au colonel Gross, qui le fit brûler en secret. Il le prévint également qu'un traître était gagné pour attenter à ses jours et qu'il pourrait bien l'avoir été par un caporal de la garde royale, qui, connu déjà comme un mauvais sujet, fut dès lors mis sous surveillance.

Tandis que l'insurrection s'occupait à poursuivre l'armée dans les environs de Palerme, la marine anglaise allait recommencer à tracasser le commandant de Castellamare d'une manière plus active. En effet, au milieu de la journée, le commodore Lushington vint se plaindre à lui de ce que le sifflement des balles gênait ses communications avec la Sanità.

Cette visite paraît avoir été la première que Gross ait reçue de cet officier. Le colonel lui fit remarquer que depuis plusieurs jours on n'avait pas tiré du fort un seul coup de fusil dans cette direction et que les balles partaient par intervalle des fenêtres et des terrasses voisines, passaient par dessus Castellamare et, provenant de tromblons et d'armes à longue portée, atteignaient à une assez grande distance en mer. L'Anglais eut occasion de s'en convaincre par lui-même. Mais non content de cela, il lui demanda de ne pas se défendre avec des bombes. Gross se décida à ne recourir à ce projectile qu'à la dernière extrémité. En avançant ces prétentions, le commodore n'avait au reste d'autre but que celui de faire débarquer des familles anglaises qui s'étaient réfugiées à bord de ses navires.

Malgré ses sympathies siciliennes, cet officier sut bien vite apprécier le caractère de notre compatriote. Soit à cette première entrevue, soit à une autre, il lui dit qu'en cas de revers ou de retraite, la garnison de Castellamare trouverait un asile à bord de son vaisseau. Mais le colonel, se dressant sur la pointe des pieds, lui répondit en français et avec sa verdeur accoutumée que le commandant et la garnison du fort se feraient tuer plutôt que d'abandonner leur poste, que lui-même était décidé à faire sauter la poudrière, quand il ne pourrait plus tenir. Puis il ajouta : « Et vous aussi, vous sauterez, Monsieur le commodore, vous sauterez en l'air, parce que vous n'aurez pas le temps de vous mettre hors de portée. »

Nul doute que cette menace n'eût, le cas échéant, reçu son exécution. Gross en parla souvent à son officier du génie en s'affligeant de ce que son vieux Philippe, qu'il disait lui-même regarder plutôt comme un ami que comme un domestique, en serait une des victimes.

Quant au commodore, il eut recours à tous les stratagèmes possibles pour se rendre un compte exact des forces de Castellamare et de ses ressources, tout en témoignant à son commandant beaucoup de déférence et même de courtoisie. Il venait souvent le visiter à la porte de secours dont les règles de la guerre ne lui permettaient pas de franchir le seuil. Un jour,

le colonel s'aperçut que, distrait par l'importance de la conversation, il l'avait introduit dans la place. Passant alors son bras sous le sien, il lui fit parcourir à grands pas les batteries et le ramenant à la porte, il lui dit en plaisantant : « A présent que vous avez vu, allez au comité et dites-lui que je suis faible. »

Dans la soirée même, il apprit que l'insurrection élevait des batteries à la porte San Giorgio et dans les rues qui débouchaient sur ses bastions. Il les fit détruire à coups de canon.

S'attendant au reste à être sommé de se rendre, il répétait à ses soldats qu'il répondrait de même à une insulte pareille. Le lendemain 29, dans la matinée, un parlementaire se présenta enfin. La vue de son grand drapeau réveilla l'esprit belliqueux du vieux Suisse, qui, faisant battre la générale, s'élança au devant du parlementaire, lui prit la lettre dont il le voyait porteur et rentra dans le fort en criant : « La Sfida ! La Sfida ! (*sic*) (Voici le défi). Il ordonna d'écrire sur l'enveloppe : « Il n'y a pas de réponse. » On insista cependant pour qu'il ouvrit du moins la lettre et on y parvint avec beaucoup de peine. Il n'y était pas question de reddition. Le comité général lui demandait seulement de ne pas se servir de bombes s'il était attaqué et de mettre en liberté ses détenus politiques. Sa réponse était facile à prévoir. Au bout de trois heures, le comité général exigea l'échange des derniers contre onze officiers napolitains au choix du colonel et s'engagea à embarquer toutes les familles pour Naples. Même refus.

A 3 heures après-midi, 6 de ses boulets imposèrent silence à une fusillade bien nourrie qui partit pour la première fois de l'angle de l'établissement des Enfants-Trouvés et en même temps des premières maisons du Borgo.

Mais la nuit suivante, il observa que les deux vapeurs napolitains, restés en arrière, se tenaient à une distance de 8—10 milles en mer et abandonnaient ainsi le fort à lui-même. En se plaçant derrière lui et assez près, ils eussent pourtant été à l'abri de toute attaque, surtout en se rangeant sur le flanc

du vaisseau anglais *Vengeance*. Gross eût eu de cette manière la mer libre pour donner de ses nouvelles.

Le 30, il était près d'une heure après-midi, quand le vapeur napolitain *Roberto* s'approcha de Castellamare, fit des signaux et s'arrêta à plus de deux portées de canon sans faire attention que le *Bull-dog* se disposait à lui envoyer une chaloupe, malgré la marée, qui était forte et écumante. Le commodore Lushington consentait aussi à ce que le colonel Gross expédiât à son bord son officier du génie, chargé de lui exposer sa position et de demander en son nom qu'il le transportât sur le *Roberto*. Mais il vit dans ce dernier point une violation de la neutralité et envoya sur le vapeur napolitain le gardien-major de l'arsenal qu'il avait recueilli sur la *Vengeance* pour qu'il ne fût pas tué par les forçats. Puis il offrit de transporter les familles à bord du *Roberto* et même à Naples. Gross allait en profiter quand, à son vif regret, il vit le commodore changer d'idée et faire signe au *Roberto* d'envoyer lui-même à terre une chaloupe dont il ne s'occupa nullement. A ce moment, le commodore consentit aussi à changer sa ligne de correspondance pour le trafic des marchandises et démasqua ainsi la Garita, où les insurgés élevaient une batterie. Il se contenta de tirer dès lors une ligne entre le Môle, les Quattro-Venti et la Porta dei Greci. C'était offrir au colonel Gross la faculté de détruire cet ouvrage. Mais la nuit étant survenue, ce fut le lendemain matin seulement qu'à force de bombes et de grenades, il atteignit ce but et anéantit encore une autre batterie établie sur le bastion vis-à-vis de la porte San Giorgio.

Dans l'après-midi, le commodore anglais lui aida à se mettre en communication avec le *Roberto* pour le prévenir qu'il n'avait plus que 12 jours de vivres à demi-ration, que sa provision d'huile était réduite de moitié, et pour lui demander l'embarquement des familles.

Le 1^{er} février, à la pointe du jour, le *Roberto* envoya au colonel Gross l'huile demandée la veille, et consentit à embarquer les familles, opération qui dura jusqu'au soir et toute la journée du lendemain.

Dans l'après-midi, le commodore Lushington demanda à son tour, mais encore en vain, la liberté des détenus politiques. Il les prenait sous sa protection et cherchait à les lui arracher par la ruse et l'astuce. Il s'engageait à les garder et même à les rendre sur la réquisition du gouvernement napolitain.

Le 2, Gross fut amené à supposer que les insurgés travaillaient à rétablir la batterie du Môle. On disait qu'ils avaient eu le temps de fondre des canons, des mortiers et des boulets. Mais il ne trouvait personne qui, pour de l'argent, se hasardât dans la ville pour le mettre au courant de ce qui s'y passait. En attendant, sa supposition n'était pas sans fondement, car, dans l'après-midi, le commodore lui fit annoncer que le *Bulldog* allait quitter son ancrage dans le port, puis que lui-même se croyait relevé de sa parole et renonçait à la ligne de commerce obtenue de lui le 31 janvier.

Le colonel Gross lui fit alors observer qu'il avait déjà rompu la neutralité, du moment qu'abrités derrière la *Vengeance*, les insurgés avaient relevé la batterie de la Garita. Il lui écrivit qu'il n'était pas admissible que derrière une ligne neutre, une puissance, elle-même neutre, permît la construction d'un ouvrage de défense quelconque. Il exigea de lui qu'il sommât le comité général de rétablir cette batterie dans son état primitif, sous la surveillance d'un officier anglais et d'un officier napolitain. Il finit par lui démontrer clairement que ce n'était pas la construction d'une batterie occupée par de misérables ennemis qui le portait à la faire disparaître, mais son devoir et le droit des gens.

Une heure après, il aperçut beaucoup d'hommes réunis à la Sanità, et supposa qu'ils s'occupaient à établir une seconde fois une batterie à la Garita. Seulement, le front de cet ouvrage, qui fait face à Castellamare, n'était pas suffisamment découvert. Il se persuada donc qu'on travaillait à l'intérieur du front de mer, pour gêner ses communications avec les vapeurs napolitains. Il envoya quelques boulets dans cette

direction et crut avoir dérangé les travailleurs, en les voyant sortir l'un après l'autre.

A la tombée de la nuit, le commodore lui écrivit en anglais qu'il avait pour instruction stricte de garder la neutralité. Gross, qui avait naturellement ignoré cette circonstance, lui répondit qu'à son avis il l'avait déjà violée par les raisons indiquées, et qu'à la première occasion il en ferait rapport au roi.

Le 3, vers 10 heures du matin, l'enseigne de vaisseau Florès apporta à Castellamare les décrets du 23 et du 29 janvier, que le roi voulait encore communiquer au peuple de Palerme, et où il lui promettait la même constitution qu'au peuple napolitain. A cette nouvelle, la joie des détenus et de la garnison du fort fut grande, mais de courte durée. Le peuple de la ville la partagea jusqu'au moment où le comité général répéta sa déclaration du 19 janvier, en y ajoutant que le vœu général était de s'unir au royaume de Naples par des liens spéciaux, que le parlement sicilien devait sanctionner, et de former ensemble deux anneaux de la belle confédération italienne.

Le roi, après s'être roidi contre toute idée de réformes politiques, avait donc fini par proclamer une constitution avant tous les autres princes italiens, et ce qui prouvait une fois de plus son caractère peu sanguinaire, c'est le propos qu'il tint à un officier suisse de l'état-major, le jour même du 29. Il le chargea de dire aux officiers de ses régiments suisses qu'en donnant un statut, il avait agi franchement et loyalement, puis voulu éviter l'effusion du sang et épargner ainsi sa pauvre armée, qu'il aimait tant.

Mais la dernière concession qu'il venait d'offrir aux Siciliens était d'autant plus tardive, que Messine, Caltanissetta, Trapani, Girgenti et le fort de Termini avaient, depuis ce même 29 janvier, adhéré au mouvement insurrectionnel. Le 31 janvier, d'ailleurs, le chevalier Bozzelli devenait un des ministres de Ferdinand.

Dans toute cette débâcle, qui en était bien une aux yeux

même de la cour, le colonel Gross était seul resté debout sur son rocher de Castellamare, suivant une ligne de conduite dont rien au monde ne pouvait le faire dévier.

Vers une heure après midi, le commodore Lushington proposait encore d'échanger les détenus politiques contre vingt-deux officiers napolitains au choix de Gross, et toutes les familles. Toujours même refus de la part de ce dernier.

Cependant l'heure du dénouement approchait, car le 4, dans la matinée, le vapeur napolitain *Sannita* arriva de Naples et fut étonné de trouver sur rade tous les navires marchands étrangers et le *Bull-dog*, tandis que la *Vengeance* démasquait la batterie du Môle et allait se placer plus en avant dans le port.

Le *Sannita*, commandé par le capitaine (colonel) de vaisseau Jauch, originaire du canton d'Uri, avait à son bord le major Charles de Steiger, de Berne et du 4^e suisse, officier d'ordonnance du roi, et le capitaine Buonopane, comme lui attaché à l'état-major napolitain.

L'état de la mer, après une nuit de tempête, ne permit pas d'abord de communiquer avec qui que ce fût.

Vers une heure après midi, une chaloupe de la *Vengeance* s'approcha du fort, mais sans pouvoir aborder. Elle fit toutefois comprendre à son commandant de ne pas faire feu sur les chaloupes qui se dirigeraient sur la Garita sous pavillon anglais. Une chaloupe venait précisément de se détacher du *Sannita* et d'aborder à la Sanità, mais sous pavillon parlementaire. Elle amenait le capitaine Buonopane, chargé de faire savoir au comité général que le roi lui ordonnait d'embarquer la garnison de Castellamare. Il était accompagné de l'enseigne de vaisseau Florès. Mais ces deux officiers ne tardèrent pas à être recueillis par un particulier dans une maison du Cassaro.

En effet, dix minutes s'étaient à peine écoulées depuis leur débarquement, quand on aperçut distinctement du *Sannita* la *Vengeance* hisser un pavillon en guise de signal.

Là-dessus, une batterie démasqua trois pièces placées dans l'établissement des Enfants-Trouvés. Une autre fit jouer un

obusier et un mortier établis dans un magasin plus en arrière, du côté de la Porta Felice, et cachés aux yeux des défenseurs de Castellamare. La batterie du Môle se mit de la partie, ainsi qu'une autre formée par des sacs à terre sur la terrasse d'une maison du Borgo, enfin une chaloupe canonnière armée d'une pièce de 24. Toute cette artillerie, dirigée surtout par les deux transfuges Longo et Orsini, qui connaissaient l'intérieur du fort, formait une ligne de feux de la Porta Felice au Môle en passant par le Borgo. Elle envoya donc une pluie de grenades, de boulets, de bombes et même de fusées à la congrève dans Castellamare; en même temps, un feu de mousqueterie très nourri partait de la maison des Enfants-Trouvés et de tout le voisinage jusqu'à l'angle de la Porte San Giorgio.

A ce feu, le colonel Gross répondit immédiatement avec une grande vigueur. Au bout de quelques coups bien dirigés, il ne restait déjà plus à la batterie du Môle qu'une seule pièce, et encore elle ne tirait plus que lentement. La chaloupe canonnière avait envoyé trois boulets avant qu'on fit attention à elle. Mais alors le second boulet du fort Castellamare, rasant son côté droit, l'obligea de rentrer, non sans peine, dans le port. La batterie des Enfants-Trouvés et celle du Borgo furent bientôt démontées par une seule pièce de 8 de la batterie San Pasquale et un mortier de 12 pouces. Celle de la Porta Felice répondit encore de loin en loin à 3 pièces de la batterie San Pasquale et à une de la batterie Sanità, qui faisait face à la Garita. Un mortier de 8 pouces de la batterie San Pietro lança beaucoup de bombes sur les ouvrages ennemis.

Quant à la fusillade, qui fit peu de mal au fort, la seule garde des batteries du fort y répondit. Le gros de la garnison resta sous les armes, avec sa droite près de la porte de mer, prêt à tout et donnant des hommes pour préparer et transporter les munitions sur les batteries.

Mais voyant les vapeurs napolitains dans une inaction qu'il ne pouvait s'expliquer, le colonel Gross doit leur avoir jeté de loin le reproche de trahison. Il ignorait leurs instructions et leurs motifs.

Le capitaine Jauch et le major de Steiger étaient tout prêts à faire écraser la batterie du Môle et même la ville par les caronades du *Sannita* et du *Roberto*, qui venaient d'être chargées. Mais c'eût été inutile et n'eût fait que compromettre la vie des deux officiers descendus à terre et leur mission pacifique.

On écrivit en conséquence au commodore Lushington pour le prier de faire cesser le feu des insurgés et le prévenir des intentions du roi. Ensuite, le major de Steiger, accompagné de l'enseigne de vaisseau Bosco (frère du général de François II), se rendit, à travers la canonnade, à Castellamare. Mais la mer était si grosse, qu'au lieu d'y pouvoir aborder, leur canot chavira, et ils durent gagner à la nage les rochers qui conduisent à la porte de secours, abrités alors par le saillant gauche de l'ouvrage à corne contre le feu de la batterie du Môle.

Le colonel Gross leur ouvrit lui-même cette porte, dans un accoutrement des plus bizarres.

Quand le major de Steiger, qui le connaissait personnellement, l'informa du but de son arrivée, le colonel, très exalté par le combat, se récria, prétendant n'être pas encore au bout de ses ressources et déclarant ne vouloir sortir du fort qu'avec une capitulation honorable.

A 4 heures, le commodore fit cesser le feu de la batterie du Môle. Celui des autres ouvrages insurgés continua encore un moment, mais en s'affaiblissant. Gross allait faire taire son artillerie, quand, suivant une version napolitaine, les canonniers le prièrent à haute voix d'attendre encore, craignant que ceux qu'ils appelaient les paysans ne mentissent comme toujours et ne prétendissent que le fort avait demandé à capituler. Il céda un moment à cet élan louable en lui-même. Enfin, le combat finit par une fusillade entre les deux partis, laquelle cessa à son tour. Le capitaine Buonopane et l'enseigne de vaisseau Florès avaient enfin pu parvenir au comité général, sous la protection d'une patrouille de la garde nationale. Deux mem-

bres de cette autorité révolutionnaire les avaient ensuite accompagnés jusqu'à l'entrée du fort.

Grâce au peu de justesse de leur tir, les insurgés n'avaient pas fait tout le mal qu'on pouvait redouter. Des 30 ou 40 grenades qu'ils avaient lancées, bien peu avaient éclaté. Leurs projectiles avaient endommagé quelques parapets, quelques piliers, quelques toitures, quelques blindages et brisé une pile d'assiettes dans la cuisine du colonel, au vif chagrin du vieux Philippe, qui eut d'autant plus à faire pour servir le souper de son maître.

Tel avait été proprement le seul engagement sérieux que Castellamare eût essuyé et après lequel sa garnison soupirait, lasse qu'elle était du rôle assez passif auquel elle s'était vue condamnée. Cette lutte avait duré trois heures et demie, coûté la vie à un artilleur et à un auxiliaire de l'infanterie et blessé 8 hommes et un officier du 2^e de ligne.

Le commodore Lushington était arrivé au fort en même temps que le capitaine Buonopane. Lui, auquel le colonel Gross avait plus d'une fois crié sa façon de penser, en le voyant traverser ses opérations, comme on l'avait distinctement entendu le jour même à bord du *Sannita*, Lushington, disons-nous, aborda le commandant de Castellamare en le félicitant de sa belle défense et en l'invitant à aller dîner sur son vaisseau. Celui-ci lui répondit qu'il ne voulait pas dîner avec un homme qui s'était conduit comme lui à son égard. Cela n'empêcha pas l'Anglais de lui rendre noblement justice comme on le verra plus loin.

Mais d'abord il lui annonça avec le capitaine Buonopane la conclusion d'une trêve, qui fut immédiatement respectée. Ils lui montrèrent une lettre du capitaine de vaisseau Jauch, commandant l'escadre napolitaine ; elle contenait les conditions de la cession du fort. En même temps, le major de Steiger lui remit une lettre du roi conçue dans les termes les plus flatteurs et une autre du ministre de la guerre, constatant que la première était bien de la main royale.

Le commodore engagea alors sa parole d'honneur de la

part de son gouvernement, que le fort devant être évacué par ordre du roi et laissé dans l'état où il se trouvait, la garnison en sortirait avec les honneurs de la guerre ; qu'il obtiendrait du comité général la promesse de respecter et de faire respecter les magasins d'habillement jusqu'à leur embarquement. Cette convention fut conclue à 5 heures du soir.

Une de ses conditions était la restitution des détenus non militaires et leur échange contre les prisonniers de guerre napolitains et les familles retenues en otage par l'insurrection. Le commodore obtint donc enfin leur mise en liberté, en s'engageant également à faire procéder à leur échange.

Ils avaient été réunis le matin du 30 dans un meilleur local, un rez-de-chaussée. Ce changement avait été réclamé par eux à plusieurs reprises. On les avait d'ailleurs traités avec le plus d'égards possible et jusqu'à mécontenter le soldat, qui les voyait communiquer avec leurs familles par le moyen de parlementaires. Toutefois ces détenus venaient de voir éclater une bombe devant leur porte et l'avaient ainsi échappé belle. Ils sortirent du fort en remerciant chaleureusement le colonel Gross de l'humanité de ses procédés envers eux et en donnant la main aux officiers présents.

Quant au commodore Lushington, il écrivit le même soir une lettre au roi Ferdinand II. Il lui rappelait entr'autres que son père avait été consul général britannique à Naples et ajoutait :

« Je me flatte que V. M. daignera m'excuser si je prends la liberté d'appeler son attention sur la conduite valeureuse et loyale du colonel Gross, commandant la forteresse de Castellamare. On n'a jamais vu de défense plus habile ni plus intrépide ; pendant l'espace de 22 jours, par un très mauvais temps, ce brave vétéran a toujours été au poste du danger et je puis assurer V. M., par mon expérience personnelle, qu'elle n'a pas à son service d'officier plus brave ni plus loyal, ni plus digne de récompense que le colonel Gross..... »

On eût désiré embarquer la garnison de Castellamare dans la soirée même, mais l'obscurité, la pluie et l'état de la mer

firent renvoyer cette opération au lendemain. A 9 heures, le colonel Gross n'avait plus d'huile dans sa lampe, et dans cette dernière nuit, plusieurs patrouilles des insurgés ne purent s'empêcher de tirer en passant sur ses postes avancés. Le 5, à 8 heures du matin, une députation du comité général se présenta pour conclure en présence du colonel Gross, de ses officiers, du capitaine Buonopane et du commodore Lushington, la capitulation basée sur la convention de la veille. Elle la signa à 11 heures.

Ces formalités remplies, le colonel Gross rassembla sa garnison pour lui adresser quelques mots sur l'attitude qu'elle devait observer vis-à-vis de la population. Après cela, il fit ouvrir la marche par les blessés, que des hommes du peuple portèrent sur des brancards, puis par sept pièces de 4 hissées à dos de mulet et la musique du 2^e de ligne, à la suite de laquelle il prit place entre le commodore Lushington, dont il refusa le bras, prétendant n'en avoir pas besoin, et le commandant du *Bull-dog*. Ses six compagnies fermaient la marche, tambours battant et le drapeau du 2^e de ligne déployé. Celui du fort, plus lourd à porter, avait été mis en lieu sûr aux bagages qui suivirent la troupe. Le grotesque ne devait pas manquer dans cette circonstance. Le vieux Philippe faisait partie du cortège, portant un dindon déplumé et suspendu à un bâton. Histoire de prouver au peuple qu'il y avait encore dans le fort de quoi vivre.

Les maisons en face de Castellamare et la rue du Borgo étaient pleines de gens qu'un témoin oculaire a prétendu armés jusqu'aux dents et tirant en l'air en signe de joie.

A peine était-on sorti, qu'un flot de peuple pénétra dans le fort et y arbora le drapeau tricolore. Pendant le trajet, la populace se rua sur les musiciens pour enlever ceux qu'elle reconnut pour Siciliens. Au Borgo, une foule de gens abordèrent le colonel Gross en lui donnant la main, et rendirent justice à la bravoure dont il avait fait preuve et à l'humanité avec laquelle il avait traité les détenus politiques. Il emportait en outre les bénédictions des marins et d'autres personnes du voisinage

auxquels il avait fait du bien pendant les neuf années de son commandement. Touché de ces démonstrations, il doit avoir dit à plusieurs reprises : « Siciliani, brava gente. »

A la hauteur de l'église de Santa Lucia, la colonne entendit tout à coup comme le pétilllement d'une fusillade entremêlé de fortes détonations, le tout dans la direction du fort Castellamare, au-dessus duquel s'élevait une épaisse fumée. Elle fut sur le point de rétrograder, croyant à une attaque. Mais on apprit bientôt que le peuple, violant déjà la capitulation, garantie par l'Angleterre, s'était mis à saccager le fort. Il avait jeté au milieu de la place intérieure tous les meubles, effets d'habillement et de casernement et mis le feu aux paillasses où il se communiqua à des cartouches égarées. On jeta même tous les fers de lit dans le feu, comme si c'était du combustible.

Quand Gross atteignit le Môle, tous les fronts s'inclinèrent, toutes les têtes se découvrirent. Son front si serein en imposait à ces masses. On y ferma la grille derrière le dernier soldat, afin de pouvoir procéder avec plus de sécurité à l'embarquement de cette garnison ainsi que de tous les prisonniers de guerre et de toutes les familles qu'on put emmener. Le reste de ces malheureux eut son tour de partir le 8. Le major de Steiger avait fait approcher pour cela les deux frégates à vapeur le *Sannita* et le *Roberto*. Les chefs insurgés de la batterie du Môle vinrent sur ces entrefaites causer poliment avec les officiers napolitains, ainsi que leur commandant Scalia, ancien capitaine de vaisseau marchand.

Le *Sannita* et le *Roberto* quittèrent Palerme dans la soirée et s'éloignèrent de cette Sicile, où le roi ne possédait plus que les citadelles de Syracuse et de Messine. Après 20 heures de traversée, qu'une grosse mer rendit pénible, ils arrivèrent à Naples le lendemain 6, à la nuit tombante. Ils allaient trouver cette ville dans l'allégresse provoquée par la promesse de la constitution, eux qui avaient laissé Palerme dans une allégresse dont la cause n'était pas la même.

Le roi vint à la rencontre du colonel Gross au port militaire

et lui donna l'accolade en déclarant n'avoir jamais embrassé personne de son propre sang avec autant de plaisir. Le général Filangieri voulut aussi lui faire bon accueil, mais notre compatriote lui tourna le dos, nous avons déjà vu pourquoi.

Toutefois, les éloges dont le comblèrent la cour et les autorités ne parvinrent pas à l'enivrer. Il avait mille motifs de les regarder comme des honneurs de mauvais aloi. N'étant pas ambitieux et encore moins intrigant, il ne se souciait pas non plus d'être décoré ni avancé. C'est ainsi qu'il n'accepta pas le grade de général, qui lui rouvrait les portes du service, et qu'il refusa nettement le commandement du fort Saint-Elme, à Naples; on désirait le remettre entre des mains plus sûres que celles du général Ruberti, dont la conduite au 15 mai fut si équivoque. Gross ne demanda qu'une chose, c'est qu'on lui fit grâce de la 39^e année qui lui restait à servir pour avoir droit à la solde entière comme retraite. A son âge et à la suite des derniers événements, il sentait un impérieux besoin de repos.

Ainsi avait donc fini cette lutte de vingt-trois jours, dont l'issue eût été indubitablement favorable aux armes napolitaines, sous la conduite de généraux en chef plus énergiques et plus francs de collier. En effet, l'insurrection n'avait pas combattu à découvert, ni réellement emporté une seule position de vive force. Nous en trouvons la preuve dans le chiffre minime des pertes essuyées de part et d'autre. L'armée a eu 20 morts et 120 blessés, et les Siciliens, de leur propre aveu, 100 morts et 200 blessés. La défense de Castellamare avait coûté au roi 7 hommes tués et 12 blessés.

Nous avons vu le commodore Lushington être le premier à rendre au colonel Gross la justice qui lui était due.

Le consul anglais à Palerme, M. Goodwin, autre partisan de la cause ennemie, écrivit lui-même le 7 février à lord Napier, chargé d'affaires à Naples, la lettre suivante :

« L'accueil fait au colonel Gross, instrument involontaire de la tyrannie et de l'oppression, est une preuve que les Siciliens savent distinguer la main du soldat du cœur du souve-

rain. Celui qui avait jeté des milliers de personnes dans la misère par l'incendie du Mont-de-Piété de Sainte-Rosalie, loin d'être insulté dans sa marche du castel au Môle, fut au contraire salué par beaucoup de spectateurs. Le peuple, oubliant ses pertes, ne se souvint que de la courtoisie qu'il avait témoignée aux prisonniers d'Etat. »

Quant au colonel Gross, il avait réellement la conscience d'avoir rempli son devoir jusqu'au bout. Mais cette nature honnête et droite n'avait pu faire autrement. Notre compatriote venait de prouver une fois de plus que, dans un moment donné, le caractère mène plus loin qu'un talent supérieur. S'il avait brillé, c'était surtout par sa fermeté, son attachement à son drapeau. Au fond, son rôle avait été le seul agressif contre Palerme. Il avait tenu cette ville en respect par la crainte d'un bombardement qui, comparé à d'autres opérations de ce genre, s'est réduit à peu de chose et n'en a pas moins valu à Ferdinand II le sobriquet de *Re Bomba*. Avec des vivres, des munitions et surtout des ordres catégoriques et précis, il eût imprimé aux affaires une tournure tout à fait différente. Mais ni le roi ni ses lieutenants n'avaient su se servir de lui. Castellamare n'avait proprement fait aucune opération militaire et n'en possédait pas les moyens. Il n'a pas eu de véritable siège à soutenir. Avec quelques projectiles, il avait eu raison de quelques attaques peu inquiétantes en elles-mêmes et dirigées essentiellement contre le Palais des Finances. Seulement, c'est dans ces occasions que son commandant avait le plus payé de sa personne, comme s'il eût voulu couvrir à lui seul son fort et sa garnison. L'état d'exaltation dans lequel il s'était trouvé avait produit le meilleur effet sur ses subordonnés. Homme d'honneur et soldat, mais rien que soldat, il avait accompli sa tâche tête baissée et en donnant l'exemple du courage et de l'abnégation la plus complète. Il s'était trouvé dans le cas de contenir l'élan de compagnons plus bouillants par leur âge et de déjouer des trames ourdies contre ses jours. Bien des lâches, enfin, s'étaient étonnés de le voir tout braver pour rapporter au roi le seul drapeau qui soit

sorti sans tache du premier désastre éprouvé par la légitimité au commencement d'une des années les plus orageuses de notre siècle.

Mais nous répétons ce que nous avons écrit plus haut. C'est dans la position personnelle du commandant de Castellamare qu'il faut chercher toute l'importance du rôle joué par lui, et vaillamment joué, malgré les mille difficultés qui l'entouraient. Tout a été obstacle pour les hommes d'action en Sicile à cette époque, l'ineptie du marquis de Majo, la roideur du général Vial, la conduite équivoque du général de Sauget, le peu de nerf des états-majors, la lâcheté de la marine napolitaine, les sympathies manifestes de la marine anglaise pour l'insurrection, le manque de pouvoir du ministère, la débonnairerie même du roi, pour nommer la chose par son nom, enfin, l'esprit profondément hostile du peuple de Palerme. C'est ce qui a si complètement interverti les rôles et fait à Gross cette position si pénible pour son excellent caractère et si difficile sans un courage et un dévouement pareils aux siens. Il s'en est tiré bravement et dignement et a occupé la place peut-être la plus loyalement honorable dans les événements de cette malheureuse époque.

L'histoire en main, un dernier mérite restera inséparable de la personne du colonel Gross. Ce vieillard, dont la Suisse et le canton de Berne ont le droit d'être fiers, a été de fait le premier obstacle sérieux que non seulement l'insurrection sicilienne, mais encore la révolution européenne de 1848 ont rencontré dans leur cours. Trois mois plus tard, des baïonnettes suisses devaient arrêter à Naples la marche de cette dernière, si menaçante pour notre vieille Europe, et un an plus tard, aider l'armée napolitaine à couronner une nouvelle conquête de la Sicile par une nouvelle occupation de Palerme.

Le soir du 10 février, les officiers bernois l'invitèrent à leur Société militaire, où ils firent jouer en son honneur la musique de leur régiment, le 4^e suisse. C'est certainement l'ovation à laquelle il fut le plus sensible, car il n'eut pas lieu de douter de sa sincérité. Mais il ne parla des événements de Palerme

qu'avec répugnance, et de lui-même, le moins possible. Cependant les démarches qu'il faisait pour obtenir sa retraite demeuraient sans résultat. Le 2 avril, il fut même promu brigadier et le 28 il devint gouverneur de Gaëte, place forte de première classe et l'une des plus importantes du royaume.

Il se résigna à attendre, dans ce poste si honorable par lui-même, que l'heure du repos vînt sonner pour lui. Il trouva dans le lieutenant, puis capitaine Schumacher, de Lucerne et du 1^{er} suisse, mais attaché à l'état-major de l'armée, un officier d'ordonnance sûr, intelligent et utile, qui l'aida à doter cette forteresse d'un nouveau système d'approvisionnement. Seulement, on a reproché au général une sévérité qu'un esprit de précaution excessif poussait parfois un peu loin.

Mais de nouveaux événements allaient le mettre encore en évidence, bien qu'alors Gaëte fut loin d'être menacé d'un siège.

Le 25 novembre suivant, dans l'après-midi, deux mauvais carrosses entraient dans la place, arrivant de Mola di Gaeta. Dans la première se trouvait le Pape, fugitif de Rome, mais déguisé en simple prêtre, avec des lunettes vertes sur le nez, la comtesse de Spaur, dont le mari, ministre de Bavière auprès du Saint-Siège, lui avait aidé à rendre cette évasion possible et était allé en prévenir le roi Ferdinand à Naples; enfin le Père Liebl, gouverneur de son jeune fils. La seconde voiture était occupée par le cardinal Antonelli, lui-même travesti et affublé d'une énorme cravate écarlate; le chevalier Arnao, secrétaire de l'ambassade d'Espagne; le jeune comte Spaur et la femme de chambre de sa mère. A la porte, on demanda les passeports, et l'on donna celui que le comte de Spaur avait laissé au chevalier Arnao. Toute cette société descendit dans une petite auberge appelée le Giardinetto et située à un angle de la place Conca.

Le chevalier et le cardinal se rendirent chez le général Gross, qui, voyant le passeport d'un ministre bavarois, leur adressa la parole en allemand. L'Espagnol et l'Italien restèrent muets et embarrassés. Croyant le premier un peu sourd,

le général éleva la voix. Le chevalier lui répondit alors qu'ayant été élevé en France et étant depuis lors marié à une Romaine, il avait oublié sa langue au point de n'en plus comprendre une syllabe. Le général se tourna alors vers le cardinal, qu'il prenait pour le secrétaire du prétendu ministre, mais il n'en obtint pas non plus de réponse. Il se montra fort surpris d'apprendre que pas un des deux ne comprît la langue du pays dont ils étaient les représentants. Il commença à prendre ces messieurs pour des espions que la révolution romaine envoyait examiner la forteresse. Mais, aussi poli que vigilant, il leur permit de rester à Gaëte et les congédia. Puis il ordonna à un officier d'avoir l'œil sur le Giardinetto, et chargea le juge du district de s'y rendre, sous prétexte de faire une visite à la comtesse de Spaur, en lui enjoignant de découvrir pourquoi et comment les nouveaux venus étaient arrivés. Le juge et le capitaine ne purent toutefois pénétrer le secret de cette arrivée, malgré l'inspection des passeports et leurs questions.

Le 26 était un dimanche. Dès le matin, le général Gross se rendit à bord du vapeur français le *Tenare*, arrivé de Civita-Vecchia dans la nuit, avec le comte d'Harcourt et le baron Venda de Cruz, ambassadeurs de France et de Portugal à Rome, M^{sr} Stella et le bagage du Pape. Appelés par le duc d'Harcourt, le chevalier Arnao et le cardinal Antonelli se présentèrent sur le vapeur. L'ambassadeur était dans le secret de la fuite du Pape, mais ignorait le départ du comte de Spaur pour Naples et le changement des passeports. Il appela par son nom le chevalier qui, voyant le trouble et la surprise de Gross, lui fit ses excuses de s'être présenté avec le passeport du ministre de Bavière, qui, envoyé à Naples par le pape en toute hâte, s'était séparé de sa famille désireuse de voir Gaëte, et lui avait prêté ce document. Le général, apprenant alors que la dame du Giardinetto était bien réellement la comtesse de Spaur, alla l'inviter avec sa suite à prendre du chocolat chez lui. Tout en apprêtant lui-même le déjeuner, il leur fit mille questions sur les affaires de Rome, s'informa surtout de la mission du comte, et, croyant enfin à la possi-

bilité de la présence du Pape dans la place, il se hâta de leur montrer toute la maison, pour leur prouver que, le cas échéant, il se trouverait assez bien à Gaëte, au moins sous le rapport du logement.

Au moment où il râpait son chocolat, on vint lui annoncer coup sur coup qu'on voyait en mer des bâtiments portant le pavillon napolitain, puis qu'on apercevait le signal annonçant un transport de troupes et une personne de la famille royale.

Hors de lui, Gross s'informa, questionna, n'y comprenant plus rien. Un officier vint enfin lui dire que le roi lui-même descendait à terre. Alors il courut au port, abandonnant le chocolat à qui voulut s'en charger.

Il était environ une heure après midi. A peine sur le quai, le roi aperçut Gross et lui demanda : « Général, où est le Pape ? » — « Sire, je crois qu'il arrivera..., » répondit-il.

Alors le chevalier Arnao, qui se trouvait là avec le cardinal Antonelli, s'avança respectueusement au-devant de Ferdinand et lui dit que le Pape se trouvait encore incognito et caché à la taverne du Giardinetto.

Le roi chargea ces deux messieurs de conduire secrètement le Pape au pavillon royal, habité par le gouverneur, tandis que lui-même s'y rendrait à pied pour détourner les curieux.

L'accueil que la famille royale fit au Saint Père fut des plus touchants.

Avec la famille royale, le *Tancrède* avait amené le comte d'Aquila, le comte Trapani, frères du roi, l'infant don Sébastien, son beau-frère, le comte Spaur, le général prince d'Aci, les majors Nunziante (le général italien actuel), Charles de Steiger, tous trois officiers d'ordonnance du roi, de Jongh, du 2^e suisse, et passagèrement à l'état-major de l'armée, M^{me} la marquise del Vasto, et plusieurs autres personnes.

A bord de cette frégate à vapeur et de celle qui s'appelait le *Roberto*, se trouvaient en outre un bataillon du 1^{er} régiment de grenadiers de la garde royale et un du 9^e de ligne.

Le roi avait fait préparer les meubles et les ustensiles dont le pavillon de Gaëte était dépourvu, et même apporter des

malles remplies de chemises et de linge, pensant bien que le Pape était parti de Rome sans bagage et manquant de tout.

Après avoir donné à la famille royale sa première bénédiction depuis son départ du Quirinal, il l'admit à sa table, tandis que le cardinal Antonelli, son secrétaire d'Etat, reçut à la sienne les ambassadeurs, les ministres, le commandant du *Ténare*, les autres officiers et Gross par conséquent.

Pour ce dernier, le major de Steiger, les deux régiments auxquels appartenaient les bataillons nouvellement débarqués, enfin le *Roberto*, étaient d'anciennes connaissances de Castellamare.

Gaëte n'avait pas servi de résidence à la dynastie régnante depuis que Charles III, son fondateur, y avait laissé la reine avec trois compagnies de gardes-suisses, lorsqu'il alla vaincre le prince de Lobkowitz à Velletri en 1744. Ce Gaëte était ainsi devenu le seul asile sûr que le Pape crut pouvoir trouver dans le monde catholique, et, chose piquante, ce Gaëte avait pour gouverneur un Suisse, un Bernois et surtout un protestant. Il en était de même du major, puis lieutenant-colonel de Steiger, que le roi chargea de tout le service de la maison du Pape pendant qu'il lui donnait l'hospitalité. Mais cette petite ville, si dépourvue de ressources, cessa momentanément d'être un séjour tranquille. Gross dut d'abord céder son palais à l'illustre hôte, que son propre frère, le comte Gabriel Mastai, avec son fils, vingt cardinaux et le corps diplomatique, l'abbé Rosmini, les princes Borghèse et Doria, le duc Salviati, etc., rejoignirent successivement. Les autorités civiles et ecclésiastiques de Naples vinrent lui présenter leurs hommages, et il ouvrit en février suivant une conférence des puissances catholiques appelées à intervenir en sa faveur. Le grand-duc de Toscane y arriva aussi en fugitif avec sa famille. Plus tard, le général Filangieri vint recevoir la bénédiction du Saint Père avant de reconquérir la Sicile.

Le 29 avril, le roi envahissait le territoire romain avec une division, qui rentrait le 27 mai, après avoir manqué se voir couper la retraite par Garibaldi, dans ce Velletri même dont

nous venons de parler. Le 3 juin, 4,600 Espagnols débarquaient à Gaëte, et, commandés par le lieutenant-général Cordova, ils partaient à leur tour pour aider à la restauration pontificale.

Il y avait là de quoi animer Gaëte, que le roi embellit dès lors et dota de nouvelles fortifications. Mais au milieu de cette foule de personnages marquants, le général Gross se sentait peu à son aise et même déplacé. L'atmosphère des cours ne pouvait lui convenir. Aussi, dès la fin de juin 1849, obtint-il, pour raison de santé, un congé de 4 mois, pendant lequel le Pape quitta Gaëte, après y avoir séjourné plus de 9 mois.

Au commencement d'octobre suivant, un officier bernois lui faisait une visite à Naples. Il lui demanda dans le cours de la conversation s'il n'avait pas été décoré pour sa défense de Castellamare. « Non, lui répondit le général, et je ne m'en soucie pas le moins du monde, quand je vois donner des croix à tant de gens indignes de les porter. » Après avoir pris congé de lui, l'officier descendait les escaliers, lorsque de son 3^e ou 4^e étage, Gross lui cria de l'attendre sous la porte-cochère de la maison. C'était pour lui dire : « Il faut que j'ajoute quelque chose à ce que je viens de vous dire. L'empereur de Russie a chargé, il y a quelque temps, un artiste de faire dans un album les portraits des personnages plus ou moins marquants qui se trouvaient à Gaëte. Comme gouverneur de la place, j'ai naturellement dû poser. Or, vous comprenez que figurer dans cet album me flatte beaucoup plus que d'être décoré, comme tant d'autres, qui ne l'ont souvent pas mérité. »

Le printemps de 1850 le vit cependant décorer. Il reçut effectivement la grand'croix de l'ordre de Pie IX, la croix de commandeur de l'ordre de Léopold d'Autriche, l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne de 3^e classe (avec crachat), le cordon et le crachat de Saint-Stanislas de Russie (1^{re} classe).

Le 22 août, enfin, il fut admis à la retraite et se fixa à Naples.

A cette époque, il remerciait la Providence de l'avoir laissé atteindre l'âge de plus de 70 ans, en lui conservant deux

de ses frères et tous deux ses aînés. Il reconnaissait, sans en tirer vanité, qu'une destinée singulière et même exceptionnelle avait été son partage le soir de sa vie. A l'entendre, si aucune contrariété ne lui arrivait plus, il pouvait dire que le sort l'avait favorisé. Il avait évidemment oublié ses tribulations passées. La défense de Castellamare et la réception du Pape à Gaëte l'avaient fait connaître et lui avaient valu tout ce qu'il lui semblait qu'un mortel pût rêver d'honneurs.

Et il n'était pas au bout. Une dernière distinction l'attendait encore et devait mettre le comble à sa joie.

Il vivait depuis longtemps sur un pied amical avec M. de Brockhausen, ministre de Prusse à Naples. Dans les soirées d'hiver, il allait souvent fumer un cigare chez lui. Il eut ainsi l'occasion de faire la connaissance du comte de Gneisenau, fils du fameux feld-maréchal, sous lequel il avait servi et dont il lui fit force récits.

Au milieu de la conversation, le ministre demanda à Gross s'il avait des documents constatant son service de Prusse, et sur sa réponse affirmative, il le pria de les lui confier pour les lui rendre au bout de trois jours, en lui témoignant dans les termes les plus flatteurs son regret de n'en pas avoir eu connaissance plus tôt.

Quelque temps après, Gross fut extrêmement surpris de recevoir de ses mains l'ordre « pour le mérite » en même temps que le général Filangieri, devenu vice-roi de Sicile.

Cette distinction lui était décernée par le roi Frédéric-Guillaume IV en considération des anciens services rendus par lui à la couronne de Prusse et pour sa conduite glorieuse vis-à-vis de la révolution sicilienne. Il en eut d'autant plus de plaisir que, comme on se le rappelle, il avait été proposé deux fois pour cet ordre, qu'il le recevait 43 ans après, ayant déjà un pied dans la tombe, et qu'enfin son frère Frédéric en avait lui-même été chevalier. Cet ordre était d'ailleurs resté rare et difficile à recevoir.

A cette époque, Gross pensa aller voir en Allemagne son neveu Charles, seul fils vivant de ce frère. Marié à une demoi-

selle de Rahusen, dont il n'a pas d'enfants, celui-ci a siégé sur les bancs de la droite au Parlement de Francfort, puis est devenu député de Leer, dans la province d'Aurich, à l'assemblée des Etats du Hanovre, et enfin bourgeois d'honneur de la petite ville de Norden.

Mais si le général dut renoncer à ce projet pour le moment, il eut une autre satisfaction, celle d'obtenir une place d'officier au 4^e régiment suisse pour son neveu John, fils cadet de son frère aîné Salomon, qui était mort en Ecosse comme pasteur, puis instituteur en 1838. Après avoir fait un apprentissage de commerce, ce jeune homme s'était enrôlé comme simple soldat dans ce corps à Berne en 1845 sous les auspices du lieutenant-colonel Rösselet, de vénérable mémoire, qui trouvait juste qu'un autre débutât comme lui. Blessé comme caporal à l'assaut de la barricade de Santa Brigida à Naples, le 15 mai 1848, John Gross avait été décoré, avait fait la campagne de Sicile et était devenu sergent de grenadiers.

En 1851, le général Gross revint visiter la Suisse. Le 20 mai, il descendit avec son frère Charles à l'abbaye du Singe, à Berne, où dinaient ce jour-là quelques membres du grand-conseil cantonal, tous ou presque tous appartenant à l'ancien patriciat. Avertis de son arrivée par M. Scholl, de Bienne, qui l'avait connu, ayant servi lui-même comme capitaine à Naples, et qui vient de mourir, ces messieurs députèrent M. de Gonzenbach auprès du général, pour le prier d'honorer leur table de sa présence, tandis qu'il n'avait pas voulu les déranger. On fit venir du vin de Champagne pour célébrer son arrivée, et à un moment donné, toute l'assistance se leva. M. Charles de Graffenried de Burgistein, ancien membre du Petit Conseil avant 1831, lui porta un toast très bien formulé et très bien senti, où il releva tout ce que la conduite de Gross avait fait rejaillir d'honneur sur le drapeau et la patrie suisses. Le général, les larmes aux yeux et en proie à une profonde émotion, répondit avec une simplicité réellement touchante qu'il croyait n'avoir fait que ce que tout autre Suisse eût fait à sa place, et qu'il s'était conséquemment fort peu attendu à la

démonstration si flatteuse dont il se voyait l'objet dans son propre pays. Néanmoins, à chaque visite qu'il reçut d'anciennes connaissances, il criait à son vieux Philippe d'apporter ses décorations, et il les montrait avec un plaisir qui avait quelque chose de naïf et même d'enfantin.

Mais il ne revit plus Neuveville, où son quatrième frère, Charles, mourait à 79 ans, le 26 novembre 1853, comme chef de bataillon retraité du service de France, et sans laisser d'enfants d'une demoiselle Sandoz-Gendre, devenue veuve Jallas.

Le 14 août suivant, le choléra emportait à Maddaloni son neveu John. En revanche, il avait en octobre 1856 la consolation de voir à Naples, pendant quelques semaines, M. Guillaume Gross, seul petit-fils de son frère Frédéric, qui est dans le commerce à Hambourg et marié à la fille du conseiller Plener, de Hanovre.

Dans les dernières années de sa vie, le général vécut dans un cercle de relations assez restreint. Elles se composaient principalement de M. Schumacher, devenu officier supérieur et officier d'ordonnance du roi, d'un ancien commissaire ordonnateur de l'armée, et de M. Friol, Français, qui était employé au Trésor et qu'il connaissait depuis 40 ans. Puis, tant que sa santé lui permit de sortir régulièrement, il fréquentait la maison Meuricoffre et surtout ses bureaux.

Grâce à un genre de vie extrêmement réglé, il eut une vieillesse longtemps robuste. Il sortait beaucoup à pied. Les infirmités augmentant, il se retira de plus en plus. Une fois par an, le jour anniversaire de sa naissance, il donnait à dîner au petit groupe de ses intimes. Bien qu'il parlât peu politique, il lisait beaucoup les journaux, surtout les allemands. Son dernier logement a été au n° 13 du vico Carminiello à Toledo.

Cependant, le 13 novembre 1857, une immense douleur lui était réservée, celle de fermer les yeux à son vieux Philippe, au bout de trois mois d'une maladie dans les organes de la digestion. Pendant les cinq dernières semaines, le malheureux n'avait plus vécu que de lait et de breuvages rafraîchissants, et dans les derniers huit jours, ses souffrances avaient été si

atroces, que son vieux maître avait lui-même cru devoir demander à Dieu sa délivrance. Il s'attendait si peu à lui survivre, qu'il lui avait assuré par testament la jouissance de sa modeste fortune, tout en lui disant souvent qu'ils se suivraient de bien près dans l'autre monde.

Le général attendit dès lors tranquillement sa propre fin. Il la désira même, tant cette perte l'avait abattu et affecté. A cette époque, il avait d'ailleurs des inquiétudes au sujet de son frère Emmanuel, le seul qui lui restât encore. Elles étaient loin d'être imaginaires, car celui-ci mourait déjà le 17 décembre à Hanau, où il vivait d'une pension, après avoir desservi pendant 42 ans la paroisse wallonne de cette ville. Il avait atteint le même âge que son frère Charles, et ne laissa pas non plus de descendance de sa femme, née Spiker, du duché de Nassau.

Seul de sa famille, le général était resté garçon. Cette succession de pertes, toutes plus sensibles les unes que les autres, dut rendre d'autant plus pénible l'isolement dans lequel il était appelé à passer le reste de ses vieux jours. Il était pourtant loin d'être au bout de ses peines. En effet, il vit encore les premiers symptômes de la nouvelle révolution, qui allait envoyer en exil la troisième dynastie qu'il avait servie. Il fut témoin des scènes navrantes et à jamais déplorables qui précédèrent en 1859 le licenciement des troupes suisses de Naples, au moment où l'Autriche perdait la Lombardie et où l'Italie commençait l'œuvre de son unification politique. Il apprit encore la honteuse capitulation par laquelle le lieutenant-général Lanza, seul brigadier de la même promotion que lui, sacrifiait une nouvelle armée napolitaine, rendait Garibaldi maître de Palerme et enveloppait bien malgré lui, sans doute, dans ce désastre le général Fergola, qui commandait alors à son tour le fort de Castellamare. Le peuple, enivré d'un triomphe facile, commença à démolir ce fort. Mais le libérateur eut le bon sens de faire suspendre cette opération, dans l'intérêt même de la ville et de sa défense. Le gouvernement italien, qui allait, au nom de l'indépendance et de

l'unité italienne, enlever à la Sicile tout ce qu'elle avait rêvé d'autonomie depuis 1816, se garda bien de reprendre cette démolition si absurde. Mais le général Gross n'eut pas la douleur de voir le successeur de Ferdinand II acculé à son ancien rocher de Gaëte, dont il devait sortir en se couvrant de gloire.

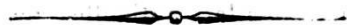
Effectivement une indisposition, qui le tourmentait depuis plusieurs mois, avait pris un caractère alarmant, bien qu'on entourât de tous les soins possibles ce vieillard de 81 ans. M. Rémy, de Berlin, le pasteur allemand de la communauté protestante, le visita plusieurs fois dans sa maladie. Enfin, le 7 juillet 1860, à 4 heures du matin, il s'éteignait doucement et sans souffrances. La terre possédait un honnête homme de moins.

Il fut enseveli le lendemain soir à 6 heures, sans honneurs militaires, comme il l'avait expressément voulu, et d'une manière simple mais convenable. M. Oscar Meuricoffre, agent général de la Confédération suisse, les membres de sa famille et quelques amis particuliers du défunt assistèrent seuls à cette triste cérémonie. Le général Gross repose au cimetière protestant en dehors de la porte de Capoue. Son tombeau, situé vers le milieu de l'avenue principale et sur la droite, consiste, selon les dispositions des héritiers, en une large dalle de marbre encadrée dans un soubassement de basalte et revêtue d'une inscription également simple. Le vieux brave, qui avait passé presque toute sa vie sur la terre étrangère, n'était pas destiné à y dormir le long sommeil, seul au milieu d'étrangers. Non loin de lui, sont d'autres tombes suisses, celles entr'autres des officiers bernois, personnellement connus de lui et tombés en aidant à sauver le trône déjà menacé le 15 mai 1848.

Le défunt a laissé par testament sa petite fortune à sa nièce, la seule fille vivante de son frère Salomon et bien mariée à M. Usborne à Londres ; à son neveu Charles qui habite Leer et dont nous avons parlé, et à Guillaume, neveu de ce dernier. Il a fait en outre quelques petits legs d'affection et de bienfaisance. Il reste de sa famille un autre fils de Salomon, Frédéric, qui est auditeur du fisc à Kilmarnok en Ecosse et a épousé une

Canadienne, dont il n'a pas d'enfants jusqu'ici, puis cinq neveux à la mode de Bretagne, dont trois à Neuveville et deux à Berne, qui sont MM. Louis et Victor Gross, l'un, docteur en médecine, l'autre, pasteur.

Tel a été l'homme, que nous avons vu et personnellement connu. Telle a été sa vie, l'objet de ce travail imparfait mais consciencieux. Il s'agissait de préserver de l'oubli la mémoire d'un brave. Pussions-nous atteindre notre but, à une époque où les souvenirs historiques même les plus glorieux pâlissent de plus en plus devant les intérêts matériels.



Journal de la défense du fort de Castellamare à Palerme.*

Traduit de l'italien.



Le 12 janvier 1848.

Après plus d'un mois d'incertitude sur la tranquillité publique, des événements ont eu lieu vers une heure après midi dans cette capitale. Accompagnés de différents faits d'armes, ils ne me sont pas encore connus dans leurs détails. Seulement des coups d'armes à feu se sont jusqu'à présent fait entendre à plusieurs reprises.

Pour ce qui regarde le castel, je puis dire que les grenadiers de la garde royale, qu'on avait envoyés pour la seconde fois chercher le charbon et l'huile destinés aux corps-de-garde, sont revenus les mains vides, le fournisseur n'ayant pas osé ouvrir son magasin. Au bout de deux heures environ, et la tranquillité ne semblant pas troublée, ils

* Les parenthèses sont du traducteur.

furent renvoyés pour le même objet. A peu près une demi-heure après leur sortie du castel, ils y sont rentrés, au nombre d'un caporal et de 6 hommes. En débouchant dans la rue Bucceria, ils ont été attaqués par des paysans munis d'armes à feu. N'ayant que leurs sabres, ils en ont fait usage, et hors d'état de résister au nombre des révoltés, ils ont pris la fuite. Deux d'entre eux ont été désarmés pour n'avoir pu s'échapper des mains des paysans; un autre a été atteint à la tête d'une pierre lancée des fenêtres; un dernier, enfin, a reçu à la cuisse gauche une blessure produite par une arme pointue, blessure de peu de gravité. En attendant, on a laissé autant que possible reposer la moitié de la troupe.

Nuit du 12 au 13.

Des coups de fusil, tirés par les sentinelles vers 4 heures du matin, ont causé une fausse alerte.

Le 13.

Dans la journée, on a lancé environ 18 bombes, sur la demande du commissaire de police attaqué par une foule innombrable de peuple, qui s'était emparée déjà du commissariat des Tribunaux, d'où elle fait feu contre la garde des Finances. Il m'a prié en même temps de dissiper avec mes mortiers et mes canons les gens attroupés sur la place de la Marine et sous la Porte Doganella. Je crois que ce feu a produit son effet. Il a continué à de longs intervalles jusqu'à la nuit. A 5 heures 1/4, le colonel Nagle, du 2^e de ligne, se trouvant sur le glacis avec deux compagnies (il y en avait trois), a demandé à entrer dans le fort pour prendre position derrière le mur à la Carnot, préférant passer la nuit au bivouac plutôt que se retirer au quartier de Santa Zita. Vers 5 heures 3/4, un officier de ce régiment s'est présenté avec un chariot portant 9 hommes blessés à la défense des Finances.

Nuit du 13.

On est alarmé deux fois. 1^o à 7 heures 3/4, beaucoup de coups de fusil partent des fenêtres en face du castel et des rues qui débouchent sur lui, circonstance qui m'oblige de faire ouvrir la fusillade des remparts et du mur à la Carnot, afin de répondre au feu ennemi et de lui imposer silence. Dans cette action, le 2^e de ligne a 3 morts et 3 blessés; 2^o à 1 heure 1/4 du matin, on entend de toutes parts de la fusillade,

le son du tocsin, des cris, d'autres signaux de ralliement, de vigoureuses attaques contre les Finances. Je continue donc le feu des mortiers pour balayer la place de la Marine. Ces attaques, souvent répétées, me forcent d'y avoir recours continuellement et par intervalle, ainsi qu'au feu de pièces de calibre différent, d'autant plus que des attaques semblables et des détonations d'artillerie retentissaient du côté du Palais-Royal.

Le 14.

Vers 7 heures 1/4 du matin, nouvelle alerte et plusieurs attaques dirigées contre les Finances et soutenues par de l'artillerie. Vers midi, ce palais demande du secours. J'envoie la compagnie de grenadiers du 2^e de ligne. Le soir, par un ordre du général Vial expédié par le général del Giudice, j'y expédie pour plusieurs jours de munitions de guerre et de bouche, opération qui réussit sous l'escorte d'un détachement de la garde royale. Vers 7 heures du soir, un officier envoyé par le général Nicoletti m'apporte l'ordre du roi portant que le castel doit faire tout son possible pour maintenir sa communication avec les Finances et veiller à leur conservation, en me rendant responsable de ne rien négliger pour sauver cet édifice, où la Couronne a déposé plusieurs millions.

Nuit du 14.

Tranquille.

Le 15.

Vers 9 heures du matin, j'entends plusieurs coups de canon et une fusillade du côté du Palais-Royal et des Finances. Ils me mettent dans le cas de faire usage des bombes pour éloigner de la place de la Marine la populace qui la couvre et pour faire taire le feu ennemi, qui cesse d'heure en heure et recommence jusque vers 2 heures. A 8 heures du matin, j'avais reçu de S. E. (Majo) l'ordre de lancer toutes les cinq minutes des bombes sur différents points de la ville, à l'exception des deux rues de Butera et de Macqueda, au signal d'un drapeau hissé sur le Palais-Royal. — A 3 heures, une chaloupe du vapeur anglais à l'ancre dans la rade s'approche de la batterie de mer. Un officier de marine demande à entrer pour me remettre un paquet de lettres de la part du commodore. Le commandant du vapeur a remis à ce dernier des lettres signées par plusieurs consuls qui demandent à être garantis des bombes par leurs drapeaux, ce à quoi les officiers d'artillerie ont

déjà pourvu quand ils les ont aperçus. Le commodore demande en outre la suspension du bombardement, afin de recueillir les sujets anglais à bord. Je réponds ne pouvoir le faire sans un ordre de S. E. Par cet officier, j'envoie au commodore anglais une lettre écrite depuis le matin, pour le prier de mettre son vaisseau hors de la portée du canon, afin de prévenir des accidents, au cas où le fort serait attaqué par mer.

A dater de cette heure, il faut envoyer à plusieurs reprises des boulets de 24 pour battre le couvent le plus voisin de l'église de la Catena, où les révoltés allaient puiser leurs munitions. Ils attaquent ensuite les Finances en redoublant d'entrain et en renforçant leur feu de mousqueterie de celui de deux pièces qui étaient placées dans une cour fermée par un portail de fer. Je redouble mon tir pour balayer la place de la Marine et faire taire l'artillerie rebelle.

A 4 heures, je reçois un exprès du commandant des trois compagnies de la Banque. Il est très incommodé par les deux pièces, qui ont brisé la grille de l'entrée principale et presque démoli la porte. Je rassemble alors les deux tiers de mes troupes (2 compagnies), qui se rendent immédiatement, avec deux pièces de montagne et sous les ordres du major Milon, au secours de ce poste. Aussitôt après, j'en fais prévenir le général del Giudice aux Quattro-Venti, en le priant de m'expédier deux compagnies de sa brigade pour garnir mes meurtrières en cas d'alarme.

A 4 heures 3/4, une flottille napolitaine jette l'ancre dans la rade.

A 6 heures 1/4, l'officier envoyé aux Quattro-Venti en revient avec deux compagnies du 9^e de ligne.

Ensuite le commandant des Finances demande d'une manière très pressante des munitions et des vivres, ainsi que des matériaux pour barricader la porte principale démolie par le canon. A défaut de lattes, j'envoie une quantité de grenades afin de tirer à mitraille contre le local occupé par les canons des rebelles et de défendre la porte. Ce convoi, escorté par un piquet de grenadiers de la garde et un autre du 2^e de ligne, essuie une légère fusillade en débouchant sous la Porte Carbone, parvient à destination et rentre peu après.

Une heure après, on introduit dans le fort le consul suisse (Hirzel), accompagné d'un officier suisse (L^t Edouard Vonderweid, de l'état-major), avec un ordre de S. E., portant de ne pas reprendre le bombardement, qui a cessé déjà deux heures auparavant, depuis la dispa-

rition du drapeau du Palais-Royal. 6 blessés arrivent de la Banque.

En se portant au secours des Finances, le major Milon a rencontré une vigoureuse résistance à partir de la Porte Carbone et eu 3 morts et 5 ou 6 blessés sur ce point, sur un autre et sous la porte cochère occupée par l'artillerie ennemie. La bravoure de Milon pouvait seule venir à bout de cette entreprise. Les canons n'ont pu être pris, étant établis sous une porte cochère à deux issues fortement barricadées, et grâce aux efforts des artilleurs et à l'aide d'autres instruments, ils ont eu le temps de se retirer par derrière.

Nuit du 15.

Tranquillité parfaite.

Le 16.

A la pointe du jour, la batterie San Pasquale tire 21 coups de canon pour célébrer l'anniversaire de la naissance du prince héréditaire. Ensuite, légère fusillade du côté de la Banque, mais sa garnison la réduit au silence.

A 7 heures, j'envoie par un officier et 12 hommes du 2^e de ligne un paquet de lettres au général del Giudice, dont une pour le général Vial. J'y exposais la nécessité d'évacuer les blessés et les nombreuses familles de ma garnison sur les vaisseaux royaux, pour économiser les distributions, et je faisais la relation de la sortie d'hier.

A 10 heures, l'officier revient des Quattro-Venti avec un ordre du comte d'Aquila et du général de Sauget, commandant les troupes réunies à Palerme. Je dois continuer mes opérations relativement à la Banque, nourrir les familles et recueillir chaque blessé.

Vers une heure et quart, forte canonnade et fusillade en avant du quartier-général des Quattro-Venti pour ouvrir les communications avec San Giacomo. Je n'ai pas aidé, étant incertain du point d'attaque, et parce qu'à part quelques coups de fusil, les Finances étaient tranquilles. J'ai hésité à m'escarmoucher inutilement.

A 4 heures 3/4, salve, et peu après un détachement de grenadiers de la garde et de chasseurs du 2^e de ligne escorte aux Finances un convoi de vivres, consistant en rations de vin et de biscuit. Il rentre au bout d'une demi-heure avec 2 morts sur la charrette. A cette occasion, le commandant de la gendarmerie demande par écrit des vivres et des pierres à feu. (L'armée napolitaine n'avait pas encore de fusils à percussion et encore moins rayés.)

Nuit du 16.

Tranquille jusqu'à 11 heures 1/4, où une fausse alerte est occasionnée par des coups de fusil et des personnes désarmées qui s'approchent du castel. On prend les armes, on garnit les batteries, et au bout d'une heure tout est en ordre.

Le 17.

Vers 11 heures 1/2, un détachement du 2^e de ligne, avec un officier, sort pour prendre le fourgon (du régiment) à Santa Zita et faciliter ainsi le transport des vivres et des munitions à la Banque. En arrivant, il est attaqué par des forces supérieures, et les rebelles s'emparent du fourgon sans le mulet. L'officier du poste de Santa Zita fait battre la générale; un détachement sort du quartier et y rentre après avoir dispersé les assaillants par quelques coups de fusil.

A midi, le poste de Santa Zita est attaqué du côté de la porte de l'Olivella. L'officier, qui le commandait, abandonne ce quartier pour se retirer dans le fort.

A 4 heures, j'entends de nombreux coups de fusil dans la direction des Finances et de Santa Zita, et, observant que des balles d'une grosseur démesurée tombaient sur les batteries et la place du Castel, je fais lancer 4 bombes et tirer quelques coups de canon, si bien qu'au bout d'une demi-heure tout est rentré dans l'ordre.

Après 5 heures, un incendie se déclare dans la direction de notre tir. Il a été causé par les bombes.

Vers 5 heures 1/2, on expédie deux charrettes à main avec 14 sacs de biscuit, un petit baril de pierres à feu, un affût de montagne pour remplacer celui endommagé aux Finances, 2 barils 1/2 environ de vin, du fromage, de l'huile. Elles reviennent en rapportant un officier de gendarmerie blessé à la cuisse.

Nuit du 17.

Tranquillité parfaite.

Le 18.

A 9 heures, un détachement, sorti pour escorter une dépêche aux Quattro-Venti, rentre avec une génisse et trois moutons.

A 3 heures 1/2, le trompette des Finances donne le signal d'attention, et comme on croit entendre la fusillade dans la rue Cosciari,

puisqu'il sonne « à gauche » pour qu'on dirige le canon de ce côté, on tire en conséquence et l'ordre se rétablit.

Nuit du 18.

Vers 8 heures 1/2, les factionnaires du mur à la Carnot donnent l'alarme pour avoir essuyé des coups de fusil. On garnit les batteries, puis tranquillité parfaite.

Le 19.

A 5 heures 1/2, détachement avec des vivres aux Finances et à la gendarmerie.

A 3 heures 1/2 et au bruit de coups de fusil dirigés contre les Finances, on tire deux coups de canon et tout cesse.

Nuit du 19.

A 11 heures, détachement de vivres pour les Finances. Il revient avec 2 blessés.

Silence.

Le 20.

Rien jusqu'à 11 heures, sauf quelques signaux d'attention donnés par les Finances. A cette heure, je convoque un conseil de défense, à propos de nouvelles alarmantes répandues par mille bruits plus ridicules l'un que l'autre, entre autres au sujet d'une mine, qui, établie sous Piédigrotta, ne pouvait aboutir que sous la batterie San Pasquale. La chose me paraissait facile sous le rapport de l'enibouchure, qui était couverte par les souterrains d'une église. Il faut observer cependant que, devant traverser un fossé qui, large de plus de 30 toises, ne s'élève pas à plus de 7 palmes au-dessus du niveau de la mer, elle doit nécessairement en rencontrer l'eau. La galerie, dont il s'agit, ne pouvait être pratiquée dans un terrain humide, ce qui paraît certain à l'inspection de la surface du front du fossé. Ces opérations ont été reconnues par moi et par le lieutenant R., et vues également par tous les membres du conseil de défense.

A 11 heures, j'envoie aux Quattro-Venti un détachement recevoir les mulets demandés au général de Sauget et deux officiers chargés de représenter la position du fort et d'obtenir un renfort de troupes, chose urgente, vu que la communication avec les Finances peut être interrompue en moins de rien.

Vers 3 heures, le major Simeone vient me faire rapport que la Porte Carbone est fermée et qu'il s'y élève une barricade ; c'était le seul passage qui permit de correspondre avec les Finances. Je lui ordonne de faire feu avec une pièce de 36 établie sur la batterie de la Sanità, ce qui me cause un grand dépit à cause du peu de justesse du tir et du zèle malentendu d'un officier d'une arme scientifique. Après le troisième coup, un détachement des Finances se présente pour apprendre l'objet de ma canonnade, m'assurant que la Porte Carbone est praticable comme avant.

Vers 4 heures 1/2, nous sommes alarmés, parce que d'une maison et de plusieurs petites ruelles, on s'amuse à tirer des coups de fusil contre le front de terre. Je les régale de deux coups de canon.

Le soir, on entend dans un quartier lointain, peut-être vers le Palais-Royal, une vive fusillade accompagnée de canon.

Nuit du 20.

Vers minuit, fausse alerte occasionnée par quelques coups de fusil. La réserve monte sur les batteries et y passe la nuit. A la même heure, j'expédie un détachement aux Finances avec deux ou trois jours de vivres.

Le 21.

Le matin, son du tocsin et coups de fusil dans l'intérieur de la ville.

Vers 9 heures 1/2, j'envoie avec le détachement aux Quattro-Venti l'ex-capitaine Prichard, qui est fou, ce qui ne contribue pas peu à la tranquillité du fort. Embarquement de 22 blessés. Au retour du détachement, on décharge une chaloupe et une barque de barils pleins de cartouches à balle confectionnées et de trois grandes caisses de médicaments destinés à l'hôpital (militaire) de San Francesco Saverio.

Vers 3 heures, c'est le tour d'autres barques chargées de vivres, opération interrompue par la nuit.

Nuit du 21.

Vers 7 heures 1/4, un détachement des Finances demande du bois pour se réchauffer par le grand froid ; il n'en avait plus depuis neuf jours. J'en expédie cinq quintaux, puis 12 carafes d'eau-de-vie, un affût de montagne et de la corde à mèche. De 8 heures 1/4 à 10 heures 1/4, on entend plusieurs coups de fusil du côté de la rue Cosciari,

le long de Garaffello, puis un silence parfait, sauf par intervalles le son du tocsin.

A 1 heure $3/4$, alarme causée par un coup de canon tiré sur mer et suivi d'un silence parfait. Au bout d'une heure, la troupe rentre, trempée par une pluie continuelle.

Le 22.

A 1 heure $1/2$ après midi, un détachement apporte des Finances un sergent d'artillerie blessé. A peine est-il entré, qu'une grêle de balles venant des ruelles me fait tirer 2 ou trois coups de canon auxquels succède un calme parfait.

Nuit du 22.

Vers 7 heures $1/4$, expédié aux Finances pour deux ou trois jours de vivres et du bois à brûler.

Vers 8 heures $3/4$, une attaque des Finances, annoncée par le signal « d'attention » convenu et par la générale sonnée par ce poste à pas redoublés, me fait tirer 4 à 5 coups de canon dans la direction du voisinage de cet édifice, et lancer une bombe sur la place de la Marine ; puis tranquillité parfaite.

Le 23.

Calme interrompu par quelques coups de fusil du côté des Finances, du Garaffello et de la rue Cosciari. Puis tranquillité. On entend la messe.

Vers 4 heures après midi, un détachement des Finances demande des munitions pour l'artillerie et des pierres à feu. Le transport des premières est renvoyé à demain, parce qu'il est dangereux d'ouvrir le laboratoire. L'officier du détachement me fait rapport de la part du major Milon qu'il y a des rassemblements sur plusieurs points de la ville, qu'on désire faire une tentative contre les Finances et le Castel. On prend toutes les mesures, on triple la force de toutes les batteries, et l'on a soin de ménager la troupe en conservant seulement une réserve prête à renforcer chaque point menacé.

Nuit du 23.

Envoyé des vivres à la Banque et au quartier de gendarmerie. Tranquillité parfaite.

Le 24.

On tire des coups de fusil par intervalle et isolément sur plusieurs points de la ville. La garnison du fort garde les batteries et souffre de la pluie.

Nuit du 24.

Envoyé un détachement aux Finances avec des vivres et cent coups pour les deux pièces de montagne. Il revient avec un blessé.

Le 25.

Vers 9 heures, j'expédie le détachement ordinaire aux Quattro-Venti avec la corvée pour la subsistance des familles d'officiers. Au Borgo, deux artilleurs s'éloignent du premier sans permission; ils sont arrêtés par les paysans et emmenés.

Vers 9 heures 1/2, plusieurs coups de canon et de fusil retentissent et cessent à 2 heures.

A 3 heures, barque de correspondance. Vers 3 heures 1/2, autre barque. Un feu de mousqueterie commence du côté des Finances et gagne en vivacité. En même temps, on entend sonner le rappel, et une demi-heure après la générale plusieurs fois répétée, signal convenu pour envoyer immédiatement du secours à ce poste. J'envoie R. au général de Sauget, je répète le signal, et pour soutenir les Finances et les gendarmes, je dirige sur divers points 8 coups de canon et 3-4 bombes. Vers 5 heures 1/2, arrive à la grille de l'avancée le major Ritucci (lieutenant-général, gouverneur de Gaëte pendant le dernier siège) du 2^e chasseurs (avec 4 compagnies) pour renforcer les Finances, où je le fais conduire par un officier.

Nuit du 25.

Environ une demi-heure après, un petit détachement de chasseurs se présente à l'avancée avec le major Ritucci blessé. Ces soldats assurent que le bataillon est entré dans les Finances en chargeant à la bayonnette. Je profite de cette occasion pour y envoyer des vivres et du bois.

Vers 7 3/4 heures, on entend par intervalle des coups de feu du côté des Finances, et à la même heure le lieutenant del Re, aide-de-camp du général de Sauget, arrive en bateau pour savoir ce qui s'est passé.

Vers 8 heures 1/4, l'enseigne P. arrive avec un détachement provenant des Finances. Il est porteur de deux lettres, l'une adressée au général de Sauget, l'autre à moi, pour nous rappeler le fâcheux état des communications de ce poste et pour nous annoncer l'incendie du quartier de la gendarmerie, laquelle, attaquée de toutes parts et ne pouvant en même temps se garantir des flammes qui la menaçaient, ni les éteindre, s'est repliée sur les Finances. Je remets à cet officier les deux chars de vivres et deux bombes, parce qu'il m'a annoncé verbalement le projet de faire sauter les murs du poste de police, sur la place de la Marine. Maître de ce point, les révoltés entretiennent jour et nuit un feu continu contre la Banque. Je renvoie P. et del Re, ce dernier avec la lettre du major Milon et une autre de moi, contenant différents détails sur ma position pénible, qui ne me permet que, par un miracle incroyable, de maintenir toujours ma communication avec les Finances. Les révoltés auraient pu se rendre maîtres de cet édifice dès le premier jour, s'ils avaient mieux su s'y prendre.

Vers 9 heures 3/4, on entend plusieurs coups de fusil vers le quartier de la gendarmerie et les Finances. Une frégate à vapeur napolitaine leur répond par trois coups de canon tirés dans une demi-heure à peu près. On n'entend pas éclater les deux bombes que le major Milon devait lancer sur le commissariat de police.

Vers 10 heures 3/4, un détachement du 2^e chasseurs apporte un mort et deux blessés.

Le 26.

A 8 heures, une affaire est fortement engagée aux Finances. La fusillade, le bruit du canon et les signaux de détresse répétés me font tirer quelques coups avec les deux seules pièces qui battent ce point. L'appel de secours se redoublant et indiquant « feu à droite et à gauche, » et les instances réitérées des officiers d'artillerie, me font lancer deux bombes, sur quoi le feu cesse.

La communication étant interrompue et dangereuse, j'envoie R. en bateau au général de Sauget. Il me rapporte une lettre de S. E., qui m'apprend sa retraite du Palais Royal aux Quattro-Venti et se plaint des dommages causés par le bombardement. Je lui expédie une réponse analogue, en lui rappelant les ordres donnés par lui.

Plus tard, j'envoie de nouveau par mer les réclamations reçues des consulats américain et anglais, tendant à obtenir le transport libre des

marchandises déposées par leurs nationaux à la Sanità et leur passage libre sur les barques qui porteraient le pavillon respectif, ce à quoi je me suis refusé, il y a 36 heures, en répondant aux consuls que je n'étais pas autorisé à ce trafic, tout en les assurant que je ne manquerais pas d'en faire rapport à S. E. Mais ils m'ont adressé de nouvelles protestations et représentations, et alors j'ai fait part de leur correspondance.

Plus tard, le lieutenant C., du 2^e de ligne, se présente avec un rapport du major Milon, qui accompagne une lettre originale du Comité de Palerme, contenant la proposition de rendre la Banque à l'exemple du Palais. Je l'envoie au quartier-général et j'apprends par le retour du porteur que le commodore anglais a été chargé d'une négociation. Je communique de mon chef cette nouvelle au Comité, en faisant entrer C. comme parlementaire dans la ville. Le Comité consent à suspendre les hostilités pour attendre le commodore, mais comme celui-ci ne se montre pas pour traiter, une fusillade recommence dans la ville et annonce que la Banque est investie; la batterie San Pasquale tire alors deux coups de canon contre ma volonté. Je fais cesser le feu et rétablir l'ordre et la tranquillité pour plus d'une heure.

Nuit du 26.

Vers 5 heures 3/4, on entend une vive fusillade accompagnée de coups de canon sans l'appel de secours. Un silence parfait y succède. A 7 heures 3/4 environ, R. m'informe officiellement que les Finances ont cédé. Par prudence, je tiens le fort fermé jusqu'à l'aube. La nuit entière se passe tranquillement, sauf une fausse alerte occasionnée par des vapeurs et des barques venus dans la direction de la Sanità.

Le 27.

A la pointe du jour, j'expédie un parlementaire pour porter à Milon l'ordre de se rendre. Il revient de suite avec la fâcheuse nouvelle que lors de la dernière fusillade de la veille, les Finances ont été prises, la troupe faite prisonnière; il me rend l'ordre officiel. Matinée tranquille. J'envoie R. au quartier-général par mer, avec une lettre exposant la position du fort et demandant l'embarquement des familles. A son retour, il m'avertit que deux barques le suivaient avec le lieutenant d'artillerie G., chargé de me demander différents objets, un

canon, trois affûts de montagne, des munitions, etc., et m'amenant deux compagnies de chasseurs pour renforcer le fort sur ma demande. Les munitions et les objets en question sont embarqués sur une des barques et accompagnés par G. Cela expédié, on commence à embarquer plusieurs familles en deux expéditions. L'état d'agitation de la mer et la pluie battante ne permettant pas un second convoi, on suspend l'opération.

Vers 4 heures 1/4, on entend un grand feu de mousqueterie et une attaque au Borgo, proprement vers l'église de Santa Lucia, puis une fusillade vigoureuse partant de la Porte San Giorgio et des maisons situées en face des fortifications. Je fais tirer deux coups de canon depuis la batterie Catena contre l'endroit où l'on voit un grand feu de mousqueterie, trois contre la Porte San Giorgio et un autre contre la Porte Doganella. Je fais taire la fusillade venant de ce côté, et à la nuit tombante, je cesse entièrement le feu. Par les barques, qui m'amènent les chasseurs du quartier-général, on m'expédie deux bœufs.

Vers 2 heures 1/4 et 4 heures 1/4, le comité m'envoie un parlementaire pour demander la mise en liberté des détenus politiques qui se trouvent dans le Castel. Je réponds que cela outrepassé mes pouvoirs et j'envoie la lettre au quartier-général.

Nuit du 27.

Combat continuels aux Quattro-Venti jusqu'à 5 heures 3/4, puis une fusillade qui se ralentit, et à laquelle succède un silence. On voit les feux allumés aux Quattro-Venti et un grand embrasement sur la batterie du Môle, qu'on dit provenir d'affûts. Vers 10 heures 1/4, R. revient porteur de la réponse de S. E. relativement aux détenus, qu'elle se réserve de remettre en liberté en les échangeant contre les familles des militaires; lui-même m'avertit que les troupes abandonneront leurs positions, que les vapeurs partiront et que je resterai réduit à ma seule défense. Trouvant insuffisantes les dispositions de l'échange, je fais retourner R. en le priant instamment de représenter à S. E., qui se trouvait déjà embarquée sur un vapeur, l'injustice qu'il y a à exclure les combattants prisonniers, qui ont plus de droit à être échangés que les familles. Alors S. E. change la condition; elle m'envoie un écrit revêtu de sa signature et portant que je pourrai procéder à l'échange des militaires et des familles qui ont été pris.

A 2 heures 1/4, alerte, immenses clameurs, rassemblement populaire provenant du Borgo, criant : *Vive sainte Rosalie !* et entrant en ville par la Porte San Giorgio. Je n'en prends pas note, parce qu'on ne m'attaque pas, et je dois supposer que ces gens n'étaient pas armés, parce que je n'entends pas un coup de fusil.

Le 28.

A la pointe du jour, j'envoie un caporal du 2^e de ligne avec un drapeau parlementaire et la copie de la réponse de S. E. concernant les détenus.

Plus tard, on tire deux coups de canon contre les ruelles qui débouchent en face du Castel, pour faire cesser des coups de fusil qui en provenaient.

En revenant et en descendant du Palais du Comité, le parlementaire est obligé par le peuple d'accepter un drapeau tricolore. Menacé d'une centaine de stylets, il le prend, mais en arrivant dans le voisinage du Castel, il a la précaution de le cacher sous sa capote. On lui a également signifié que si jusqu'au coucher du soleil, il ne flottait pas sur le fort, lui le paierait de sa vie, partout où il se trouverait. Il me prend à part, me dévoile tout et je fais brûler le drapeau en secret. Il m'apporte aussi la nouvelle que quelqu'un cherche à se défaire de ma personne par séduction, et l'on me dit qu'un des séducteurs pourrait être le caporal Minutolo, de la garde royale, un mauvais sujet. Je le fais surveiller.

Vers midi et demi, le commodore anglais se présente pour se plaindre de ce que le sifflement des balles interrompt ses communications avec la Sanità. Je lui fais observer que depuis plusieurs jours, on n'a pas tiré un coup de fusil depuis le fort, mais que les balles partent par intervalle des fenêtres les plus élevées et des terrasses, passent par dessus le Castel et, provenant de tromblons et d'armes à longue portée, atteignent à une assez grande distance en mer. Il s'en convainc lui-même. Le commodore me demande en outre de ne pas me servir de bombes dans ma défense. Prêt à y consentir, je consulte quelques membres du conseil ; ils observent avec raison que cela reviendrait au même qu'à annuler la force de la défense et à encourager les attaques que l'ennemi pourrait projeter contre le Castel. Je me détermine cependant à n'en faire usage que dans les cas extrêmes. En faisant ces

prétentions, le commodore a pour but de faire débarquer les familles anglaises domiciliées ici.

Vers 3 heures 1/4, des coups de fusil partent des habitations en face du fort, ce dont je ne prends pas note. Mais plus tard, ayant appris du lieutenant-colonel Fergola et du major Simeone, de l'artillerie, qu'on élevait des batteries dans les rues situées vis-à-vis des bastions et à la Porte San Giorgio, je fais tirer quelques coups de canon pour les démolir.

Nuit du 28.

La nuit survenue, on n'en parle plus, et nous sommes un peu tranquilles. Nonobstant un froid excessif, la vigilance ne se relâche pas sur les batteries garnies chacune de 50 hommes. Je fais reposer le reste de ses fatigues excessives et augmentées encore par les pluies continuelles. Elles ne nous ont, du reste, pas découragés.

Le 29.

A la pointe du jour, je réunis la petite réserve de la batterie de l'angle saillant de gauche à la plus grande, qui se trouve plus en arrière sous le Baraccone et pour plus de prudence, on en garnit les côtés à force de bras et de travail, et l'on commence à revêtir les plates-formes avec des sacs à terre, ouvrage qui occupe suffisamment les bras de la défense. Il est bien entendu que même dans cette partie, la provision de la réserve est très-faible, tous les ustensiles y sont rares. Après avoir fini d'en couvrir la toiture, le peu de ressources auquel on a pourvu et qu'on a accordé, m'oblige de m'en tenir là.

A 10 heures 1/2, se présente à l'avancée, un parlementaire expédié par le comité, pour me demander de ne pas me servir de bombes au cas où le Castel serait assailli, et de mettre en liberté les détenus politiques. Je donne à entendre que j'emploierai tous les moyens en mon pouvoir pour défendre le fort, jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Quant aux détenus politiques, je m'en réfère à ma lettre du 28, par laquelle j'ai communiqué au comité l'ordre de S. E., portant de les relâcher, lorsqu'il ferait partir pour Naples, tous les prisonniers et les familles en ôtage.

A 1 heure 1/2, le parlementaire revient avec une autre lettre contenant qu'on exige l'échange des détenus contre un nombre égal d'officiers à notre choix et qu'on embarquera pour Naples toutes les fa-

milles des militaires en otage. Je fais comprendre que mes pouvoirs ne vont pas jusque là et que je dois m'en tenir à l'ordre de S. E.

A 3 heures, forte fusillade, provenant en partie de l'angle de la maison des Enfants-Trouvés, et en partie des premières maisons du Borgo, Toutes les balles tombent dans le Castel. Je réponds par 6 coups de canon dans les deux directions. Le feu cesse. A la même heure environ, on transporte une pièce de 24 sur la batterie San-Pietro.

Nuit du 29.

Très-tranquille. Il est cependant à observer que les vapeurs en croisière se maintiennent à 8-10 milles de distance, abandonnant le Castel à lui-même, tandis qu'en se plaçant derrière lui et à peu de distance, ils seraient à l'abri de toute attaque, spécialement s'ils avaient eu la précaution de se mettre à côté du vaisseau anglais. De cette manière, j'aurais pu recevoir l'huile, que, sur mes demandes réitérées, le général de Sauget ne m'a envoyé qu'en quantité insuffisante, et communiquer avec la mer pour donner de mes nouvelles. Cette position me donne l'idée d'un projet vague, mais plausible et exécutable seulement de nuit. Je cherche à m'emparer d'une barque, qui se trouve sous Piédigrotta, je me procure des rames et d'autres instruments, afin de pouvoir appeler le vapeur, en me servant de soldats exercés au maniement de la rame. Cependant la chose ne peut avoir lieu cette nuit, à cause de la grosse mer.

Le 30.

Le matin, les détenus, enfermés dans deux locaux, sont réunis dans un seul, pour faire droit à leurs demandes réitérées, tout en facilitant leur surveillance et en économisant une lampe d'huile, car leurs trois chambres communiquent entre elles. Pour cela, on en a évacué une d'humide. Après cette opération, afin d'éviter un danger au Castel et à la ville, je fais évacuer le dépôt bourgeois des fabriques de poudre pour le mettre dans un lieu moins humide, sous la véritable poudrière, opération qui réussit parce que nous ne sommes pas attaqués en ce moment et parce que le sifflement des balles a entièrement cessé. Il s'y trouvait environ dix barils de poudre en pâte et d'autres à moitié vides; le transport étant dangereux, je les fais jeter à la mer.

Vers 1 heure, le vapeur napolitain, s'étant approché, fait des signaux en sonnant la trompette, en tirant des coups de fusil et en agi-

tant des mouchoirs blancs ; il se dirige de notre côté et s'arrête peu après à plus de deux portées de canon, sans faire attention que le vapeur anglais s'empresse généreusement de m'envoyer une chaloupe, malgré la marée écumante et dangereuse. Le commodore consent aussi à ce que je puisse lui expédier R. pour lui exposer notre position et demander en mon nom à être transporté sur le vapeur napolitain. Le commodore dit que cela rompt la neutralité ; il envoie cependant le géôlier en chef de l'arsenal qui s'est enfui pour ne pas être tué et qu'il a recueilli par pitié sur le vapeur de S. M. Le commodore m'offre en outre de transporter les familles et les enfants sur le vapeur napolitain et même à Naples, pour les sauver. On observe cependant avec le plus vif regret qu'à mes premiers signaux, le commodore signale au vapeur napolitain d'envoyer à terre sa chaloupe, dont il ne s'inquiéta nullement.

Aux environs de 4 heures 1/2, un parlementaire se présente avec une dépêche. Elle contenait le décret royal du 23, dont la teneur était la même que celle du 19. On le renvoie sans enveloppe et sans lettre d'accompagnement, comme il a été reçu.

Le commodore consent aussi à changer sa ligne de démarcation pour le trafic des marchandises et laisse libre la Garita, où l'ennemi établissait une batterie ; il se contente de tirer une ligne entre le Môle, les Quattro-Venti et la Porta-dei-Greci, en m'offrant la faculté de bombarder cette batterie pour la détruire.

Nuit du 30.

Entièrement tranquille, claire mais froide. Chaque batterie est gardée par 50 hommes.

Le 31.

Un artilleur, pris aux Finances, est accueilli à l'entrée du fort, avant qu'il fasse jour et introduit plus tard ; me défiant de lui, parce qu'il était habillé en bourgeois, je le mets en prison et le fais garder à vue sans le laisser parler avec personne.

A la même heure, on porte un mortier de 8 de la batterie San-Pietro à celle de la Catena pour servir à la destruction des ouvrages ennemis de la Sanità.

Vers 7 heures, on commence à canonner et à bombarder la Garita. On la détruit à force de bombes et de grenades. La batterie San Pietro

tire également 8 boulets tout au plus , pour détruire une batterie située sur les jardins d'un ancien bastion , où se trouve la maison des Sourds-Muets. Dans la batterie San Pasquale, on est obligé de remplacer, à force de bras, un affût brisé.

Vers 2 heures , vient la chaloupe du commodore, signalée par moi dans l'intention de communiquer avec un des vapeurs en vue et de le faire approcher, pour obtenir du secours, voyant que les préparatifs pour l'attaque du fort se sont beaucoup multipliés. Le commodore hèle la chaloupe du vapeur napolitain Roberto et la complaisance britannique ouvre cette communication.

A l'arrivée de cette chaloupe, j'expédie l'enseigne de gendarmerie Saluzzo, qui était blessé, la famille du capitaine d'artillerie del Rua, et une lettre par laquelle je faisais savoir au commandant du vapeur que les vivres réduits à demi-ration ne pouvaient suffire que pour douze jours encore et le priais de m'envoyer deux barils d'huile; cet article était réduit de moitié. La veille de la prise des Finances, j'en avais expédié deux carafes. Je demande s'il serait possible d'embarquer les familles et d'en diminuer la charge qui constitue plus de cent bouches inutiles ; un grand défaut de prévoyance leur avait donné l'ordre de se réfugier ici.

Nuit du 31.

Tranquillité parfaite.

Le 1^{er} février.

A la pointe du jour, la chaloupe du *Roberto* apporte deux barils d'huile et offre d'embarquer les familles, en me prévenant que les barques étant restées au Môle, cette opération ne peut avoir lieu qu'au moyen des chaloupes, ce qui me décide à ordonner aux familles de n'emporter pour le moment que deux ou trois malles et des matelas, en attendant une autre occasion.

Vers 3 heures 1/2, le commodore m'expédie une lettre en particulier, demandant la liberté des détenus politiques. Il les prend sous sa protection, répond d'eux, cherche à s'en emparer avec ruse et astuce, s'engage enfin à les garder et à les restituer à la demande du gouvernement de S. M.

On continue toute la journée l'embarquement des familles, qui est terminé le soir.

Vers 5 heures, un parlementaire du Comité m'envoie une lettre par

laquelle le consul d'Autriche demande la liberté d'un détenu autrichien. Refusé.

Nuit du 1^{er}.

Parfaitement tranquille. Vers 5 heures 1/2, attroupement au dehors de la Porte San Giorgio ; on y échange des coups de fusil. On dit qu'un gendarme en a été la cause et la victime.

2 février.

Je suppose qu'on travaille à une batterie couverte, parce qu'on a eu le temps de fondre des boulets, des canons et des mortiers, à ce qu'on dit. Je n'ai pu trouver personne, qui, pour de l'argent, entrât dans la ville pour m'instruire de ce qui s'y passe.

A 1 heure, un officier, expédié par le commodore, me fait savoir que le vapeur anglais, à l'ancre dans le port, va en sortir ; qu'il se croit ainsi dégagé de sa parole, c'est-à-dire, que la ligne demandée par lui pour le commerce anglais et accordée par moi n'existe plus. Je lui fais observer que de sa part la neutralité a déjà été violée, du moment que sur les derrières du vaisseau *Vengeance*, de son commandement, on a reconstruit la batterie du Môle. Il croit effectivement me permettre de faire feu sur cette batterie. Je lui écris qu'il n'est pas admissible que derrière une ligne neutre, une puissance elle-même neutre permette la construction d'un ouvrage de défense quelconque, et je lui demande en conséquence de sommer le Comité de remettre la batterie dans son état primitif, en lui proposant d'envoyer, lui et moi, des officiers pour surveiller personnellement la stricte exécution de mes demandes. Je lui fais clairement savoir que ce n'est pas la construction d'une batterie occupée par de misérables (tristi) ennemis qui m'a amené à la faire démolir, mais que le devoir et le droit des gens m'imposent ces démonstrations.

Vers 2 heures 1/2, le mouvement d'une foule de gens à la Sanità me fait supposer qu'on travaille de nouveau à y établir une batterie. Le front, qui me fait face, n'étant pas assez à découvert, je me persuade que les travaux s'exécutent à l'intérieur du front de mer, pour couper ma communication avec nos vapeurs. Je me décide donc à répéter la canonnade sur ce point, en dirigeant les coups, soit contre les piliers, soit dans l'intérieur, pour détruire les voûtes (archi). Ces

coups, bien pointés, m'ont donné à croire que j'ai dérangé les gens, parce qu'ils sortent du local l'un après l'autre.

Nuit du 2.

Vers 5 heures 1/2, le commodore me répond en anglais qu'il a ses instructions strictes pour maintenir la neutralité, ce que j'ai ignoré jusqu'ici. Comme il est trop tard et fait nuit, la communication est interdite. Je réponds pour lui démontrer qu'à mon avis sa neutralité a été mise de côté pour les raisons indiquées, et qu'à la première occasion j'en ferai rapport à S. M.

Toute la nuit calme. Depuis trois heures avant le jour, une pluie diluvienne rend la garde des fossés fatigante et dangereuse.

Le 3.

Vers 10 heures, l'enseigne de vaisseau Carlo Florès apporte les décrets royaux du 23 et du 29, et me fait savoir que S. M. veut en faire part au peuple palermitain.

A 10 heures 1/2, j'envoie C. en parlementaire au Comité avec les décrets. En entrant dans la ville, il les communique au peuple, qui l'accompagne jusqu'au Comité avec des exclamations de joie. Le Comité lit les décrets, lui en donne le reçu et crie au peuple : Guerre ! guerre !

Vers une heure, le commodore se présente avec un officier anglais pour me demander d'une manière pressante la mise en liberté des détenus politiques, en me proposant de rendre 22 officiers à notre choix et toutes les familles de militaires qui se trouvent à Palerme. Je refuse, voulant un ordre supérieur ou l'échange de tous les prisonniers et des familles.

Le reste de la journée se passe dans une tranquillité parfaite.

Nuit du 3.

On fait la plus grande vigilance, toutes les batteries sont garnies, il pleut fortement. Nous étions convenus avec Florès que vers 4 heures 1/2, il reviendrait en chaloupe prendre connaissance de la résolution du Comité. Le temps s'étant mis à la tempête, il ne peut revenir.

Le 4.

La tempête continue. Aux environs d'une heure, une chaloupe du

commodore s'approche sans pouvoir aborder, mais me donne à entendre de ne pas faire feu lorsque des chaloupes portant pavillon anglais passent et prennent la direction de la Garita. Or, une chaloupe du vapeur napolitain *Sannita* vient précisément d'aborder à la Sanità sous pavillon parlementaire. Dix minutes se sont à peine écoulées, qu'une batterie de 3 à 4 pièces, placée le long de la maison des Enfants-Trouvés, se met à envoyer des boulets et des grenades contre les bastions et dans le fort. On entend en même temps la batterie du Môle et une chaloupe prendre part à l'attaque. Une vive fusillade, partant des Enfants-Trouvés et de l'entourage du fort jusqu'à l'angle de la Porte San Giorgio font écho à cette vigoureuse agression. Mais toutes les bouches à feu du Castel et la fusillade répondent bien vite et vivement, et nos boulets élargissent les embrasures de l'ennemi jusqu'alors masquées. Celui-ci ne lance pas moins de 30 à 40 grenades dans le fort, des fusées à la congrève et des bombes, qui endommagent quelques parapets, piliers, baraques sur les batteries, et des toitures de bâtiments. Ce fait d'armes peut avoir duré environ 3 heures 1/2, et cette attaque nous a coûté 2 morts, dont un artilleur, 9 blessés, parmi lesquels le lieutenant Cristini, du 2^e de ligne, sans compter ceux qui, pour de légères contusions, ont été renvoyés à leur poste après leur pansement.

Peu après, on me prévient qu'il y a des parlementaires à l'avancée ; ce sont le commodore, le capitaine Buonopane de l'état-major, et l'enseigne de vaisseau Florès ; ils m'annoncent une trêve, que je respecte immédiatement. Le commodore veut me montrer une lettre du colonel Jauch, commandant l'escadre napolitaine, laquelle contient les conditions pour la cession du fort, selon les instructions du roi. Je reçois la même communication de la bouche du capitaine Buonopane. En même temps, le major Steiger me remet deux lettres, l'une de la main même de S. M. et analogue aux instructions verbales reçues de ce major et du capitaine Buonopane ; l'autre du ministre de la guerre et constatant que la lettre du roi est autographe.

Comme une des conditions de la cession est la restitution des détenus politiques et l'échange des militaires prisonniers et des familles, le commodore croit devoir solliciter la liberté des premiers, et il l'obtient en engageant sa parole d'honneur pour l'accomplissement du reste.

Nuit du 4.

Tranquillité parfaite.

Le 5.

A 8 heures, se présente à l'avancée la députation envoyée par le Comité pour conclure la capitulation. Réunie en conseil, elle débat et conclut ce qui suit en ma présence et celle de tous les officiers du fort et du capitaine Buonopane :

Hier, le 4 février 1848, M. le colonel Gross, commandant du fort de Castellamare, et le commodore Lushington, commandant le vaisseau *Vengeance*, sont convenus de ce qui suit :

« Le fort de Castellamare devant être évacué par ordre de S. M. et laissé dans l'état où il se trouve, j'engage ma parole d'honneur, de la part du gouvernement britannique, que la garnison en sortira avec tous les honneurs de la guerre, avec armes et bagages. J'engage également ma parole d'honneur que je ferai promettre par le Comité général de Palerme de respecter et de faire respecter les magasins d'habillements militaires, jusqu'à ce qu'on puisse les vider et embarquer les effets.

» Fort de Castellamare, le 4 février, à 5 heures du soir. »

« En conséquence, nous soussignés, députés du Comité général de Palerme, nous nous engageons, en acceptant la cession, en présence de M. le commodore et de tous les officiers de ce fort :

» 1^o A laisser la garnison sortir du fort avec tous les honneurs de la guerre, avec armes et bagages, à respecter et à faire respecter les magasins d'habillements jusqu'à ce qu'on puisse les vider et les embarquer ;

» 2^o A laisser sortir librement du fort les effets appartenant à la garnison et à en faciliter le transport à ses frais ;

» 3^o A rendre tous les militaires prisonniers et tous les blessés, qu'ils se soient trouvés dans le fort, ou au Palais-Royal, ou au quartier de San Giacomo, ainsi que toutes les familles appartenant aux militaires et qui voudraient partir, en promettant que s'ils ne peuvent pas tous s'embarquer, faute de moyens de transport suffisants, ou pour des maladies qui ne leur permettraient pas de supporter la mer, ils seront bien traités et rendus au fur et à mesure que les moyens d'embarquement seront fournis depuis Naples ;

» 4^o A laisser partir librement les employés royaux qui voudront le

faire ; bien entendu qu'à titre de réciprocité, tous les employés royaux de nation sicilienne pourront en faire autant s'ils le désirent. »

« Pour ma part , je soussigné , colonel Samuel Gross , m'engage à laisser entièrement au pouvoir du Comité général de Palerme le fort de Castellamare dans l'état où il se trouve, après avoir été reconnu par M. le commodore Lushington, avec toutes les munitions de guerre et de bouche, et cela d'ici à midi.

» Fait aujourd'hui à Palerme et dans le fort de Castellamare , à 11 heures de France, le 5 février 1848.

» *Signé* : Giacinto CARINI, Jacopo Vincenzo ORSINI, Salvatore Antonio PORCELLI , Giacomo LONGO, Ignazio CALONA, baron Pietro RISO. »

Là-dessus je fis rassembler la troupe sur la place avec armes et bagages et après lui avoir donné un avertissement sur la manière dont elle devait se comporter et sur la contenance qu'elle devait observer en traversant la ville, je fis ouvrir la porte de terre, nous sortîmes tambour battant, et il ne nous arriva rien de nouveau dans notre marche jusqu'au Môle, où nous nous embarquâmes. L'artillerie a transporté 7 pièces de montagne, et je suis porteur de l'étendard sacré de la tour du Castel.

Légende du plan.

- | | |
|---|--|
| 1. Palais Royal. | 17. Commissariat de police. |
| 2. Caserne de San Giacomo. | 18. Arco di Partanna. |
| 3. Caserne du Noviziato. | 19. Palais des Tribunaux. |
| 4. Archevêché. | 20. Bastion San Pasquale. |
| 5. Hôpital militaire. | 21. Bastion San Pietro. |
| 6. Hôpital civil et monastère
de Santa Teresa. | 22. Batterie de la Catena. |
| 7. Palais prétorien. | 23. Ravelin. |
| 8. Place de Fieravecchia. | 24. Porte de secours, (à l'angle
rentrant). |
| 9. Douane. | 25. Petit arsenal du fort. |
| 10. Palais des Finances ou Banque. | 26. Logement du commandant
et des familles, avec la pou-
drière. |
| 11. Caserne de Santa Zita. | 27. Caserne. |
| 12. Cathédrale. | 28. Magasins et prison. |
| 13. Place du Garraffello. | 29. Les deux corps-de-garde. |
| 14. Rue Cosciari. | 30. Porta Carbone. |
| 15. Eglise de la Catena. | |
| 16. Enfants-Trouvés. | |
-



AUGUSTE KRIEG,

pasteur à Neuveville.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

par X. KOHLER.

Chers collègues,

Il y a dix ans, qu'à pareil jour, dans la salle même où nous sommes réunis, M. le pasteur Auguste Krieg prenait part à nos travaux. Il nous lisait cette délicieuse poésie, une des plus belles qu'il ait composées, où l'amour du pays et la piété filiale lui inspiraient de concert des accents d'une noblesse peu commune et d'une pureté exquise. L'émotion gagnait tous les cœurs, et quand le poète eut achevé sa lecture, des applaudissements répétés saluèrent avec transport la nouvelle muse jurassienne qui s'annonçait sous de si favorables auspices. Aujourd'hui Auguste Krieg n'est plus ! la mort a brisé le luth qui parlait à nos âmes ; sa dépouille mortelle repose, selon le désir qu'il exprimait devant nous, dans la terre natale, à côté des cendres d'un père tendrement aimé. Permettez-moi de vous retracer cette belle vie, si courte hélas ! et de payer à l'amitié ce dernier tribut d'un cœur reconnaissant pour tout le bien qu'il a éprouvé dans dix ans de relations suivies, dont jamais le moindre nuage n'obscurcit la douce sérénité.

Auguste Krieg naquit, le 28 février 1828, à Nods, où son père exerçait le saint ministère. D'une santé chétive, son enfance demanda les plus grands soins, mais la tendresse inépuisable d'une mère veillait sur ce fils qui récompensait tant de peines par sa gentillesse, les qualités précoces de son es-

prit et un excellent cœur. Dès son jeune âge il était la joie de la famille, et ses frères et sœurs concurent pour lui un attachement profond qui le suivit jusqu'au tombeau. A peine l'enfant était-il en état de quitter la maison paternelle, à quatre ans, que sa grand'mère, M^{me} Biecher-Schaffter, le prit chez elle. Un climat plus doux, des ressources éducatives que ne présentait point le village natal, avaient puissamment contribué à cette première absence. Auguste rencontra chez son aïeule la même sollicitude qu'auprès de sa mère ; sa jeune intelligence se développait chaque jour ; fréquentant les écoles primaires de Berne, il ne donnait à ses maîtres que de la satisfaction, et il était chéri de tous ceux qui l'approchaient ; avec sa nature aimante, il ne pouvait en être autrement.

En 1837, son père, M. le pasteur Krieg, fut appelé à la cure de Neuveville. Homme d'un esprit élevé, cœur d'or, nul mieux que lui n'était à même de diriger son fils dans ses premières études. Auguste revint dans sa famille et fréquenta jusqu'en 1839 le pensionnat de garçons tenu par M. Peter, ce pédagogue au renom mérité, ami des Humbert, des Naville et des Julien, dont l'établissement d'éducation, destiné actuellement aux jeunes personnes, fait encore honneur à Neuveville. Sous cette double direction éminemment chrétienne, celle du père tendre, du maître habile, l'enfant acheva ses études primaires et se rendit ensuite au collège de Neuchâtel pour y faire ses études classiques. Là, comme à Berne, il était en famille et placé chez son oncle, M. Bonjour, qui s'attacha bientôt vivement à lui. Auguste Krieg demeura dans cette ville jusqu'en 1847. Il s'y fit remarquer par une grande facilité de travail, des talents remarquables et, nous dit un de ses condisciples « cette grâce innée qui les relevait et les faisait apparaître avec avantage. » Cette facilité, que nous avons signalée, lui valut nombre de prix ; ce n'était pas un travailleur opiniâtre réussissant à force de peines, il suivait simplement la voie toute tracée ouverte devant lui. Alors déjà, le futur littérateur avait un goût prononcé pour la poésie. Il nous a raconté lui-même un trait qui prouvait cette tendance. En belles-lettres,

la poésie latine était cultivée par les élèves, mais la plupart n'avaient point de goût pour la langue rythmée d'Horace et d'Ovide. Le jeune étudiant pour qui les exercices de versification étaient un jeu, fut souvent mis à contribution par ses camarades ; à la fin les services se multipliant à l'excès et devenant pour lui une fatigue, il tarifa les hexamètres et les pentamètres des tâches hebdomadaires. Les pratiques ne désertèrent pas néanmoins, et si Auguste ne touchait point par vers autant que Delille, les rappes cependant grossirent assez rondement sa modeste escarcelle de collégien.

Auguste avait fait sa première communion à Neuchâtel en 1845 (le 23 août) ; deux ans plus tard en 1847 et 1848, nous le retrouvons à Berne, où il achève ses études gymnasiales. Parmi ses condisciples nous signalerons MM. Langhans, Kummer, Otto de Greyerz qui gardent de lui un bon souvenir. On note chez lui à cette date une grande facilité de perception, une aptitude prononcée pour les langues anciennes. Le latin surtout lui était familier, il l'écrivait sans peine. Son bon cœur le faisait aimer de tous ses camarades. Sa prédilection se portait sur la poésie allemande ; Schiller était son auteur favori, le compagnon de ses promenades. Le drame de la jeunesse, *Les Brigands*, captivait son ardente imagination. Un brillant examen couronna ses études de gymnase ; ses compositions en latin et en allemand furent excellentes. Auguste se destinait au ministère ; il se rendit en 1849 à l'université de Halle.

Nous ne suivrons point notre compatriote dans tous les incidents de sa nouvelle carrière ; il mena en Allemagne la vie d'un étudiant, cette vie classique connue de tous. Caractère liant, bon camarade, il aimait d'abord assez la *Kneipe*, que la faiblesse de son tempéramment lui fit négliger plus tard ; sa facilité étonnante lui permettait de ne pas accorder au travail autant de temps que bien d'autres ; il n'était pas encore ce *réveur*, dans le sens poétique du mot, comme nous l'avons aimé et connu des années après.

Plusieurs célébrités occupaient les chaires de théologie et de philosophie, autour desquelles se pressaient deux cents élèves.

Julien Muller, Tholuck, Herzog, Thils, Schaller, Erdmann, Witte brillaient d'un vif éclat et enflammaient leurs jeunes auditeurs de l'amour de la science. Quelques professeurs recevaient cordialement dans leur famille des élèves choisis. Ainsi Auguste Krieg eut occasion de voir de près Witte, Erdmann et Herzog, dont il fut quelque temps le *famulus* et habita la maison. Au printemps de 1850 Auguste entreprit, en compagnie de son ami R. Merz, un voyage en Bavière. Après avoir touché à Iéna, il traversa la forêt de Thuringe, visita Rudolstadt, Cobourg, Bamberg, Erlangen et Nuremberg. La vie d'Erlangen n'eut point ses sympathies ; de retour à Halle, il disait à ses condisciples n'avoir pas trouvé dans cette ville l'idéal qu'il y cherchait. L'hiver suivant, il se rendit à Iéna, mais il y resta peu, et revint à Halle. Durant son second séjour à cette université, il se fit en lui un notable changement : l'étudiant proprement dit cédait la place au jeune homme sérieux songeant à l'avenir. « A présent, écrivait-il à un ami, je suis théologien. Je travaille beaucoup et je trouve de la jouissance et du contentement dans mes études. » Nous avons vu des preuves de cette période laborieuse dans les nombreux cours rédigés par notre ami et qu'il aimait à consulter, alors que le ministère réclamait ses soins. Il ne nous appartient point de parler des tendances du jeune homme, de la crise intérieure qu'il eut à traverser. Bornons-nous à un fait de cette date. Alors il commença à approfondir la nécessité de la rédemption par Jésus-Christ, et il y croyait de cœur. Passionné pour la philosophie, il était loin de regarder cette science comme la base de la théologie ; au contraire il trouvait dans cette dernière la base de la philosophie.

Au nouvel an de 1851 Auguste Krieg alla visiter la capitale de la Prusse ; il y passa trois semaines, non seulement à visiter les monuments et à fraterniser avec des compatriotes, mais surtout à s'instruire : les professeurs Jacobi, Stahl, Brech, Ritter, dont il entendit quelques leçons, lui firent une vive impression. Peu à peu, le mal du pays, cette nostalgie dont souffre tout Suisse quelque temps éloigné de sa terre natale, l'atteignit à son tour,

et au printemps il résolut de retourner à Berne pour y achever ses études théologiques. Il les termina dans l'automne de 1852 ; neuf étudiants passèrent les examens avec lui, il fut le troisième de la promotion. Consacré au saint ministère, Auguste Krieg l'exerça d'abord à Berne, comme suffragant de son oncle, M. le professeur Schaffter, pasteur de l'église française. Le digne ecclésiastique avait dirigé ses pas dès son enfance ; ange gardien, il l'avait tenu par la main quand il fréquentait le gymnase, puis l'université ; ses sages conseils, sa longue expérience lui furent d'un grand secours dans la carrière difficile qu'il avait embrassée. A côté des fonctions pastorales, Auguste Krieg vouait ses loisirs à la poésie ; nature éthérée, il se repaissait d'idéal, et pour chanter l'infini, il trouvait de sublimes accents.

Mais Auguste Krieg n'avait point encore le champ d'activité qui allait à son cœur. Jurassien, il aimait son pays et brûlait de le servir. Etudiant, soit à Berne, soit à Neuchâtel ou en Allemagne, quand venaient les vacances, il accourait au milieu des siens, parcourait nos montagnes, visitait Nods, le village natal, Courtelary, où l'amitié l'accueillait à bras ouverts, Neucheville, le centre de ses affections ; il aimait à guider la barque légère sur le lac transparent, à visiter l'île aux souvenirs classiques ; tous ces lieux qu'il a chantés dans une langue inimitable, où le cœur plus que l'esprit donne le ton, ce qui en fait le charme ; lieux aimés, théâtre de ses jeux en attendant qu'ils le fussent de son dévouement à la chose publique et au salut des âmes. En 1853, il fut appelé, en qualité de suffragant, à la cure de Corgémont, poste qu'il occupa jusqu'au 1^{er} avril. Ces quelques mois marquèrent dans sa vie. Il débutait sur terre jurassienne, dans la maison même qu'avait habitée un des plus grands citoyens du pays, le doyen Morel, dont les bienfaits sont gravés aux cœurs de tous ; il avait à ses côtés pour le guider dans le bien, l'amie de sa mère, la fille du vénérable pasteur, aussi distinguée par les qualités de l'âme que par celles de l'esprit ; poète enfin, il s'inspirait au souvenir du traducteur de son poète, Schiller, et en relisant et trans-

crivant les pièces de M^{me} Morel jaunies par le temps, il renouait la chaîne d'un passé consacré aux lettres et à la vertu : dire l'impression que reçut Auguste Krieg de ce milieu salubre, est impossible ; il faut, pour le comprendre, avoir vécu de sa vie, sous ce toit béni.

Au sortir de Corgémont, le jeune homme fut appelé comme suffragant à Moutier, et succéda à M. Viguet, poète et théologien bien connu, rappelé dans le canton de Genève, son lieu d'origine. La cure de Sonvillier étant devenue vacante, Auguste Krieg y fut nommé pasteur le 17 février 1854.

Ce serait ici le cas de parler du ministre du St-Evangile et de la manière dont il remplissait ses fonctions. Une ardeur infatigable, un dévouement à toute épreuve étaient son caractère distinctif. Visiter les écoles, voir et consoler les malades, être l'ami du pauvre, lui venir en aide de tout son pouvoir, s'oublier soi-même pour le service d'autrui, tel parut à Sonvillier, dès le premier jour, le nouveau pasteur. Les circonstances étaient difficiles, l'union ne régnait point parmi les fidèles : par sa douceur, sa bonté évangélique, il rallia tout le monde, et sa paroisse devint en peu de temps une des plus florissantes du Vallon. Ses prédications étaient fort goûtées, car toutes les paroles qu'il adressait au peuple, de la chaire chrétienne, partaient du cœur. Une âme vivement émue, une onction vraiment apostolique faisaient sa force et son éloquence. Le christianisme qu'il pratiquait n'excluait aucune dissidence ; nul plus que lui ne fut tolérant dans la véritable acception du mot. Il voyait dans tous les chrétiens une famille de frères, séparés sur quelques points controversés, mais unis dans la même pensée, le même dogme fondamental, la rédemption par le Christ. Chez lui la lettre ne tuait point l'esprit, et l'esprit était encore éclairé par le cœur. Disciple de Jean, plutôt que de Paul, l'amour, cet amour ineffable qui engendra le salut du monde, formait la base de sa religion. Comme bien d'autres théologiens contemporains, il subit un long travail intérieur, il eut ses heures de luttes auxquelles il voulut parfois nous initier, mais il triompha de l'épreuve, et l'amour le ra-

mena à la foi. Dans une question aussi délicate le silence nous est imposé ; laissons la parole sur cette matière à son digne ami, M. le pasteur Saintes ; voici comment il s'exprimait dans sa remarquable Oraison funèbre prononcée sur la tombe d'Auguste Krieg :

« Tous ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre annoncer en Christ la parole de Dieu, s'accordent à louer la bonne et judicieuse disposition des sujets qu'il traitait, le mouvement et la vie de ses idées, la chaleur qui les vivifiait, enfin l'abandon qu'il faisait de lui-même, comme le plus sûr garant des convictions profondément chrétiennes qui l'animaient. — On me pardonnera, j'espère, si je m'abstiens de faire l'énumération de ce qui faisait le fond de ses convictions chrétiennes ; car, dire qu'il a été un pasteur fidèle et selon le cœur de Dieu, et que son caractère aimable et toujours empreint d'une haute moralité n'était que le reflet des vérités foncièrement évangéliques dont il nourrissait son troupeau : c'est assez dire qu'il tenait aux principes fondamentaux de notre foi, et que si nous avions l'avantage de le compter parmi les théologiens contemporains qui ne tournent pas le dos à l'avenir, mais qui cherchent, par la largeur de leurs principes et la bienveillance de leurs procédés, à s'éloigner de toute étroitesse d'esprit, de toute tolérance inintelligente ou morose, il ne conservait pas moins, comme nous tous, la pierre angulaire de l'édifice, et comme pour nous tous, Christ et *Christ seul était sa vie...* »

Avant de poursuivre cette notice biographique, il est un autre côté sous lequel nous devons envisager Auguste Krieg, et qui se rattache à ce profond amour formant l'essence de son être, la chaleur et la constante sérénité de ses amitiés. Enfant, élève aux gymnases de Neuchâtel et de Berne, étudiant aux universités de Halle, de Iéna, de Berne, suffragant, puis pasteur, où qu'on le suive dans sa carrière trop courte mais si bien remplie, du berceau à la tombe, enfin, partout il enchaîne les cœurs, il aime et est aimé, il se fait un cortège d'amis dont la fidélité ne se démentit jamais à son égard. Bien des mois se sont écoulés depuis son départ vers la céleste

Cité, mais les ronces de l'oubli ne couvrent pas son tertre funéraire, les âmes saignent encore à sa pensée, les yeux sont toujours humides quand on parle ou écrit de ce cher défunt. De retour dans le Jura, il s'était créé tout d'abord de précieuses relations à Corgémont et à Moutier; il en fut de même à Sonvillier et dans le haut du Vallon. Toutes les personnes qui ont pratiqué Auguste Krieg vous le diront : sous son toit, l'amitié tenait cour plénière. Il avait au plus haut degré ce liant, cet abandon, cette chaleur, qui de primesaut font naître la sympathie et créent un commerce intime que la mort seule peut rompre. Ses lettres, comme sa parole, étaient tout cœur. Combien je désirerais égrener une à une les perles de sa correspondance pour montrer comme il entendait cette sainte union des âmes ! « Etes-vous comme moi ? nous écrivait-il à la veille de la réunion de Neuveville en 1854, plus je pense à mes amis (et si j'en ai peu, c'est le cœur qui m'unit à eux) et moins je me sens souvent capable de correspondre avec eux. Nature toute rêveuse, je vis avec eux dans une communion vague, aux contours moyens, mais dont le charme est plus puissant encore, et dès lors j'ai de la répugnance à correspondre. Le vague disparaît, les sentiments se pétrifient pour ainsi dire, les battements du cœur doivent se lire sur un périssable papier qui ne rend que des pensées et non des impressions. » Dans une autre circonstance (16 février 1855), il nous disait : « Comme vous, je désire ardemment que notre amitié se resserre toujours; la vôtre m'est précieuse, car je ne suis point fait pour fraterniser avec le premier venu, froid, trivial, prosaïque, j'ai besoin d'être compris et traité avec indulgence. Mais il faudrait se voir plus souvent, se communiquer ses pensées, ses espérances, ses rêves.....; il faudrait que la société pût être arrangée de telle manière que les âmes sensibles et poétiques pussent se réunir et vivre ensemble ! Hélas ! c'est comme la république de Platon, c'est une utopie..... » — Il était des époques surtout où ce besoin de communiquer ses idées, de verser le trop plein de son cœur dans celui d'un ami, de serrer des mains fraternelles, se faisait

plus particulièrement sentir : ainsi il nous adressait les lignes suivantes le 27 août 1855 : « Je ne sais si je vais dans mon excessive sensibilité aussi loin que l'instinct des animaux. Vous savez que la caille, par exemple, enfermée dans sa cage, s'agite et se meurtrit contre les barreaux, quand ses compagnes en liberté s'apprêtent à partir pour le Midi. Et moi, quand approche septembre, je me sens pris d'un invincible besoin de vous voir, de vous sentir près de moi, de vous parler de ces mille choses qui peuvent, pendant toute une année féconde en événements, surgir au cœur sensible et rêveur..... C'est sans doute parce que septembre est le mois où il nous est donné de nous revoir, où les fils du Jura vont échanger leurs modestes travaux, leurs étreintes d'amitié, leurs soupirs et leurs rêves pour le bonheur de leur petit pays, sur lequel se concentrent toute leur affection. »

Oui, la Société jurassienne d'émulation était particulièrement chère à Auguste Krieg. Dès son arrivée dans le Jura, il se fit recevoir de la section d'Erguel, et jusqu'à la dernière année de sa vie, il en fut un des membres les plus actifs et les plus assidus. Nulle assemblée générale sans que la poésie ne lui dictât les plus nobles accents ; les pièces nombreuses qui enrichissent les *Coups-d'œil* et les *Actes* de cette association en sont la preuve. Aux réunions particulières, des études plus sérieuses alternaient avec les délassements de la muse. En littérature, ses *Quelques idées sur l'école romantique* (en 1856) exposaient nettement l'état de la poésie en France à une époque mémorable, traçaient la ligne de démarcation entre les deux écoles aux prises, et les esquissaient à larges traits. Deux figures pour lui dominaient cette renaissance intellectuelle : Lamartine, le poète du sentiment, et V. Hugo, le poète de l'imagination. Des vues plus élevées et de portée tout autre captivaient l'attention de l'auditoire lorsqu'il lisait (en 1858) son mémoire remarquable : *Idéalisme et paternité* ; personne n'était mieux qualifié pour traiter un pareil sujet que cet esprit fin et judicieux, ce *rêveur*, comme il s'appelait lui-même, dévoré par la soif de l'infini et n'aspirant qu'au beau, qu'à l'idéal.

Or, à l'idéalisme outré, maladif, Auguste Krieg oppose la paternité, source de sentiments vrais et de saine poésie. Le double but qu'il s'est proposé dans cette étude est d'attacher l'homme à la famille et de combattre certaines tendances à l'isoler pour le livrer en définitive à un égoïsme décevant. La théologie réclame la *Biographie de saint Augustin* (en 1860), où se trouve un exposé fidèle des troubles donatistes et pélagiens ; pendant que le touriste, comme l'ami des lettres et des arts, fera son profit de ses *Souvenirs d'Italie*, pages délicieuses, où il décrit si bien les ruines de Pompéï, les richesses de Florence, les sites enchanteurs que la terre de Saturne déroule à nos yeux. Mais les questions d'utilité publique n'étaient pas non plus étrangères au pasteur de Sonvillier, et quand éclata la *crise horlogère* de 1859, il composa un travail de longue haleine, dans lequel il énumérait les diverses causes du malaise existant, puis après avoir sondé la plaie, il recherchait les moyens de la cicatriser. Comme *remède aux souffrances de l'horlogerie*, Auguste Krieg, persuadé que cette industrie ne pourrait plus occuper toute la population fixe des communes, se demandait par quoi la remplacer, et l'expérience du passé, que confirmait encore l'esprit de la verte campagne du bas du Vallon, lui dictait pour réponse : par l'agriculture ; en conséquence, il voulait y ramener la classe pauvre, en proposant l'établissement de maisons de travail qui seraient une pépinière d'artisans, de domestiques, dont le pays a un besoin urgent. Si la section d'Erguel ne partagea point toutes les vues de notre collègue, vues qu'il serait trop long de développer ici, elle le remercia de son œuvre, et s'associa à sa pensée en approuvant tout-à-fait l'enseignement de l'agriculture aux enfants pauvres. Telles sont les idées que le respectable pasteur semait sur sa route et qu'il laissait au temps le soin de lever.

Nous avons groupé à dessein en un seul faisceau les diverses productions de notre compatriote, pour que l'on saisisse mieux sa part multiple dans notre mouvement intellectuel jurassien. On croit généralement qu'Auguste Krieg n'était que poète, il était plus que cela, nous l'avons montré, mais il était surtout

poète, et c'est, il est vrai, le trait le plus saillant de cette douce et mélancolique figure. A ce titre, le chancre attendri de Léopold Robert a sa place marquée, plus essentiellement, dans notre littérature romane. Sa muse est toujours pure, consacrée à chanter Dieu, la patrie, les joies et les souffrances du cœur. Original, il tient cependant de ses maîtres de prédilection, à Lamartine par le sentiment, la fraîcheur des émotions, la forme exquise; à V. Hugo par l'imagination, la richesse du rythme, la variété des tons et des couleurs. Buffon a dit : « Le style, c'est l'homme même. » Ce jugement est d'une vérité frappante chez Auguste Krieg; son recueil résume sa vie; on l'y retrouve avec toutes ses pensées, son amour de l'idéal, son culte de Dieu, du Jura, de la famille. Sa lyre ne rendit jamais un accord banal, parce qu'il ne chantait qu'à ses heures; un cœur vivement ému était la source unique de ses inspirations. Aussi Auguste Krieg vivra dans ses vers, et le temps, loin d'emporter son œuvre, ne fera que lui assurer une place durable.

Après cette excursion dans le domaine littéraire, revenons à Auguste Krieg et poursuivons cette notice, en prenant pour fil conducteur dans ce travail sa correspondance et nos souvenirs. La vie du jeune pasteur était très active à Sonvillier; malheureusement, sa santé chétive l'obligeait à de grands ménagements et ralentissait son zèle croissant avec le travail. Quelquefois, quand la fatigue de l'esprit réclamait de lui un repos nécessaire, marcheur infatigable, il quittait le village, gravissait d'un pas sûr le sentier escarpé de la *Peute-Combe*, respirait l'air vivifiant du Chasseral, poussait jusqu'à Nods, où il retrempait son âme dans les souvenirs de son enfance, descendait à Lignièrès, et après avoir passé là une heure en famille, chez le frère de son père, venait à Neuveville, où sa mère, ses sœurs le recevaient à bras ouverts et se faisaient une fête de sa présence. Le surlendemain, ayant salué ses amis, il s'en retournait chez lui, sain et dispos, la cure physique et morale avait produit son effet. Était-ce la saison de la chasse, alors, le fusil sur l'épaule, suivi de son fidèle Médor qu'il a chanté

aussi, il allait à travers les bois et les campagnes et se livrait avec entrain à cet exercice, pour lequel il avait un goût prononcé. Sa santé, malgré ses efforts, était toujours chancelante. En février 1855, un rhumatisme aigu l'éprouva beaucoup. « Toute activité, écrivait-il, a dû s'enterrer dans un lit, sauf celle de la pensée. » Il prenait son parti en chrétien. « La douleur n'est pas un mal, au moins quand elle est passée; la patience s'exerce et le retour sur soi-même se fait comme tout seul; notre néant nous apparaît mieux que jamais. »

Avec sa constitution malade et son caractère sensible, Auguste Krieg ne pouvait mener constamment une vie solitaire. Les soins d'une femme dévouée, les joies de la famille étaient pour lui une nécessité. Il hésita longtemps avant de fixer sa destinée : « il lutta sur les barricades du passé, » ce sont ses propres paroles. Nous ne croyons pas être indiscret en citant un passage de la lettre qu'il nous écrivait à ce sujet, en juillet 1855 : « Longtemps j'ai voulu rester dans ce monde fantastique, comme l'homme endormi luttant contre la lumière du jour dont ses yeux sont déjà frappés. Dieu avait dit : il est temps ! cesse d'être un rêveur, un homme inutile à la société ! et tout d'un coup je me suis décidé à devenir énergique, à aimer la vie pour faire le bien, à m'attacher à ma vocation, — en un mot, à me lier, à me faire une famille. » — La personne que ses qualités précieuses avaient désignée pour être la compagne de sa vie était M^{lle} Laure Chopard : le mariage fut célébré l'année suivante, le 25 septembre. Quelques jours plus tard, l'heureux couple partait pour l'Italie et y restait une partie de l'hiver. Déjà, à l'université d'Iéna, l'étudiant, amoureux de la terre du Tasse, s'était mis avec passion à l'italien et faisait ses délices de la lecture de la *Jérusalem délivrée*. Ce pays était l'objet de ses rêves; aussi avait-il saisi avec empressement l'occasion de le visiter. Gênes, Florence, Rome et Naples l'arrêtèrent successivement, il en « rapporta pour la vie une provision de souvenirs ineffaçables. » La section d'Er-guel fut la première dépositaire de ses impressions; il écrivit

pour elle, à Naples même, son étude sur *Pompéï*. A son retour, notre ami nous rendait compte de ce beau voyage; il nous écrivait, entre autres : « Je ne saurais exprimer quels flots de poésie débordent de l'âme en saluant l'Italie du haut des Alpes; mais l'Italie véritable commence à Naples seulement. Gênes m'a fait une excellente impression : situation admirable, premier aspect de la Méditerranée, vie commerciale très animée, richesse de produits du Midi et surtout palais grandioses et profusion étonnante de marbre, voilà Gênes. — Florence est la plus belle ville d'Italie, mais là c'est l'art qui étonne. J'ai pendant douze jours, accompagné d'un ami établi à Florence, visité tour à tour les offices et le palais Pitti. J'ai passé des heures entières devant la Vénus de Médicis, la Fornarina, la Madone au siège; — pendant douze jours, je n'ai respiré que l'atmosphère des chefs-d'œuvre et rêvé que Raphaël et Côme de Médicis. — Rome, pardonnez à un protestant, Rome m'a fait un piteux effet au point de vue historique : endroit petit, sale, ruiné; rien de grand, rien de romain, Capitole mesquin, peu élevé, changé en couvent et bureau de police; Roche Tarpéienne, petit rocher masqué par une église; forum, marché au bétail. — Au milieu de tout cela, ruines sur ruines, mais petites, isolées. Rien n'est grand, en fait de ruines, que le Colysée, — en fait de moderne, que Saint-Pierre. Mais pour là, mon cher ami, je vous fais mon compliment que ma qualité de protestant rend plus impartial. Votre Saint-Pierre est la plus grande merveille d'Italie — non, du monde — oh ! mon Dieu, quelle beauté, quelle majesté ! — On se ferait catholique rien que pour y entrer. Si je voulais décrire cette immensité, cette carrière de chefs-d'œuvre, ce monument des siècles, je remplirais plus de vingt lettres. Le Vatican, hélas ! je voudrais y vivre, y boire à pleins traits l'ivresse des arts et m'y nourrir de chefs-d'œuvre. — J'ai vu Sa Sainteté, si cela peut ajouter à l'estime que vous me portez. — Naples, enfin, Naples ! Qu'en dire ? Voici : à la première occasion ma femme et moi prenons notre vol et allons y mourir ! Quinze jours dans cet Elysée. *Baya*, Ischia, Pouzzolle, Vésuve, Herculaneum, Pompéï, Portici,

10.

Sorrente, Poertum. — O cher ami, si vous saviez que j'ai été heureux ! Oui, j'ai savouré à flots les délices ; je me suis grisé de poésie ; j'ai baisé la pierre où *elle* dort à Sorrente, dans une

... Place petite, étroite, indifférente
Au pas distrait de l'étranger.

J'ai joui avec fureur, j'ai fait provision de bonheur ; mais pour le dire, il faut vous voir, car cela se raconte, mais ne s'écrit pas. Venez donc au plus vite ! »

Cette longue citation méritait d'être reproduite. Cette vue de l'Italie à vol d'oiseau, cette caractéristique fidèle de ses principales villes, prouve tout à la fois comment A. Krieg savait observer et rendre ses impressions. Sa correspondance d'Italie, à cette date comme en 1860, est toute dans le même style, pages délicieuses, que gardent précieusement des mains amies et qui seraient dignes de voir le jour.

L'année 1857 s'écoula douce et heureuse pour Auguste Krieg ; il jouit en paix de la félicité que le Ciel lui accordait, et s'abandonna aux joies domestiques, tout en remplissant scrupuleusement les devoirs du ministère et en donnant une large part à l'étude. Dieu combla la mesure de ses grâces vers la fin de 1857 : en novembre il lui naquit un fils, « petit enfant frais et rose, bien conformé, tout potelé. » Grande fut sa reconnaissance envers le Seigneur. « Dire ce que je sens, nous écrivait-il, je ne le puis, je suis trop absorbé encore par l'imprévu ; je ne fais que contempler ce petit être, cette frêle créature, — je songe à aujourd'hui et non à l'avenir. » — L'année suivante fut moins bonne pour notre ami ; la maladie, conjurée un instant, revint avec ses inquiétudes pénibles ; atteint au printemps d'une grippe violente, le découragement s'empara de lui ; il désespérait de jamais arriver à une « santé passable ; » l'été arriva sans changement satisfaisant. « Ma santé, nous écrivait-il en juin, est toujours comme la mousse jaunie qui recouvre un vieux mur. — Mon mal, qui pourrait dégénérer en cette maladie lente et qui fait mourir goutte à goutte et tous les jours, me rend entièrement abattu physiquement. »

Cependant au moral il en était autrement, le pasteur Krieg lisait à ses collègues d'Erguel son beau travail, *Idéalisme et paternité*; le *Cours de littérature* de Lamartine lui inspirait un jugement assez sévère, mais juste; il avait de chaudes paroles pour son ami absent, M. L. Cuenin, dont le départ pour l'Amérique avait excité ses regrets. — Le médecin lui commanda de se rendre aux bains de Weissenburg; cette cure lui causa beaucoup de fatigue, et il dut la compléter à son retour en buvant de l'eau du Gournigel: un catarrhe continuel, joint à des maux de gorge et de poitrine, lui rendait le ministère très pénible. Néanmoins il vint à Porrentruy en octobre, profitant d'un mieux-être passager, assister à l'inauguration du buste de J. Thurmman, et lut à la Société d'émulation sa magnifique pièce: *Le passé*. A la même époque son cœur fut soumis à une rude épreuve: la cure de Nods était vacante et d'anciens paroissiens de son père l'engagèrent à se présenter. D'une part le climat rude de Sonvillier, de l'autre le voisinage de Neuveville, de sa mère, de ses sœurs l'attirait au village natal. Il refusa toutefois, mais à quel prix! « Tous mes rêves d'enfance, disait-il, toute ma poésie de toute ma vie a tourbillonné devant moi comme une fantasmagorie pendant plusieurs jours; à la fin, la plus grande victoire que j'aie jamais remportée a été obtenue, celle de la prose de la vie sur la poésie de mon idéal, du présent avec ses exigences sur le culte des souvenirs. » Penché sur le berceau de son fils, il trouvait ses joies dans son intérieur. « Mon bonheur de l'avoir (ce fils) n'a pas de nom, il renferme à lui seul toute ma poésie. »

Ces détails intimes, qui ont pour nous le plus vif intérêt, sortent peut-être du cadre que nous nous sommes tracé, et l'ami parle plus que le biographe; mais comment oublier un passé qui vit dans notre cœur?

En 1859, la famille d'Auguste Krieg s'accrut d'un second fils; vers l'automne, des symptômes alarmants le forcèrent d'abandonner le ministère pour quelque temps; on lui donna un suffragant, et il partit pour Florence. Un séjour de plusieurs mois n'eut pas le résultat désiré. Il y eut cette année

un hiver exceptionnel. Le pasteur nous écrivait, la veille de Noël : « La riante Italie des poètes n'est pas en hiver celle de la réalité ; nous avons dans ce moment trois bons pouces de neige et un froid de loup : l'Apennin est aussi glacé que Chasseral, et l'on est presque réduit, pour se réchauffer dans ces grandes salles à parquets de marbre et à hauteur de cathédrale, de battre la semelle en répétant une ode d'Horace : « *Vides ut altà stet nive candidum*, etc. » Tenez ceci pour certain, mon cher, que j'ai de la peine à tenir ma plume dans ce moment, et que je suis décidé, si la glace continue, à émigrer pour janvier à Alger. » En outre, loin de trouver le repos dans l'ancienne capitale de la Toscane, il se livrait à un travail nuisible pour sa santé mais que lui commandait sa vocation, en exerçant le ministère évangélique auprès des protestants encore privés de pasteur. L'impression que notre compatriote emporta de ce pays ne fut plus la même qu'en 1856 : à côté des richesses inépuisables que Florence offre à l'artiste et au poète, Auguste Krieg considérait l'état du peuple, et son cœur saignait à la vue des misères morales qui se déroulaient à chaque pas sous ses yeux ; il gémissait à la pensée que, dans ces villes magnifiques, l'instruction primaire était presque nulle, une statistique récente prouvant que le 2 p. % seulement de la population toscane sait lire et écrire. L'air de l'Italie n'avait donc pas rendu la santé au pasteur de Sonvillier ; gravement malade l'été suivant, les bains hydrothérapiques de Kriegstetten, qu'il prit en septembre, lui rendirent ses forces, et il put de rechef vaquer à ses pénibles fonctions. Nous avons signalé plus haut ses études à cette époque. L'hiver de 1861 à 1862 se passa sans accident notable ; le malade semblait renaître complètement à la vie, et l'on espérait son entier rétablissement lorsqu'en août 1862, il fut appelé à la cure de Neuveville, laissée vacante par la mort de M. Galland.

Cette nomination répondait au vœu de son cœur : occuper dans la chaire chrétienne la place qu'avait illustrée son père, puis, après avoir combattu le combat du Seigneur, reposer à ses côtés au champ du repos. « Laissons le passé, écrivait-il

alors, quel sera l'avenir pour moi ? J'y trouverai mon pays : climat, ciel, verdure, histoire, souvenirs, tout m'attire... » Le nouveau pasteur ne se dissimulait point cependant la difficulté de la tâche, conséquence forcée des relations anciennes et nombreuses qu'il avait dans la localité, mais il résolut d'accomplir la volonté de Dieu, qui était sa force et son appui.

Auguste Krieg fut installé le 31 août. Un ami (M. Imer) a publié récemment le discours touchant qu'il prononça dans cette circonstance solennelle. — « Il me demanda encore une fois : Simon, fils de Jona, m'aimes-tu ? Pierre lui répondit : Oui, Seigneur, tu sais bien que je t'aime. Jésus lui dit : Pais mes brebis. » Ce texte de saint Jean était le sujet de la prédication, retracer les devoirs du pasteur et ceux du troupeau confié à sa garde. L'orateur traita ces deux parties avec un égal bonheur ; c'était bien le langage de l'Evangile, ferme et doux tout à la fois ; mais ce qui en fait surtout le charme, c'est l'esprit de charité qui y règne, ces tendres effusions d'un cœur aimant.

« Et maintenant, s'écrie le pasteur, vous attendez que je vous dise ce que je ferai pour obéir à l'ordre du Seigneur : « Pais mes brebis. » Ce que je ferai, ah ! il m'est doux d'oser ici mettre la main sur la conscience et de vous dire : le mobile, le centre, le résumé de mon activité au milieu de vous, sera l'amour... — Toute l'œuvre du ministère repose sur l'amour. Le Dieu qu'il annonce est amour ; Jésus qu'il prêche s'est sacrifié par amour. Le résumé de toute la religion chrétienne est d'aimer Dieu. Celui qui aime Dieu, nous dit-elle, aime aussi son père... »

Nous ne pouvons rendre l'effet que produisit ce discours. L'église était émue, des larmes coulaient de tous les yeux, de longtemps on n'avait joui d'un pareil spectacle. M. le pasteur Saintes, dans son *Oraison funèbre* déjà citée, caractérise ainsi le ministère d'Auguste Krieg à Neuveville : « Une fois installé dans le poste honorable qui lui était dévolu, vous le vîtes à l'œuvre avec un déploiement d'activité qui avait de quoi surprendre ; mais le grand nombre de ses occupations ne l'empêcha point de se ménager des moments d'études et de pieux

recueillement, si nécessaires à un pasteur, s'il veut soigner ses prédications, s'il veut se rendre favorable l'auteur de tout bien, et qui commande bien à Paul de planter, à Apollon d'arroser, mais qui s'est réservé la prospérité de la semence. »

Hélas ! la lampe que le Ciel avait placée au sanctuaire brillait d'un vif éclat, mais la flamme jetait sa dernière et plus vive lueur, l'huile nourricière lui manquait et elle allait s'éteindre, comme le soleil disparaît tout-à-coup à l'horizon, après avoir inondé le couchant de ses rayons de pourpre et d'or ! Ce que le nouveau pasteur avait prévu arriva : les circonstances étaient difficiles, il eut à surmonter de nombreux obstacles ; sa douceur, son dévouement, son esprit vraiment chrétien en avaient triomphé en partie, quand les forces lui manquèrent et qu'il succomba à la tâche. Ce mal sans remède, à la marche lente mais sûre, que le climat d'Italie, ni les cures multipliées n'avaient pu conjurer, le reprit en hiver ; il lutta jusqu'au bout avec patience, avec résignation, et entrevit le printemps sans espoir de recouvrer la vie qui était rendue à la nature. Couché sur son lit de douleur, il pensait aux siens, à sa digne épouse, à ses pauvres enfants qu'il allait laisser orphelins, à sa bonne mère qui devait lui survivre, hélas ! à tous ceux qu'il aimait, et à cette paroisse qu'il portait dans son cœur. M. Saintes officiait, sur sa demande, à Neuveville, le 15 mars ; d'une voix brisée par l'émotion, il lisait à l'auditoire en larmes les quelques lignes que le pasteur « avait tracées au crayon d'une main mourante et qui peignaient avec candeur son amour pour son troupeau et les regrets qu'il éprouvait de n'avoir pu achever sous le regard de son Dieu l'œuvre qu'il avait entreprise. » Une scène plus navrante encore se passait le même jour à la maison curiale. Serrant dans ses mains tremblantes les mains de son confrère, M. le pasteur Saintes lui disait : « Est-ce donc à moi si chargé d'années de venir soutenir, dans un moment suprême, un ami dans toute la force de l'âge. » Et lui de répondre avec sa voix débile si douce et son regard si suave élevé vers le Ciel : « Vous savez que je l'eusse fait avec empressement et avec amour si votre départ avait précédé le

mien ! Mais la volonté de Dieu se déclare autrement : soumettons-nous à ce qu'exige cette volonté de notre bon Père céleste. Mais prions-le ensemble et demandez-lui tout ce que votre cœur vous suggérera en faveur d'une pauvre âme pécheresse qui n'espère qu'en sa miséricorde et en son amour en Jésus. » Et les deux amis, courbés devant le Seigneur, confondaient leurs larmes et leurs prières afin d'obtenir pour l'un d'eux, le triomphe du dernier ennemi, la mort ! — Le lendemain, veille du grand jour, il disait à un ami qui pleurait leur séparation prochaine : « Je n'échangerais point contre tous les biens de la terre, le bien qu'a reçu mon âme des souffrances et des épreuves qu'il a plu à mon Dieu et Sauveur de me dispenser pendant ma vie. » Mardi 17, « l'unique vœu de son cœur » était accompli ; il avait prié le Père, comme Jésus sur la croix, de recevoir son esprit entre ses mains, et il s'éteignait doucement dans les bras du Seigneur !...

Ainsi mourut à la force de l'âge, à 35 ans, Frédéric Auguste Krieg. La paroisse de Neuveville perdait en lui un pasteur plein de zèle et de dévouement ; la poésie jurassienne, son plus pur représentant ; le pays, un de ses meilleurs citoyens ; la Société d'émulation, un de ses membres les plus capables et les plus actifs, le lien entre ses sections, l'ornement obligé de ses fêtes ; l'amitié, son modèle. Nous ne parlerons pas du deuil de sa famille, pour elle surtout la perte était irréparable ! — Quand la nouvelle de cette mort se répandit, la consternation fut générale. La douleur publique se manifesta à ses funérailles qui eurent lieu le samedi, 21 mars. Non seulement la plupart de ses collègues dans le ministère et la population toute entière de Neuveville y assistaient, mais de Bienne, de Sonvillier, des diverses parties du Jura on était accouru pour rendre les derniers devoirs à cet homme de bien, et quand M. le pasteur Saintes, qui l'avait assisté à la mort, prononça le *Discours funèbre*, cette éloquente oraison dont nous avons détaché quelques passages dans cette notice, les larmes et les sanglots, qui l'interrompirent à mainte reprise, prouvaient l'unanimité et la profondeur de ces regrets.

Nous avons achevé notre tâche fort incomplète du reste, car nous avons trop laissé dans l'ombre, le poète, l'écrivain distingué pour mettre en lumière l'ami fidèle, le pasteur dévoué, le chrétien selon le cœur de Dieu. Les œuvres d'Auguste Krieg parlent pour lui ; à lire ses pièces charmantes, ses délicieux *Souvenirs*, on comprendra, mieux que nous ne pouvons le dire, les qualités exquisées de son esprit, mais on ne saisira pas suffisamment ce qu'il y avait de bon dans son âme dont quelques personnes seules ont sondé les replis.

Et quant à nous, souffrant toujours de cette cruelle séparation, une pensée nous console, celle que notre ami a si bien rendu dans ces vers :

Pour les uns, ici-bas, tout est sombre mystère,
Et d'autres, en chantant, passent sur cette terre ;
Et pour tous, à la fin, s'ouvre l'éternité.

Oui, si nos jours, amis, quelquefois s'obscurcissent,
Dans le fort du combat si nos âmes gémissent,
Dormons, comme l'enfant, sans crainte en ce bas lieu ;
Maint œil ami s'éteint, mainte bouche est fermée,
Mais, hommes, en pleurant une ombre bien-aimée,
Prions — il est un Ciel, — croyons — il est un Dieu ?



NOUVELLES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

dans le Jura en 1864,

par A. QUIQUEREZ. (1)

Les courses que nous avons faites durant les trois mois d'été de 1864, pour l'estimation foncière d'une partie du Jura bernois, nous ont fourni l'occasion d'étudier de nouveau cette contrée sous divers rapports, et nous n'avons eu garde d'oublier ce qui a trait à l'archéologie. Lors même que nous avons publié récemment tout un gros volume sur l'époque celtique et romaine de ce pays, nous avons encore trouvé un grand nombre d'indications et de monuments, tous confirmatifs de notre publication. Si tous ne constituent pas des découvertes absolument neuves, ils ne laissent pas que de fournir un certain intérêt et de compléter la preuve que cette contrée a été plus peuplée aux temps celtiques et romains, et même à l'époque barbare, qu'on ne l'avait supposé jusqu'à notre dernière publication. Déjà dans cet ouvrage, nous avons fait l'aveu que nous étions loin d'avoir découvert toutes les traces d'antiquités et de monuments que renferme le pays, et actuellement encore, nonobstant ces nouvelles recherches, nous sommes convaincu qu'il nous en a encore échappé un grand nombre.

Longtemps on a rangé le Jura bernois dans le désert jurassique des temps celtiques, romains et barbares. Les vallées du Doubs, si profondément encaissées, étaient considérées comme des lieux jadis sauvages et inaccessibles. Il en était de même

(1) Le gouvernement de Berne ayant nommé une commission pour opérer une nouvelle estimation cadastrale dans tout le canton, l'auteur de cet article a été désigné pour faire partie de la VII section et estimer les communes des districts de Porrentruy, de Delémont et des Franches-Montagnes, depuis le 26 juin au 21 septembre 1864.

des vallées de St-Imier, de Moutier et plus encore du plateau des Franches-Montagnes. Mais actuellement il n'est plus possible de soutenir une telle opinion, et nous allons encore ajouter quelques nouvelles preuves à celles que nous avons déjà publiées.

Le temps ne nous a pas permis d'explorer suffisamment le val de St-Imier, et cependant, dans la seule commune de Courtelary, il y a deux ou trois monuments des temps les plus reculés, auxquels on est dans l'usage de donner le nom de celtiques, tandis qu'ils pourraient bien remonter plus loin encore. L'un est un rocher de forme assez bizarre, appelé *La longue Roche*, qui s'élève sur le flanc du Sonnenberg et auquel la tradition attribue la faculté de tourner à l'heure de midi. Dans d'autres contrées voisines, on rencontre des traditions tout-à-fait analogues, et l'on verra bientôt pourquoi une autre roche toute voisine renferme une caverne peu profonde qui a pu servir de logement ou de retraite au prêtre rendant des oracles ou faisant des sacrifices sur ce haut lieu, près de cette aiguille de rocher simulant grossièrement un rayon du soleil, comme tant d'autres roches de formes analogues qui, dans nos contrées, ont généralement été consacrées au Soleil, à Bel, Belenus, le Baal de la Bible.

Au pied de cette même montagne, un peu en arrière de la maison des orphelins de Courtelary, dans une dépression du sol, la nature a creusé un petit bassin rempli d'une eau pure et limpide. Tout à côté, une roche sortant un peu de terre, offre une surface concave qui paraît usée par un long usage. Nous la regardons comme une pierre de sacrifice, une de ces roches à écuelle assez communes dans le Jura. Le peuple la nomme *Pierre des Sorcières*. Ce devait être, en effet, un lieu favorable aux sacrifices et aux incantations des temps celtiques, qui se sont perpétués si longtemps chez nous durant le silence des nuits.

De l'autre côté de la vallée, presque en face de ces deux monuments, sur le versant septentrional du premier contrefort de Chasseral, on montre la *Pierre-ès-Beugnes*, ou le *Siège*

au prêtre, sur le bord d'une charrière, à un peu plus d'un quart de lieue du village. Nous y avons remarqué une espèce de siège taillé grossièrement dans le roc, mais qui pourrait aussi provenir d'un restant d'ornière d'une de ces antiques voies d'époque inconnue. En effet, quand on arrive sur le dernier gradin septentrional de Chasseral, on montre le passage d'un chemin allant jadis de la vallée d'Orvin vers Renan et la Ferrière.

La chaîne du Sonnenberg, dont on a d'abord parlé, renferme encore un monument non moins intéressant quand on monte de Sonvillier vers le Cernillet. C'est la roche de la *Brigade*, dont la forme étrange a dû attirer l'attention des anciens peuples. Aussi on voit qu'on a taillé une espèce d'escalier pour monter le long du flanc de cet obélisque naturel et arriver jusqu'à une petite caverne, comme celle près de la Longue roche de Courtelary, cette autre dans le flanc gauche de la Fille-de-Mai, près de Bourrignon, et dans la roche de Maira entre Lucelle et Pleujouse. Nous avons tout récemment découvert celle-ci et nous la regardons, sans hésiter, comme une de ces roches consacrées à Maïa, Maria, Maira, une des vierges mères de l'antiquité, dont le nom est resté dans les traditions et la nomenclature de plusieurs localités du pays. A Pleujouse aussi, c'est un roc dressé naturellement sur le flanc d'un coteau, au-dessus d'une voie antique et qui offre une caverne, avec un escalier grossièrement fait pour y arriver.

Puisque la roche de Maira nous a amené au pays d'Ajoie et que pour le moment nous n'avons plus rien à dire du val de Saint-Imier, nous allons signaler sommairement ce que la vallée de l'Allaine nous a offert de nouveau dans nos recherches archéologiques. Nous commencerons par la frontière française, entre Villars et Damvant. C'est dans les champs, près de ce dernier village, que nous avons déjà indiqué une villa romaine, mais nous devons ajouter qu'on y a trouvé les débris d'un éléphant reconnaissable à ses défenses, ce qui prouve que ces animaux des régions africaines ont été amenés dans nos froides contrées à la suite des armées romaines. Là

encore nous avons vu de ces tuyaux en terre cuite que les Romains employaient si souvent chez nous pour amener l'eau dans leurs villas, parfois à de grandes distances. Les tuyaux de Damvant diffèrent peu de ceux déterrés récemment à Delémont.

Dans les vergers au sud de Réclère, nous avons remarqué deux tumulus assez considérables occupant un terrain fertile, et qu'on respecte sans trop savoir pourquoi. A Rocourt, sur les pâturages boisés du Mont-Chavrin, on entrevoit les restes d'un camp dont la forme arrondie semble indiquer une origine gauloise. Les retranchements ont peu de relief et, selon toute apparence, leur force consistait en palissades ou en abattis d'arbres.

Nous ne dirons rien des maisons fortes de Rocourt, dont l'une était bâtie sur la colline au sud du village, au lieu appelé la Courtine, et l'autre sur l'emplacement de la nouvelle église, qui occupe précisément le centre de la Motte. Ces manoirs appartiennent aux temps féodaux, et nous raconterons peut-être un jour comment les sires de Rocourt disposaient de leurs vassaux mainmortables.

Au sud de Chevenez, la combe aux Fées laisse voir ses cavernes jadis habitées. La combe aux Sorcières, aux Genaches, près du Creux-genat ou genet, a aussi ses traditions, et près de là, il y avait une pierre levée, une haute borne, tandis que du côté opposé de la vallée, s'ouvre une deuxième combe aux Sorcières. Tous ces noms et traditions révèlent combien les pratiques superstitieuses et les souvenirs druidiques sont encore vivants dans cette contrée.

Nous avons eu du plaisir de faire voir à Chevenez, à nos collègues, un peu incrédules, les retranchements du camp de la Citadelle, avec l'autel si remarquable qui existe à son angle nord-ouest.

Lorsqu'ensuite nos travaux nous ont reporté à l'autre extrémité de l'Ajoie, près de Delle, nous avons pu revoir le camp de Châtillon, près de la tour de Milandre, et, en face, on nous a confirmé l'existence d'une autre vigie murée, dont nous

avons eu peine à reconnaître les vestiges, il y a deux ans, parce qu'on venait de défricher ce maigre terrain.

En passant à Bonfol, nous avons salué dans la forêt la vieille, très vieille souche de chêne de saint Fromont, issue de son bâton de pèlerin séché en ce lieu, dit-on, au VII^e siècle. Nous n'avons pas laissé que d'admirer combien les traditions sont persistantes et quel respect on a pour les objets vénérés, puisque près des racines du chêne séculaire, il y a, depuis un temps immémorial, un débris de souche, une loupe de chêne, provenant du même tronc et dont la grosseur ne dépasse pas celle d'un chapeau, sans que personne se soit avisé de l'emporter. On en détache, au contraire et à grand'peine, de très petits fragments pour en faire des reliques, et la masse si facile à enlever reste là à attendre la brèche que lui fera un nouveau couteau.

Tout près de là, plusieurs hêtres sont formés de trois ou quatre tiges sortant presque à raz de terre d'une même souche, laissant au milieu de ces tiges un petit bassin naturel où se conserve l'eau de pluie. L'un de ces arbres à bassin menace de se substituer au chêne de saint Fromont. La superstition a converti en miracle un effet tout naturel et multiple en ce lieu; elle a déjà attaché une image à cet arbre et taillé dans l'écorce des croix et les noms des pèlerins.

A quelques cents pas de là, à l'entrée du village de Bonfol, nous avons bu à la source où le pieux anachorète allait chercher de l'eau. Un restant de bassin de pierre indique un long et fréquent pèlerinage. Nous ne savons si les nobles de Bonfol faisaient usage de cette belle source, ou s'ils percevaient quelque droit sur les pèlerins. Leur manoir, du XII^e siècle tout au moins, au lieu d'être perché sur une colline, était, au contraire, caché dans un pli de terrain au milieu duquel on avait élevé une motte avec la terre des fossés, dans lesquels arrivait le ruisseau de la Vendeline. C'était alors la mode, chez la petite noblesse, d'avoir des habitations palustres, afin que les grenouilles puissent endormir les enfants durant les soirées de la belle saison. Par contre, quand leurs coasse-

ments troublaient le repos des châtelaines, on obligeait les vassaux à battre l'eau des étangs ou des fossés toute la nuit, pour faire taire ces amphibiens.

Il y avait une haute borne à Bonfol, près de laquelle la tradition place une ville, un château, d'une époque inconnue, c'était une roche dressée à l'extrémité du ban, vers la France, et ce lieu paraît avoir été le siège d'un mallus ou peut-être un oppide. Sur une autre colline, non loin des étangs, le chétion, châtillon, semble avoir été un camp retranché.

A Vendelincourt, l'emplacement du manoir était au point le plus bas du village, non loin de la source de la Vendeline, qui remplissait les fossés environnant la Motte. C'était la résidence d'une branche des sires de Bonfol, qui a fourni plus d'un bon chevalier. Ils avaient fait préparer leur lieu de sépulture dans un caveau sous l'église, où l'on voyait encore, il n'y a pas longtemps, deux belles pierres tombales, mais elles n'ont pas trouvé grâce devant le marteau destructeur des maçons du lieu, si justement appelés les Vandales, comme leurs ancêtres semblent en effet provenir de quelque tribu errante de ces barbares du IV^e au V^e siècle.

Nous avons déjà dit ailleurs combien on avait trouvé de débris celtiques et romains dans les environs de Beurnevésain et les journaux viennent d'annoncer qu'on y a découvert de nombreuses sépultures avec des objets d'antiquité que nous croyons gallo-romains et burgondes.

La position du château des sires de Beurnevésain pourrait bien avoir été choisie par les Romains pour y asseoir une vigie, car elle domine au loin et elle pouvait correspondre avec plusieurs castels de l'Elsgau. Il n'y a plus de murailles, mais on reconnaît facilement par les fossés qu'il y avait deux châteaux contigus. La forme ovale des retranchements est assez remarquable et nous n'en avons vu que très peu d'exemples.

Damphreux est un lieu habité depuis longtemps. La villa qui existait sur le Halden, offre des indications précises des temps romains, mais le nom de la colline désigne l'arrivée de

quelque tribu germanique. L'église est du XI^e siècle et nous l'avons décrite dans un de nos manuscrits.

Entre Damphreux, Bonfol et Cœuve, sur le plateau cultivé en champs, on voit une roche informe qui a été transportée en ce lieu par les hommes. Ce doit être une pierre levée. Les gens du pays la laissent là sans trop savoir pourquoi, cependant l'un d'eux questionné pourquoi on ne l'enlevait pas pour faciliter les labours, répondait mystérieusement qu'on ne pouvait pas savoir ce qu'il y avait sous cette roche.

Cœuve avait aussi sa haute borne vers l'extrémité de son territoire, touchant Courtemaiche. Elle a été moins respectée que la précédente et cependant c'était là qu'on tenait jadis les plaids de la mairie et ce n'est que plus tard qu'on en a transféré le siège au milieu du village.

Il existait aussi une haute borne dans la partie de la montagne de Courgenay, dont la propriété contestée depuis des siècles a déjà fait couler bien de l'encre et de l'or.

Nous avons revu avec plaisir les monuments que nous avons signalés ailleurs près de Bressaucourt, mais en visitant la chapelle de Sainte-Croix, rebâtie en 1652, nous avons remarqué dans une niche, pratiquée dans le mur intérieur de l'église, un chapiteau de pilastre d'ordre corinthien. Il est en pierre calcaire du Jura, sans aucun rapport avec l'architecture de l'édifice et nul ne sait depuis quand on l'a placé dans cette niche. Serait-ce un débris de quelque temple païen qui aurait existé dans le voisinage ?

Un éboulement survenu derrière la colline de Moron près du Mont-Terrible, a mis à découvert les restes d'une villa romaine, tout à côté d'un ruisseau dont les eaux servaient à l'alimentation des bains de cette maison de plaisance de quelque officier romain. On y a trouvé une monnaie de Constance II, qui fait penser que cet édifice a péri avec le camp voisin.

Sur le Mont-Terrible même, près du castel, à un mètre de profondeur, nous avons recueilli une cheville d'essieu en fer, qui atteste que les chars romains avaient des roues à moyeux ferrés. Une belle hache celtique, en serpentine, s'est trans-

formée, dans une ferme voisine, en pierre à rasoir : ce qui tranchait jadis péniblement les baliveaux des forêts, fait actuellement couper sans efforts les rudes barbes de nos métayers. (1)

Au sud de Cornol, les vergers rièrent la ville ont laissé reparaître les fondations d'une villa et les tuyaux de terre cuite qui amenaient l'eau d'une source voisine. Tout près de là se trouvait le manoir des sires de Cornol. Il ne reste plus que la grange qui a subi de nombreuses transformations.

Fregiécourt ne nous a guère fourni que des traditions modernes, comparativement aux monuments précédents. Nous avons visité sur une colline l'emplacement d'une ferme depuis longtemps disparue. C'est là que Jean des Côtes avait une habitation, mais sa réputation de sorcier était si mauvaise que les gens d'Asuel offrirent et donnèrent à leurs voisins de Fregiécourt une forêt de 50 arpents pour brûler le genêt. Depuis lors la ferme s'est transformée en forêt et il ne reste en ce lieu qu'une tradition qui fait penser à Loth réfugié dans une caverne après l'incendie de Sodome.

Près du village, non loin d'une modeste chapelle qui eut jadis son cimetière, on a trouvé dans le loes de grandes dents fossiles que nous n'avons pu nous procurer. De Fregiécourt nous avons passé à Pleujouse et nous avons revu la Viatte, l'ancienne voie publique du XI^e siècle, suivant le tracé romain par la Perrière et au pied de la roche de Maira, pour aller vers Lucelle, sous la protection du Martisburg. Tous les environs de l'ancienne abbaye sont encore retentissants de souvenirs des Bernardins. Tous ne sont pas précisément très édifiants, mais on peut en faire un triage et raconter par exemple, la déconvenue de ces religieux qui, à l'instar de bien d'autres, croyaient que la révolution de 1789 n'était qu'un orage passager. Toutefois quand la tempête menaça leur cloître, ils eurent la précaution de mettre la main sur le numéraire que

(1) L'intrépide explorateur H.-J. Boillet, de Cornol, nous a encore cédé un bon nombre de monnaies romaines et quelques autres objets trouvés au Mont-Terrible ou dans la villa de Moron, mais ils ne diffèrent en rien de ceux que nous avons déjà décrits.

renfermait leur trésor, et de partager les espèces entre eux. Quelques-uns, se croyant plus sages ou plus rusés, allèrent cacher leur part, les uns au pied d'un arbre qui fut marqué avec soin, un autre dans une caverne qu'ils connaissaient d'avance, si l'on en croit la tradition, et bientôt après les Bernardins furent dispersés et forcés de chercher une retraite au delà du Rhin, sans avoir le temps de retourner à leur cachette. On raconte cependant que l'un d'eux, bien des années après, sut la retrouver, tandis qu'un autre fut moins heureux, parce que l'arbre avec ses marques avait disparu depuis longtemps. Aussi l'on dit que son âme en peine est encore parfois à la recherche du trésor.

Pendant que nous sommes près de Lucelle, nous allons monter à Bourrignon, Burgis en allemand, et nous irons nous rafraîchir à cette bonne source qui sort de terre au sud de l'église près des *Rues* de l'ancien bourg. On y a en effet trouvé des fondations et des monnaies des temps romains. Continuant notre route par d'anciens tracés nous arriverons sur le Mont-Repais et nous indiquerons encore la Roche-à-Villain, ou la Roche-au-Diable, qui se dresse sur le haut du cirque de la Combe-Chavat, en face et au sud de la Pierre-de-l'Autel. Ces deux roches, sur ce haut lieu, devaient nécessairement attirer l'attention des anciens peuples, qui en firent des pierres de sacrifices. Mais le christianisme leur opposa une chapelle dédiée à saint Martin, placée en sorte de former un triangle avec les deux monolithes.

De ce haut lieu depuis la montagne près de chez Damville, on jouit d'une vue magnifique sur la vallée de Delémont et sur le Clos du Doubs, formé par un des méandres de la grande rivière : La Dou en celtique.

Nous avons déjà décrit les routes et les forteresses qui défendaient la chaîne du Lomont ou du Mont-Terrible, fermant l'Elsgau vers le sud, nous avons également signalé le poste de Châtillon sur un point culminant près de Montenol, mais nous n'avions pas assez exploré le Clos du Doubs, en sorte que bien des monuments nous avaient échappé. Nous avions bien signalé

les deux routes qui traversaient jadis cette haute région, l'une depuis Vaufrey et l'autre depuis Glères, pour aboutir toutes forcément à Goumois. Nous présumions que les encaissements profonds où coule le Doubs depuis ce dernier lieu jusqu'à Glères, par St-Ursanne, étaient infranchissables, comme ils le sont presque encore actuellement; mais nous étions dans l'erreur, car la partie orientale du Clos du Doubs avait aussi un chemin protégé par des positions militaires que nous attribuons aux Romains, si toutefois quelques-unes ne sont pas antérieures. Ce promontoire n'était nullement désert, puisque son extrémité orientale, depuis la Fin du Thec ou Tec (1) jusqu'à Montenol, tout ce beau plateau formait un grand camp retranché ayant une ceinture de rochers et de pentes rapides pour rempart et le Doubs pour fossé. Ce bastion naturel avait pour gorge un passage étroit resserré par des roches, à 500 pas à l'ouest de la Fin du Tec, et le seul espace accessible en venant de l'ouest à l'est était fermé en ce lieu par un fossé profond et un vallum, sans doute palissadé. La citadelle de ce camp étaient ces rochers de Châtillon au-dessus de Montenol, environnant à leur tour une petite esplanade d'un accès difficile du côté du camp, et inabordable partout ailleurs. C'était un lieu de retraite assuré en cas où le grand camp aurait été forcé, et tout près de ses retranchements il y avait une source dont ce plateau est cependant fort avare.

Rien n'indique qui a pu construire ou faire usage de cette position, seulement nous verrons que les Romains ont logé tout près de là, et les fossés et vallum *des Terras*, près de la Fin du Thec, nous paraissent être l'ouvrage du peuple roi. Toutefois nous ne repousserions pas l'opinion que le Châtillon ou le Chetelay sur les roches de Montenol n'ait été primitivement un oppide, un lieu de refuge des anciens peuples de la contrée. Quoiqu'il en soit les Romains ne sont pas restés étrangers à ces travaux et nous allons en fournir la preuve.

(1) Ce nom viendrait-il de *tegmen*, couverture, casque, une chose pour garantir, défendre.

Lorsqu'on a passé le pont de St-Ursanne, le bas du coteau qui sert de contrefort au Clos du Doubs, porte le nom de Clos ou de Couvent de Sainte-Catherine. Aucun acte quelconque ne justifie l'existence d'un monastère en ce lieu et nous ne pouvons y voir qu'une de ces dénominations si communes chez nous et en d'autres contrées, qui fait appeler couvent ou église tout reste de construction d'époque inconnue, tandis qu'un examen sérieux fait constamment reconnaître des débris romains.

Ici encore nous avons constaté le même fait et selon notre opinion il y avait là une station, un poste militaire pour protéger le passage du Doubs à l'ouverture d'un chemin qui remontait péniblement et roidement le flanc septentrional du Clos du Doubs, traversait le camp qu'on vient de décrire, descendait à Epauvillers (Villaris, dans les anciens actes). Sous la protection d'un nouveau poste qui a fait nommer les terres voisines *Sous la ville*. Ce chemin s'engageait alors dans un pli de terrain, descendait l'autre versant de la montagne et arrivait à Chervillers, où il y avait de rechef un poste, une habitation pour le service d'un bac au passage du Doubs.

En face de ce lieu, sur une colline taillée en pyramide, et comme à dessein pour y bâtir un château et défendre la traversée de la rivière, il y a, en effet, quelques vestiges de retranchement, et ce lieu porte le nom si caractéristique de Chételay. Il offre de nouveau cette forme de bastion étranglé à la gorge, en sorte que celle-ci seule avait besoin d'être fortifiée. Une ceinture de rocher rendait tous les autres côtés inabornables.

De ce point ou du bas de la colline, le chemin remontait la combe de Césais ou de César, et arrivait entre le village de ce nom et Montfaverger, les montagnes des Faverges ou des Forges. Nous y avons, en effet, trouvé l'emplacement d'un de ces anciens fourneaux dans le village même et un autre dans les prés appelés la Favergeatte, ou la petite Forge. C'est sur le gradin des Franches-Montagnes que ce chemin, si l'on peut donner ce nom à une telle charrière, rencontrait la voie des Fées, ou de la Dame, arrivant de Neuchâtel, par le Val-de-

Ruz, par la Ferrière, Muriaux, Pommerats, les Enfers, les Sairrains (ou Sarrasins), descendant précisément à Montfaver-gier et Césais, puis longeait le flanc de la montagne par le Présargent, jusqu'à la Seigne où une branche, la principale, allait vers le Mont-Repais et l'autre au Doubs près St-Ursanne. Cette antique voie est jalonnée depuis Montfaver-gier par des emplacements de forges d'une époque inconnue. L'une d'elles, près de Césais, nous a restitué des silex, un broyon et quelques parcelles de poterie celtique. C'est un peu au-dessus de cette forge sur le flanc de la montagne que se dresse la Colnate, ou une colonne de rocher de plus de 60 pieds de haut, posée seule et isolée au pied de la Haute-Roche de St-Brais, sur laquelle on a placé une borne trigonométrique. C'est là qu'on fait encore les feux des Brandons et qu'on allumait jadis ceux de la St-Jean et de Noël, c'est-à-dire qu'on sacrifiait au soleil à l'époque des solstices et des équinoxes, sur un haut lieu, tout à côté de l'aiguille de rocher simulant un rayon de l'astre du jour.

La Haute-Roche de St-Brais et le plateau qui y conduit vers le nord est un de ces points culminants de la chaîne du Jura que les Romains ne devaient pas oublier pour la télégraphie de la contrée. On y découvre une des plus belles vues du pays, s'étendant depuis les Alpes jusqu'aux Vosges et jusqu'au Schwarzwald. La route de St-Brais au Mont-Repais longe ce plateau et va rejoindre celle qu'on vient d'indiquer.

Les Franches-Montagnes n'étaient point autrefois un désert et en voici une nouvelle preuve. Les ingénieurs modernes se sont donné beaucoup de peine pour conduire une route depuis la vallée de Delémont à St-Brais, en gravissant péniblement une haute montagne, en perçant une roche et en faisant suer gens et bêtes pour arriver à un point où l'on pouvait parvenir par une pente douce et uniforme.

En effet, quand on remonte la vallée de Delémont jusqu'à Glovelier, on voit un défilé assez étroit qui se prolonge vers l'ouest. Quand on s'y engage et qu'on le suit pendant environ deux heures de marche, on arrive presque sans pentes fortes

jusqu'au-dessous du village de Montfaucon près du Pré-Petit-jean, et en continuant jusque près des Cuffattes, puis par Saignelégier, Muriaux, Noirmont, les Bois et la Ferrière. (1) Cette combe depuis Glovelier jusqu'au moulin Plain-Seigne, est jalonnée par des amas de scories de fer qui indiquent des anciens établissements sidérurgiques. Elle porte les traces d'un très ancien chemin avec divers embranchements sur les deux côtés. Cette voie s'appelle dans le pays la vie ou voie du Rhin. Il y a un siècle qu'on la suivait encore, jusqu'au moulin de Bollemann, où l'on remontait à Saulecy, et de ce village on descendait à Glovelier pour gagner Delémont, Bâle ou le Rhin.

Au passage de cette voie, près de Montfaucon, on trouve les lieux dits Sous la Ville et pâturage de la ville, qui indiquent l'existence d'une station, d'une villa, un poste pour la sûreté de cette route. Lorsqu'elle arrive près du Bémont, aux Cufattes, elle était défendue par un camp retranché dont le côté droit s'appuie à la colline de Formont. Dans la montagne qui borde la route actuelle du Bémont, il y a une grande caverne, d'un accès difficile, mais qui porte les traces d'une longue habitation. Des stalactites pendent à sa voûte et une eau limpide coule par petits ruisselets sur le sol.

Dans notre publication sur les monuments celtiques et romains, nous avons déjà décrit la position du château de Spiegelberg, près de Muriaux (*ad muros*), après l'avoir visité malheureusement par un temps nébuleux et pluvieux. Nous avons été plus heureux récemment et nous avons profité d'une belle demi-journée pour lever le plan de cette forteresse, autant que ses ruines peuvent encore le permettre. Nous en ferons une autre fois la description, et nous nous contenterons de dire, pour le moment, que de ce point élevé on pouvait correspondre avec plusieurs châteaux couronnant les sommités

(1) La tour de l'église de Saignelégier a des fenêtres géminées, à plein cintre, qui rappellent la première moitié du XII^e siècle. Elle indique donc l'existence d'une population assez considérable en ce lieu, bien avant que les actes n'en fassent mention.

des deux rives du Doubs, tels que Blancheroche, Maillot, Valoreille, Fraquemont, la citadelle de Goumois, au passage forcé du Doubs, puis le château Cugny et plus loin, au-delà du Clos du Doubs, Outremont. Mais beaucoup plus près vers l'ouest, sur la hauteur au nord du Noirmont, près du signal, au lieu dit Sur la Ville, on voit les vestiges de constructions qui ont dû appartenir à une vigie, correspondant de près avec Spiegelberg. Un sentier appelé La Stéfiale, ou la voie Stéphaniennne, reliait ces deux postes militaires dont l'un était resté jusqu'ici absolument inconnu.

Nous présumons qu'il y avait encore des vigies intermédiaires dans la direction de Chasseral et de la Tête de Rang dont on aperçoit au loin les cîmes dénudées. Enfin, au Noirmont encore, près du village, le lieu dit Sous la Ville indique de nouveau l'emplacement d'une station romaine. Nous ne suivrons pas plus loin l'antique voie allant soit vers Neuchâtel, soit vers Pontarlier, et nous nous contenterons de rappeler la découverte de nombreuses monnaies romaines sur son embranchement par les Pommerats et d'autres trouvailles à Muriaux, où l'on nous a signalé, par exemple, un assez grand nombre de pièces d'or anguleuses, avec des figures barbares, et autres médailles qui toutes ont passé au creuset avant d'avoir été déterminées.

La poursuite du chemin de St-Ursanne au plateau des Franches-Montagnes, par le Clos du Doubs, nous a un peu écarté de Soubey, village bâti dans un des profonds encaissements de la grande rivière. Nous avons déjà entrevu que ce lieu, bien que fort isolé, n'avait pas été oublié par les Romains. En effet déjà à Chercenay, sur ce gradin fertile qui étale au soleil ses moissons et ses vergers, on avait à diverses reprises remarqué des constructions ou des antiquités d'époque inconnue. La tradition y place une église qu'elle dit antérieure à celle de Soubey. Cette dernière n'est en effet pas vieille, puisqu'on voit sur sa porte la date de 1632 avec le nom de Jean Henri (d'Ostein), évêque de Bâle. Il y avait (en 1139 et 1178) une

chapelle à Chercenay qui dépendait d'Epauvillers (1). C'était donc déjà alors un lieu ancien qui avait succédé, selon toute vraisemblance, à un établissement romain. Les actes qui nomment alors Chercenay font aussi mention de la terre de Lo Bisel, Lobschey, petit hameau caché au pied d'un rocher, un peu en amont de Soubey, tout au bord du Doubs qu'on ne peut traverser qu'avec une barque. C'est dans ce lieu retiré, tout serré contre la montagne, qu'un noble avait cependant trouvé moyen d'établir une espèce de castel pour gouverner les habitants de trois maisons et quelques journaux de terre. Le fief noble a changé de main et de sort, le castel s'est transformé en une maison de paysan et il faut y regarder de près pour retrouver les restes du manoir sous le toit de la chaumière. Ils se distinguent cependant par le ciment très-dur qui lie les petites pierres appareillées qui constituent ses murailles.

Les souvenirs traditionnels de Lobschey ne sont guère plus vivaces que les ruines mêmes du manoir et ils s'effacent, comme tous les ouvrages des hommes. C'est pour ce motif sans doute, que tout à l'autre extrémité du Clos du Doubs, presque sous les rochers de Châtillon, au petit hameau de Ravine, nous n'avons plus trouvé aucune trace, aucun souvenir de la demeure où était née la belle Pierrette ou la Perrusson, fille de Bourquin de Ravine, qui fut la maîtresse attitrée d'un comte de Neuchâtel. Elle a eu un fils du nom de Vautier qui joua un rôle fameux dans le pays de Neuchâtel, au commencement du XV^e siècle.

Pendant que nous sommes encore sur les bords du Doubs et que nous dominons ses rives escarpées, n'oublions pas ces promontoires qui contraignent de temps à autre la rivière à les contourner, pour chercher un passage entre les rochers, parfois si rapprochés que les hommes ont eu peine à y pratiquer un étroit sentier, souvent envahi par les eaux. Ce sentier

(1) Actes de 1139 et 1178. Confirmation des biens du chapitre de St-Ursanne. *Villam que dicitur Villare cum ecclesia et capella Cercenata, colonis, nemore, banno et aliis pertinentiis.*

n'est cependant pas moderne, mais la coutume de suivre les cours des rivières se trouve encore indiquée ici par les postes militaires établis sur chacun de ces promontoires. L'un d'eux, de forme très allongée et fort remarquable, est la roche des Reboulon, près de la Taiche et de Tairiche, au-dessous de Evrants, jusqu'en face de Châtillon ou du Chételay de Montenol. La ferme de Chéteval (*castelli-vallis*), est placée sur la rive opposée du Doubs, en face de ce bastion naturel.

Plus haut, et encore sur le côté droit de la rivière, près de la ferme du Poye, il y a de rechef une butte fortifiée ; vient ensuite le Chété ou le Chételay dominant le passage du Doubs à Chervillers et enfin à Soubey, entre le village et le hameau de Lobschey, un autre promontoire offre également des travaux d'un temps inconnu. Il y a des vestiges de fortifications, et des restes de rails creusés dans le rocher qui semblent révéler une ancienne route entièrement disparue, sauf sur cette roche, par suite d'une immense avalanche arrivée dans la combe oxfordienne voisine. Nul n'en a gardé le souvenir, on n'en voit plus de traces et nous en avons douté, jusqu'à ce que nous eussions vu les avalanches qui, dans des temps comparativement récents, ont fait disparaître le moulin des Côtes du Doubs, dans le ban du Noirmont, et un village avec château, près du Bief d'Estoz. Il faut avoir vu la masse de rochers qui s'est détachée de la montagne en forme de cône ayant plus de 300 mètres à sa base sur plus de 600 de hauteur, pour se faire une idée de ces effrayantes avalanches accumulant roche sur roche, se refoulant, s'écrasant et fermant le lit du Doubs après avoir broyé les habitations et toute une population. Mais nous décrirons peut-être une autre fois toutes les choses curieuses que nous ont offertes les rives du Doubs dans ces hautes régions et nous allons quitter cette contrée après avoir rappelé les noms des châteaux de Maillot et de Blancheroche qui continuent de protéger les anciennes voies des rives du Doubs.

Voilà, du reste, déjà bien des vestiges indiquant l'occupation des Franches-Montagnes à une époque fort éloignée et cepen-

dant nous avouons que le temps nous a manqué pour en reconnaître encore d'autres.

Après cette excursion, nous allons descendre un instant dans la vallée de Delémont, où nous n'avons trouvé que peu de choses à ajouter à nos recherches antérieures. Les temps celtiques et romains ne nous ont à peu près rien fourni de nouveau ; seulement, dans les champs de Recolaine, près du pont romain, nous avons recueilli un petit bronze de Constantin I^{er} parmi des scories de fer, et les ruines d'une forge et d'édifices romains assez considérables qu'il y avait en ce lieu.

Non loin du village de Rebeuvelier, sur une colline vers le sud, nous avons reconnu l'emplacement d'un château dont il ne reste que peu de vestiges des murailles et des fossés. On peut présumer que le donjon était placé à l'ouest, au bord de l'escarpement de la colline. C'était sans doute la demeure de ces nobles de Robunviler ou de Ripoltwiler que nomment des actes du milieu du XII^e siècle. Jusqu'ici nous avons ignoré l'existence de ce manoir, et c'est en ouvrant le plan de la commune que le nom de chételat ou de châtillon nous a indiqué l'emplacement de ces ruines.

Une autre maison forte non moins ancienne, mais qui a subsisté plus longtemps, est celle des nobles de Movelier. Elle était située derrière l'église ; sa forme était ronde, avec fossé et vallum également circulaires. L'eau d'une source voisine pouvait arriver dans ces fossés, les remplir et contribuer à la défense de la place. C'est la seule maison forte, la seule motte circulaire que nous ayons rencontrée dans le Jura. La tour, ou plutôt la motte, a 14 mètres de diamètre, les fossés 4 et le vallum 3. Depuis des siècles on fauche sur ces ruines, dont le nom n'existe plus dans les lieux dits de la commune, ni dans les traditions. Était-ce un sire de Moderswiler, dont on a ouvert la tombe il y a quelques années et qui avait à ses côtés un poignard de forme ancienne ? Nous n'oserions l'affirmer.

Nos découvertes dans le district de Delémont se sont ainsi bornées à bien peu de chose, parce que sans doute nous avons déjà exploré le dessus et le dessous de la contrée ; aussi hési-

tons-nous à citer la roche de Chételat, cette colline rocheuse qui dresse sa tête au-dessus d'un bosquet dans les pâturages au sud de Bassecourt. Le nom nous y a conduit, mais il n'y a ni fossé, ni muraille en ce lieu, seulement la position était bien choisie pour y asseoir une de ces tours en bois servant de logement à un guetteur et d'où il pouvait voir le chételay de Courfaivre, le camp du Montchaibeut, le chételat des Rangiers et presque tous les postes militaires de l'époque militaire au val de Delémont.

Nous n'avons pu retrouver l'emplacement du manoir des sires de Bassecourt : on n'en a gardé aucun souvenir dans la localité et nous sommes presque tenté de croire que ces nobles appartenaient à la même famille que ceux de Boécourt dont le château, appelé la Courtine, était situé sur le versant occidental de la colline de Trumont, dans la direction de Bassecourt. Nous avons vu arracher ses fondations il y a quelques années.

Dans nos courses de cet été, plus de 500 lieues à pied, en 88 jours de marche, nous avons encore vu dans le Jura bien d'autres choses dont nous raconterons plus tard quelques-unes, ne serait-ce que nos découvertes d'anciens emplacements de forges, au nombre de plus de 130, appartenant parfois aux temps les plus reculés et dont les plus modernes sont encore antérieures au XV^e siècle.



RAPPORT SUR CETTE QUESTION :

Quels sont les moyens à employer pour astreindre les communes à repeupler les forêts des essences qui ont le plus de valeur ?

présenté par X. AMUAT.

Par des considérations ayant principalement rapport à la nature du sol, à sa configuration topographique, au climat, à l'altitude, on applique de préférence, dans l'exploitation des forêts communales du Jura, le système des coupes sombres, ou du réensemencement naturel, qui suffit, dans bien des cas, pour obtenir un recru abondant. Toutefois, à côté de l'œuvre de la nature, la main de l'homme est souvent indispensable ; après l'achèvement des coupes, on est obligé d'avoir recours aux semis artificiels ou à des plantations, si on veut éviter la présence des clairières et donner au sol la faculté de production dont il est susceptible.

C'est surtout dans le traitement des forêts des communes que cette règle d'économie forestière trouve son application ; qu'il est nécessaire, pour se garantir de préjudices parfois incalculables, d'ajouter à une exploitation raisonnée, favorable au développement du jeune bois, les dépenses et les soins procurant aux cultures forestières l'extension qu'elles méritent.

Le régime administratif auquel les forêts communales sont soumises, d'où dérivent souvent des abus qui se traduisent par des coupes prématurées, par des délits d'autant plus nombreux que la police forestière est plus relâchée, que les essences ayant le plus de valeur sont plus rares ; l'obligation imposée à ces forêts de livrer de jour en jour un matériel plus élevé, quelquefois en disproportion avec la croissance annuelle, l'état et la consistance des peuplements qui en forment les

massifs exploitables, sont autant de motifs à faire valoir en faveur des repeuplements artificiels.

Les moyens à employer pour astreindre les communes à effectuer ces cultures, à propager les essences répondant le mieux aux besoins du pays, à la nature du sol, ne peuvent être développés avec fruit que par l'examen préalable des questions suivantes :

1^o Eu égard aux conditions économiques, quels motifs faut-il invoquer pour établir la nécessité des repeuplements artificiels dans les forêts communales et sur les terrains propres à la production du bois ?

2^o Quelle est la cause principale formant obstacle à la réussite des semis et des plantations dans ces mêmes forêts ?

La plus grande partie des forêts communales arrivées à la période d'exploitabilité sont irrégulières, offrent un mélange formé d'arbres d'âge différent. Elles sont clairiérées ; il est bien difficile d'y établir une coupe d'ensemencement d'après les règles prescrites en pareil cas. Souvent le sol est engazonné. Sur les terrains fertiles, les ronces garnissent les clairières. Si on abat la futaie dans ces conditions, il se produit de grands vides qu'on ne peut faire disparaître que par des plantations.

Les forêts des communes sont en général dénuées de bons chemins d'exploitation. Le dévalage, le transport des bois abîment la revenue, surtout dans les forêts d'arbres résineux. On ne peut réparer ces dommages qu'en effectuant des cultures forestières.

Souvent une partie des arbres réservés ne portent pas de graines fertiles. Le repeuplement naturel s'opère alors avec lenteur et difficulté. Il n'est complet que lorsqu'on y supplée par des cultures artificielles.

Par rapport à la nature du sol, en vue des besoins de la population et d'une production plus élevée, il est parfois avantageux de changer les essences, ou de les mélanger entre elles.

Ainsi, généralement parlant, mais principalement sur les

terrains peu fertiles situés aux expositions chaudes, un mélange d'arbres résineux, en essence de sapin, avec les feuillus, aura le double avantage de procurer un meilleur abri au sol et d'en augmenter le rendement. Ces mutations, ces mélanges ne peuvent avoir lieu que par des semis ou des plantations.

Dans l'administration des forêts communales, le forestier est souvent entravé dans ses calculs par des intérêts privés ou par des circonstances défavorables au repeuplement naturel. Etant obligé d'exploiter chaque année une même quantité de bois, souvent de la même essence, il se verra dans la nécessité d'achever l'exploitation de la coupe préparatoire avant son entier repeuplement. Pour parer au mal présent, les semis et les plantations sont alors son unique ressource. Si ces travaux n'ont pas lieu, il en résulte une perte sensible qu'on n'apprécie à sa juste valeur que lorsque la forêt arrive à un certain âge.

Enfin, l'expérience démontre que malgré les conditions les plus avantageuses à la réussite du repeuplement naturel, il se produit toujours quelques vides à la suite de la coupe définitive.

Ce n'est pas seulement dans les forêts que les cultures forestières trouvent leur application. Elles ont aussi leur raison d'être, leur côté utile, lorsqu'elles sont appliquées au boisement des pâturages et des prés-bois. Ces terrains, dont l'énumération dans le Jura se fait par milliers d'arpents, appartenant aux communes et aux particuliers, sont en général déboisés. (*Il y a 40,985 arpents de pâturages et prés-bois dans les districts de Porrentruy, Delémont, Lauffon et Saignelégier.*)

Cet état de choses exerce une influence nuisible à la production des pâturages. Sur les sommités le reboisement de ces propriétés corrigerait l'âpreté du climat, arrêterait les vents froids qui dévorent les plantes herbacées.

Des érables de montagne plantés en ligne sur les pâturages et les prés-bois ne livreraient pas seulement un bois précieux, mais ils fourniraient encore un feuillage fertilisant.

On le voit ; un vaste champ est ouvert à l'activité, au zèle des agents de l'administration. Mais peuvent-ils réaliser toutes

les améliorations que commande l'intérêt de la propriété forestière ? Pour arriver à ce résultat ont-ils des moyens suffisants à leur disposition ?

Ne les possédant pas, n'ont-ils pas la perspective d'échouer dans leur mission ?

Il ne suffit pas d'ordonner ces repeuplements, ou même de les faire exécuter d'office, il faut encore pouvoir en assurer le succès autant que possible, sans quoi l'administration perd son prestige et le pouvoir dont elle dispose.

Quelle est donc la cause principale formant obstacle à la réussite de ces travaux de culture dans les forêts communales ?

Elle a son origine dans le peu de connaissances pratiques que possèdent les gardes-forestiers des communes. On les considère généralement comme des agents de police chargés de faire la chasse aux maraudeurs ; on s'inquiète fort peu de savoir s'ils sont capables de soigner les pépinières, les semis et les plantations dans les forêts. Par ignorance, ou faute d'être soldés d'une manière convenable, ces gardes, à peu d'exceptions près, n'attachent eux-mêmes aucune importance à ces sortes de travaux, et ne se donnent pas la peine de les protéger. La pépinière la mieux organisée, offrant en principe les plus belles ressources, peut disparaître si elle n'est pas soignée.

En général, les cultures forestières demandent des soins incessants qu'un employé spécial, ayant l'occasion de visiter ses cultures pour ainsi dire journellement, est seul capable de leur donner. C'est au garde-forestier que revient cette surveillance. Il doit connaître les agents dont l'influence est pernicieuse aux semis et aux plantations, et pouvoir agir dans l'intérêt de la conservation et du développement de ces jeunes plantes.

Aussi longtemps que le garde-forestier communal ne sera pas intéressé à faire réussir ces travaux de culture, il sera difficile de les mener à bonne fin. La surveillance et la direction faisant défaut, les ouvriers employés à ces travaux les

exécutent avec nonchalance, sans y apporter les soins nécessaires, et occasionnent souvent des dépenses à pure perte.

On objectera que les sous-inspecteurs et les brigadiers forestiers doivent assister les communes dans les repeuplements ; que la loi forestière les y oblige. Ceci est vrai, mais il ne faut pas oublier que ces travaux ne peuvent se faire qu'au printemps, ou en automne ; que le temps favorable pendant lequel ils ont lieu, est de courte durée ; que conséquemment on est obligé de les faire pratiquer en même temps dans un grand nombre de communes. Les brigadiers et les sous-inspecteurs, ne peuvent donc guère faire autre chose que de donner des ordres et des directions aux gardes-forestiers communaux qui alors sont chargés de la surveillance et de l'exécution du détail des opérations.

La direction des domaines et forêts, dont tous les efforts ont en vue le progrès de l'économie forestière, a partagé notre manière de voir lorsqu'elle a institué des cours spéciaux de sylviculture à l'usage des gardes-forestiers des communes. Elle a voulu que ces agents fussent à même d'acquérir les connaissances pratiques dont ils ont besoin pour diriger des travaux de cultures dans les forêts ; en même temps qu'elle a décidé de récompenser par des primes ceux de ces employés qui auront fait preuve de zèle et d'aptitude, dans l'établissement de pépinières.

A côté de ces cours de sylviculture, dont les bons résultats sont incontestables, il faudrait ajouter une mesure administrative ayant pour objet de procurer aux gardes-forestiers des communes plus de stabilité dans leur emploi et une rétribution annuelle plus élevée. Alors seulement on pourrait espérer de trouver chez eux l'activité et les connaissances qui leur sont nécessaires dans l'accomplissement de leur devoir.

En tenant compte de l'organisation actuelle de l'administration forestière dans le Jura, quels moyens avons-nous à notre disposition pour obliger les communes à opérer les repeuplements dans les forêts ?

Quelles sont les mesures à ordonner pour assurer la réussite de ces travaux ?

Quelles sont les essences auxquelles nous donnerons la préférence dans ces travaux de culture ?

Dans le Jura , les communes ne peuvent se soustraire à l'accomplissement des travaux de cultures forestières ordonnés par l'administration. L'article 56 de la loi forestière dit positivement, que sur le rapport d'un agent forestier , le préfet du district peut ordonner des semis ou des plantations dans les parties de forêts communales qui en sont susceptibles.

On n'a pas d'exemple que Messieurs les Préfets aient jamais refusé de faire droit aux demandes des brigadiers ou agents forestiers de l'Etat, réclamant l'application des dispositions de l'article de la loi sus-rappelée.

Le conseil-exécutif , dans les permis de vente de bois qu'il délivre aux communes, réserve toujours cette condition que la venderesse est obligée d'effectuer à ses frais tous les travaux de repeuplements applicables à ses forêts.

Dans les communes où ces travaux de cultures forestières ont donné des résultats satisfaisants ; où l'on voit les clairières repeuplées avec soin ; où l'on remarque de jeunes forêts créées par des semis et des plantations sur des terrains jusqu'alors improductifs, l'administration ne rencontre aucune opposition de la part des autorités locales pour continuer ces repeuplements. Au contraire, elle sera secondée dans ses vues par ces mêmes autorités s'empressant de suivre ces directions. C'est que dans ce cas-ci le résultat justifie la dépense et fait taire la critique.

Nous avons la preuve que la loi nous donne toute latitude pour faire opérer les reboisements utiles à l'amélioration et à l'agrandissement de la propriété forestière. Nous pouvons ajouter que l'administration use largement de la prérogative que lui réserve la loi en cette circonstance, et que ces repeuplements, par l'initiative des agents forestiers , ont pris une extension considérable.

Pendant le printemps dernier, il a été livré aux communes

du 7^e arrondissement forestier plus de 160,000 plants, en essence de sapin rouge provenant des pépinières existant dans les forêts domaniales. Il est à présumer que ces plantations seront encore mieux appréciées et pratiquées sur une plus grande surface lorsque les pépinières établies dans les forêts domaniales du Jura seront à elles seules en situation de livrer les plants que réclame l'état actuel des forêts des communes.

La direction des forêts et des domaines, en ordonnant la création de vastes pépinières pouvant livrer annuellement une grande partie des plants nécessaires au bon entretien des forêts communales et en permettant la vente de ces plants à un prix modique, a répondu à un vœu émis depuis longtemps par les propriétaires de forêts.

Tant que les communes ne seront pas elles-mêmes pourvues de pépinières, les repeuplements ne pourront avoir lieu que par la voie ouverte par l'autorité supérieure, à moins cependant que les semis ne remplacent les plantations. La difficulté de se procurer des plants de bonne qualité a toujours été l'obstacle principal à la réussite des plantations.

Cet obstacle n'existant plus, nos travaux seront couronnés de succès du moment que nous aurons sur place un employé intelligent, laborieux, ayant la volonté de réussir dans l'exécution des travaux qui lui seront confiés.

Cet agent dont le secours nous est indispensable, nous l'avons déjà nommé, c'est le garde-forestier communal. Aussi, et pour répondre à la question que nous avons posée plus haut, proposerons-nous l'application des mesures administratives suivantes :

Allouer au garde-forestier communal un salaire en proportion du service qu'il est obligé de faire. L'article 46 de la loi forestière dit en toutes lettres qu'il doit effectuer des tournées journalières dans les forêts confiées à sa surveillance ; veiller à la conservation des forêts de son triage, conséquemment soigner les cultures forestières ; qu'il est tenu enfin de signaler tous les abus qu'il remarquerait dans l'administration des forêts de la commune.

Un service aussi étendu, une mission aussi importante ne peuvent se concilier avec les minimes salaires alloués par la plupart des communes à leurs gardes-forestiers.

Dans de certaines localités ces agents sont rétribués à raison de 40 à 50 francs par année.

Nous croyons utile de consigner dans ce rapport les dispositions que nous avons insérées dans un projet de règlement pour la jouissance des bons communaux.

Leur application ferait cesser un état de chose incompatible avec une bonne administration des forêts.

1° Les forêts communales sont divisées en arrondissements, ou triages, pour l'exercice de la police et du service judiciaire.

Le nombre et l'importance de ces arrondissements forestiers seront ultérieurement déterminés ; leur surface ne pourra excéder 1500 journaux du pays.

2° Il y aura un garde-forestier pour la surveillance d'un arrondissement réunissant les forêts d'une ou plusieurs communes.

3° Les gardes-forestiers communaux seront nommés par le préfet sur la proposition des conseils communaux et de l'inspecteur des forêts, devant lequel ils subiront un examen de capacité. La durée de leurs fonctions est de quatre ans, après lesquels ils seront soumis à confirmation s'il y a lieu.

4° Leur traitement est fixé au minimum de 500 fr., payables par les caisses communales, dans la proportion de l'étendue du sol forestier de chaque commune et établie par un règlement ou arrêté spécial émanant du préfet.

5° Les devoirs et attributions des gardes-forestiers sont fixés par le règlement forestier du 4 mai 1836, par le code de procédure pénale, et seront ultérieurement développés dans une instruction spéciale énumérant aussi les connaissances qui seront exigées d'eux.

En attendant que les réformes que nous proposons se réalisent, les préfets, en vertu de l'article 43 de la loi forestière, devraient refuser la confirmation des gardes-forestiers ne réunissant pas les qualités requises. Ceux de ces agents ayant fré-

quenté les cours de sylviculture, contre lesquels il n'existe pas de plaintes fondées, devraient être préférés à tout autre candidat pour remplir les fonctions de garde-forestier communal.

L'obligation d'assister à un cours de sylviculture pratique devrait s'appliquer à tous les gardes-forestiers communaux. L'Etat et les communes seraient chargés des frais de déplacement de ces agents.

On aurait alors la faculté de faire insérer la disposition suivante dans les règlements sur la jouissance et la police des forêts :

a) « Nul ne peut remplir les fonctions de garde-forestier s'il n'est muni d'une patente délivrée par la direction des domaines et forêts, constatant qu'il a suivi un cours central de sylviculture et subi l'examen de rigueur devant l'inspecteur forestier d'arrondissement. »

b) « Les fonctions de garde-forestier communal sont incompatibles avec celles de garde-champêtre. »

Dans les communes où ces deux fonctions sont réunies, et c'est généralement le cas, le garde, pendant la plus grande partie de l'année, est principalement occupé à la surveillance des propriétés rurales et ne peut donner ses soins aux forêts.

Enfin, ces mêmes règlements devraient renfermer des dispositions spéciales ayant pour objet de rendre obligatoires les dépenses à affecter annuellement au repeuplement des forêts et des pâturages ; de régler le mode de procéder en pareille circonstance.

Ainsi, au chapitre *Conservation des forêts*, on mentionnerait ce qui suit :

c) « Une somme de..... (*elle serait plus ou moins forte suivant l'état actuel et l'étendue des forêts de la commune*) est destinée annuellement à payer les frais de cultures forestières. Cette dépense sera couverte par le produit d'une vente de bois autorisée par le préfet du département.

d) « Chaque ayant-droit appelé pour la première fois à participer à la jouissance des bons communaux, sera tenu de planter, sans indemnité aucune, sur les pâturages de la com-

mune, 40 érables ou mélèzes. Il fera ce travail sous la direction du garde-forestier. Ces plants seront extraits de la pépinière communale. »

Si la mesure que nous proposons était en voie d'exécution, on arriverait petit à petit à reboiser les pâturages communaux. Ces travaux que commande également l'économie forestière et agricole, rendraient d'importants services. Le pâturage y gagnerait doublement. Il serait mieux garanti contre les vents froids, les gelées, la grêle ; ensuite il aurait la faculté de se fertiliser par l'effet du couvert et de la décomposition des feuilles des arbres lui servant d'abri.

Il est à prévoir que nous sommes encore loin de l'époque où l'on mettra la main à ces importants travaux. C'est ici surtout qu'un agent spécial serait indispensable par suite du grand nombre de détails inhérents à l'exécution des cultures forestières devant assurer le reboisement des pâturages.

On doit d'abord établir et soigner une pépinière, ensuite au bout de deux ans, il faut en *repiquer* les plants à distance d'un pied au moins les uns des autres, autant pour leur permettre de développer de nombreuses racines capillaires, que pour leur donner la faculté d'arriver sans entraves à la hauteur et à la force voulues pour être plantés à demeure sur les pâturages et être ainsi hors de portée de la dent des bestiaux.

Ces arbres, avant d'être mis à demeure, auront au moins cinq pieds d'élévation ; ils seront assujettis à un pieu entouré d'arbrisseaux épineux, ou même ils seront plantés au milieu de ces arbrisseaux s'il s'en rencontre sur le pâturage.

Dans ce cas-ci, c'est l'églantier qui rend les meilleurs services. Le bétail ne l'approche pas, tant il redoute les aiguillons dont la nature a pourvu cet arbrisseau.

Arrivons actuellement à la seconde question faisant aussi l'objet de ce rapport.

A quelle espèce de bois accorderons-nous la préférence dans les repeuplements ?

Quelles sont, relativement parlant, les essences offrant la plus grande valeur ?

Abstraction faite de la nature du sol, en supposant qu'il n'est pas un obstacle au choix des essences, nous diviserons les bois, quant à leur valeur relative, en deux catégories, savoir :

1^o Ceux qui sont peu répandus dans les forêts du Jura. Par l'effet de cette circonstance ils sont généralement recherchés, vendus à des prix élevés.

2^o Ceux qui font défaut dans de certaines communes obligées alors de s'en pourvoir dans les forêts voisines.

Dans la première catégorie se trouvent le chêne, les érables, le frêne, l'orme, le tilleul, les aliziers.

Le chêne a pour ainsi dire disparu. Les pâturages occupant les vallées, sur lesquels il existait, sont en grande partie convertis en terres arables. Des forêts tant soit peu étendues de cette essence n'existent que dans les districts de Porrentruy et de Lauffon. Le sol profond que réclame cette espèce, le climat tempéré dont elle a besoin, nous oblige à la cultiver dans les forêts de hêtre avec lequel elle s'associe très-bien, si du moins le climat et le terrain se prêtent à ce mélange. Dans l'exploitation de forêts de hêtre, où ce mélange existe déjà, on fera bien de réserver de distance en distance les plus beaux chênes. En faisant ébrancher ces arbres de réserve d'après les règles usitées dans cette opération, ils ne feront aucun mal au jeune bois, et ils formeront une précieuse ressource pour l'avenir.

Les érables, dont nous possédons quatre espèces dans le Jura, sont peu communs dans nos forêts. Ils sont très recherchés par la parqueterie, l'ébénisterie. Les érables platane et sycomore sont surtout appréciés par les fabricants d'instruments de musique qui les paient à des prix très élevés. Ces deux espèces portent des graines presque chaque année. Il est facile de les multiplier. Ils supportent très bien la transplantation.

L'érable platane occupe les vallées tempérées. Celui à feuille d'obier (*Acer opulifolia*) se trouve aux versants méridionaux,

sur des terrains de qualité médiocre. Il a un bois très dur apprécié par le charronage.

Le frêne, qui est avec l'orme, l'arbre de charronage par excellence, mérite aussi une mention honorable. Aucun arbre feuille ne se plante aussi facilement que cette espèce. On fera bien de la propager davantage. Le débit en est facile et se fait à des prix élevés. Pendant longtemps le frêne fut un objet de réprobation de la part de ceux qui auraient dû le protéger en le multipliant. Les forestiers sous l'ancien régime dans le Jura, lesquels étaient surtout chargés de la surveillance et de la répression du braconnage, le qualifiaient d'un nom assez singulier qui relève le mérite de cet arbre. Ils le nommaient *bois pour les voleurs*.

Aujourd'hui comme autrefois, le frêne excite la cupidité des maraudeurs, et fait souvent passer de mauvais quarts d'heure aux gardes forestiers obligés de faire de fréquentes recherches pour découvrir les auteurs des délits au moyen desquels il est enlevé des forêts.

Mais ceci ne prouve autre chose sinon que cet arbre est précieux ; qu'il est nécessaire de le multiplier davantage. S'il était plus commun dans les forêts, il serait beaucoup moins exposé à la rapacité des délinquants.

Tous les charrons du pays se plaignent de la difficulté de se procurer du bois de frêne propre aux travaux de leur profession.

Les populations agricoles font un usage continuel du bois de cette espèce dans la confection et la réparation des instruments aratoires.

L'orme, très apprécié par la qualité de son bois, est une des espèces les plus rares dans les forêts du Jura. On devrait le cultiver en pépinières. Comme bois de charronage, l'orme se vend à des prix très élevés.

Le tilleul est aussi une espèce passablement rare dans nos forêts. Dans la forêt domaniale Hégligne et Mégolis se trouvaient des tilleuls de 70 à 80 pieds d'élévation mélangés avec le hêtre formant l'essence principale de cette forêt. Le prix de vente de

ces tilleuls eut lieu de 80 à 90 centimes le pied cube fédéral. Cet arbre est principalement recherché par les sculpteurs et les tourneurs.

Les aliziers blanc et torminal ont aussi une grande valeur comme bois de charronage, surtout dans les ouvrages où l'on a besoin de bois très dur.

Les espèces que nous avons nommées ne se cultivent pas en massifs purs ; mais il sera toujours facile de les mélanger avec le hêtre.

Les bois propres aux constructions, comme le sapin blanc, l'épicéa, seront cultivés de préférence à toute autre espèce dans les forêts communales ne renfermant que des bois feuillus.

Nombre de communes, dans le district de Porrentruy, sont entièrement privées de bois de bâtisse, en essence résineuse. Dans d'autres localités, les résineux disparaissent et sont remplacés par des bois à feuilles provenant de semis naturels.

Comme les bois de construction auront toujours une valeur plus stable et plus élevée que les bois de chauffage, on donnera nécessairement la préférence aux premiers dans les cultures forestières.

Des motifs d'économie générale que nous n'avons pas la prétention de développer peuvent être invoqués à l'appui de notre manière de voir. Sous ce rapport, la question suivante a sa raison d'être :

« Quelle influence exerceront les chemins de fer sur le prix des bois dans le Jura ? »

Dans les localités qui nous environnent, à Belfort, à Montbéliard, les voies ferrées, en livrant la houille à bas prix, ont fait baisser le prix des bois à brûler d'un quart au moins. Le bois de feu est actuellement meilleur marché à la frontière française qu'à Porrentruy. On vend aujourd'hui dans cette localité des bois à brûler, essence de hêtre, provenant des forêts de la commune française de Courtavon, située à 2 lieues $1/2$ de Porrentruy, dans le département du Haut-Rhin.

Qu'on me permette un rapprochement ayant une certaine signification.

En 1833, l'inspecteur des forêts du Jura voulant procéder à une vente de bois à Porrentruy, pour le compte de l'Etat, avec faculté d'exportation des bois à vendre, fut obligé de suspendre son opération à la suite des entraves et du trouble qui furent alors apportés à la liberté des enchères, à cause de la décision du grand-conseil permettant d'exporter les bois du pays à l'étranger. Il fallut l'intervention de l'autorité pour opérer cette vente de bois. Aujourd'hui, les rôles sont changés ; et nous voyons avec surprise les forêts de la France livrer des bois de chauffage sur notre place.

Par contre, nous exportons chez nos voisins une grande quantité de bois d'œuvre. C'est par milliers de mètres cubes qu'il faut énumérer le matériel représentant les bois de charpente et les billes de sciage que le Jura expédie sur les ports d'Huningen et de Bourrogne, sur le canal du Rhône au Rhin.

Le Jura lui-même fait une grande consommation de bois de charpente et de billes de sciage, car depuis quelque temps les constructions se multiplient dans presque toutes les localités.

Aussi remarque-t-on que les bois de service augmentent de valeur plutôt que de diminuer de prix.

Toutes ces considérations réunies recommandent d'une manière particulière la culture des bois résineux dans nos forêts, surtout celle de l'épicéa et du sapin blanc.

RAPPORT SUR LA MÊME QUESTION

par F. ROLLIER.

« Quels sont les moyens à employer pour astreindre les
» communes à repeupler les forêts des essences qui ont le
» plus de valeur ? »

Les phrases qui précèdent offrent un vaste champ de dis-

sertation ; il conviendrait avant tout de déterminer les essences les plus précieuses sous le rapport des prix, les attribuer au sol et au climat qu'elles réclament. Cette valeur n'est nullement constante, mais elle varie avec les régions ; par exemple, dans celle des chênes, les bois de charronage, tels que les hêtres, frênes, ormes et platanes sont plus communs et sont par conséquent moins recherchés que dans celle des sapins ou des régions montagneuses. Ces essences y deviennent plus rares et sont dès lors d'un prix beaucoup plus élevé ; on pourrait croire qu'un prix élevé d'une essence forestière est un stimulant pour sa propagation ; mais il faut se détromper et prendre le campagnard comme il est et non comme il devrait être. Aussitôt qu'il y a un siècle ou même un demi-siècle entre le sacrifice tout petit qu'il soit et la jouissance, il ne reste plus de votre avis ou accédera à tous les moyens de persuasion que vous avez à sa disposition , mais il est très rare qu'on sème ou plante un arbre pour tout cela ; les moyens de persuasion aujourd'hui sont insuffisants pour arriver au but qu'on se propose. Avant d'en faire usage, il faut populariser la science, ce qui n'est plus très facile ; à l'appui, je vous citerai un fait. En 1861, le conseil-exécutif a décidé l'ouverture de cours de sylviculture à donner par les inspecteurs dans chaque arrondissement ; comme stimulant, l'Etat a payé 10 fr. à chaque garde-forestier qui avait suivi ce cours pendant six jours en printemps et six en automne. Sept seulement reçurent l'indemnité de l'Etat. Ce cours se donna à Moutier. Cette corporation possède 1900 arpents de forêts ; Court en possède 1400 et Roches 850, mais aucun des gardes de ces localités des plus rapprochées n'y prit part. Les deux de la commune de Souboz y assistèrent. J'étais tout disposé à faire l'éloge du conseil communal, pensant qu'il les avait envoyés, mais plus tard je fus singulièrement détrompé, car à l'expiration de leurs fonctions, les deux gardes qui avaient fait un sacrifice de temps et d'argent furent mis de côté et remplacés par des novices.

L'année suivante nous alternâmes ; le lieu et le cours fut

annoncé pour Tavannes, mais il ne put avoir lieu faute d'auditeurs.

Si la Société veut atteindre le but louable qu'elle se propose, il faut des moyens plus énergiques, si pas de contrainte ; voici celui que nous proposerions en première ligne :

La loi du 19 mars 1860 prescrit aux communes et aux corporations la confection de plans d'aménagement de leurs forêts ; en vertu de l'instruction pour la confection de ces travaux, l'aménagiste doit dans une rubrique spéciale établir un plan des cultures forestières à faire. C'est dans celle-ci que la question qui nous occupe trouverait son application, en y faisant entrer les essences qui peuvent s'accommoder du sol et du climat dont le besoin se fait sentir ou qui offre le plus d'avantages. La Société des forestiers suisses a pris des mesures pour l'introduction et l'étude d'essences exotiques qui peuvent rendre des services dans le pays, et le gouvernement favorise les plantations par les communes et les particuliers en faisant donner un plus grand développement aux pépinières dans les forêts domaniales afin d'être à même de fournir de bons plantons et à bas prix ; il ne faut que faire usage de cet avantage.

Un autre moyen d'atteindre le but proposé serait de faire revivre un ancien usage qui existait autrefois dans quelques localités, mais qui malheureusement est tombé en désuétude ; je veux parler de l'obligation de planter des arbres, avant de pouvoir prétendre à la jouissance des bons communaux. Je vous citerai un seul exemple : il existe dans les pâturages de la commune d'Orvin de très beaux arbres fruitiers et forestiers qui datent de 40 à 50 ans, alors que chaque ressortissant, après avoir fait sa première communion et avant de prendre part aux délibérations dans les assemblées communales, était obligé de planter un ou plusieurs arbres ; sur une demande motivée de la Société d'émulation, nous croyons qu'on pourrait introduire un article portant cette obligation dans les règlements de jouissance des bons communaux.

Tels sont, Messieurs et chers collègues, les moyens les plus efficaces que nous croyons pouvoir vous proposer.

SUR LA CONCEPTION DES IDÉES. (1)

Etude psychologique

par J. PAROZ.

Le morceau dont je vais vous donner lecture est tiré de matériaux que je recueille peu à peu pour un traité de pédagogie que j'aurais le projet d'écrire, après avoir achevé mon histoire de la pédagogie, que je publie dans l'*Ecole normale* de M. Larousse. C'est une étude psychologique sur la conception des idées. Le domaine de l'âme donne lieu à des observations toujours nouvelles et quand on s'occupe sérieusement de pédagogie, on est forcément ramené sur ce terrain qui est et sera toujours la base de tout système pédagogique.

Mais voici ce que je voulais vous lire sur la conception des idées, qui est bien l'une des questions les plus importantes en matière d'instruction :

Pour acquérir une notion quelconque, il faut le concours de deux facultés de l'intelligence, la sensation et l'attention, l'une jouant le rôle passif et l'autre le rôle actif. Nous avons beau être frappés par tous les sens, si l'attention ne se porte pas au-devant de la sensation pour la recevoir, si, comme l'on dit, nous sommes distraits, nous ne voyons rien, nous n'entendons rien, nous ne sentons rien. D'un autre côté, nous avons beau être attentif, si rien ne frappe nos sens, si l'œil ne voit rien, si l'oreille n'entend rien, si la main ne palpe rien, aucune notion ne sera produite dans notre intelligence.

Il suit de là que, soit pour notre propre instruction, soit pour celle des autres, il nous faut faire constamment appel et

(1) Nous publions dans l'*Appendice* la communication de M. Paroz, qui nous a semblé trop étendue pour figurer dans le procès-verbal (page 37).

à la sensation et à l'attention, dont l'union réciproque produit en nous une *intuition*, une *notion*, une *image*, une *idée*.

Chacun peut vérifier sur soi-même et sur les autres l'exactitude de cette observation psychologique. Mais il ne suffit pas, pour tirer de ce phénomène des directions pratiques, de le connaître d'une manière générale : il faut encore faire attention au procédé particulier de la conception intellectuelle.

Nous voyons une foule de choses, nous entendons de nombreux discours, nous lisons beaucoup, mais quand nous nous recueillons, quand nous cherchons en nous ce que nous avons lu ou entendu, nous ne le retrouvons pas, il a disparu en partie ou en totalité. Et pourtant nous avons été attentifs, et pourtant nous avons compris. D'où vient qu'il ne nous en reste qu'un souvenir tronqué, vague, si même il n'est entièrement effacé ?

Cet avortement si fréquent de la perception provient simplement de la succession trop rapide des sensations. Pour créer une notion, une image, une idée, il faut à nos facultés un certain temps, plus ou moins long suivant les individualités.

Quand un objet nous frappe, si nous nous arrêtons pour le contempler à loisir, le souvenir en demeure gravé dans la mémoire. Il en est de cette opération de notre âme comme du procédé chimique qui dessine une figure sur la plaque du photographe ; il lui faut pour s'accomplir le temps marqué par la nature. Les figures qui passent trop vite devant l'instrument ne produisent que des images confuses.

Voulons-nous donc que nos élèves comprennent ce que nous leur montrons, il nous faut être sobres d'images, de paroles, leur donner le temps de *concevoir*. Il y a des natures lentes qui exigent une grande lenteur dans les explications et qu'il faut savoir attendre patiemment. Laissons à la conception le temps d'agir et d'enfanter l'idée.

Quand je considère la foule d'objets renfermés dans une histoire, dans un morceau de lecture, dans un chapitre de géographie, je ne m'étonne pas qu'il en reste si peu dans la tête

d'un enfant pour lequel ces choses sont encore nouvelles. Qu'on essaie de s'arrêter devant chaque fait, devant chaque lieu, devant chaque personnage, devant chaque idée nouvelle, pour les contempler à loisir, et l'on verra si les choses ainsi considérées ne demeureront pas dans la mémoire !

Nous lisons beaucoup trop. Essayons aussi, pour notre propre instruction, de lire lentement, en permettant à la réflexion d'agir, à la pensée de bien se pénétrer de ce que l'auteur a voulu nous dire ; persistons sur un fait, sur une idée, jusqu'à ce que nous en ayons une vive représentation, et nous ferons l'expérience qu'une lecture ainsi faite nourrit notre cœur et notre intelligence, et fortifie notre raison. Une lecture bien faite est une nourriture substantielle qui nous suit dans la solitude, nous accompagne dans nos courses, nous entretient dans nos insomnies.

Oh que nous deviendrions instruits, si nous lisions vingt fois moins, mais avec vingt fois plus de soin ! J'ai peine à me figurer le développement qu'acquerrait un homme qui saurait bien occuper ses facultés ! Comme nous regardons, comme nous écoutons et comme nous lisons ordinairement, nous sommes intéressés, amusés, distraits, mais nous ne sommes guère instruits, ni cultivés. .



NOTE (1)

**Sur les découvertes faites par M. le Directeur des mines Ramsauer,
dans les exploitations de sel du Hallstatt (Autriche),**

d'après les renseignements fournis

par M. MORLOT à M. J. FOURNET,

correspondant de l'Institut.

Pendant que l'attention du monde scientifique se porte sur les découvertes de M. Boucher de Perthes et que la majorité des archéologues géologues se groupent autour de lui pour s'attacher ainsi aux vestiges d'une antiquité voisine de l'époque glaciaire ou diluvienne, selon les idées respectives ; d'autres, plus modestes, ont pris pour but de leurs recherches ce qui concerne la production des métaux, dans des temps, quelquefois encore fabuleux, mais, en tout cas, moins reculés.

Dans mon travail du *Mineur*, j'ai fait ressortir tout ce qui tient à nos anciennes exploitations métalliques, en France, d'après MM. Valmont de Bomare et Jouannet, me trouvant à cet égard puissamment aidé par M. Guillebot de Nerville. MM. Lachat, Héricart de Thury, Poyet, Maillard, etc., m'ont encore fourni d'utiles contingents, tandis que, d'un autre côté, MM. Rossignol et Gaudry étudiaient la marche du progrès en Grèce et dans les contrées orientales ; enfin, M. Morlot nous initiait aux résultats obtenus par les savants explorateurs du Danemark.

Depuis cette époque, M. Morlot a poussé ses recherches mé-

(1) Nous croyons devoir publier dans les *Actes*, cette note de M. Fournet qui a paru dans les rendus-comptes de l'Institut, et à laquelle renvoie M. Morlot (page 34). Son importance n'échappera point au lecteur.

tallurgiques du côté de l'Allemagne, en Mecklembourg et en Autriche, et il vient de me faire par lettres successives, l'historique des explorations de M. le directeur des mines, Ramsauer, dans les exploitations de sel du Hallstatt.

Mineur de premier ordre, homme d'un caractère des plus respectables, M. Ramsauer est l'inventeur du système, éminemment pratique, de l'attaque des roches salifères par des jets d'eau continus (Spitzwerck), sous l'action desquels ces masses si compactes se délitent et s'excavent aisément ; aussi, S. M. l'empereur d'Autriche, après avoir assisté à quelques-unes de ces opérations, a cru devoir reconnaître 40 ans de services et récompenser une si belle invention par la grande croix du mérite civil, qui est venue trouver le modeste travailleur dans sa retraite de Linz.

M. Morlot s'est servi pour ses déductions de quelques-uns des résultats chimiques obtenus par M. de Fellenberg, de Berne, à l'aide d'environ 200 analyses de matières antiques en majeure partie publiées et dont l'ensemble sera prochainement présenté à l'Institut. Grâce à cet appui, les conclusions de mon obligeant correspondant présentent un degré de certitude auquel nous sommes peu habitués en pareille matière.

Ceci posé, j'aborde la question du Hallstatt en expliquant que dans ses environs se trouve le Rudolfsturm, station placée au cœur des Alpes, dans une petite vallée dominée par des hauteurs de 2,600 mètres et recélant dans son sein une des plus riches salines de l'Autriche. Au moment de l'arrivée de M. Morlot, M. Ramsauer venait de mettre fin à des recherches continuées pendant 14 ans, avec tous les soins désirables. Il avait tenu un journal exact des travaux, numérotant, dessinant tous les objets et dressant les plans détaillés de toutes les tombes quelque peu remarquables de la localité ; en même temps, il levait un plan d'ensemble de celles qui ont été fouillées par lui, tout près du Rudolfsturm et à pareille altitude.

Ces tombes étaient au nombre de 963, dont la moitié, à

très peu de chose près, contenaient le squelette et l'autre moitié les cendres des morts. En outre, un petit nombre d'entre elles renfermaient des corps qui n'avaient subi qu'une combustion partielle, et quand la tête seulement avait été brûlée, ses cendres gisaient aux pieds du squelette ; dans d'autres cas, le bassin avec les jambes était intact, tandis que le corps avait passé au feu ; ailleurs, c'est l'opération inverse qui fut effectuée. En général, les tombes à ustion étaient les plus richement pourvues d'objets divers. En somme, la totalité des 963 sépultures a fourni :

182 vases en bronze dont les plus grands atteignaient 0^m9 de hauteur ; ils étaient alors formés de plusieurs pièces habilement jointes par des rivures, sans traces de soudure ; ces vases étaient écrasés, mais faciles à restaurer.

Beaucoup d'écharpes et de ceinturons en lames de bronze, à ornements repoussés, précisément comme les pièces que nous trouvons dans nos tumulus helvétiques, anté-romains et du genre de celles que l'on rencontre, par exemple, dans les environs de Besançon.

Des épées, poignards, couteaux, pointes de lance en bronze ; d'ailleurs, les mêmes formes ont aussi été reproduites en fer et ces dernières prédominent au point que le fer est pour ainsi dire abondant.

Des haches dont les deux formes principales en bronze sont le celt, qui est assez rare, et le paalstab ou celt aux 4 ailerons, décrits dans la notice de M. Morlot, sur les découvertes faites en Danemark et en Suisse, page 298. — Cette dernière forme est assez rare en bronze, mais nombreuse en fer. Une pièce à ailerons avait la partie supérieure en bronze, tandis que la lame était en fer ;

Beaucoup d'ambre en grains de collier, quelquefois très-gros ; très peu de grains de collier en verre émaillé et deux petits vases en verre à côtes ;

Des centaines de fibules, épingles à cheveux et bracelets en bronze souvent richement ornementés, surtout avec des chaînettes en breloques ;

Deux casques, en bronze, assez simples ;

Beaucoup de poterie, assez ornée ;

Un peu d'ivoire, façonné en têtes d'épingles à cheveux et en gros pommeaux de poignées d'épée, dont l'une était incrustée d'ambre ;

Très-peu d'or et celui-ci, d'après l'analyse, provenait de la Transylvanie.

Quelques pierres à aiguiser avec anneaux de suspension ;

Absence complète d'argent métallique, de signes alphabétiques et de monnaies.

Indépendamment de ces objets recueillis dans les tombes, M. Ramsauer a découvert dans le fond même de la mine de sel à 65^m et plus au-dessous de la surface du sol des vestiges d'anciens travaux, et dans lesquels il trouva une pioche à 4 ailerons en bronze, fixée à son manche en bois, plus une fibule analogue à celle des tombes avec des lambeaux d'étofies en laine et de la peau de chamois.

Notons, en outre, que dans les salines de Durrenberg, près de Hallein (à 2 ou 3 lieues de Salzbury), on a trouvé des traces de travaux de la même époque, renfermant entre autres plusieurs manches, en bois de frêne, de haches à 4 ailerons ; d'ailleurs, à la surface du sol étaient couchés des débris de tombeaux, semblables par leur contenu à ceux de Hallstatt ; mais ils n'ont pas été l'objet d'études aussi précises que les précédentes.

En revenant actuellement aux détails des objets recueillis par M. Ramsauer au Rudolfsturm, on remarque d'abord la présence de l'or, métal dont l'exploitation doit remonter à une haute antiquité, d'après les motifs que j'ai donnés dans mon travail sur le *Mineur*, page 107. Eh bien ! dans sa lettre, M. Morlot rappelle que, dans ses voyages en Sibérie (t. iv, page 601. Paris, 1793), Pallas parle d'anciens travaux souterrains effectués pour l'extraction de ce métal et qui renfermaient des outils tranchants en bronze ; il en tira cette conclusion que le fer était alors inconnu ; mais il s'agissait aussi de savoir d'où provenait l'or ; à cet égard, celui de l'âge de bronze trouvé

en Mecklembourg avait déjà été présumé venir de l'Oural, à cause de sa teneur en argent. M. de Fellenberg y constata de plus l'existence de 0,92 de platine, et ce résultat du n° 135 de ses analyses, établissant cette provenance d'une manière incontestable, est d'une immense portée, surtout si on le combine avec la circonstance qu'en Sibérie, comme dans le nord européen, de nombreux tumulus sont riches en or et en objets de bronze; toutefois, une analyse de l'or des tombes du Halls-tatt, faite par M. de Fellenberg, a donné :

Or.....	73,78	} 100,00
Argent.....	11,06	
Cuivre	15,16	

En déduisant le cuivre évidemment ajouté artificiellement on obtient :

Or.....	87,00	} 100,00
Argent.....	13,00	

De sorte que l'alliage correspond à peu près exactement à celui de la mine de Barbara à Fuses, en Transylvanie, auquel M. Rose accuse 14 p. 0/0 d'argent; ainsi donc, dès ces temps si anciens, la Sibérie n'était pas le seul pays qui fut doté de mines d'or.

En passant à l'argent, M. Morlot fait observer que Philippe II, de Macédoine, père d'Alexandre-le-Grand, exploitait de riches mines d'argent, métal qu'il monnoya en quantités considérables; ses pièces furent imitées par les barbares dans une grande partie de l'Europe, jusqu'en Angleterre, mais en nul autre pays aussi largement et richement qu'en Hongrie, où de superbes contrefaçons en argent, grosses comme des pièces de deux francs, sont nombreuses. Donc à cette époque l'argent était connu en Hongrie, et puisqu'il manque complètement au Hallstatt, où le commerce avait su, pourtant, apporter l'ambre de la Baltique, l'or de la Transylvanie, l'ivoire de l'Afrique et le verre (phénicien?), on peut en conclure que cette dernière ville est antérieure au règne de Philippe II, c'est-à-dire au iv^e siècle avant l'ère chrétienne.

D'ailleurs, l'absence de plomb s'accorde avec celle de l'ar-

gent pour achever de prouver que les mineurs en question n'exploitaient pas encore les minerais le plus habituellement argentifères, et cette circonstance se manifeste également dans la Scandinavie, car les antiquaires du Nord y ont signalé la présence de l'or, mais *l'absence de l'argent*, parmi les objets de l'âge du bronze. Enfin, en thèse générale, M. de Fellenberg ayant fait la remarque qu'en Europe, le plomb et l'argent apparaissent ensemble et que l'argent présuppose l'extraction du plomb, on voit donc que Hallstatt confirme admirablement ce principe.

Relativement aux bronzes, il convient de faire observer que quelques centièmes de plus ou de moins dans les quantités de l'étain et du cuivre sont des détails insignifiants ; les différences de ce genre prouveraient simplement que, dans les temps anciens, on ne savait pas encore établir les doses avec une extrême exactitude. Par contre, les autres métaux qui entrent accessoirement dans leur composition tendent à conduire vers des conclusions d'une certaine importance ; ils peuvent dévoiler les procédés métallurgiques mis en usage pour obtenir les composants des alliages ou même faire connaître la patrie des minerais dont ils proviennent.

Dans cet ordre d'idées, M. de Fellenberg observe que les bronzes vraiment antiques, c'est-à-dire ceux qui sont propres à l'usage du bronze, ne contiennent jamais de zinc et rarement de simples traces de plomb, comme impuretés accidentelles, et c'est précisément ce qui a lieu pour les objets découverts à Hallstatt ; leur bronze est à l'antique, cuivre et étain sans plomb ; son opinion se trouve confirmée par la découverte d'un couvercle de vase de bronze, présentant des animaux copiés, selon toute apparence, d'après un modèle étrusque antique, circonstance qui est même d'autant mieux caractérisée que ses saillies repoussées au marteau sont le produit d'une main encore barbare, quoique assez habile.

A l'inverse des alliages précédents, ceux des Romains, des Grecs et des Egyptiens renferment, à titre d'éléments intentionnels, le plomb et parfois même le zinc. Au surplus, j'ajoute

ici deux analyses de notre excellent chimiste qui permettent d'apprécier la variabilité de la constitution des bronzes antiques; elles compléteront, en outre, les détails déjà exposés dans mon volume du *Mineur*, p. 418-419.

	Bronze du musée d'Annecy	Bronze de la collection de M. Lacroix.
Cuivre	88,79	94,28
Etain	9,71	5,14
Argent	0,15	» »
Fer	0,20	0,06
Nickel	1,15	0,46
Zinc.	» »	0,00
Plomb	» »	0,06
	100,00	100,00

Les résultats de la première colonne sont donnés par la cent soixante-unième analyse de M. de Fellenberg, et elle a été effectuée sur fragment de culot d'une vieille fonderie établie à Meytet près d'Annecy, où il était accompagné de haches, de faucilles, de bracelets et d'épingles à cheveux.

Les chiffres de la seconde colonne sont ceux de la cent soixante-huitième analyse; elle a pour objet l'examen d'une faucille appartenant à M. Lacroix, pharmacien à Mâcon.

En résumé, la population qui repose dans les 963 tombeaux de Hallstatt a exploité le sel souterrainement et elle s'est enrichie par ce moyen, avant le règne de Philippe II de Macédoine. C'était pendant les premiers temps de l'âge de fer, assez vraisemblablement du v^e au x^e siècle avant l'ère chrétienne, mais plus probablement à une époque antérieure, puisqu'alors le plomb et l'argent n'étaient pas exploités dans l'Europe centrale.

Pour sa part, M. Morlot estime que la vaste nécropole entièrement exploitée par M. Ramsauer, avec ses vestiges d'anciens travaux miniers, constitue une des grandes découvertes européennes à placer à côté de celles de Pompéi, des habitations lacustres de M. Keller, président de la Société des antiquaires de Zurich, ainsi que des fouilles danoises. Elle est

d'autant plus précieuse que la station placée au cœur d'une chaîne ardue, presque inaccessible, à un quart de degré du méridien de sa lisière, tendait à écarter, autant que possible, les influences extérieures.

A ces considérations il me sera permis d'ajouter que les étranges différences signalées entre les combustions des cadavres de Hallstatt étaient peut-être liées à quelques cérémonies symboliques en usage chez les anciens mineurs, et analogues à celles qui se pratiquaient en Egypte, pour les momies, ou bien à celles que l'on voit encore de nos jours s'exécuter entre les membres de certaines corporations ouvrières. En acceptant cette hypothèse, il serait vraiment intéressant de retrouver des particularités analogues dans les tombes de Tschudes de la Scythe, dans celles des Dactyles, des Cabires et des Corybantes des îles de Crète et de Chypre, ou bien dans celles des métallurgistes étrusques de la Toscane, elles feraient découvrir un lien par lequel ces antiques races de mineurs se rattachaient entre elles.

Indépendamment de cette indication sommaire, je fais ressortir, d'une autre manière, l'importance des découvertes de M. Ramsauer. Elles n'ont pas, conformément à ta tendance dominante du moment actuel, pour objet les relations plus ou moins géologiques de l'espèce humaine avec les animaux dits antédiluviens ; leur point de départ est diamétralement opposé : partant d'un monde connu, elle le prolongent vers l'inconnu et en ce sens elles ouvrent une voie plus sûre que ne l'est la précédente ; en la suivant pas à pas, on établira de mieux en mieux la marche du progrès dont le mineur a été, est et restera toujours, comme je l'ai avancé, un des principaux moteurs.

Enfin, je pense qu'on ne trouvera pas hors de propos d'insister sur ces antiques industries de la Germanie ; elles démontrent, en effet, que ces anciennes peuplades étaient tout aussi peu sauvages que nos ancêtres les Gaulois, chez lesquels les Romains ont trouvé des arts qui leur étaient inconnus. La barbarie n'existait guère que chez ces calomniateurs jurés des

autres nations dont ils ont convoité les richesses pour donner pleine et entière latitude à leurs folles orgies, ainsi qu'à leurs féroces dissipations.



DE L'HABITUDE

par EUGÈNE COURVOISIER.

Qui n'a ses habitudes en ce monde? — Chacun a les siennes, quoiqu'on puisse dire. C'est bien une preuve qu'en définitive rien de ce que l'on fait n'est indifférent, quelque peu d'importance que l'on y attache. Vous croyez que vous pouvez vous lever tard impunément, vous restez volontiers au lit et vous vous délectez à sa douce chaleur, pensant que c'est sans conséquence. Crac ! l'habitude en est prise et vous ne pouvez presque plus la secouer.

Vous vous croyez peut-être sans habitudes, cherchez bien et vous en trouverez sûrement chez vous et plus que vous ne l'imaginiez. — Au reste, n'en médisons pas trop, car après tout les habitudes sont, d'une manière générale, une des lois de notre nature, et elles ont entr'autres cet avantage de servir de contrepoids à la liberté que nous possédons.

Vous vous vantez de votre liberté ! Vous dites : Je suis un homme libre et aucune tyrannie ne règne sur moi. — En êtes-vous bien sûr ?... Vous, mon ami, je vois sortir de votre bouche un petit tison noir enflammé duquel s'échappent par intervalles d'élégants tourbillons de fumée : chaque jour vous en allumez deux, trois, quatre nouveaux, et vous y trouvez tant de charmes que vous aimeriez mieux vous passer de manger que de vous priver de ce plaisir, même vous préférez abandonner pendant

quelques-unes des heures les plus agréables de la journée la société de votre femme, plutôt que celle de cet encens que vous lancez par la bouche. — Oh ! besoin impérieux, oh ! tyrannie du cigarre, que tu es douce, et pourtant que tu es forte !

Et cette tyrannie n'est autre que celle de l'habitude qui nous enserre de mille liens que nous nous sommes nous-mêmes forgés, imperceptiblement, petit à petit, et qui sont extrêmement difficiles à rompre. Il y a plusieurs autres tyrannies encore auxquelles nous sommes exposés : celle de la mode, par exemple, qui nous fait faire tant de folies, mais c'est une tyrannie extérieure, tandis que l'habitude est une tyrannie intérieure et qui nous vient de nous-mêmes. La mode d'ailleurs cherche toujours du nouveau et pousse en avant, tandis que l'habitude revient à ce qu'elle a été anciennement et nous y ramène sans cesse.

Bref, l'habitude est, comme on l'a dit, *une seconde nature*.

Il y a des habitudes très diverses et il est impossible de ne pas prendre soit les unes, soit les autres. Nous sommes si remarquablement constitués à cet égard que nous nous sentons portés à faire ou dire de nouveau et sans cesse ce que nous avons dit et fait un certain nombre de fois, et finalement à le faire ou le dire presque machinalement, sans y penser, sans même nous en apercevoir. D'ailleurs plus nous avançons en âge, plus nos habitudes s'enracinent et prennent de puissance.

Ce qui est plus remarquable encore, c'est que même nos animaux domestiques finissent par être soumis à l'habitude. Je n'en citerai d'autre exemple que celui des chevaux de diligence qui viennent d'eux-mêmes et docilement, mais il est vrai, la tête basse, prendre leur place à l'attelage, — et des chevaux de certains particuliers qui vont s'arrêter pour ainsi dire naturellement devant la porte des cabarets dont ils semblent connaître toutes les enseignes, rendant ainsi un éloquent témoignage aux propres habitudes de leurs maîtres.

L'habitude toutefois n'est pas la même chose que la *coutume* ou l'*usage*, car l'habitude a cela de tout particulier qu'elle est

subjective, c'est-à-dire relative au sujet ou à l'âme, elle est individuelle, tandis que la coutume ou l'usage est quelque chose de général et qui est le fait de tout un peuple.

Je distingue d'abord :

1. Des *habitudes du corps*. Le corps, *la bête*, comme l'appellent certains philosophes, prend quelquefois et très vite ses habitudes, et il en exige la satisfaction avec autorité : cela se voit déjà chez les tout petits enfants qui réclament à grands cris leur nourriture à certaines heures ou dans certaines circonstances auxquelles ils se sont habitués. — Cela se voit encore chez ceux qui vivent ordinairement au grand air, ils éprouvent le besoin d'y retourner et se sentent mal à l'aise d'être enfermés dans un espace restreint, c'est pourquoi sans doute l'on voit souvent des dormeurs au sermon. Lorsqu'en revanche on donne trop de repos à son corps, il en prend si bien l'habitude, que plus il dort, plus il voudrait dormir. — On connaît la puissance des habitudes de fumer et de priser du tabac, et surtout de boire des liqueurs alcooliques. Cette dernière habitude est si forte, qu'il est extraordinairement rare de voir quelqu'un parvenir à la rompre, même lorsqu'il en a le désir : le besoin factice éveillé par cette habitude est si impérieux qu'il l'emporte même sur le sentiment de la propre conservation, et la perspective d'une mort prématurée n'arrête pas les buveurs.

D'autre part le corps se plie à certains travaux, à certaines positions plus ou moins gênantes : il s'accoutume à rester assis douze heures du jour devant un établi ou devant un bureau, il se prête à demeurer enfermé pendant une partie de la vie dans les profondeurs des mines, aussi bien qu'à se trouver exposé aux injures du temps et aux variations de la température dans les rudes travaux de la campagne ou dans ceux plus pénibles encore de la navigation. — Il prend l'habitude de manger à certaines heures, de se lever ou de se coucher tôt ou tard : essayez de faire veiller un peu tard ces braves paysans qui d'ordinaire se couchent comme les poules et se lèvent comme les coqs, et vous verrez qu'en dérangeant leurs habitudes vous

leur occasionnez une véritable souffrance. Ce serait bien pis encore si vous tentiez de faire lever de bonne heure ces élégants citadins qui ont passé les trois quarts de leur nuit dans l'activité ou dans les plaisirs, pendant les mêmes heures où les chouettes se mettent en mouvement.

Le corps prend encore certaines habitudes qui sont de véritables manies et dont il ne sait pas se passer. Combien de gens ont l'habitude de se ronger les ongles ou de faire certains mouvements, certaines contorsions auxquelles ils sont incapables de renoncer. — Je me souviens d'avoir entendu raconter qu'un célèbre professeur de l'Allemagne ne pouvait parler et donner ses cours qu'en tournant dans ses doigts certain petit crayon, et un jour qu'il était allé rendre visite à l'un de ses amis, il lui dit : « Je suis bien fâché de ne pouvoir causer » avec vous comme de coutume et avec mon entrain ordinaire, j'ai perdu mon petit crayon!! » — Un autre professeur, non moins célèbre, s'arrachait un cheveu dès qu'il commençait sa leçon, le tenait entre ses doigts du côté de la lumière et le considérait en le tournant en divers sens aussi longtemps qu'il parlait. — Et l'on sait que le fameux Neander, de Berlin, chaque fois qu'il donnait son cours, tordait dans ses doigts une plume, ce qui était tellement connu que les étudiants avaient soin de poser à chacune de ses leçons une plume sur le bord de sa chaire pour qu'il fût en état de leur donner couramment son enseignement.

2. Ceci nous amène à parler des *habitudes de l'esprit*, car l'esprit prend aussi les habitudes que nous lui donnons. Ainsi, il prendra celle de la rectitude, si l'on ne se contente pas d'un à peu près dans sa pensée, mais si l'on n'est satisfait que lorsqu'on est parvenu à une parfaite clarté et à la netteté de la conception. Si l'on se contente au contraire de l'à peu près, si l'on ne va pas (autant que cela nous est possible), au fond des choses, l'esprit s'accoutume à être embrouillé et nébuleux, il ne se rend compte de ce qui l'occupe que d'une manière incomplète, à demi, et il s'affaiblit en se rendant incapable de l'effort nécessaire pour arriver à bien comprendre les choses,

L'esprit prend facilement l'habitude de guider l'imagination ou de se laisser entraîner par elle, de s'occuper de méditations nobles et élevées et de se porter sur ce qui est grand et beau, ou de se livrer à des idées basses et ignobles, frivoles et intéressées, d'être rêveur et paresseux ou de se montrer actif et occupé.

Il revient également par habitude et quelquefois involontairement aux choses sur lesquelles il a souvent réfléchi. Voyez un savant très occupé d'un long et difficile travail, un homme d'affaires, et même un diplomate, vous lui parlez de choses et d'autres, mais il vous écoute à peine, il a l'air distrait : laissez-le s'exprimer à son tour, vous verrez insensiblement la conversation revenir sur le sujet qui le préoccupe, qui lui est familier et qui a fait depuis longtemps le but de ses méditations et de ses efforts, à moins qu'il n'ait pris en revanche un tel empire sur lui-même, une telle habitude de garder son secret, que sa figure, comme ses paroles, demeure impénétrable et qu'il cache précisément avec le plus de soin ce qui l'occupe le plus. Mais ce cas est rare et le plus souvent on trahit ses pensées habituelles. C'est ainsi, qu'il y a quelques années, à Soleure, un voleur fut arrêté. Il avait pris un faux nom et avait parfaitement soutenu son interrogatoire, de sorte qu'il allait être acquitté, mais quand vint le moment de signer le procès-verbal, il n'était plus sur ses gardes et l'habitude l'emporta si bien qu'il écrivit son nom véritable, ce qui le fit reconnaître et punir.

C'est tout comme si l'on a eu longtemps l'habitude d'une certaine occupation, on s'y remet quelquefois sans y penser : c'est ce qui arriva à ce garçon de café qui, s'étant enrichi, tranchait du grand seigneur et cachait soigneusement sa condition précédente. Un jour qu'il jouait au billard avec quelques messieurs, il alla se placer devant le tableau où se marquent les coups avec un air d'habileté si consommée que tout le monde partit d'un éclat de rire et qu'il fut reconnu pour ce qu'il était réellement.

3. Les *habitudes de la conduite* sont plus nombreuses et

plus variées encore. Tel individu a des habitudes d'ordre et de régularité dans tout ce qu'il entreprend, il est toujours prêt à l'heure, toujours ce qu'il a à faire est fait en temps voulu, il paie régulièrement ce qu'il doit et tient parole quand il a promis quelque chose : les retards et les irrégularités lui sont insupportables, tant il a pris l'habitude de la ponctualité. Ce n'est pas le cas de tel autre qui ne peut se décider à mettre de l'ordre dans ses affaires, qui les laisse traîner et s'embrouiller de plus en plus, qui s'attarde en tout et partout, et qui, très prompt à donner de bonnes paroles et à faire de belles promesses, est incapable de les tenir. En vain vous pressez cet homme là de régler ses affaires, et peut-être vos affaires qui dépendent en partie de lui, il n'en bouge pas davantage, en vain vous lui faites des reproches de sa négligence, il n'en tient aucun compte et demeure impassible, l'habitude en est prise, n'espérez pas de la changer.

Vous ne parviendrez pas non plus à pousser à l'ouvrage celui qui a pris l'habitude de la paresse et de la fainéantise, mais vous le trouverez incapable de l'effort que réclame un travail suivi, tandis qu'au contraire ceux qui ont pris l'habitude d'un travail régulier éprouvent un besoin pressant d'activité et ressentent un vide et un malaise profonds de la cessation de leurs occupations. On a vu des gens dont la vie avait été très occupée ne pas tarder à mourir après s'être retirés des affaires.

Celui-ci a l'habitude de faire beaucoup de dépenses, il jette pour ainsi dire, son argent par les fenêtres et n'est pas capable de le conserver, cet argent le brûle en quelque sorte lorsqu'il est encore dans sa poche et il a hâte de s'en débarrasser. Essayez de lui prêcher l'économie, votre peine sera perdue, tandis que cet autre au contraire a des habitudes d'économie et de soin qui ne l'abandonnent jamais, qu'il met en pratique en toutes occasions et qui l'enrichissent ou du moins le mettent toujours au-dessus du besoin.

Voici une personne qui a l'habitude de la grossièreté dans ses manières et dans son langage, vous ne parvenez pas à l'en

corriger, c'est que ces habitudes elle les a prises dès son enfance et qu'elles font maintenant partie inséparable de son être, tandis que cette autre personne au contraire qui a été élevée dans des habitudes de politesse et d'urbanité les conserve tout le temps de sa vie et souffre même lorsqu'elle voit ou entend des gens grossiers et malhonnêtes.

Tel individu a l'habitude de dire toujours scrupuleusement la vérité, tandis que celui-ci ne peut cesser de dire des mensonges, tant il s'est accoutumé à le faire. Il ressemble à un Anglais qui était un si grand menteur, que non seulement on ne pouvait ajouter foi à aucune de ses paroles, mais qu'au moment de mourir il fit un testament par lequel il léguait ses biens à ses parents et amis, aux uns de fortes sommes, aux autres des bijoux et des pierreries. On fit des recherches et l'on trouva qu'il était mort insolvable.

Les habitudes si variées que nous sommes exposés à prendre proviennent de différentes *causes*.

Elles sont avant tout un effet, un fruit du tempérament, de la constitution du corps et de l'esprit et des dispositions générales de l'être : l'homme sanguin se mettra facilement en colère. Elles proviennent ensuite des circonstances dans lesquelles nous pouvons nous rencontrer : en effet celui qui est né à Paris aura des habitudes différentes de celui qui a vu le jour dans un village reculé, celui qui appartient à une famille opulente en aura de tout autres que celui qui a des parents pauvres. Mais la principale cause de nos habitudes est sans contredit l'éducation que nous avons reçue, qui nous a formés lorsque nous étions dans un âge tendre et que la substance de notre cerveau, molle encore, ressemblait à la cire capable de recevoir toute espèce d'empreinte. Il est de fait qu'une mauvaise éducation laisse sur toute la vie des traces que l'on s'efforce en vain de faire disparaître, mais qui reparaissent toujours.

En effet les habitudes, de même que les traits du visage, s'accroissent toujours davantage à mesure que nous vieillissons

et impriment un cachet ineffaçable sur toute notre personne et tout notre être. C'est ce qu'indiqua avec beaucoup d'esprit un vieux courtisan de Pierre-le-Grand, lorsque celui-ci désirant civiliser son empire se disposait à envoyer quelques seigneurs russes dans les cours d'Allemagne, de France et d'Angleterre pour s'instruire des mœurs et des usages de l'Occident. Il avait fait choix pour cette mission de quelques hommes d'âge mûr, lorsque le vieux courtisan dont il s'agit lui présenta une feuille de papier qu'il avait pliée et dont il avait fortement pressé le pli avec l'ongle : « Essayez, dit-il, d'effacer ce pli, vous n'y pourrez parvenir. Croyez-vous donc que de vieux barbons pourront s'accoutumer à des mœurs nouvelles. Envoyez des jeunes gens, eux seuls seront capables de saisir et d'adopter les habitudes de ceux vers qui vous les envoyez s'instruire. »

Il est vrai que pour rompre une habitude, il faut un grand effort de la volonté et souvent une lutte longue et terrible. Je suis toujours libre de faire autrement, sans doute, mais j'ai à compter avec l'habitude qui me retient ou qui me pousse dans un certain sens et à laquelle très-souvent je cède.

Comment donc concilier la liberté morale avec cette force de l'habitude qui l'enchaîne ou la dirige presque irrésistiblement ? La réponse n'est pas difficile à trouver : c'est en considérant que si l'habitude est un *danger* quand elle est mauvaise et nous porte au mal, elle est au contraire un *bienfait* quand elle est bonne, parce qu'elle facilite le travail et l'effort et rend aisé l'accomplissement du devoir.

Il faut donc prendre de bonnes habitudes qu'on ne soit pas obligé plus tard de combattre ou de changer. Ce sera alors la véritable liberté, qui consiste dans la conformité au bien, car le bien est fait pour notre nature et notre nature pour le bien, ils s'accordent à merveille et se meuvent ensemble en parfaite harmonie, ce qui constitue l'essence réelle de la liberté.

Ce sera dès lors la noble tâche de l'éducation de former l'homme dès son enfance aux bonnes habitudes qu'il pourra garder en sécurité jusqu'à la fin de ses jours.

CONSIDÉRATIONS

sur la création d'une Banque mutuelle immobilière,

par M. le Dr TIÈCHE.

Le crédit général, sous quelque aspect qu'il soit envisagé, n'est que le résultat de la confiance ; jusqu'à nos jours, il n'a d'autres bases que l'association des capitaux, soit entre deux ou trois financiers, soit entre un plus grand nombre de commanditaires, mettant en commun des sommes d'importance diverse, qui se multiplient par des valeurs doublement et triplement représentatives des sommes garanties.

Les garanties présentées par ces établissements de crédit sont plus ou moins sérieuses, c'est-à-dire qu'elles suivent les fluctuations des événements politiques ou commerciaux, tantôt offrant le numéraire à des conditions avantageuses, tantôt le réservant ou le refusant, forcés qu'ils sont de subir le contre-coup des situations déterminées par des crises inattendues.

C'est ainsi que l'expectative prolongée d'une guerre européenne a répandu le malaise sur le monde industriel, commercial et financier ; c'est ainsi que le manque de bases solides du crédit a déterminé depuis des années tant de sinistres.

On a cru fonder le crédit plus solidement en le faisant reposer sur le privilège des banques publiques et les gouvernements se sont attachés à faciliter les établissements financiers, en les autorisant à émettre un papier monnaie dont la représentation effective est souvent impossible.

C'est ainsi qu'en Angleterre, la banque d'Angleterre émet des bank-notes pour une valeur dix et douze fois supérieure à son capital nominal de garantie ; la banque du Strand et autres émettent des bons jusqu'à vingt et vingt-deux fois ce capital !

Que reste-t-il dans les mains des détenteurs ? un papier qui dans certaines circonstances représenterait à peine 5 schellings pour le bank-note de 5 livres sterlings.

C'est ainsi qu'en France, la banque de France et ses différents comptoirs émettent jusqu'à sept fois et plus la valeur de leur capital de garantie, de telle sorte qu'une tourmente révolutionnaire éclatant, ces établissements sont obligés de solliciter des décrets qui forcent le cours de leur papier, comme il est arrivé après la révolution de 1848 ; si, à cette époque, la liquidation de la banque avait été effectuée, les billets en émission auraient éprouvé une dépréciation de plus de 50 p. % ; car les 67 millions de numéraire de garantie et les 420 millions du portefeuille ou avaient disparu des cours, ou étaient menacés par les faillites qui se succédaient sur les places de commerce les plus considérables.

Les valeurs de crédit que ces établissements émettent sous le titre de billets de banque leur apportent un capital de circulation qui ne leur coûte aucun intérêt, bien qu'ils le prêtent au 4, 5, et 6 p. % et cependant ces avantages ne préservent pas ces privilèges des atteintes du discrédit, parce que l'opinion publique a le droit de s'inquiéter des éventualités.

A côté de ce crédit, qu'il est bien permis de nommer fictif ; il y a le crédit basé sur la propriété foncière, qui ne s'obtient que par l'affectation hypothécaire. Celui-ci, s'il présente au prêteur des garanties réelles, est tellement entravé, difficile à réaliser, onéreux en un mot pour l'emprunteur, que loin d'améliorer sa situation, il le ruine et finirait avec le temps par détruire les positions les mieux établies.

Un exemple s'offrira pour prouver l'insuffisance des prétendus services par le système hypothécaire.

Tel propriétaire qui possède un immeuble d'une valeur de 40,000 fr., emprunte 20,000 fr., soit pour améliorer cet immeuble, soit pour se livrer à une opération agricole ; il paie, dans notre pays, au prêteur 4 à 5 p. % d'intérêt, plus 1 p. % pour les frais, etc. ; en France ces frais s'élèvent jusqu'à 6 et 7 p. % par an.

Avec les intérêts des intérêts, ce propriétaire aura au bout de seize ans d'emprunt, payé au prêteur, outre les 20,000 fr. de capital, 20,000 fr. pour intérêts.

Il faut donc que ce propriétaire fasse des bénéfices considérables pour solder les intérêts et le capital; s'il n'a d'autres produits que la location de son immeuble ou les fruits de sa terre, il est évident qu'il court à sa ruine.

De là cette dette de près de 25 milliards qui grève la propriété en France; de là celle qui commence à jeter de la gêne dans notre Jura; de là enfin cette situation déplorable du canton de Fribourg, qui ne sait plus où trouver des ressources pour ses cultures. Et plus nous avançons dans cette voie, plus, nous nous engageons, nous nous enfonçons dans ce gouffre qui aboutit à la banqueroute générale.

On a essayé des remèdes; ainsi, on a créé dans diverses contrées des caisses hypothécaires ou foncières d'amortissement, il ne nous sera pas difficile de prouver le très prochain discrédit de ces institutions qui cependant ont apporté en Allemagne principalement des améliorations notables dans la position de l'agriculture.

Pour amortir par annuité, il faut assurément trouver dans l'emprunt contracté des ressources suffisantes pour payer chaque année, outre l'intérêt légal, un intérêt ou un tant pour cent supplémentaire portant le titre : *Annuité d'amortissement* ! Si ce surcroît est de $1\frac{1}{2}$ p. % ou 2 %, sur quoi l'emprunteur le prélèvera-t-il ? Sur ses bénéfices ? — Mais l'amortissement n'augmente point les revenus de l'emprunteur, puisqu'au contraire il élève ses charges annuelles de $1\frac{1}{2}$ à 2 p. % lesquels, ajoutés aux intérêts, constituent une rente qu'il est impossible de couvrir même par le travail le plus intelligent du sol.

Tous ces remèdes sont malheureusement des palliatifs qui ne peuvent supporter un examen approfondi.

Certes, il faut rendre justice aux intentions, au dévouement même qui ont présidé à la création de ces institutions, mais il n'est plus possible de fermer les yeux en présence

d'une situation qui menace la propriété foncière et la richesse nationale d'une subversion totale.

Pourquoi la valeur la plus réelle, la plus stable, est-elle ainsi abandonnée à l'insuffisance d'institutions plutôt nuisibles qu'utiles? Pourquoi la seule base de crédit réel ne sert-elle qu'à l'appauvrissement du possesseur? Pourquoi n'offre-t-elle pas aux détenteurs les mêmes avantages que le moindre commerçant retire d'un papier souvent éventuel, ou de marchandises qui ne lui appartiennent qu'autant qu'il en a soldé la valeur?

C'est, non ce qu'il importe de rechercher, mais ce qu'il est essentiel d'éviter, en appliquant sur cette plaie qui grandit chaque jour un remède indispensable.

Il faut, ou laisser périliter le sol, abandonner l'agriculture, faute d'un capital à bas prix pour les dégrever et exploiter, ou entrer hardiment dans une voie opposée à celle suivie jusqu'à ce jour.

Solder la dette hypothécaire; jeter dans la circulation un capital réel, qu'aucune combinaison financière ne peut réaliser; fournir à l'agriculture des fonds d'exploitation sans intérêts; au commerce, à l'industrie des ressources considérables, voilà où tend le projet dont l'exposé suit, projet qui ouvrira à notre pays et à nos concitoyens le chemin d'un avenir aussi brillant qu'assuré.

ÉTAT DE LA PROPRIÉTÉ.

La propriété immobilière se divise en trois classes principales.

1° Les terres cultivées, les bois, les terrains en friche, les marais et les roches.

2° Les maisons d'habitation de ville ou d'exploitation rurale.

3° Les constructions ou établissements industriels et les carrières.

La première classe donne des revenus de deux natures :

Au propriétaire, elle rapporte net de 2 à $3\frac{1}{2}$ p. % au *maximum*.

Au fermier intelligent, à l'exploiteur habile, elle peut rapporter 7 %, sur lesquels il faut déduire les loyers ou intérêts.

La seconde classe, comprenant les propriétés construites, urbaines ou rurales, peut donner à son possesseur un produit net de 3 %, contributions et réparations déduites.

Enfin la troisième classe qui absorbe en l'immobilisant, un capital considérable, donne un revenu dont il est assez difficile de préciser la moyenne qui, dans tous les cas, n'excède pas $4\frac{1}{2}$ à 5 p. %.

La fortune territoriale peut être évaluée pour le Jura bernois à 250 millions au moins, qui sont déjà grevés de plus d'un quart.

Quel gage de crédit repose sur cette valeur ?

Aucun !!

Voilà donc 250 à 300 millions immobilisés qui donnent à peine à leurs détenteurs un revenu net de 8 à 9 millions, tandis que s'ils étaient mobilisés ils rapporteraient au moins 20 à 25 millions.

En même temps qu'ils décupleraient les ressources du commerce et de l'industrie, il y aurait augmentation dans les produits, bien-être dans les populations par un travail mieux rétribué et diminution des charges communales par suite de l'aisance des travailleurs.

Nous établirons en temps opportun l'exactitude de ces assertions, si toutefois elles étaient ou pouvaient être mises en doute.

Donc, la mobilisation de la propriété foncière pourrait jeter dans la circulation un capital positif dont aucune éventualité ne saurait détruire la parfaite sécurité, soit en temps de prospérité, soit dans les temps de crise.

En effet, de toutes les valeurs réelles, le sol est certainement la plus immuable et la plus féconde; dans la partie essentiellement agricole de notre canton surtout, pas de ces convulsions qui, ailleurs, détruisent l'harmonie économique de la nature; pas de ces dépréciations causées par une concurrence exagérée; les seuls ennemis qu'il ait à redouter, c'est

le taux de l'intérêt, c'est la paresse ou le découragement des bras qui ont mission de le cultiver.

Si toutes ces vérités sont admises sans conteste, et des préventions ou des intérêts aveugles pourraient seuls les combattre, il nous reste à établir, ou plutôt à expliquer notre mode de mobilisation.

MUTUALITÉ.

De toutes les institutions de ce siècle, celles qui ont apporté les espérances les plus sérieuses reposent sur le principe de la mutualité : ici, la force soutient la faiblesse ; la puissance collective surmonte les obstacles que l'individualité ne peut franchir ; la puissance attractive entraîne dans son orbite les éléments dispersés et imparfaits.

C'est donc sur la mutualité que doit se fonder une *Banque immobilière* ; c'est sur des garanties collectives que reposent les moindres parcelles représentatives de son crédit.

En même temps que la mutualité est féconde en résultats matériels, elle amène parmi ses membres l'esprit d'unité d'action que ne déterminent pas les autres institutions : par le mutualisme matériel, l'homme s'apprend à identifier ses intérêts avec ceux de son voisin ; en même temps que s'opère la fusion des forces productives, les antagonismes se dissolvent à la chaleur de ce foyer sympathique.

Il n'est pas inutile d'insister sur ce point, afin de bien faire sentir qu'une *Banque mutuelle*, outre les résultats positifs financiers et matériels, amènera tous ses membres à une conciliation d'intérêts et de but moral.

La mutualité pour principe, le sol pour base de crédit, la Banque comme mode d'action, voilà pour l'organisme populaire.

Définissons maintenant la marche de l'institution, ou, pour être mieux saisi, la manière de procéder pour réunir les intérêts et les rendre solidaires.

Tout détenteur d'un immeuble situé dans le Jura bernois, et inscrit au cadastre, peut par sa simple signature apposée au bas de l'acte d'adhésion devenir sociétaire provisoire de la

Banque ; lors de l'installation définitive, il fera une déclaration d'après une formule qui lui sera adressée et par laquelle il donnera les renseignements suivants :

- A. En quel lieu est situé son immeuble.
- B. Quel est son numéro d'ordre cadastral.
- C. Sa valeur vénale.
- D. S'il est libre ou grevé ; pour quelle somme.
- E. Pour quelle importance il veut le faire entrer en mutualité.
- F. Quelle somme il laissera en banque, quelle il veut prélever.

Ces déclarations seront vérifiées et soumises à l'approbation ou à la discussion du conseil administratif, s'il y a lieu à contestation.

Ainsi s'établira la reconnaissance de la propriété ; le bien matériel résultera de l'entrée en mutualité de l'immeuble qui concourra à former la garantie représentative.

Pour couvrir les éventualités de dépréciation vénale des immeubles, la mobilisation ne pourra être réalisée que sur la valeur reconnue et expertisée des deux tiers ou quatre cinquièmes du prix total de la propriété offerte en garantie.

La somme mobilisée sera inscrite au bureau des hypothèques avec privilège ou subrogation en faveur de la banque, c'est-à-dire de l'association mutuelle.

La propriété individuelle devient ainsi pour la société le gage de crédit de la somme remise au possesseur ou versée au créancier hypothécaire, et la collection de toutes les propriétés engagées dans la mutualité pour la garantie générale de toutes les valeurs mobilisées lancées dans la circulation.

Exemple.

Cent propriétaires ont mis en garantie mutuelle les quatre cinquièmes de la valeur vénale de cent immeubles estimés à 25,000 fr. l'un ; la banque leur a remis à chacun 20,000 fr. en écus ou en bons ; c'est donc un capital de 2,000,000 qui entre en circulation et qui est garanti par cent propriétés ayant une valeur déterminée et inébranlable de 2,500,000 fr.

Où, depuis le billet de commerce jusqu'à l'hypothèque, peut-on trouver une semblable sécurité ? nulle part, car aucune institution de crédit ne présente de pareilles garanties ; car ni le feu, ni la guerre ne peuvent enlever le gage, car l'immeuble construit est assuré ; car la guerre et ses dévastations, en dissipant les produits du sol, ne peuvent le réduire lui-même en poussière ni le déplacer.

Siaulieu de cent propriétaires, cinq, six, sept cent mille entrent en mutualité, on pourra obtenir une mobilisation moyenne de 15 à 20,000,000, soit une circulation de valeur dont nous expliquerons plus loin l'emploi et les effets pour le pays comme pour toutes les branches de l'industrie nationale.

BANQUE MUTUELLE IMMOBILIÈRE.

La banque n'est, en elle-même, nous l'avons déjà dit, que le comptable, l'archiviste de la mutualité et de la propriété ; elle n'arrive aux proportions d'un établissement financier qu'autant qu'elle est autorisée à faire valoir *le fonds de réserve* et les différences laissées à sa disposition par les membres qui préféreront lui confier l'emploi de partie de leurs bons plutôt que de courir eux-mêmes et isolément les chances et les hasards des placements.

Voilà la seconde face de la banque ; après avoir été le moteur du crédit mutuel, elle devient l'agent intelligent chargé de faire fructifier les valeurs de tous et de coopérer à toutes sortes d'opérations privées ou nationales.

C'est ainsi que pourront être faits au commerce et à l'industrie des prêts sur garanties mobilières ou cautions morales ; c'est ainsi que pourront être appuyées des exploitations agricoles ou des entreprises d'assainissement par le drainage ; c'est ainsi enfin que plus tard, quand la mobilisation aura pris la place que lui réserve la confiance publique, que des canaux, des chemins de fer pourraient être exécutés avec les seules forces de l'institution qui, dans un laps de temps assez court, doit atteindre forcément à des proportions considérables, à la

création d'un capital qui serait représenté réellement et à l'abri de toutes les éventualités subversives.

Définissons maintenant les avantages de l'opération en ce qui touche l'intérêt du capital et des charges du mobilier et de l'emprunteur.

Ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, l'hypothèque actuelle charge l'emprunteur d'une rente annuelle de 5 p. % ; ce qui, personne ne le contestera, cause le déficit dans lequel disparaissent tant de fortunes, sans apporter à la richesse nationale et au travailleur un avantage de plus ; loin de là, ce dépérissement de la propriété augmente les charges nationales, paralyse le travail et cause au commerce, ainsi qu'à l'industrie, un préjudice réel.

Par la mobilisation, ce ne sera plus le 5 p. % d'intérêt annuel que paiera le mobilisant entré en mutualité, ce sera le 2 p. % pour cinq années, et encore cette faible provision sera non seulement comblée, mais augmentée par la part proportionnelle des bénéfices ressortissant, au profit de chaque sociétaire, de l'emploi du fonds de réserve dans les opérations générales. Ce 2 p. % a pour destination première de couvrir les frais administratifs de la banque et de former le fonds de réserve qui s'augmente d'une part, des bénéfices résultant des opérations générales ; l'autre partie devenant la part des associés, et du capital numéraire d'échange.

La différence de l'emprunt de mobilisation avec l'emprunt hypothécaire actuel consiste donc dans une différence d'intérêt de 3 à 4 % par an au minimum qui, par suite des bénéfices de la Banque, peut même atteindre 5 et 6 % et cette dernière hypothèse n'a rien d'irréalisable.

Ainsi en 14 années, le débiteur actuel d'une créance hypothécaire paierait sa dette rien que par la différence des intérêts qu'il n'aurait plus à supporter ; tandis qu'avec les caisses d'amortissement les mieux combinées, celles d'Allemagne, de Belgique et du Hanovre, par exemple, il faut de 40 à 50 années pour éteindre la dette ; encore faut-il admettre que les intérêts, amortissements et frais ne dépassent pas annuellement $4 \frac{1}{4}$ %,

ce qui équivaut à l'assurance peu consolante pour l'emprunteur de ne pouvoir s'acquitter de son vivant.

Ne faudrait-il pas être ennemi de ses intérêts pour préférer une paralysie d'un demi-siècle à un remède salubre et efficace?

On nous a objecté que le propriétaire aurait, d'après ce système, une part trop large et que le capital numéraire, le crédit actuel supporteraient une dépréciation considérable; mais cette crainte n'est pas fondée.

Le capital numéraire formerait l'appoint des échéances; il servirait d'intermédiaire entre la *Banque mutuelle immobilière* et les porteurs de ses bons qu'il échangerait moyennant une commission déterminée, sur les places où ils auraient cours.

D'un autre côté l'agriculture ayant à sa disposition un capital suffisant, le commerce, l'industrie, la spéculation elle-même profiteraient de l'importance totale du fonds dont la propriété ou le travail de la terre n'auraient plus besoin.

Enfin ce capital, trop souvent aujourd'hui, sans représentation, sans garanties matérielles, immédiates, opèrerait en toute certitude avec cette institution, et il réaliserait, par le seul échange, des bénéfices d'autant plus certains, qu'il n'aurait point à subir des pertes souvent désastreuses.

C'est ainsi que la Banque fédérale, la Banque cantonale et autres établissements publics de crédit, loin de rencontrer dans la Banque (hypothécaire) mutuelle immobilière une concurrente, une antagoniste, trouveraient au contraire dans des relations étroitement suivies la sécurité et la régularité constantes d'opérations loyales et lucratives.

Une autre crainte a été exprimée, on a dit :

« Si vous faites une si large part au propriétaire foncier, quelle part ferez-vous à l'industrie, au commerce, au travail? »

La réponse sera courte et péremptoire.

La propriété foncière supporte le plus de charges : impôts politiques, communaux, assurances, intérêts, etc., elle, la plus utile, puisqu'elle abrite et nourrit l'humanité, elle rapporte moins de 4 % net de bénéfices à celui qui la possède et la féconde, tandis que le commerce comme l'industrie peuvent

donner une moyenne de bénéfices de 9 à 10 p. % et cela malgré les intérêts, commissions, changes des capitaux employés par eux. Il n'y aurait donc pas une injustice trop criante à protéger l'agriculture et à tirer de la propriété le gage de crédit qu'obtient le papier éventuel du billet de commerce.

Ici qu'il nous soit permis de faire sentir l'injustice des différentes situations du commerçant et de l'agriculteur.

Le premier, sans autre garantie souvent que son habileté et sa moralité, trouve les capitaux nécessaires à ses opérations, tandis que le propriétaire agriculteur, n'obtient des fonds qu'en affectant hypothécairement.

Mais dans l'ordre financier où nous entrons, nous le répétons, ce n'est pas l'antagonisme que nous apportons, ce sont des ressources sérieuses qui serviront aussi bien au commerce et à l'industrie qu'à la propriété et au petit rentier.

En effet, comme nous l'avons déjà dit précédemment, le commerçant, l'artisan, l'industriel, pourront en remplissant les conditions des statuts obtenir le secours et l'appui de cette institution moyennant une rétribution ou participation qui n'excèdera pas 2 p. % d'intérêt fixe, la participation en dehors, tous frais compris. Avons-nous besoin de développer les avantages qu'ils en retireront ? Ce serait, nous le pensons, douter de la perspicacité et du sens droit de nos compatriotes.

Le travailleur aussi trouvera dans l'application d'un tel système une amélioration réelle et progressive de son sort ; car les ressources du capital se décuplant, le travail profitera de la plus grande partie des intérêts, économisés ; l'instrument du travail étant à la portée de tous et n'entraînant plus la dispersion des forces, il est de la dernière évidence que les causes actuelles du paupérisme seront détruites lorsque l'institution aura produit ses effets.

Le petit rentier, rien que par l'échange de son numéraire contre des bons, pourra, tout en utilisant ces bons comme des espèces, trouver par une part proportionnelle dans les bénéfices de la banque, des ressources annuelles que l'on peut évaluer à $2\frac{1}{2}$ ou 3 p. % du capital d'échange ; partout, il

doublera presque ses revenus sans avoir aucun risque à courir, aucun embarras d'affaires à supporter.

Enfin, la dernière objection qui nous a été faite, si c'est là une objection, consiste dans l'augmentation probable de la valeur vénale de la propriété, on paraît craindre cette plus value !

Nous ne savons si l'on doit s'effrayer jamais de la richesse d'un pays ; mais ce qui est à prévoir, c'est que cette augmentation de valeur vénale proviendra plus de l'amélioration des terres et de l'édification de constructions hygiéniques, que de la soif spéculative ; ce que l'on peut affirmer, c'est que cette spéculation eut-elle lieu, la situation reprendrait insensiblement son niveau, sans déceptions pour personne.

CONCLUSIONS.

De ce qui précède, on peut conclure que la Banque mutuelle immobilière aura pour résultat et pour conséquences :

1^o La liquidation, sinon immédiate au moins progressive, de la dette hypothécaire jurassienne, celle de la situation embarrassée de la plus grande partie de nos communes, qui pourront, en mobilisant partie de leurs biens, doubler leurs ressources et éteindre leurs dettes.

2^o L'amélioration de l'agriculture, qui pourra être mise au niveau des progrès qu'elle a faits dans d'autres pays, l'Angleterre par exemple.

3^o La mise en circulation d'un capital considérable à l'abri de toutes les éventualités, capital qui, augmentant les ressources actuelles de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, arrêtera dans son essor des émigrations funestes au pays, car elles lui enlèvent des capitaux considérables et des agriculteurs actifs et intelligents.

4^o La circulation *sans intérêts* d'un papier monnaie reposant sur des bases inébranlables et ayant sa représentation matérielle immédiate et indiscréditable, ce que le papier des banques privilégiées n'offre point, n'importe dans quelle partie du monde.

5. L'extension et la sécurité des opérations financières et principalement celles des banques fédérale et cantonale.

6° Le développement d'une confiance sérieuse qui ne pourra manquer d'accueillir les effets d'une institution aussi morale qu'utile.

7° Enfin, la cessation des crises produites par les spéculations et l'agiotage des hautes sphères financières de Paris et de Londres, crises dont nous subissons toujours, plus ou moins, le contre-coup.

Nous n'avons pas, dans ces considérations générales, exposé le mécanisme des rouages administratifs ; les statuts qui suivent ces considérations répondront, nous en avons l'espoir, à toutes les objections que l'on pourrait nous faire.

Nous bornons pour le moment notre mission à appeler sur le projet de Banque mutuelle immobilière l'attention et la sollicitude de nos concitoyens, convaincu qu'il est temps de conjurer le péril qui menace d'engloutir la propriété dans la dette hypothécaire.

Projet de statuts de la Banque mutuelle immobilière.

Première partie.

TITRE PREMIER.

TITRE, SIÈGE, OBJET ET DURÉE.

ARTICLE PREMIER. — Il est créé pour le Jura bernois, sous ce titre :
Banque mutuelle immobilière du Jura bernois, un établissement financier dont le siège est à.....

ART. 2. — L'objet principal de la Banque est de mobiliser la propriété foncière et d'arriver progressivement à l'estimation de la dette hypothécaire, par la mise en circulation, sans intérêts, d'un papier-monnaie payable au porteur et à vue.

La Banque a encore pour objet l'utilisation dans l'industrie agricole

et les entreprises et industries d'intérêt national, d'une partie du capital laissé à sa disposition par les sociétaires.

ART. 3. — Elle ne peut en aucun cas et pour quel motif que ce soit, se livrer à l'escompte, ni à l'achat du papier de commerce, des actions, des obligations ou autres titres éventuels.

ART. 4. — La durée de la société est fixée à 99 ans, elle pourra être prolongée par délibération de l'assemblée générale de tous les intéressés.

TITRE II.

ENTRÉE EN MUTUALITÉ. CAPITAL DE GARANTIE.

ART. 5. — Les propriétaires, fermiers ou cultivateurs, communes ou bourgeoisies, *détenteurs libres* d'un immeuble rentrant dans une des classifications de l'article 22, deviennent sociétaires mutuels de la Banque par leur simple adhésion aux présents statuts, et après l'accomplissement des formalités cadastrales et hypothécaires.

ART. 6. — L'ensemble des immeubles engagés forme le capital immobilier de garantie, dans les proportions et limites d'une solidarité respective des propriétaires, de telle sorte que si le capital mutualisé s'élève à 20 ou 40 millions, chaque bon de la Banque est garanti par ce capital général.

Ce capital de garantie s'augmente :

a. Du montant d'un bénéfice afférent au propriétaire sociétaire ; ce bénéfice, liquide annuellement à son profit, entre à titre d'à-compte d'estimation du principal hypothéqué.

b. Du montant du fonds de réserve.

ART. 7. — Le capital de garantie ou capital mutuel n'est pas limité ; mais le Conseil général pourra restreindre à cinq années la durée des mobilisations, dans le cas, seulement, où elles auraient atteint le chiffre de 40 millions.

Cette mesure a pour but de faire jouir, à tour de rôle, tous les propriétaires du canton des avantages du crédit mutuel immobilier.

TITRE III.

MOBILISATION ET BONS AU PORTEUR.

ART. 8. — Le propriétaire qui veut devenir sociétaire de la Banque mutuelle immobilière, adresse au Directeur les renseignements sui-

vants, d'après une formule imprimée qui lui est remise par l'agent de son district.

- a. Déclaration d'adhésion aux statuts de la banque ;
- b. En quel lieu est situé l'immeuble offert en garantie ?
- c. Quel est son numéro d'ordre cadastral ?
- d. Quelle est sa valeur vénale ?
- e. Quels revenus il donne ?
- f. S'il est libre, ou grevé, pour quelle somme ?
- g. Pour quelle somme il veut le faire entrer en mutualité ?
- h. Pour quel laps de temps il entend le mobiliser ?
- i. Quelle somme il prélèvera pour lui ?
- k. Quelle somme il laissera en mutualité, outre le 1/10 ?

l. Cette pièce doit être accompagnée d'une finance de fr..... qui devient à-compte des frais de mobilisation si l'offre est acceptée, et qui reste à la Banque pour les frais d'expertise si l'opération n'est pas consommée.

ART. 9. — Cette pièce sera appuyée d'une déclaration de l'agent, donnant son avis sur la situation morale et matérielle du demandeur.

ART. 10. — Le Directeur remet les pièces avec son préavis au comité hypothécaire, qui, sur le vu des certificats du cadastre et des hypothèques, accepte ou refuse la demande.

ART. 11. — Le Comité hypothécaire retourne les pièces au Directeur, avec ou sans son autorisation; celui-ci régularise l'opération dans les formes prescrites aux articles suivants.

ART. 12. — Le Directeur fait dresser l'acte d'obligation suivant une formule unique, imprimée et timbrée du timbre ordinaire du canton; cet acte est signé :

- 1° Par l'emprunteur,
- 2° Par la Direction de la Banque,
- 3° Par l'un des membres du Comité hypothécaire.

ART. 13. — L'inscription sur les registres des hypothèques et du cadastre a lieu dans les formes ordinaires au profit de la Banque.

ART. 14. — S'il existe une inscription sur l'immeuble engagé, le Directeur en verse au créancier le montant en principal, frais et accessoires, et fait subroger la Banque à tous les droits et actions du créancier remboursé.

ART. 15. — La somme versée par la Banque, soit à l'emprunteur, soit au créancier, n'est pas productive d'intérêts. Elle est représentée

au bénéfice du capital social pour un nombre déterminé de billets ou bons de la Banque, représentant dans leur ensemble le total général de la somme prêtée par elle.

ART. 16. — Ces billets porteront le numéro du cadastre et les numéros de série de Banque, de l'inscription hypothécaire et du grand livre de mobilisation.

ART. 17. — Ces bons seront mis en circulation par les soins du Directeur, qui, dans tous les cas, ne pourra les émettre sans une autorisation ou décision du Conseil administratif, décision qui sera consignée sur le livre des délibérations dudit conseil et qui portera :

1^o Le nombre et la valeur des bons.

3^o Les numéros définis art. 16.

ART. 18. — Ces bons seront signés et parâphés, ainsi qu'à la souche :

a. Par l'un des membres du Comité hypothécaire.

b. Par le Directeur de la Banque.

c. Par le Chef du contentieux archiviste.

d. Par le Caissier.

e. Ils porteront le cachet de la Banque et la date de l'échéance de la mobilisation, afin que la rentrée des bons soit régulièrement effectuée.

ART. 19. — Si l'emprunteur laisse une somme d'un quart, un tiers, moitié ou même la totalité de son emprunt aux mains de la Banque, il lui sera donné récépissé, et cette somme qui sera portée à son crédit, lui donnera droit à une répartition extraordinaire dans le quart des bénéfices sociaux, outre les bénéfices de l'emprunteur ordinaire.

ART. 20. — L'emprunteur qui retire la totalité disponible de son emprunt n'a droit qu'à une part proportionnelle dans les bénéfices sociaux et à l'éventualité d'amortissement par le sort lors des tirages annuels de la partie destinée à cet effet sur le fonds réservé.

ART. 21. — Un même détenteur d'immeuble ne peut obtenir une mobilisation au-dessus du chiffre de *deux cent mille francs*.

ART. 22. — Les mobilisations sont effectuées dans les limites et proportions suivantes :

A. Pour $\frac{2}{3}$ de la valeur vénale :

1^o Des immeubles, maisons d'habitation, des villes ou villages.

2^o Des mines, carrières, bois et forêts.

3^o Des vignes, marais et terres en friche. Excepté les maisons-chalets des montagnes et leurs dépendances qui ne peuvent être mobilisées que pour la moitié de leur valeur vénale.

B. Pour les $\frac{4}{5}$ de la valeur vénale :

1^o Des propriétés rurales, édifices, de bâtiments d'exploitation.

2^o Des prairies naturelles et artificielles, et toutes terres arables en production.

ART. 23. — Le Conseil général pourra, s'il le reconnaît utile et prudent, élever le chiffre de garantie ou le restreindre après la première année d'exercice.

ART. 24. — La mobilisation ne peut être consentie ou acceptée pour plus de dix années et pour moins de cinq.

ART. 25. — A l'expiration du terme de l'obligation, il est fait compte des bénéfices ressortant au profit de l'emprunteur dans les opérations générales de la Banque, ainsi que des fractions éteintes par le tirage au sort, et la balance au bénéfice de la Banque doit lui être versée par le débiteur, en espèces, dans les quinze jours qui suivent l'échéance.

ART. 26. — Dans le cas où le sociétaire ne serait pas en situation de solder la balance, le Conseil d'administration pourra renouveler la mobilisation pour l'importance réduite, mais jamais pour la somme primitive, sauf le cas prévu art. 106.

ART. 27. — Les mutations d'immeubles emportent pour les nouveaux possesseurs la continuation du contrat avec la Banque, ou le remboursement de la valeur mobilisée.

ART. 28. — Toute mobilisation sur un immeuble appartenant au même débiteur ne pourra être renouvelée que cinq ans après l'expiration de la mobilisation précédente.

ART. 29. — La Banque peut acquérir l'immeuble garant en prenant pour base l'estimation faite lors de la mobilisation ; cette acquisition ne peut en aucun cas lui donner le droit de renouveler la mobilisation à l'expiration du contrat du précédent possesseur.

La Banque ne peut acquérir que dans le cas où l'emprunteur ne pouvant se libérer envers elle, et donnant par sa négligence des craintes à l'administration, celle-ci jugerait prudent de faire cette opération pour couvrir des éventualités ultérieures.

ART. 30. — Les lois et usages en vigueur dans le Jura bernois sont applicables aux relations entre la Banque et les mobilisants ; cependant, les contestations survenues entre les contractants seront autant que possible jugées par trois arbitres, dont deux seront choisis par les parties et le troisième, amiable compositeur, sera désigné et choisi par les deux autres.

TITRE IV.

DROITS ADMINISTRATIFS ET FRAIS DE MOBILISATION.

ART. 31. — Tout sociétaire paiera en espèces, aux mains du caissier de la Banque et sur bordereau délivré par le Directeur, savoir :

1^o 2 % de la somme générale mobilisée.

2^o Les frais d'expertise, d'obligation et de transcription hypothécaire.

3^o Ceux de subrogation et quittance du créancier remboursé.

ART. 32. — Le paiement des droits et des frais administratifs s'effectue pour toute la durée d'un contrat de cinq années ; dans le cas où le contrat de mobilisation dépasserait ce terme, le mobilisant devra payer un surcroît de 1 % quel que soit le délai à courir en sus.

ART. 33. — Les renouvellements donnent lieu à une perception de 2 % comme pour la première affectation.

ART. 34. — Les frais d'expertise, d'obligation et de transcription sont déterminés par des tarifs annexés aux présents statuts.

ART. 35. — Les agents, experts, géomètres de la Banque n'ont pas droit à d'autres émoluments qu'à ceux qui leur sont accordés par l'administration aux termes du tarif réglementaire.

TITRE V.

PARTICIPATION DU CAPITAL NUMÉRAIRE.

ART. 36. — Les personnes qui apporteront à la caisse de la Banque mutuelle immobilière des sommes en espèces d'or ou d'argent ayant cours dans le commerce, auront droit, si les apports répétés s'élèvent, dans le courant d'un semestre, à la somme de 10,000 fr., savoir :

1^o A la même valeur représentative en bons de la Banque échangés par le caissier contre des espèces.

2^o A une prime de 1/2 p. % qui sera payée immédiatement au moment des versements.

3^o A une part proportionnelle dans les bénéfices de la banque, bénéfices désignés, catégorie B.

ART. 37. — Les versements ayant droit à la prime de 1/2 p. % ne pourront être moindres de 300 francs chacun ; il en sera tenu compte sur un registre spécial.

ART. 38. — Les versements qui, dans un semestre, n'auraient pas atteint 10,000 fr. seront portés en compte sur le semestre suivant, de façon qu'il n'y ait aucun avantage de perdu pour les échangistes.

ART. 39. — Le Caissier de la Banque prendra note des numéros de série des bons, ainsi échangés contre numéraire, afin que l'échangiste qui ferait avant trois mois du jour de l'échéance, présenter les bons à la caisse de la Banque, soit déchu de tout droit aux bénéfices déterminés aux articles 36 et 37 ci-dessus.

ART. 40. — Les mêmes avantages sont accordés aux banques suisses et étrangères qui adresseraient franco au Directeur, des espèces en échange du papier de la Banque mutuelle immobilière.

ART. 41. — Par exception, la banque fédérale, la banque cantonale et les autres banques bernoises jouiront des mêmes avantages en échangeant leurs billets au porteur contre des bons de mobilisation.

ART. 42. — Le Conseil général pourra apporter, dès la troisième année d'exercice, des modifications aux dispositions du présent titre.

TITRE VI.

EMPLOI DES CAPITAUX.

ART. 43. — Les capitaux de la Banque sont de deux natures : les bons de mobilisation, et les espèces d'échanges.

Les bons provenant du dixième laissé à la Banque par les mobilisants, forment le capital général dont l'emploi apportera aux mutualités et aux capitaux d'échange les bénéfices qui doivent déterminer la propriété de l'institution.

Ce capital est employé dans les termes et conditions ci-après.

ART. 44. — Le Directeur ne peut faire un placement sous quelque prétexte que ce soit, sans le préavis du Conseil administratif. Les placements seront effectués à intérêt minime, avec participation aux bénéfices des industries ou opérations qui recevront l'appui de la Banque.

ART. 45. — Tout placement dépassant une somme de 100,000 fr. doit être autorisé par le Conseil d'administration, sous approbation du Comité de surveillance.

ART. 46. — Aux effets de l'article ci-dessus, le Directeur convoque extraordinairement les conseils et comité qui délibèrent en commun ; leurs délibérations sont transcrites dans un registre spécial.

ART. 47. — Les placements effectués sont placés sous la surveil-

lance constante de l'Inspecteur général, qui, tous les trimestres, doit faire au Directeur un rapport sur la marche de l'entreprise.

ART. 48. — L'intérêt fixe des placements de la Banque ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, dépasser le taux de 2 % sans autres frais de commission, etc.

Ces intérêts seront payés semestriellement par les preneurs, au siège de la banque à.....

ART. 49. — Outre l'intérêt fixe de 2 %, la Banque aura une participation dans la propriété et les bénéfices des opérations ou industries appuyées par elle. Cette participation ne pourra, en aucun cas, entraîner pour la Banque une perte du capital avancé par elle, mais simplement le plus ou moins de dividende dans les résultats.

ART. 50. — Les bénéfices ou dividendes afférents à la Banque lui seront versés chaque année dans ses bureaux.

ART. 51. — Le Directeur de la Banque est de plein droit membre d'un des Conseils ou Comités des entreprises patronnées ; l'Inspecteur général est autorisé à se faire ouvrir les livres lorsqu'il le juge opportun, ou qu'il y est invité par le Directeur ou le Comité de surveillance de la Banque.

ART. 52. — Tout prêt à intérêt ou en participation sera garanti par des cautions solvables et solidaires, par des terres ou par des actions au capital nominal, si l'avance a été faite à une industrie par actions.

ART. 53. — La Banque peut placer des capitaux dans :

- a. Les opérations et entreprises agricoles créées dans le Jura.
- b. Les défrichements, assainissements, travaux de drainage qui seraient garantis et autorisés par l'état ou les communes.
- c. Les élèves et engrais des races chevaline, bovine et ovine.
- d. La construction de petites lignes de chemin de fer.
- e. La création d'usines et l'exploitation de diverses industries.
- f. Les emprunts du gouvernement, des communes et des banques publiques.

Sont exceptés, comme il est dit à l'article 3 des présents statuts, l'escompte et l'achat du papier de commerce, des actions, titres ou obligations.

Lui sont aussi interdites les spéculations aléatoires connues sous le titre d'accaparements.

TITRE VII.

NATURE ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES. — FONDS DE RÉSERVE.

ART. 54. — Les bénéfices de la Banque sont de deux natures :

1^o Ceux qui ressortent du droit de 2 % sur les mobilisations.

2^o Ceux qui découlent des placements de la Banque dans l'industrie ou toutes autres opérations.

ART. 55. — Ces bénéfices, déduction faite de tous les frais d'administration, seront répartis de la manière suivante :

1^o Un quart au marc le franc à la décharge du compte de mobilisation, défalcation préalablement faite sur ce quart des bénéfices extraordinaires prévus à l'article 19 des présents statuts. Cette nature de bénéfices à son compte ouvert, catégorie A.

2^o Un quart au marc le franc, entre les capitalistes qui dans le courant d'un semestre ont changé pour 10,000 fr. de numéraire contre les bons de la Banque. Ce bénéfice a son compte ouvert, catégorie B.

3^o Trois huitièmes au fonds de réserve.

4^o Un huitième enfin sera distribué aux employés et agents de la Banque ; cette répartition sera faite au prorata des émoluments. Ce bénéfice a son compte ouvert, catégorie C.

ART. 56. — Les répartitions sont exigibles annuellement par les ayant-droit, sauf ceux de la catégorie A qui n'ont droit qu'à une répartition en compte jusqu'au remboursement de leur débit ; du jour où la dette de cette catégorie est éteinte cessent les bénéfices.

ART. 57. — Le fonds de réserve formé par les 3/8 des bénéfices généraux (article 55, § 3) reçoit l'emploi suivant :

1^o Un huitième reste dans la caisse ou le portefeuille de la Banque ; il est destiné à couvrir les pertes qui pourraient tomber à la charge de la Banque et à former un capital dont la répartition sera effectuée entre tous les ayant-droit mutualisés, lors de la liquidation de la société.

2^o Les deux autres huitièmes, lorsqu'ils atteindront le chiffre de cinquante mille francs, seront distribués en 26 lots différents, savoir :

1 lot de 9,000 fr.	soit	Fr. 9,000
4 » de 4,000 fr.	»	» 16,000
4 » de 3,000 fr.	»	» 12,000
2 » de 1,500 fr.	»	» 3,000
5 » de 1,000 fr.	»	» 5,000
10 » de 500 fr.	»	» 5,000
26 lots		Fr. 50,000

Chaque lot portera un des numéros de série des mobilisations, tirés au hasard parmi ceux des sociétaires mutuels de la première année.

Les numéros correspondants sortant d'une urne gagneront les lots, qui éteindront ainsi partie de la dette de l'emprunteur.

Le montant de chaque lot gagné sera porté au crédit du mobilisé.

ART. 58. — Ce tirage sera fait en présence du Conseil général et présidé par le président de ce Conseil.

ART. 59. — Chaque série sera appelée d'année en année à jouir des mêmes chances de libération.

ART. 60. — La série gagnante ne peut participer aux tirages ultérieurs que quand tous les numéros auront été épuisés.

ART. 61. — Si la somme à tirer au sort est plus élevée, il y aura un plus grand nombre de lots gagnants répartis dans les proportions de l'article 57, sans qu'aucun lot puisse dépasser une valeur de 9,000 fr.

ART. 62. — Le tirage au sort des lots sera public.

TITRE VIII.

RENTREE DES BONS, MAIN-LEVÉE DES INSCRIPTIONS.

ART. 63. — Lors du paiement intégral de la dette, soit par les versements directs du sociétaire, soit par les bénéfices entrés en compte à son crédit, soit par les lots sortis en sa faveur, soit enfin par le remboursement du dixième laissé par le dit sociétaire à la Banque, l'administration fera rentrer les bons qui seront en circulation ; à cet effet elle prendra les mesures suivantes.

1^o Un tableau des séries rentrantes sera affiché dans ses bureaux et dans ceux de ses agents et correspondants.

2^o Une publication dans la *Feuille officielle* engagera les détenteurs à les présenter à la caisse pour les échanger, soit contre d'autres, soit contre écus à la volonté des porteurs.

3^o Cette publication donnera avis que, passé le délai de trois mois, les bons non présentés seront considérés comme nuls ; les bons ainsi déchus entreront (la valeur) à titre de profit au compte de réserve, section A, à moins que les porteurs ne justifient de l'impossibilité de la présentation dans le délai précité.

ART. 64. — A l'expiration de ce délai de trois mois, le Chef de comptabilité dresse un bordereau général des paiements effectués par le sociétaire ; ce bordereau, accompagné d'un acte de quittance et

main-levée, signé comme l'acte d'obligation par l'un des membres du Comité hypothécaire et par le Directeur, est envoyé au conservateur, qui transcrit et délivre le certificat de main-levée d'inscription. Ce certificat est remis entre les mains du sociétaire libéré.

Les bons de mobilisation représentés par le Directeur au Comité hypothécaire sont biffés, paraphés et enregistrés aux archives avec la mention : *soldés*.

Seconde partie.

TITRE IX.

ADMINISTRATION.

Administration générale.

ART. 65. — Le Conseil général est composé de 25 membres qui sont nommés à la majorité relative, dans les proportions suivantes :

10 sont au choix des intéressés échangistes.

15 sont nommés par les sociétaires mutuels.

Font en outre partie du Conseil général, mais seulement avec voix consultative :

1^o Les gérants des succursales jurassiennes de la Banque fédérale, de la Banque cantonale et de la Banque du commerce.

2^o Le directeur du cadastre.

ART. 66. — Le Conseil général a pour attributions :

a. De surveiller les mobilisations en général.

b. De surveiller les placements de la Banque.

c. De prononcer sur les difficultés qui pourraient naître entre les Conseils et Comités, ou entre les employés supérieurs de la Banque.

d. De nommer, sur la présentation du Directeur, les agents et les employés, dont il fixe les émoluments et les répartitions dans le huitième des bénéfices qui leur sont afférents.

e. D'examiner, vérifier et approuver les états de situation et de répartition des bénéfices, ainsi que les rapports sur les opérations proposées par le Conseil d'administration ou l'un de ses membres.

f. Il choisit les correspondants à l'étranger.

g. Il rédige le rapport de situation générale; ce rapport est adressé

à tous les ayant-droit et à chacun des députés du Jura au grand-conseil, ainsi qu'à la direction des finances du canton.

h. Il rédige et modifie les statuts.

Les conseillers généraux sont nommés pour trois années.

Ils choisissent, à la majorité relative, un président, un secrétaire et un rapporteur.

Le Conseil général nomme, chaque année, à la majorité relative, trois de ses membres qui sont spécialement chargés de surveiller les opérations générales dans l'intervalle des réunions du Conseil.

Ces trois membres forment le Comité de surveillance.

Comité de surveillance.

ART. 67. — Le Comité de surveillance a pour mission de suivre la marche, les opérations et la comptabilité de la Banque.

Il convoque extraordinairement le Conseil général si les circonstances l'exigent.

Les fonctions de ce Comité sont honorifiques.

Il se réunit mensuellement, sauf les cas où le Directeur et le Conseil d'administration jugeraient opportun de le convoquer.

ART. 68. — Le Comité de surveillance est nommé pour une année. Nul ne peut en faire partie s'il n'est associé mutuel.

Comité hypothécaire.

ART. 69. — Le Comité hypothécaire est composé de cinq membres. Font de droit partie de ce Comité :

Les deux plus forts sociétaires de la Banque mutuelle.

Le directeur du cadastre.

Le gérant d'une des succursales des trois grandes banques du canton.

Le directeur de la Banque mutuelle immobilière.

ART. 70. — En cas d'absence, de maladie, ou de mort, de l'un des membres, il est pourvu à son remplacement sur une liste de présentation du Directeur de la Banque mutuelle.

ART. 71. — Les fonctions du Comité hypothécaire consistent :

a. A vérifier les titres des propriétés offertes en garantie.

b. A vérifier les déclarations des propriétaires et agents relativement à la valeur des dites propriétés.

c. A accepter ou repousser les demandes de mobilisation.

d. Il détermine la quotité des mobilisations, leur durée, le nombre et les chiffres des bons à créer sur la garantie proposée.

e. Le président signe les bons et quittances, mains-levées.

ART. 72. Le président du Comité hypothécaire est le Directeur de la Banque mutuelle.

ART. 73. — Les fonctions des deux associés ne durent qu'une année ; ils sont remplacés par les deux plus forts associés, et ainsi de suite d'année en année.

ART. 74. — Bien que gratuites, les fonctions de membre du Comité hypothécaire donnent droit, par chaque séance, à un jeton de présence d'une valeur de 10 francs.

ART. 75. — Le président du Comité aura droit en sus à un jeton de présence de même valeur, par chaque jour consacré à la signature des bons.

ART. 76. — Le Conseil hypothécaire se réunit deux fois par mois, dans les bureaux de la Banque.

Conseil d'administration.

ART. 77. — Font partie du Conseil d'administration :

Le Directeur, l'Inspecteur général, le Chef du contentieux-archiviste, le chef de comptabilité-caissier.

Tous ont voix délibérative, tous ont une responsabilité spéciale.

ART. 78. — Les membres du Conseil administratif, qui ne se seraient pas opposés à des mesures ou à des actes contraires aux présents statuts, sont personnellement responsables et justiciables du Conseil général.

ART. 79. — Le Conseil général nomme les membres du Conseil d'administration.

ART. 80. — Le Conseil d'administration est présidé par le Directeur qui donne à ses travaux la direction nécessaire par l'intérêt du service.

ART. 81. — Les fonctions des membres du Conseil d'administration sont rétribuées ; le Conseil général fixe les émoluments de chacun.

ART. 82. — Le Conseil d'administration se réunit suivant les exigences du service ; il tient un registre de ses délibérations ; le Chef du contentieux en est le secrétaire.

ART. 83. — En cas d'absence pour cause de service, ou maladie d'un de ses membres, il est remplacé par un des membres du Comité de surveillance.

ART. 84. — Les membres du Comité d'administration sont nommés pour cinq années, ils sont rééligibles.

ART. 85. — Le Comité de surveillance pourvoit au remplacement provisoire des membres du Conseil d'administration dont l'absence se prolongerait au delà d'un mois.

ART. 86. — Les membres du Conseil d'administration fournissent un cautionnement pour garantie de leur responsabilité ; ce cautionnement peut être fait en espèces, en hypothèques, ou par personnes reconnues solvables.

Du Directeur.

ART. 87. — Le Directeur est chef de l'administration ; il dirige les bureaux, les agents et les opérations générales de la Banque, au nom du Conseil général. Il présente à tous les emplois. Il signe la correspondance et les acquits, quittances, mains-levées, bons de mobilisation, bordereaux, traités, prêts, actes de participation, etc.

Les actions judiciaires sont exercées au nom de la Banque, et poursuites à la diligence du Directeur.

Il assiste de droit aux réunions du Conseil général, avec voix consultative seulement.

ART. 88. — Il est expressément interdit au Directeur de participer, à quelque titre que ce soit, à aucune entreprise ou exploitation industrielle ou agricole en rapport avec la Banque : cette interdiction est commune à tous les autres membres du Conseil d'administration.

ART. 89. — Le Directeur a une double clef de la caisse et des archives.

ART. 90. — Aux termes de l'art. 89, le Directeur fournit un cautionnement de *trente mille francs*.

De l'Inspecteur général.

ART. 91. — L'Inspecteur général a pour fonctions :

- a. De surveiller les opérations de comptabilité, et de contentieux ;
- b. D'inspecter les livres et la marche des agences ; chaque trimestre il remet au Directeur un rapport sur la situation morale et matérielle des agences ;
- c. Il inspecte et contrôle les sociétés ou opérations auxquelles la Banque s'est intéressée ; il dresse semestriellement les rapports sur la marche de ces opérations ;

- d. Il a mission de rechercher le meilleur mode d'emploi des capitaux de la Banque ; à cet effet , il s'enquiert des avantages et de la moralité des opérations ou entreprises privées ou nationales en projet ou en voie d'exécution.
- e. Il signe les bons de mobilisation et veille à leur circulation régulière.
- f. Il assiste hebdomadairement à l'inventaire des espèces et valeurs déposées dans la caisse , et signe conjointement avec le Directeur le bordereau de situation.
- g. En un mot , tout ce qui a rapport à l'inspection des intérêts sociaux et au contrôle des actes administratifs, est de son ressort.
- h. Il fournit, dans les termes de l'art. 89, un cautionnement de trois mille francs.

Du Caissier-chef de comptabilité.

ART. 92. — Le Caissier est chef de la comptabilité ; outre la tenue de la caisse et du portefeuille des bons à émettre , il est chargé de la surveillance et de la tenue des livres.

ART. 93. — Il ne peut effectuer aucun paiement, soit en écus , soit en bons , ni toucher aucune somme de telle provenance que ce soit sans l'autorisation du Directeur, donnée sur bordereau. — Les entrées comme les sorties de caisse doivent être inscrites immédiatement et le compte de caisse bouclé chaque jour à la fermeture des bureaux ; à ce moment, le Caissier remet au Directeur un état de la caisse et du portefeuille.

ART. 94. — Le Directeur et l'Inspecteur reconnaissent une fois par semaine l'inventaire de toutes les valeurs existant en caisse ; ils signent cet inventaire ainsi que le Caissier.

ART. 95. — Toutes les valeurs , espèces , bons ou billets , sont sous la responsabilité du Caissier. — Le Caissier ne peut être intéressé dans aucune industrie privée ou nationale ; il ne peut , non plus , être chef ou commanditaire d'aucune maison de commerce.

ART. 96. — Aux termes de l'art. 89, le Caissier fournit un cautionnement de 20,000 fr., qu'il ne peut retirer après la cessation de ses fonctions qu'ensuite de l'apurement général des comptes de caisse et de comptabilité.

Du Chef de contentieux-archiviste.

ART. 97. — Le Chef de contentieux est choisi parmi les avocats du Jura ; ses fonctions consistent.

- a. A représenter et défendre l'administration de la Banque devant tous tribunaux quelconques civils ou arbitraux ;
- b. A rédiger les actes d'affectation hypothécaire des propriétés mobilisées, d'après un bordereau visé par le président du Comité hypothécaire.
- c. A veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription aux hypothèques et au cadastre, ainsi qu'à celles de main-levée des inscriptions.
- d. A garder minute de tous les actes passés, soit pour les mobilisations, soit pour les quittances subrogatives, les main-levées et les contrats de prêt et autres ; il fait relier trimestriellement ces minutes.
- e. Comme archiviste, outre les minutes, il tient en ordre les états, comptes-rendus, livres terminés, et pièces appuyant les actes administratifs.

ART. 98. — Il fournit un cautionnement de *trois mille francs*.

Des Agents.

ART. 99. — Les Agents sont nommés par district et au besoin par cercle.

ART. 100. — Ils reçoivent les demandes de mobilisation de leurs ressortissants, examinent les déclarations des demandeurs et adressent au Directeur leur avis sur ces déclarations et sur la situation et la valeur des biens offerts en garantie.

ART. 101. — Les agents perçoivent dans les limites des règlements les fonds destinés à la Banque, soit pour les primes de 2 %, soit pour les à-comptes d'amortissement ; ils procèdent aussi aux échanges des bons contre espèces.

ART. 102. — Dans les huit jours de la perception, ils adressent au Directeur les sommes perçues par eux et les accompagnent d'un bordereau d'origine.

ART. 103. Les Agents reçoivent à titre d'émolument.....

ART. 104. — Ils tiennent régulièrement la comptabilité exigée par les règlements.

Ils fournissent un cautionnement de 3,000 à 10,000 fr.

TITRE X.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. 105. — Les bons ou autres titres de la Banque, perdus, volés ou altérés, pourront être annulés judiciairement, suivant les lois du canton.

ART. 106. — Le sociétaire mutuel qui aura éprouvé des pertes involontaires, soit par mauvaises récoltes, faillites ou autres causes, pourra obtenir à l'échéance du contrat hypothécaire un renouvellement intégral de son affectation précédente.

ART. 107. Lorsque le fonds de réserve formé du huitième des bénéfices généraux aura dépassé la somme de 250,000 fr., le surplus, sur la proposition du Conseil d'administration, pourra être employé à la formation d'une caisse de retraite pour les employés de la Banque qui auront pendant dix années consécutives, rempli leurs fonctions avec honneur et qui seront, après ce terme, dans l'impossibilité de continuer leur service.

ART. 108. — Si les résultats de la *Banque mutuelle immobilière* ne justifient pas les prévisions, le Conseil général pourra décider sa dissolution, ou faire aux présents statuts, qui seront soumis à l'approbation du conseil d'Etat les modifications que l'expérience démontrerait nécessaires.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

ART. 109. — Les frais occasionnés par la publication des présents, ainsi que ceux d'organisation de la Banque mutuelle immobilière, seront prélevés sur les premiers fonds provenant de la prime de mobilisation.

Le Conseil général arrêtera ces frais, dont il déterminera les chiffres.

ART. 110. — La Banque sera constituée et mise en activité le jour où les adhésions de mobilisation auront atteint le chiffre de 5 millions; et les adhésions d'échanges celui de demi-million, soit 500,000 fr.

Ainsi fait et arrêté par le Conseil général provisoire.

A le 1864.



RAPPORT SUR LES BEAUX-ARTS EN SUISSE EN 1864

par M. R. D'EFFINGER,

président de la Société cantonale des beaux-arts.

Messieurs,

Deux ans se sont écoulés depuis que j'ai eu l'honneur de vous parler du développement des beaux-arts dans notre patrie. Depuis lors bien des choses se sont passées dans cette branche de l'activité humaine, mais il serait trop long de les énumérer toutes. D'ailleurs, Messieurs, j'ose me flatter que ceux d'entre vous, qui sont aussi membres de notre Société des arts, auront lu le Rapport qu'elle publie chaque année et qui entre dans des détails que je ne me permettrai pas de répéter ici, sachant comme votre temps est précieux et que des mémoires d'une bien plus haute importance que mon récit méritent d'attirer votre attention. Je ne vais donc vous citer que quelques faits qui, étant d'un intérêt général, ne vous paraîtront peut-être pas hors de place ici.

La mort a malheureusement largement moissonné dans le rang de nos artistes. M. Horner, peintre paysagiste distingué, qui a laissé des portefeuilles remplis d'études de ses voyages en Italie et en Grèce, a été emporté à Bâle, ce printemps, par une courte mais douloureuse maladie. Son compatriote, M. Hauser, décédé au Havre, le 1^{er} juin, l'a suivi de près au tombeau. Cet artiste s'occupait surtout de peinture historique sacrée. Son *Massacre des Innocents* se trouve dans le Musée de Berlin, et dans une chapelle de Londres, on peut voir son *Jugement dernier*. Genève a perdu le plus beau fleuron de sa couronne artistique dans la personne du célèbre Calame, dont

la réputation, comme peintre paysagiste, était devenue universelle. Ses œuvres sont dispersées sur toute la surface de l'Europe, et le Musée de Leipzig, qui contient beaucoup d'autres ouvrages de nos artistes suisses, peut se vanter de posséder quatre de ses plus belles toiles, le *Mont-Rosa*, le *Grimsel*, le *Lac des quatre cantons* et les *Temples de Pestum*. Calame est mort à Mentone, le 17 mars de cette année, âgé de 54 ans. Dans le canton de Berne, nous avons perdu un de nos peintres amateurs les plus distingués, M. l'abbé Kohler, mort à Porrentruy, le 10 avril de cette année. Il se plaisait surtout à reproduire des sujets religieux d'anciens maîtres, et il a rapporté de son dernier voyage à Rome, un *St-Luc* et la *Madone de Foligno*, d'après Raphaël. Nous avons eu occasion d'apprécier la délicatesse de son pinceau à Porrentruy même et à l'exposition de Bienne. — Ce n'est pas seulement comme peintre qu'il a été regretté, mais aussi comme un des ecclésiastiques catholiques les plus distingués du Jura.

Nous venons encore d'apprendre le décès du peintre de portraits Soultzer, qui a longtemps exercé son art à Berne. Il vient de finir ses jours à Weinfelden, au commencement de ce mois, après avoir atteint l'âge de 80 ans.

L'énumération des pertes que nous venons de faire, nous rappelle tout naturellement les lacunes qui se sont opérées dans la liste des membres de notre Société des beaux-arts. Nous en trouvons beaucoup et nous voyons que la mort a frappé quelques-uns des plus distingués de nos sociétaires.

Nous avons perdu dans le Jura M. Stockmar, conseiller d'Etat, M. Péquignot, ancien landammann, M. le Dr Blösch et M. Krieg, qui, comme pasteur de cette localité, nous aurait fait sans doute le meilleur accueil, et qui a si souvent charmé ces réunions par ses productions poétiques.

Dans l'ancien canton, le colonel Kurz et M. Lauterbourg, ancien conseiller national et littérateur distingué, nous ont été enlevés.

Si, avec raison, nous jetons un regard mélancolique sur ces nombreuses pertes, nous devons, d'un autre côté, nous réjouir

que des signes de vie se manifestent aussi bien dans notre Société que dans tout le domaine des beaux-arts.

Le nombre de nos membres s'est accru, et la Société peut déjà disposer des rentes d'un capital de 10,000 fr. Une partie de son avoir forme le commencement d'un fonds de bâtisse. Il est vrai que, pour le moment, nous n'en ferons pas usage, puisque tous nos objets d'art ont été placés dans les salles supérieures du Palais fédéral, mais ne pouvant envisager ce placement que comme provisoire, le Conseil fédéral s'étant réservé le droit d'en disposer autrement dans quinze ans, il est prudent de tenir en réserve ce capital qui, s'il augmente encore, pourra une fois nous servir à la construction d'un nouveau musée. Dans le déplacement qui a eu lieu, les tableaux ont gagné, tandis que les ouvrages plastiques se trouvaient beaucoup mieux dans l'ancienne salle des antiques.

Quelques nouveaux artistes se sont fait connaître avantageusement en Suisse. Nous vous parlerons premièrement d'un homme né près de ce beau lac qui réjouit notre vue par sa teinte azurée : M. Albert Anker, d'Anet, exposant depuis plusieurs années ses tableaux à Paris, était peu connu en Suisse, à l'exception peut-être de Neuchâtel. Deux toiles que le gouvernement de Berne lui a commandées et que vous aurez peut-être vues à notre exposition suisse, nous ont révélé son beau talent. Un autre tableau qu'il a envoyé cet été à l'exposition à Aarau et qui représente l'*Ensevelissement d'une jeune fille dans le cimetière d'Anet*, a eu un si grand succès, que le gouvernement d'Argovie s'est tout de suite décidé à l'acheter.

Un autre peintre, M. Benjamin Vautier, de Montreux, établi à Dusseldorf, qui avait déjà acquis une grande réputation en Allemagne et dont un des meilleurs tableaux se trouve au Musée de Leipzig, vient aussi de se faire connaître avantageusement en Suisse par un ouvrage capital. Nous voulons parler de sa *Prière en famille*, que la Société des artistes de Berne lui a achetée l'année dernière. Tous ceux qui l'ont vue doivent avoir été frappés du fini de ce travail et de l'expression naturelle que le peintre a su donner à ses figures. Depuis lors, un

autre de ses tableaux, le *Dimanche*, lui a été demandé pour le Musée Arlaud, à Lausanne. Mais ce n'est pas seulement dans le domaine de la peinture que l'art suisse vient de marquer, la sculpture a aussi eu sa part de gloire.

Vous avez probablement déjà appris qu'une dame suisse de Fribourg, la duchesse Colonna, née d'Affry, a produit à l'exposition de Paris de 1863, sous le nom de Marcello, un buste de Bianca Capello, qui a fait grande sensation. Tous les journaux de Paris en ont parlé.

Je ne m'étendrai pas, Messieurs, sur les nombreuses expositions d'art qui ont eu lieu en Suisse depuis deux ans, car elles étaient presque aussi fréquentes que les fêtes fédérales, mais je mentionnerai cependant celle de Neuchâtel ce printemps, parce qu'elle a inauguré l'édifice qu'on a élevé en mémoire de notre grand artiste Léopold Robert. Elle a eu beaucoup de succès, car il s'est vendu à Neuchâtel et plus tard à la Chaux-de-Fonds, où l'exposition a été transportée, pour plus de 30,000 fr. d'objets d'art.

Permettez que je vous dise encore quelques mots d'un voyage que j'ai fait dans une partie de la France limitrophe de notre patrie, où, tout en m'informant de l'état des beaux-arts du pays que j'ai parcouru, j'ai encore poursuivi les traces de l'art suisse.

Je me suis rendu avec ma famille à Aix en Savoie, et de là j'ai visité le château de la Motte, propriété du marquis Costa de Beauregard. Cette résidence rappelle par son beau parc, ses arbres élevés et touffus, ses brillants massifs de fleurs qui interrompent par leur éclat la monotonie des gazons, les beaux sièges ruraux de l'aristocratie anglaise. Le propriétaire, grand amateur de tableaux, a fait construire un bâtiment tout exprès pour y renfermer ses tableaux, parmi lesquels il y en a de remarquables des anciens maîtres. J'y ai surtout admiré un beau portrait de Van der Helst et deux paysages de Salvator Rosa.

Une autre excursion à l'abbaye de Haute-Combe, sur les bords de ce beau lac de Bourget que Lamartine a chanté.

L'église contient les sépulcres d'un grand nombre de princes et de princesses de la maison de Savoie. Parmi les belles statues en marbre, j'ai remarqué celle du roi Charles Félix, par Cacciatori et celle de la reine Christine, par Albertoni, sculpteur piémontais. Cette dernière est d'une exécution admirable, le marbre semble respirer et dans la main habile de cet artiste la pierre s'est transformée non-seulement en chair, mais en vêtements de soie et de velours. La reine est assise et deux génies sont à ses côtés, l'un représente la charité, l'autre les beaux-arts, que cette princesse aimait beaucoup. Sa mémoire doit même être chère à nos amis du Jura, puisqu'elle a été la protectrice de notre peintre Juillerat, auquel elle a commandé plusieurs grandes aquarelles. Pour Berne, l'abbaye de Haute-Combe a encore de l'intérêt, parce que le comte Pierre, surnommé le petit Charlemagne et protecteur de notre république naissante, y est enterré. D'Aix je me suis transporté par la route des Echelles, qui offre les aspects les plus imposants, à Saint-Laurent du Pont et de là à la Grande-Chartreuse. En s'enfonçant dans les gorges pittoresques qui y aboutissent, et en longeant les bords de la rivière Guiers, dont les eaux bondissantes et écumantes se fraient un passage par les nombreux fragments de rocher qui pavent son lit, on est frappé de la beauté de la végétation de ces lieux. Les plus beaux chênes, des hêtres, des érables, bordent la route et forment un dôme de verdure sur la tête du voyageur; aussi je ne m'étonne pas que le célèbre peintre de paysage, Coignet, ait fait dans ces localités de nombreuses études.

Arrivé le soir à la Grande-Chartreuse, je me suis vu séparé des dames qui m'accompagnaient. Elles ont trouvé un asile dans un bâtiment hors des murs d'enceinte du monastère, et desservi par des sœurs de la Providence. Pendant ce temps les portes du couvent s'ouvraient pour moi, et j'y étais bien reçu. On ne permet pas même aux dames de mettre le pied dans les cours extérieures, il ne leur est accordé que de les voir à vol d'oiseau depuis les hauteurs environnantes. La célèbre comédienne, M^{lle} Déjazet, a voulu un jour forcer la con-

signe, en se présentant habillée en homme, avec une troupe de jeunes gens. Elle a été immédiatement reconnue par un des frères qui lui a dit : « Mademoiselle, je vous ai vue, il y a 20 ans à Paris, vous n'avez point changé, mais il est impossible de vous laisser entrer. » L'histoire ne dit pas si l'artiste est redescendue dans la vallée ou si elle s'est rendue en pantalon et en paletot auprès des sœurs de la Providence pour y chercher un refuge. La Grande-Chartreuse, fondée par saint Bruno en 1084, a été lors de la révolution dépouillée de la plupart des beaux objets d'art qu'elle renfermait. Non seulement la bibliothèque qui contenait beaucoup de manuscrits avec de précieuses miniatures a été dispersée, mais une suite de tableaux représentant des scènes de la vie de saint Bruno, a été enlevée et remplacée plus tard, seulement par des copies. J'ai cependant remarqué dans une des chapelles du cloître, des statuettes en bois colorées, d'une exécution parfaite, et représentant saint Bruno et saint Hugues de Lincoln. Les traits en sont rendus avec une vérité de nature étonnante. Ces beaux ouvrages sont dans le genre de ceux que l'on admire encore aujourd'hui dans quelques églises d'Espagne. Redescendus à Saint-Laurent nous avons pris la route de Grenoble. Arrivés sur les hauteurs de Vorebbe, la vue plonge tout à coup sur cette belle vallée de l'Isère, couverte d'une végétation luxuriante presque méridionale et encadrée par de majestueuses montagnes, dont quelques-unes nous laissaient voir leurs cimes argentées. Après avoir atteint la plaine, on remonte le cours du fleuve sur une belle route formant une magnifique avenue de noyers. Derrière eux des pampres de vignes courent le long du chemin, s'attachant à des érables et formant de riches guirlandes qui tombent en festons.

Grenoble est une jolie ville ornée de beaux ponts, de fontaines monumentales, dont l'eau jaillit avec abondance, et des quais nouvellement établis ou élargis. La nature hors de ses murs est riante, et seule, la citadelle qui s'élève sur de hauts rochers, lui donne un aspect un peu sévère.

Ce qui m'a surtout frappé dans cette capitale du Dauphiné,

c'est la belle galerie de tableaux que j'y ai trouvée. La salle principale est imposante par ses dimensions; elle est éclairée par trois coupoles vitrées, les tableaux sont bien conservés et richement encadrés, et deux sofas à double dossier invitent les voyageurs au repos et à la contemplation. On y voit quelques toiles du plus grand mérite; je ne citerai parmi les tableaux des anciens maîtres qu'un *Saint-Sébastien*, par Perrugin; *Christ avec la Madeleine repentante*, de Paul Véronèse; le *Martyre de Saint-Barthélemy*, par Ribera; *Louis XIV entouré de ses gardes*, par Van der Meulen; un portrait de femme, par Terbourg; une *tête de Christ*, par Van Dyck; deux Claude Lorrain; un portrait d'homme, de Van Exhout; *Saint-Grégoire*, par Rubens; plusieurs tableaux de Philippe de Champaigne, parmi lesquels une magnifique tête d'étude, plusieurs Lesueur et quatre beaux portraits de Rigaud et de Largillières.

Une salle attenante de moindre dimension contient les tableaux modernes, parmi lesquels il y en a aussi de fort beaux, de Diaz, de Girodet, de Cabat, de Bouton, de Dubuisson et enfin un de Debelle, qui représente *l'arrivée de Napoléon devant Grenoble en 1815*. Les portes de la ville sont encore fermées. Napoléon à cheval, entouré de ses gardes, semble être dans une attente pénible, mais au mouvement du peuple et de la garnison sur les remparts, on voit que bientôt la ville lui donnera libre accès. — Dans la salle destinée aux ouvrages plastiques, il y a, entremêlées avec des copies d'après les antiques, cinq statues en marbre de Carrare, œuvres de sculpteurs français modernes, entre autres *une Angélique attachée au rocher*, par Truphème, qui a remporté cette année un des premiers prix de sculpture à l'exposition de Paris. La Bibliothèque attenante au Musée est aussi très intéressante sous le rapport des beaux-arts; on y voit les portraits et les bustes des Dauphinois célèbres: je ne citerai dans la première catégorie que ceux de Bayard, des maréchaux Tallard et Lédiguières, de Casimir Perrier, des savants Dolomieu, Condillac, Mably, Vaucanson. Parmi les bustes, il y en a un du général Dessaix, de Thonon (qu'il ne faut pas confondre avec celui tué à Ma-

16.

rengo), par notre compatriote Pradier, de Genève. — La petite ville d'Annonay, que j'ai visitée en me rendant à Lyon, ne brille point par la propreté, ce que j'attribue en grande partie à ses fabriques de papiers et de mégisserie. Cela ne l'a pas empêchée d'élever à son célèbre citoyen Boissy d'Anglas une très belle statue en bronze exécutée par Pierre Hébert. Sur un des bas-reliefs est représentée la scène où le conventionnel se découvre devant la tête sanglante de son collègue Ferrand.

En emportant de Grenoble de riches impressions artistiques, il me semblait que Lyon devait offrir sous ce rapport de bien plus grandes jouissances encore. Il y a en effet dans la galerie de l'Académie de Saint-Pierre, peut-être un plus grand nombre d'anciens tableaux, mais ils sont mal éclairés et moins soignés qu'à Grenoble, ce que M. Bonirote, professeur de l'Académie de peinture, qui a eu la bonté de me faire les honneurs de cette galerie, a été obligé de reconnaître lui-même. Parmi les nombreux tableaux des anciens maîtres je ne citerai qu'un Palma Vecchio, un Perugino, un Ruysdæl, et quelques beaux portraits de Morelet. Il n'y a dans cette salle que peu de tableaux modernes, j'ai cependant remarqué une belle tête d'étude de David, un portrait de M^{me} Récamier en costume grec et le grand tableau de Charlet, la *Retraite des Français en Russie*. Cette sinistre page historique avait été donnée aux Lyonnais par Louis-Philippe, comme équivalent de deux magnifiques Van der Meulen, qu'ils avaient envoyés comme cadeau au Musée historique de Versailles. La ville de Lyon n'a pas gagné au change, car non seulement ce tableau, quoique peint avec beaucoup de talent, ne vaut pas les chefs-d'œuvre de Van der Meulen, mais la trop grande quantité de bitume dont ce peintre a fait usage a une fâcheuse influence sur la conservation de cette toile dont les couleurs sont déjà toutes crevassées.

Une salle bien éclairée est vouée aux peintres lyonnais. J'y ai vu une belle composition représentant *Virgile et le Dante aux enfers*, par Hypolite Flandrin, lyonnais de naissance et qui était considéré comme un des plus grands peintres de la France moderne. Il vient d'être enlevé aux arts, en mourant le

printemps dernier à Rome, dans la force de l'âge. Vous savez que les églises de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Germain l'Auxerrois sont ornées de fresques de ce peintre. On voit encore dans cette même salle des tableaux de ses deux frères, Auguste et Paul. Parmi les autres toiles, ce sont surtout les tableaux de fleurs et de fruits du peintre Saint-Jean qui m'ont frappé. J'ai aussi remarqué une *Scène villageoise* de Montesuy, un portrait de *Jacquard* par Bonnefonds, *l'Eau sainte* par Orsel et un très joli tableau de genre de M. Bonirote, représentant les *Premiers tisseurs de soie*, qui recommandent leur industrie aux échevins de Lyon. Une salle de l'Académie est destinée aux œuvres plastiques : on y voit en bronze le *Centaure* par Carrot ; en marbre de Carrare, *la Béatrice* par Fabiche, *une Bacchante* par Foyatier, *l'Odalisque* par Pradier et *un Silène* par Legendre-Hérald. Ce dernier est aussi l'auteur du bas-relief de *Henri IV à cheval*, qui décore sur la place des Terreaux le fronton du palais de la préfecture.

Mon aimable cicérone a eu la bonté de me mener au nouveau palais de la Bourse, bel édifice bâti dans le style de la renaissance. On y admire surtout la grande salle, qui est très spacieuse et richement décorée. Des caryatides, sculptées par Bonnet, soutiennent la galerie de cette salle, et la balustrade en pierre est ornée, par intervalles symétriques, des blasons des villes qui entretiennent des relations commerciales avec Lyon, au nombre desquelles j'ai remarqué les armoiries de Genève. Cependant l'ouvrage qui a le plus frappé mes regards, c'est un cadran qui s'élève en face de la porte d'entrée. Cette horloge est richement encadrée dans un groupe de statues allégoriques. L'heure naissante, représentée sous la figure d'une fille adolescente placée à la droite du cadran, tend à arriver à son sommet, mais celui-ci est encore occupé, comme heure présente, par le symbole d'une belle femme aux formes accomplies, et à côté d'elle, à sa gauche, l'heure expirante qui s'affaisse sous les traits d'une noble matrone. Ce superbe monument en marbre de Carrare, exécuté à Paris par un sculpteur lyonnais, M. Bonnassieux, a été fort applaudi. Dans les salles supérieures du

palais de la Bourse, il y a une exposition industrielle contenant beaucoup de choses qui ont rapport aux arts, des armes richement ciselées, des bronzes, des médailles, des vitraux peints, des sculptures en terre cuite et en bois. Parmi ces dernières, on m'a fait voir des caryatides d'un travail admirable, qui proviennent de la Suisse et qui ont fait partie d'une armoire ou grand bahut.

Lyon contient plusieurs statues monumentales, entre autres deux statues équestres, l'une de Louis XIV, sur la place Belcour, et l'autre de Napoléon, sur la place du même nom. La première est une œuvre de grand mérite du sculpteur Lemot, tandis que l'autre, qui a pour auteur le comte de Nieuvekerke, est un ouvrage complètement manqué. Avant de quitter la France je dois encore vous parler de la ville de Bourg qui, elle aussi, a un Musée de peinture fondé par la générosité d'une dame Lorin, qui non seulement a légué à la ville sa collection de tableaux, la plupart flamands, mais y a encore ajouté 10,000 fr. pour les restaurer et les entretenir.

Mais ce qu'il y a encore de plus remarquable à Bourg, c'est la célèbre église de Brou, qui contient les mausolées de Marguerite de Bourbon, duchesse de Savoie, de Philibert, le beau comte de Savoie, et de sa femme Marguerite d'Autriche, petite-fille de Charles le Téméraire. Ce qu'il y a surtout d'intéressant dans ces sépulcres, pour nous Suisses, c'est que d'après la description, ces statues ont été faites par des artistes de notre pays, les frères Meyt, qui ont mis sept ans pour les achever. Elles sont d'un si beau travail que le gouvernement vient de les faire mouler pour le Musée de Versailles.

Après vous avoir donné, Messieurs, une idée bien imparfaite des belles productions artistiques contenues dans les départements de la France que j'ai visités, vous aurez peut-être fait comme moi une observation digne de remarque, c'est que, quant à la peinture, l'art suisse n'y est point représenté, pas même dans la galerie de Lyon, où il n'y a ni un Diday, ni un Calame, quoique ces deux villes soient dans un rapport journalier. Ce ne sont que les œuvres plastiques des Suisses qui

ont trouvé faveur auprès de nos voisins. Vous voyez à la bibliothèque de Grenoble et au Musée de Lyon des ouvrages de Pradier, au palais de la Bourse à Lyon, des sculptures en bois provenant de la Suisse, et à l'église de Brou trois chefs-d'œuvre de statuaires suisses du moyen-âge. Nous pouvons en être d'autant plus étonné qu'en Suisse on n'accorde jusqu'ici que peu d'attention à cette branche de l'art. En effet, à l'exception de quelques bustes et de deux statues de Schlött de Bâle, nous n'avons dans nos musées aucun ouvrage en marbre, ni d'Imhof, qui a décoré de ses œuvres les palais de Saint-Pétersbourg, de Potsdam et de Stuttgart, ni de Pradier, qui excellait surtout à représenter des figures féminines et qui s'est illustré en France par bien des œuvres remarquables, ni du sculpteur tessinois Véla, qui vient d'être chargé par l'impératrice Eugénie d'une statue colossale de Christophe Colomb, destinée à être érigée sur une place de Gênes. Il existe bien quelques plâtres de l'un ou l'autre de ses ouvrages, mais sans parler de la fragilité du gypse, ces statues sont presque un témoignage de l'ingratitude de la patrie, puisqu'elles ne rapportent absolument rien à l'artiste.

Je constate cependant que, même sous le rapport de la sculpture, il y a un commencement de réveil dans notre pays, ce que l'on doit à quelques commandes qui ont été faites pour des monuments publics, tels que la *Berna* de Christen, le *Winkelried* de Schlött, les *bustes* de l'Athénée à Genève. Mais on devrait encore vouer plus de soins à cette branche de l'art, ce qui ne pourra avoir lieu que lorsque le gouvernement fédéral en donnera l'exemple en allouant plus de 2,000 fr. à l'encouragement des beaux-arts en Suisse, ou bien, quand des sociétés seront assez fortement constituées pour pouvoir faire de temps à autre des commandes à nos sculpteurs. Je suis cependant loin de vouloir rabaisser le mérite de la peinture qui aura probablement toujours chez nous le pas sur l'art du statuaire, mais si je dis un mot en faveur de la sculpture, c'est qu'elle a plus grand besoin de protection que l'art du peintre dont les productions sont plus accessibles aux bourses des particuliers.

Aussi voyons-nous les tableaux affluer dans nos expositions suisses, tandis que l'apparition d'une œuvre plastique y est une chose bien rare et les étrangers qui visitent nos expositions, ne peuvent douter que nous ayons eu et que nous possédons encore quelques sculpteurs de premier ordre.

Pour prouver que ces encouragements peuvent avoir un but très pratique, je vais vous citer un passage de la biographie de Pyrame de Candolle, le célèbre botaniste. Il dit, page 300 :

« Mon premier projet avait été de faire pour notre jardin botanique de Genève des bustes en terre cuite, des plus célèbres naturalistes genevois, à l'instar de ceux de Montpellier, mais nos artistes s'indignèrent, et M. Reverdin, alors directeur de l'école de dessin, mit beaucoup de zèle à organiser une souscription pour les faire en marbre. Quatre de ces bustes ont été faits à Carrare. Chabrey, quant à ses traits, n'a pas mal réussi, seulement, au lieu d'une barbe pointue à la Henri IV, on lui a fait une barbe touffue et crépue à la Caracalla. Abraham Trembley a aussi été médiocrement sculpté d'après un portrait. J'en dirai autant du buste de Jean Sénebier, qui ne donne de lui à peu près aucune idée. On avait de bons portraits de M. de Saussure ; il avait une tête trop petite pour sa grande taille, on fit une tête énorme ; il avait les cheveux plats, on fit une chevelure bouclée. Les deux seuls bustes qui soient dignes d'être exposés sont ceux de J.-J. Rousseau et de Ch. Bonnet, par Pradier. »

Vous voyez, Messieurs, que depuis lors nous avons pourtant fait quelques progrès. Les neuf bustes en marbre de Carrare, qui décorent l'Athénée de Genève, bâtiment érigé par la munificence de M. et de M^{me} Eynard Lullin, sont tous faits par des sculpteurs genevois, MM. Menn, Dufour et Dorcière. On n'avait plus besoin d'avoir recours aux sculpteurs de Carrare, qui, sans égard à leurs traits, avaient si singulièrement coiffé les têtes des savants genevois.

Je crois, Messieurs, ne pouvoir mieux terminer cet aperçu qu'en vous citant une preuve du patriotisme des Suisses qui demeurent à l'étranger. M. Imthurn, de Schaffouse, qui s'est

enrichi à Londres dans le commerce des Indes, vient de doter sa ville natale d'une somme de 250,000 fr., pour y établir des salles destinées en partie à la musique, en partie à des objets d'art. Si son exemple était suivi par des citoyens d'autres cantons, la Suisse pourrait occuper dans le domaine des arts un rang glorieux parmi les autres nations. Puisse notre Société des beaux-arts du canton de Berne participer pour sa part à cette œuvre patriotique !

M O T E

Sur la Pierre-Percée, près de Courgenay,

communiquée par M. l'abbé P.-J. KÆTSCHET.

A la suite d'un catalogue allemand des Evêques de Bâle (qui s'arrête à Joseph-Guillaume de Rinck de Baldenstein, 70^e évêque, en l'année 1744) intitulé : *Gründliche und ächte Verzeichniss der Herren Bischöffen im Rauracher-Lande und zu Basel*, se trouve la note suivante : *Kurze historische Beschreibung des grossen Steines bei Courgenay (Jenstorf) im Elsgau, Pierre percée genannt.*

« Gleich ausser diesem Dorf Courgenay, allernächst an der Landstrasse gehn Dellsperg, findet sich noch heute zu Tage auf dem Felde, drei viertel Stunde von Pruntrut, ein grosser Stein, welcher über sechs Schuch hoch ist, und noch ganz aufrecht stehet. Dieser Stein ist eigentlich ein rechter, wahrer Mall-Stein, auf Latein, Mallus, Mallum; denn in Uralten Urkunden, sonderbar im älteren Veltalter lieset man zum öffteren diese Worte : in publico Mallo : Mallus oder Mallum aber bedeutet ein Ort unterem freyen Himmel, da die Richter und Schöppen zur gewissen Zeiten öffentlich Gerichte halten. Es kommt vom teutschen alten Worte Malher, und wird in den

alten deutschen Gesätzen und Chartis sehr viel gefunden, die alten Deutschen hatten im Gebrauche ihre Zusammenkunften und Anligenheiten bei einem Landgerichte, auf Latein Placitum generale genannt, auf offenem Felde zu halten, allwo gemeinlich ein grosser Stein aus der Erden hervor nagte, und in der Mitte desselben ein rundes Loch wie das dieser bei Jenstorf auch ausbeschaffen, durchgehauer war : Und wenn einem das Lande verwiesen Wurde, schiebte man ihn als ein der Gemeinde unwürdiges Mitglied oben durch solches Loch hinaus. »

En voici la traduction :

« Non loin du village de Courgenay, tout près de la route de Delémont, on voit encore de nos jours dans la campagne, à trois quarts de lieue de Porrentruy, une grande pierre ayant plus de 6 pieds de haut et encore debout.

Cette pierre est un véritable Mal-Stein, en latin *Malus*, *Malum* ; car dans les vieux documents, surtout dans ceux de l'antiquité, on lit très souvent ces mots : *in publico Malo* ; or, *Malus* ou *Malum* indique un lieu en plein air où les juges et les échevins rendaient publiquement la justice à de certaines époques.

Cette expression vient d'un ancien mot allemand, *Malher*, et se rencontre très souvent dans les anciennes lois ou chartes allemandes. Les anciens Allemands avaient l'habitude de tenir leurs assemblées et de traiter de leurs intérêts dans un Landgericht (ou tribunal suprême), en latin *Placitum generale*, dans un lieu en plein air, où ordinairement une grande pierre faisait saillie au-dessus de terre, et au milieu de laquelle on avait taillé en rond un trou comme celui de la Pierre de Courgenay ; et quand on bannissait quelqu'un, on le faisait passer par ce trou comme un citoyen indigne de la commune. »

